



Atlas de la Biodiversité Communale de la ville de Varennnes-Jarcy (91)



Alisea, 16 rue Champ Lagarde – F78000 VERSAILLES

Tél : 01 39 53 15 84

Email : contact@alisea-environnement.fr

Siret 518 055 405 00022- APE : 7112B

L'équipe d'Alisea est membre du réseau Cap environnementAlisea

Année : 2023

Réf. Alisea : 3056

Étude réalisée pour :



Commune de Varennes-Jarcy
Place Aristide Briand - 91480 Varennes-Jarcy
Étude suivie par : Bruno BEZOT (Maire)
Téléphone : 01 69 00 10 93
Courriel : accueil@varennes-jarcy.fr

Étude réalisée par :



Alisea
16 rue Champ Lagarde - F78000 VERSAILLES
Téléphone : 01 39 53 15 84
Courriel : contact@alisea-environnement.fr
<https://www.alisea-environnement.fr/>

Auteurs : Sébastien DAVOUST – Ingénieur écologue, faunisticien, Delphine CHABROL – Ingénieure écologue, botaniste, Benjamin MARANDON – Ingénieur écologue, botaniste, Violaine CHAMPION – Écologue faunisticienne, Baptiste CARRERE – Ingénieur écologue, faunisticien

Contrôle qualité interne/relecture : Sébastien DAVOUST – Ingénieur écologue

Entreprise certifiée ISO 14001, Alisea est membre du réseau Cap Environnement.

Seule la version PDF créée par Alisea fait foi.

Référence pour citation : ALISEA, Atlas de la biodiversité de la commune de Varennes-Jarcy, 2023.

Le rapport, remis par Alisea, est rédigé à l'usage exclusif du client et de manière à répondre à ses objectifs indiqués dans le devis émis par Alisea et validé par le client. Il est établi au vu des informations fournies à Alisea et des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques connues avant la remise du rapport.

La responsabilité d'Alisea ne pourra être engagée si le client lui a transmis des informations erronées ou incomplètes.

Alisea n'est notamment pas responsable des décisions de quelque nature que ce soit prises par le client à la suite de la prestation fournie par Alisea, ni des conséquences directes ou indirectes que ces décisions ou interprétations erronées pourraient causer. Toute utilisation partielle ou inappropriée ou toute interprétation dépassant les conclusions des rapports émis ne saurait engager la responsabilité d'Alisea.

SOMMAIRE

1 PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS DE L'ABC	6	POURQUOI UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ?.....	133
QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?.....	7	VOLET PROTECTION, AMENAGEMENTS ET GESTION.....	134
POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ?.....	8	<i>Prise en compte de la biodiversité dans le Plan Local de l'Urbanisme</i>	<i>134</i>
METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR L'ABC.....	10	<i>Formation des jardiniers.....</i>	<i>134</i>
<i>Limites géographiques de l'étude</i>	<i>10</i>	<i>Mise en place d'un plan de gestion différenciée et écologique</i>	<i>136</i>
<i>Récolte des données bibliographiques</i>	<i>11</i>	<i>Calendrier d'intervention.....</i>	<i>137</i>
<i>Récolte des données de terrain</i>	<i>12</i>	<i>Gestion des déchets verts</i>	<i>138</i>
<i>Bio-évaluation et enjeux.....</i>	<i>20</i>	<i>Gestion et contrôle des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)</i>	<i>138</i>
2 PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VARENNES-JARCY	22	<i>Mise en place d'aménagements paysagers en faveur de la biodiversité</i>	<i>139</i>
HISTOIRE DE LA COMMUNE.....	24	<i>Mise en place d'aménagements en faveur de la faune</i>	<i>144</i>
CONTEXTE PHYSIQUE DE LA COMMUNE	25	<i>Éclairage.....</i>	<i>149</i>
<i>Géologie et relief.....</i>	<i>25</i>	VOLET COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	150
<i>Hydrologie et zones humides</i>	<i>27</i>	<i>Site Internet de la ville</i>	<i>150</i>
CONTEXTE ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE	30	<i>Magazine de la ville.....</i>	<i>150</i>
<i>Les périmètres d'inventaire et de protection de la nature existants</i>	<i>30</i>	<i>Manifestations</i>	<i>150</i>
<i>La trame verte et bleue de Varennes-Jarcy.....</i>	<i>33</i>	<i>Panneaux informatifs</i>	<i>150</i>
3 LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE DE VARENNES-JARCY.....	37	VOLET SUIVI DE LA BIODIVERSITE.....	151
HABITATS ET FLORE	39	<i>Observatoire communal de la biodiversité.....</i>	<i>151</i>
<i>Synthèse des données bibliographiques.....</i>	<i>39</i>	6 ANNEXES.....	152
<i>Synthèses des données récoltées sur le terrain</i>	<i>43</i>	ANNEXE 1 – REFERENCES REGLEMENTAIRES ET D'EVALUATION DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITE.....	154
FAUNE.....	109	ANNEXE 2 – FORMATIONS VEGETALES IDENTIFIEES PAR LE CBNBP SUR LA COMMUNE DE VARENNES-	
<i>Milieux forestiers.....</i>	<i>110</i>	JARCY	156
<i>Milieux semi-ouverts</i>	<i>114</i>	ANNEXE 3 – LISTE DE LA FLORE RECENSEE	163
<i>Milieux ouverts ou agricoles.....</i>	<i>118</i>	ANNEXE 4 – LISTE DE LA FAUNE RECENSEE	177
<i>Milieux aquatiques, humides et ripisylves.....</i>	<i>122</i>	ANNEXE 5 – DETAIL DES CORTEGES FAUNISTIQUES	195
<i>Milieux urbains et artificiels</i>	<i>126</i>	7 GLOSSAIRE	199
4 LES ENJEUX DU TERRITOIRE DE VARENNES-JARCY	130	8 BIBLIOGRAPHIE	203
5 PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE.....	132		

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 – PERIMETRES D’ETUDE (ALISEA 2023)	10	FIGURE 30 – LIMITE TRES NETTE ENTRE LA PRAIRIE MESOPHILE FAUCHEE ET LA FRICHE CALCAIRE OUEST EN FLEUR - JUILLET 2023 (©ALISEA/D.CHABROL)	70
FIGURE 2 – CYCLE DE VIE DES CHIROPTERES (©SFPEM, FRANÇOIS-XAVIER LOIRET).....	14	FIGURE 31 – VUE AERIENNE ANCIENNE DE 1960 (SOURCE : REMONTER LE TEMPS)	77
FIGURE 3 – LOCALISATION DES SECTEURS INVENTORIES POUR LES HABITATS ET LA FLORE (ALISEA 2023)...	16	FIGURE 32 – VUE AERIENNE ANCIENNE DE 1970 – RECONSTITUTION DE BOISEMENT AU SUD (SOURCE : REMONTER LE TEMPS)	78
FIGURE 4 – PROPORTION DU TERRITOIRE PROSPECTEE LORS DES INVENTAIRES FLORE / HABITAT.....	17	FIGURE 33 – PARC DE JARCY (BOIS DU BEL-AIR) (SOURCE : IGN)	83
FIGURE 5 – LOCALISATION DES POINTS D’ECOUTE DE L’AVIFAUNE (ALISEA 2023)	18	FIGURE 34 – MOSAÏQUE D’HABITATS ANTHROPIQUES ET NON ANTHROPIQUES (ALISEA 2023).....	91
FIGURE 6 – LOCALISATION DES POINTS D’ECOUTE DES CHIROPTERES (ALISEA 2023)	19	FIGURE 35 – HABITAT NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL (ALISEA 2023).....	94
FIGURE 8 – SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY (ALISEA 2023)	23	FIGURE 36 – HABITAT NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, ZOOM NORD(ALISEA 2023)	95
FIGURE 7 – LOCALISATION DE LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY EN ILE-DE-FRANCE (©ALISEA 2023)...	23	FIGURE 37 – HABITAT NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, ZOOM NORD-OUEST (ALISEA 2023)	96
FIGURE 9 – CARTE DE L’ÉTAT-MAJOR (1820-1866) (ALISEA 2023)	24	FIGURE 38 – HABITAT NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, ZOOM NORD-EST (ALISEA 2023)	97
FIGURE 10 – PHOTO AERIENNE DE LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY PRISE ENTRE 1950 ET 1965 (IGN, REMONTER LE TEMPS).....	24	FIGURE 39 – HABITAT NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, ZOOM SUD-EST (ALISEA 2023).....	98
FIGURE 11 – GEOLOGIE DE LA COMMUNE (ALISEA 2023)	25	FIGURE 40 – HABITAT NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL, ZOOM SUD-OUEST (ALISEA 2023)	99
FIGURE 12 – TOPOGRAPHIE (SOURCE : HTTP://FR-FR.TOPOGRAPHIC-MAP.COM/)	26	FIGURE 41 – ESPECES A ENJEUX RECENSEES SUR LA COMMUNE (ALISEA 2023)	106
FIGURE 13 – CONTEXTE HYDROLOGIQUE DE LA COMMUNE (ALISEA 2023)	27	FIGURE 42 – ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSEES SUR LA COMMUNE (ALISEA 2023).....	107
FIGURE 14 – ZONES A DOMINANTE HUMIDE DE L’AESN (ALISEA 2023)	28	FIGURE 43 – ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSEES SUR LA COMMUNE, ZOOM SUR LE CENTRE HISTORIQUE (ALISEA 2023)	108
FIGURE 15 – ENVELOPPES D’ALERTE HUMIDE DE LA DRIEAT (ALISEA 2023).....	28	FIGURE 44 – BENEFICES APPORTES PAR LA GESTION DIFFERENCIEE (ALISEA 2024)	136
FIGURE 16 – RECENSEMENT DES MARES SUR LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY (SNPN)	29	FIGURE 45 – ZONES BIOGEOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE EUROPEEN (SOURCE : AGENCE EUROPEENNE DE L’ENVIRONNEMENT)	137
FIGURE 17 – LES PERIMETRES D’INVENTAIRE ET DE PROTECTION DE LA NATURE EXISTANTS AUTOUR DE VARENNES-JARCY (ALISEA 2023).....	32	FIGURE 46 – PRINCIPE DE L’ECURODUC.....	146
FIGURE 18 – TRAME VERTE ET BLEUE COMPOSEE DE SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES SPECIFIQUES (ALLAG-DHUISME ET AL., 2010)	33	FIGURE 47 – IMPACT DE L’ECLAIRAGE NOCTURNE (SOURCE : FICHE 9 - GUIDE TECHNIQUE BIODIVERSITE & PAYSAGE URBAIN).....	149
FIGURE 19 – COMPOSANTES DU SRCE (SOURCE : SRCE, ARB IDF)	34	FIGURE 48 – IMPACT DU TYPE D’ECLAIRAGE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE NOCTURNE (SOURCE - ANPCN)	149
FIGURE 20 – OBJECTIFS DU SRCE (SOURCE : SRCE, ARB IDF).....	35	FIGURE 49 – FORMATIONS VEGETALES IDENTIFIEES SUR LA COMMUNE PAR LE CBNBP PAR DES INVENTAIRES DE TERRAIN ET DES ANALYSES CARTOGRAPHIQUES (ALISEA 2023)	161
FIGURE 21 – CARTE DES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGES IDENTIFIES DANS LE PLU (PLU)	36	FIGURE 50 – FORMATIONS VEGETALES IDENTIFIEES SUR LA COMMUNE PAR LE CBNBP PAR DES INVENTAIRES DE TERRAIN UNIQUEMENT (ALISEA 2023)	162
FIGURE 22 – CARTE D’ALERTE VEGETATION DU CBNBP (ALISEA 2023, DONNEES CBNBP)	42		
FIGURE 23 – RAPPEL : PROPORTION DU TERRITOIRE PROSPECTEE LORS DES INVENTAIRES FLORE / HABITAT	45		
FIGURE 24 – REPARTITION DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS RECENSES SUR LA COMMUNE	46		
FIGURE 25 – VUE AERIENNE DES PLANTATIONS DE PEUPLIERS EN 1990 (ALISEA 2023, SOURCE : IGN REMONTER LE TEMPS).....	54		
FIGURE 26 – VUE AERIENNE DES PLANTATIONS DE PEUPLIERS EN 1990, BOUCLE SUD (ALISEA 2023, SOURCE : IGN REMONTER LE TEMPS)	56		
FIGURE 27 – OURLET PRAIRIAL ET HABITATS VOISINS (©ALISEA/D.CHABROL)	67		
FIGURE 28 – VUE AERIENNE DE LA ZONE CULTIVEE EN 1970	68		
FIGURE 29 – VUE AERIENNE DE LA ZONE CULTIVEE EN 1990	68		

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 – REFERENCES POUR LES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES	11	TABLEAU 8 – SUPERFICIE DES HABITATS RECENSES	43
TABLEAU 2 – DATES DES PASSAGES DE TERRAIN, ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES ASSOCIEES.	12	TABLEAU 9 – ESPECES VEGETALES REMARQUABLES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE EN 2023	100
TABLEAU 3 – QUALIFICATION DE L’ACTIVITE SELON LE NOMBRE DE CONTACTS – PROTOCOLE PEDESTRE	14	TABLEAU 10 – ESPECES VEGETALES ASSEZ RARES MAIS NON REMARQUABLES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2023	101
TABLEAU 4 -SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES PAR TAXON SELON LA BIO-EVALUATION EMPLOYEE	21	TABLEAU 11 – ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSEES SUR LA COMMUNE	105
TABLEAU 5 – DESCRIPTIONS DES ZONAGES REGLEMENTAIRES ET D’INVENTAIRES SE TROUVANT A PROXIMITE DE LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY	30	TABLEAU 12 – ESTIMATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE POUR CHAQUE GROUPE TAXONOMIQUE ANIMAL	109
TABLEAU 6 – ESPECES PATRIMONIALES RECENSEES PAR LE CBNBP APRES 2000	40		
TABLEAU 7 – ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSEES PAR LE CBNBP APRES 2000 SUR LE TERRITOIRE COMMUNALE DE VARENNES-JARCY	41		



1 PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS DE L'ABC

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?



Le terme de biodiversité est apparu pour la première fois dans les années 1980 au sein de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), mais il a été vulgarisé seulement en 1992, lors de la Conférence Internationale de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement.

Il désigne souvent **la variété des espèces vivantes (animales, végétales et micro-organismes) qui peuplent la Terre**, sans pour autant se réduire à une simple liste. À ce jour, près de 2 millions d'espèces ont été inventoriées dans le monde et font part intégrante d'un ensemble biologique complexe et diversifié.

Il existe donc en réalité toute une échelle de la biodiversité, dans laquelle quatre niveaux de complexité croissants et interdépendants ont été identifiés :

a) Le niveau de l'individu

Ce niveau traduit la diversité morphologique et physiologique des organismes, à laquelle est associée la plupart du temps une variabilité génétique (= génotype), chaque individu ayant un patrimoine génétique qui lui est propre dans la quasi-totalité des cas.

b) Le niveau de l'espèce

Ce niveau traduit la diversité spécifique, soit le nombre d'espèces vivant sur Terre. Chacune d'entre-elles joue un rôle écologique qui lui est propre. Il existerait jusqu'à 100 millions d'espèces sur Terre, se répartissant dans les six règnes du vivant (animal, végétal, archée, bactérie, protiste et mycète).

c) Le niveau de l'écosystème

Ce niveau traduit la diversité écosystémique, soit la diversité des relations existant entre des habitats naturels et les espèces associées (= biocénose) avec les conditions physiques et géographiques qui les caractérisent (= biotope).

d) Le niveau du biome

Ce niveau est le plus élevé et traduit la diversité des communautés vivantes qui se rencontrent sur de vastes surfaces en milieu continental (ex. : taïga, savanes tropicales, désert, etc.). Cette notion s'applique essentiellement au domaine de l'écologie terrestre.

L'espèce humaine fait également partie de cette biodiversité, en interagissant avec son environnement et en dépendant intégralement d'elle pour subvenir à ses besoins directs (respiration, alimentation, eau). Par ailleurs, c'est en étudiant le vivant que de nombreux progrès ont vu le jour, qu'ils aient été médicaux ou technologiques. **La biodiversité est également réputée pour rendre des services écologiques inestimables**, et notamment :

- La séquestration du carbone et la lutte contre le changement climatique ;
- La pollinisation et la fertilisation des sols ;
- L'épuration naturelle de l'eau ;
- L'atténuation de l'intensité de certains risques naturels comme les crues et les inondations ;
- La structuration des paysages et l'apport de bien-être.

Aujourd'hui, cette richesse biologique est de plus en plus menacée. L'UICN a mis en place un suivi de l'état de la biodiversité dans le monde à travers des Listes Rouges d'espèces menacées. **En 2021, il est ressorti que sur les 134 425 espèces étudiées dans ces listes, 37 480 sont classées menacées** (soit près de 28%), parmi lesquelles 41% des amphibiens, 14% des oiseaux et 26% des mammifères, ou encore 34% des conifères.

Par ailleurs, les milieux naturels sont également impactés : **plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde** et au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

Cinq facteurs majeurs sont à l'origine de la disparition de la biodiversité :

- **L'artificialisation des milieux**, provoquant une disparition et une fragmentation des milieux naturels, et empêchant la libre circulation des espèces et l'accomplissement de leur cycle biologique.
- **Les pollutions de l'air, du sol, de l'eau, lumineuse et sonore**, affectant tous les aspects de l'environnement.
- **La surexploitation des ressources**, compromettant le fonctionnement des écosystèmes et leur renouvellement.
- **Le changement climatique**, influençant les cycles de vie de l'ensemble des êtres vivants.
- **L'introduction volontaire ou involontaire par l'homme d'espèces exotiques envahissantes (EEE)**, impactant tous les milieux et territoires.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'État a mis en place un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB). Il est chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer.

Se rendre sur le site : <https://www.ofb.gouv.fr/>

POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ?

La commune de Varennes-Jarcy, avec le soutien de la Région Ile-de-France, s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), afin d'acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné.

QU'EST-CE QU'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ?

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Source : <https://www.ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale>

L'ABC va permettre de connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel de la commune. Il va s'appuyer sur **3 axes essentiels** :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité,
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire de la commune et identifier les enjeux spécifiques liés,
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité et aider à la prise de décisions lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Sa réalisation répond à plusieurs objectifs :

- Créer du lien social au sein de la commune,
- Mobiliser les citoyens sur la démarche environnementale en les intégrant aux études, à la planification des actions,
- Décliner le Schéma Régionale de Cohérence Écologique (SRCE) à l'échelle du territoire en développant ou protégeant les trames vertes et bleues,
- Inventorier la biodiversité communale « ordinaire » et « extraordinaire », valoriser les espaces naturels et leur richesse, les promouvoir.



Paon-du-jour ©Alisea

METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR L'ABC

LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'ETUDE

Plusieurs périmètres d'étude ont été définis pour permettre une analyse cohérente des facteurs environnementaux à plusieurs échelles, et une prise en compte complète des diverses composantes du site ou du territoire :

- **Le périmètre d'étude éloigné**, qui correspond à un périmètre de 5 km autour de la commune de Varennes-Jarcy, défini pour mieux la situer par rapport aux différents zonages écologiques, et prendre en considération son positionnement écologique au niveau supra-local voire régional, notamment dans le cadre de l'analyse de la trame verte et bleue et des différents espaces naturels recensés à proximité.
- **Le périmètre du territoire communal de Varennes-Jarcy**, afin d'analyser l'occupation du sol, le contexte physique, et les données bibliographiques de biodiversité.
- **Les secteurs appartenant aux espaces publics (chemins publics, bords de l'Yerres accessibles, parcs publics, etc.), et certains espaces privés, si visibles depuis le bord des chemins ou en cas d'autorisation d'accès, comme la pépinière, route du Tremblay**, ont fait l'objet d'inventaires de terrain en 2023 pour noter les habitats, la faune et la flore, afin d'avoir un échantillonnage plus précis des espèces et des habitats du territoire communal, notamment dans les endroits les moins connus. Les secteurs inventoriés seront précisés dans le chapitre Méthodologie.

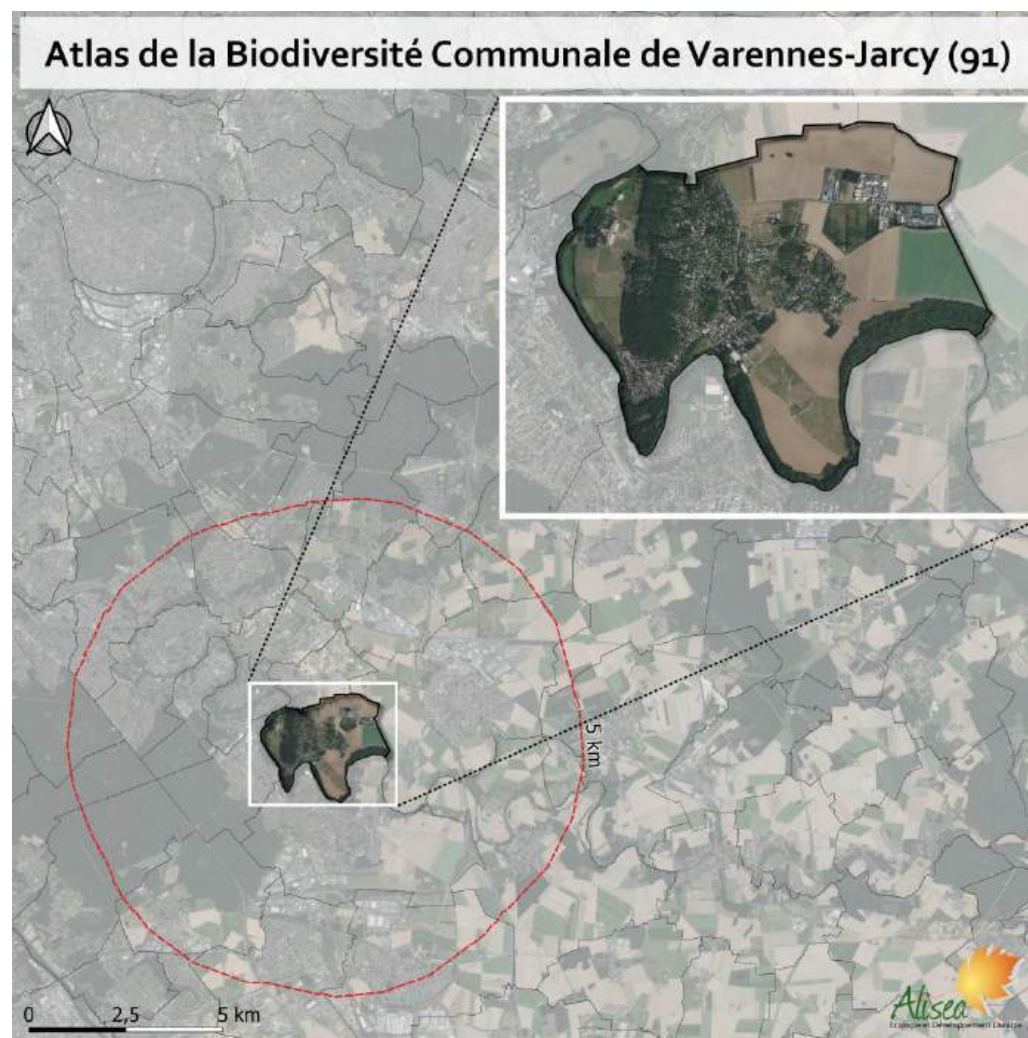


Figure 1 – Périmètres d'étude (Alisea 2023)

RECOLTE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Plusieurs documents et sites internet ont été consultés dans le cadre de l'analyse bibliographique (Tableau 1). Les espèces citées dans ces documents/bases de données sont reportées pour chacun des groupes taxonomiques étudiés.

La consultation de ces documents et bases de données permet de prendre connaissance des espèces déjà connues sur la commune concernée, afin d'appréhender les enjeux de conservation en amont des inventaires de terrain, mais aussi de déterminer l'évolution au fil du temps des cortèges d'espèces.

À SAVOIR

Pour la flore : seules les espèces au moins rares, les espèces protégées, menacées ou déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France ont été retenues dans l'analyse bibliographique.

Pour la faune : toutes les espèces ont été retenues dans l'analyse bibliographique.

Les données à disposition ne sont pas toujours localisées.

Tableau 1 – Références pour les données bibliographiques

Référence	Date	Auteurs	Dénomination	Commentaires
1	Mars 2023	CBNBP	Inventaire des espèces recensées sur la commune de Varennes-Jarcy, site internet www.cbnbp.fr	Seules les données postérieures à 2000 ont été prises en compte.
2	Mars 2023	GéoNat'IdF	Inventaire des espèces recensées sur la commune de Varennes-Jarcy, site internet https://geonature.arb-idf.fr/	Seules les données postérieures à 2018 ont été prises en compte.
3	Février 2023	Faune IDF	Inventaires des espèces recensées sur la commune de Varennes-Jarcy, site internet www.faune-iledefrance.org	Seules les données postérieures à 2018 ont été prises en compte.
4	Février 2023	Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	Inventaire des espèces recensées sur la commune de Varennes-Jarcy, site internet http://inpn.mnhn.fr	Seules les données postérieures à 2018 ont été prises en compte.
5	Novembre 2006	Office De Génie Écologique/Commune de Varennes-Jarcy	Études complémentaires Faune-Flore du Bois de Jarcy – Bilan écologique et plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Varennes-Jarcy	-
6	2010	S.I.A.R.V (devenu S.Y.A.G.E)	Étude générale de la vallée de l'Yerres aval	Relevés de terrain réalisés en 2008
7	Avril 2017	Ingespaces et Commune de Varennes-Jarcy	Plan Local d'Urbanisme – pièce N°2.1. : Rapport de Présentation - Diagnostic socioéconomique et état initial du site et de l'environnement	-
8	Avril 2017	Ingespaces et Commune de Varennes-Jarcy	Plan Local d'Urbanisme –Pièce n°3 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables	-
9	2023	BIOTOPE pour le SYAGE	Déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique sur le territoire du bassin versant de l'Yerres.	-

RECOLTE DES DONNEES DE TERRAIN

Aspects généraux

Les relevés confiés à Alisea concernent les groupes suivants : Habitats et flore, Avifaune, Mammifères terrestres, Mammifères volants (Chiroptères), Reptiles, Amphibiens, et Insectes.

Cette étude repose sur des relevés de terrain réalisés en 2023 et dans les conditions présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 – Dates des passages de terrain, et conditions météorologiques associées.

« GROUPE TAXONOMIQUES »	DATES DE PASSAGES	CONDITIONS METEO	OBSERVATEURS
Habitats et flore	31/05/2023 ☼ 06/07/2023 ☼	Ensoleillé, 20°C Ensoleillé, 27°C	Delphine CHABROL et Benjamin MARANDON
Avifaune	20/03/2023 ☾ 24/04/2023 ☼ 31/05/2023 ☼ 06/07/2023 ☼ 07/09/2023 ☼	Ciel dégagé, 13°C Couvert, 7°C Ensoleillé, 13-26°C Ensoleillé, 23°C Ensoleillé, 21-34°C	Baptiste CARRERE, Violaine CHAMPION et Sébastien DAVOUST
Mammifères terrestres	Toutes les dates de passage des autres groupes		
Mammifères volants (Chiroptères)	16/05/2023 ☾ 06/07/2023 ☾ 11/09/2023 ☾	Ciel dégagé, 15°C Ciel dégagé, 21-18°C Ciel dégagé, 25°C	Baptiste CARRERE, et Sébastien DAVOUST
Reptiles	Toutes les dates de passage des autres groupes		
Amphibiens	20/03/2023 ☾ 16/05/2023 ☾ 06/07/2023 ☾ 11/09/2023 ☾	Ciel dégagé, 13°C Ciel dégagé, 15°C Ciel dégagé, 21-18°C Ciel dégagé, 25°C	Baptiste CARRERE, et Sébastien DAVOUST
Insectes	31/05/2023 ☼ 06/07/2023 ☼ 07/09/2023 ☼	Ensoleillé, 13-26°C Ensoleillé, 23°C Ensoleillé, 21-34°C	Baptiste CARRERE et Violaine CHAMPION

☼ : passage diurne, ☾ : passage nocturne

Habitats et flore

Recensements



En raison de l'étendue du périmètre communal et du nombre réduit de jours alloué aux inventaires botaniques, ceux-ci ont été concentrés sur les espaces publics et les secteurs connus pour leur richesse biologique ou susceptible d'abriter des milieux et des espèces à enjeux de conservation (Figure 3). Les espèces non identifiables sur site ont fait l'objet d'un prélèvement pour une détermination ex-situ à l'aide d'une loupe binoculaire.

Les habitats ont été identifiés, cartographiés et rapprochés des unités typologiques reconnues (Corine Biotope, EUNIS, Habitats d'intérêt communautaire). Ils font l'objet d'une description (caractéristiques écologiques, statuts de menaces, dynamique, état de conservation).

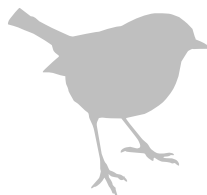
Le diagnostic floristique de la commune a été réalisé par un inventaire le plus exhaustif possible de la flore vasculaire (Ptéridophytes et Spermatophytes).

Les espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées avec une attention toute particulière, puisqu'elles représentent une menace très sérieuse pour la biodiversité. Elles sont considérées comme étant la deuxième cause mondiale de régression de la biodiversité. Les espèces les plus menaçantes ont été cartographiées, et des recommandations visant à les contraindre ou à les éliminer apportées.

Avifaune

Recensements

Le recensement de l'avifaune a été réalisé à la période de l'année où les espèces sont le plus facilement détectables, soit durant le printemps, pendant la nidification des oiseaux.



Des points d'écoute d'une durée de 10 min ont été réalisés, l'un au début du printemps avant fin avril, l'autre en fin de printemps, avant fin juin. La première visite permet de contacter d'abord les espèces sédentaires, les migrateurs et les nicheurs précoces. La seconde visite a lieu dès que les migrateurs ou nicheurs tardifs sont installés. Les inventaires se réalisent du lever du soleil jusqu'à 10h30 au plus tard, de préférence par temps calme et ensoleillé.

Ici, 17 points d'écoute ont été réalisés répartis sur l'ensemble de la commune (Figure 5).

Le parcours entre chaque point d'écoute est également mis à profit pour noter les espèces observées et/ou entendues.

Ces passages sont complétés par :

- Les passages de terrain notamment destinés à l'inventaire des amphibiens et des chiroptères, pour la recherche des oiseaux nocturnes.
- Les passages de terrain destinés aux insectes afin de renforcer les observations de comportements reproducteurs pour les nicheurs tardifs.

Les statuts possibles pour chacune des espèces sont les suivants :

- ➔ **Nicheur certain** : lorsque des critères permettent de l'affirmer, tel que nid occupé, nid vide avec coquilles d'œuf, coquilles d'œufs éclos, adulte transportant de la nourriture ou un sac fécal, juvéniles à proximité du nid, oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention...

- ➔ **Nicheur probable** : couple présent dans son habitat durant sa période de nidification, comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.), comportement nuptial (parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes), visite d'un site de nidification probable, cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours, transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics).
- ➔ **Nicheur possible** : présence dans son habitat durant sa période de nidification, mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.
- ➔ **Non nicheur** : espèce observée posée, en repos ou en train de s'alimenter.
- ➔ **En survol** : espèce observée en survol du site, sans aucune attache particulière au site.

Mammifères terrestres

Recensements

À chaque passage diurne et nocturne, toutes les observations de mammifères directes et par repérage des indices (coulées, bauges, souilles, restes de repas, empreintes, fèces, terriers, nids...) ont été notées.



La plupart des grands mammifères (chevreuil, sanglier) et la moyenne faune (mustélidés, renard) sont aisément repérables, au contraire des micromammifères (campagnol, mulot...), plus difficilement repérables.

Certaines espèces peuvent être identifiées à l'aide de leurs émissions sonores (renard par exemple), bien que les carnivores soient assez discrets.

Mammifères volants (Chiroptères)

Les Chiroptères ont un cycle de vie complexe, comprenant quatre phases rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques (Figure 2).



Figure 2 – Cycle de vie des Chiroptères (©SFEPM, François-Xavier LOIRET)

Les inventaires de terrain ont été réalisés sur trois de ces phases : printemps, été et automne.

Les inventaires des chauves-souris ont été réalisés au crépuscule, à l'aide de détecteurs d'ultrasons pouvant transcrire les fréquences émises par les chauves-souris en chasse, en cris audibles pour notre oreille.

Les parcours avec le détecteur ont été effectués à marche lente, avec des arrêts d'une durée de 10 minutes lorsque l'activité des chauves-souris étaient intéressantes. Des batlogger ont également été déposés (Figure 6). Ils ont été effectués dans différents secteurs de la commune afin d'appréhender le plus de milieux différents et espérer inventorier une grande diversité d'espèces, ainsi que de mettre en évidence les zones les plus attractives pour les chiroptères.

À SAVOIR

Les inventaires des chiroptères ne permettent pas de recenser un nombre d'individus mais une activité, soit le nombre de contacts enregistré pour chaque espèce sur le détecteur d'ultrason. Le groupe de recherche sur les chiroptères du Museum National d'Histoire Naturelle (CESCO) a développé un référentiel permettant de qualifier l'activité de chaque espèce de chiroptères présentes en Ile-de-France (Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF, 2020). L'activité spécifique des chiroptères est évaluée selon le référentiel détaillé dans le Tableau 3.

Tableau 3 – Qualification de l'activité selon le nombre de contacts – protocole pédestre

Espèce	Activité en nombre de contact sur un point d'écoute actif de 10 minutes			
	Faible	Modéré	Forte	Très forte
Murin de Daubenton	< 2	2 à 10	10 à 92	> 92
Noctule commune	< 1	1 à 8	8 à 25	> 25
Noctule de Leisler	< 2	2 à 7	7 à 42	> 42
Oreillard sp.	< 1	1 à 5	5 à 7	> 7
Pipistrelle commune	< 13	13 à 59	59 à 119	> 119
Pipistrelle de Kuhl	< 3	3 à 20	20 à 71	> 71
Pipistrelle de Nathusius	< 1	1 à 4	4 à 44	> 44
Pipistrelle pygmée	< 1	1 à 4	4 à 26	> 26
Sérotine commune	< 1	1 à 4	4 à 22	> 22

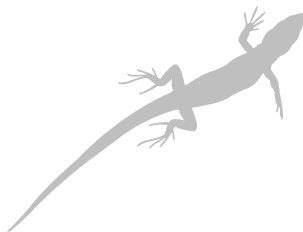
Reptiles

Recensements

L'inventaire a été réalisé par observations directes sur le terrain.

Les biotopes favorables naturels et artificiels, notamment les lisières, talus d'empierrement, murs de pierres, coteaux secs bien exposés, dépôts divers (compost, tas de branchages, gravats), mares et fossés en eau ont été prospectés en période favorable. Sur ces secteurs, les pierres ou dépôts divers (tas de gravats, plaques diverses) ont été relevés et redéposés au même endroit. D'autres espèces peuvent y être également présentes (micromammifères, amphibiens).

Les sorties destinées à réaliser les inventaires se font en matinée par temps sec, en évitant les temps trop ensoleillés et les jours de pluie.



ces points d'écoute, l'observateur stationne entre 15 et 20 minutes, et inventorie les espèces contactées au chant, le nombre d'individus, et leur localisation approximative.

- **Les observations directes à vue de jour et de nuit** (pour les Anoures, les Urodèles et les Reptiles), des adultes, des pontes, des têtards et des juvéniles.

Insectes

Recensements

Les prospections ont surtout consisté en un suivi des populations par **chasse à vue** (équipé d'un filet à papillons, filet fauchoir, parapluie japonais) et **écoute des stridulations** (orthoptères) durant la période favorable pour ces insectes.



Dans une même journée, les relevés faunistiques sont réalisés sur une période allant de 10h le matin à 18h le soir. Les conditions climatologiques optimales pour l'inventaire des invertébrés, et en particulier de l'entomofaune sont :

- Une température supérieure à 14°C si le temps est ensoleillé ou faiblement nuageux,
- Une température supérieure à 17°C si le temps est nuageux (nuages occupant au maximum 50% du ciel).

La commune a été prospectée selon les linéaires du paysage et de la végétation (cultures, eau libre, chemins, bâtiments...).

Amphibiens

Recensements

La période d'observation est variable selon les espèces et s'étale de la fin de l'hiver à l'été (optimum de fin février à juin). Les migrations pré-nuptiales démarrent dès fin février au moment des premiers réchauffements du climat (temps doux et humides).

Les pontes et les migrations des espèces précoces (Grenouille rousse et Grenouille agile, Crapaud commun) sont donc observables au début du printemps en février-début mars.

Les recensements ont principalement été réalisés par :

- **L'écoute crépusculaire et nocturne des chants** (pour les Anoures), sur la base de points d'écoute dans les secteurs favorables aux Amphibiens. A



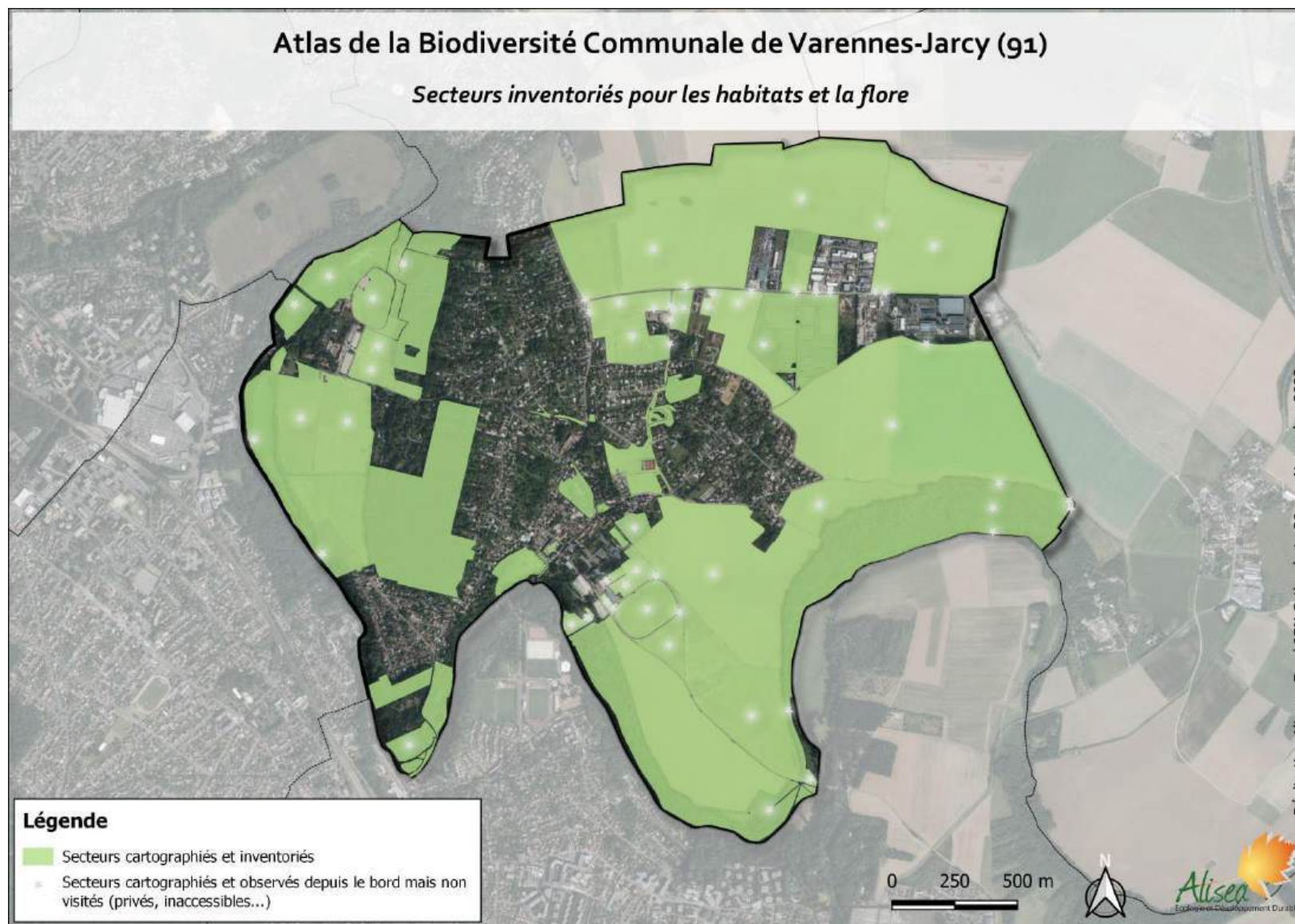


Figure 3 – Localisation des secteurs inventoriés pour les habitats et la flore (Alisea 2023)

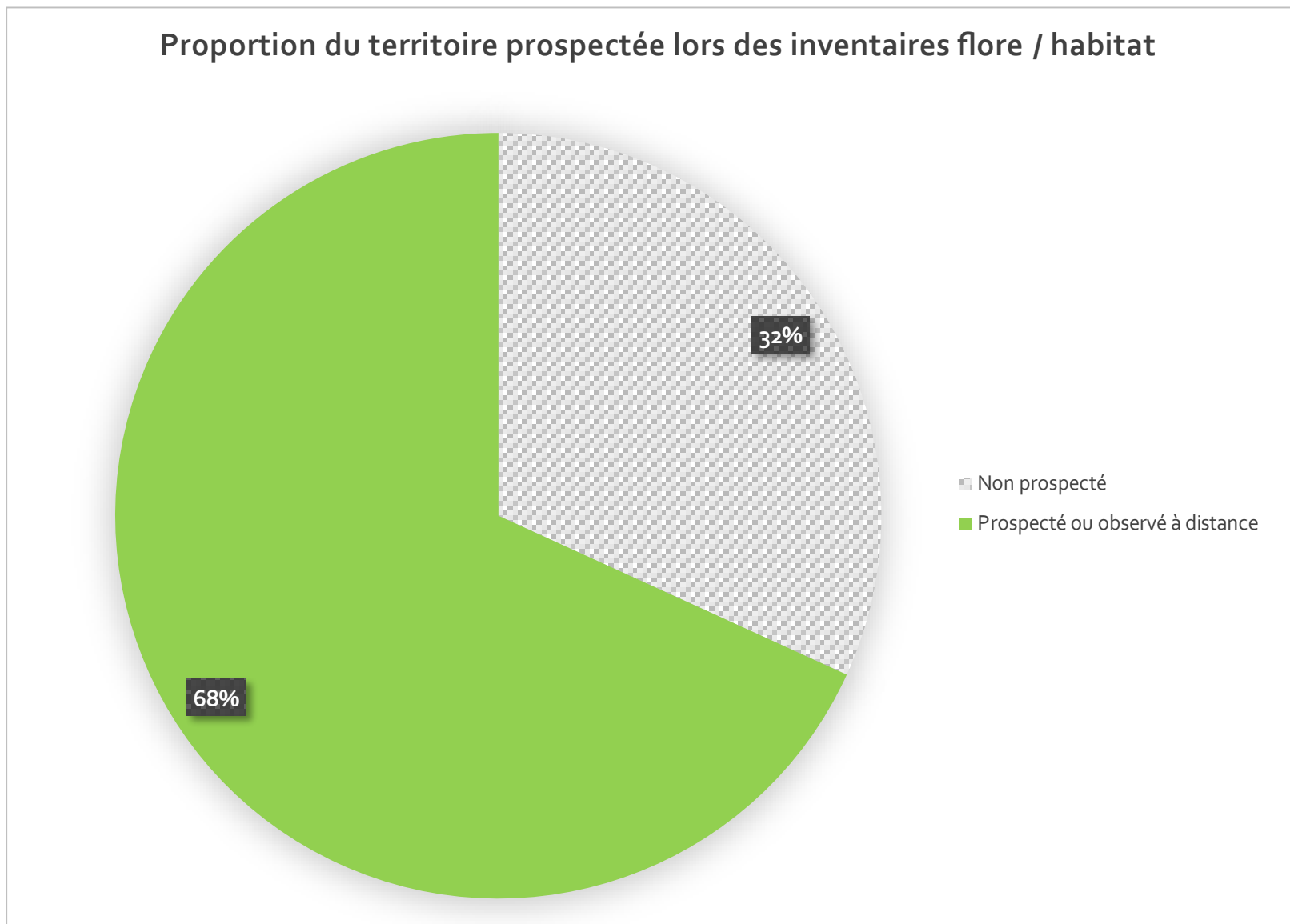


Figure 4 – Proportion du territoire prospectée lors des inventaires flore / habitat

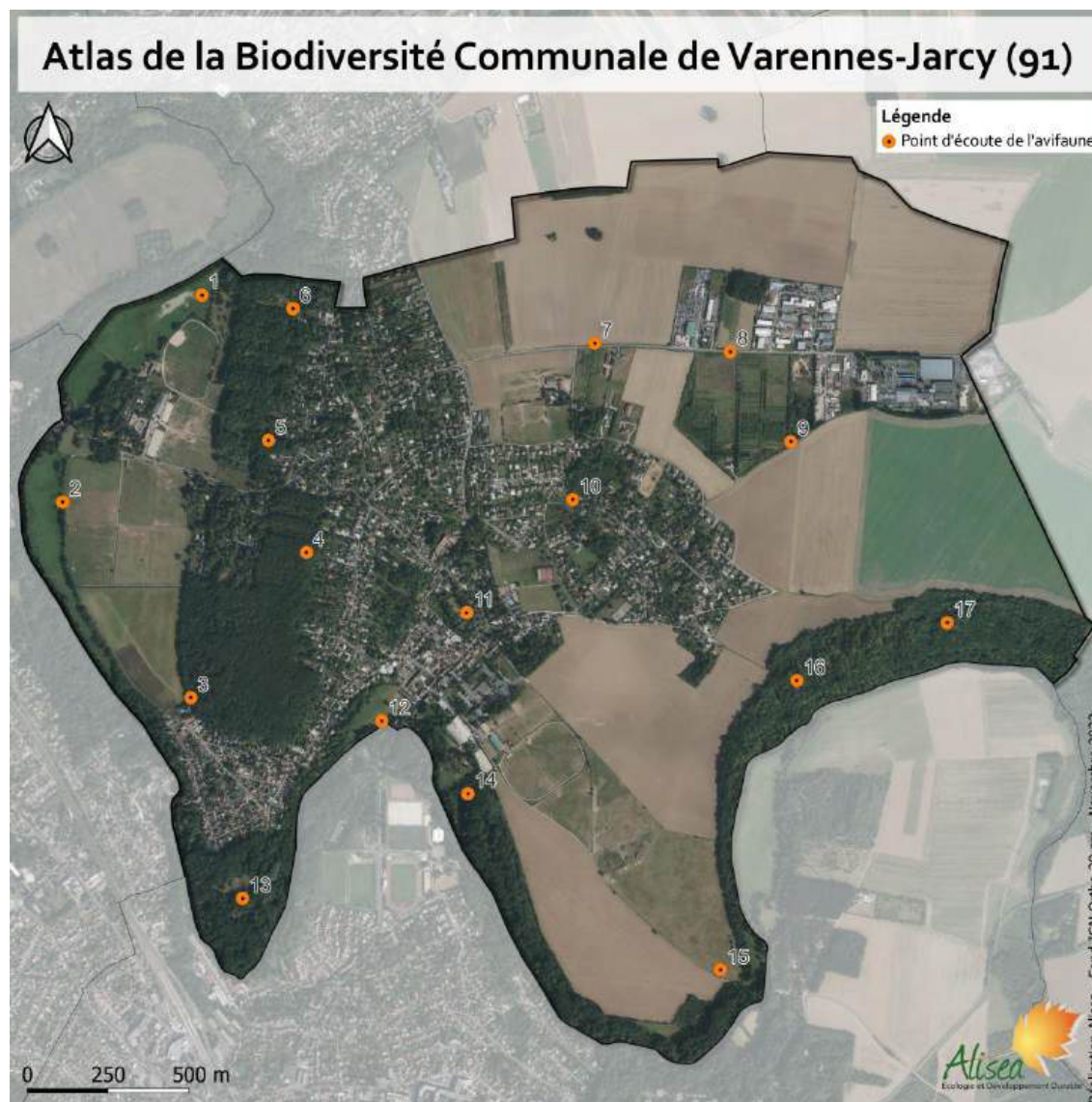


Figure 5 – Localisation des points d'écoute de l'avifaune (Alisea 2023)

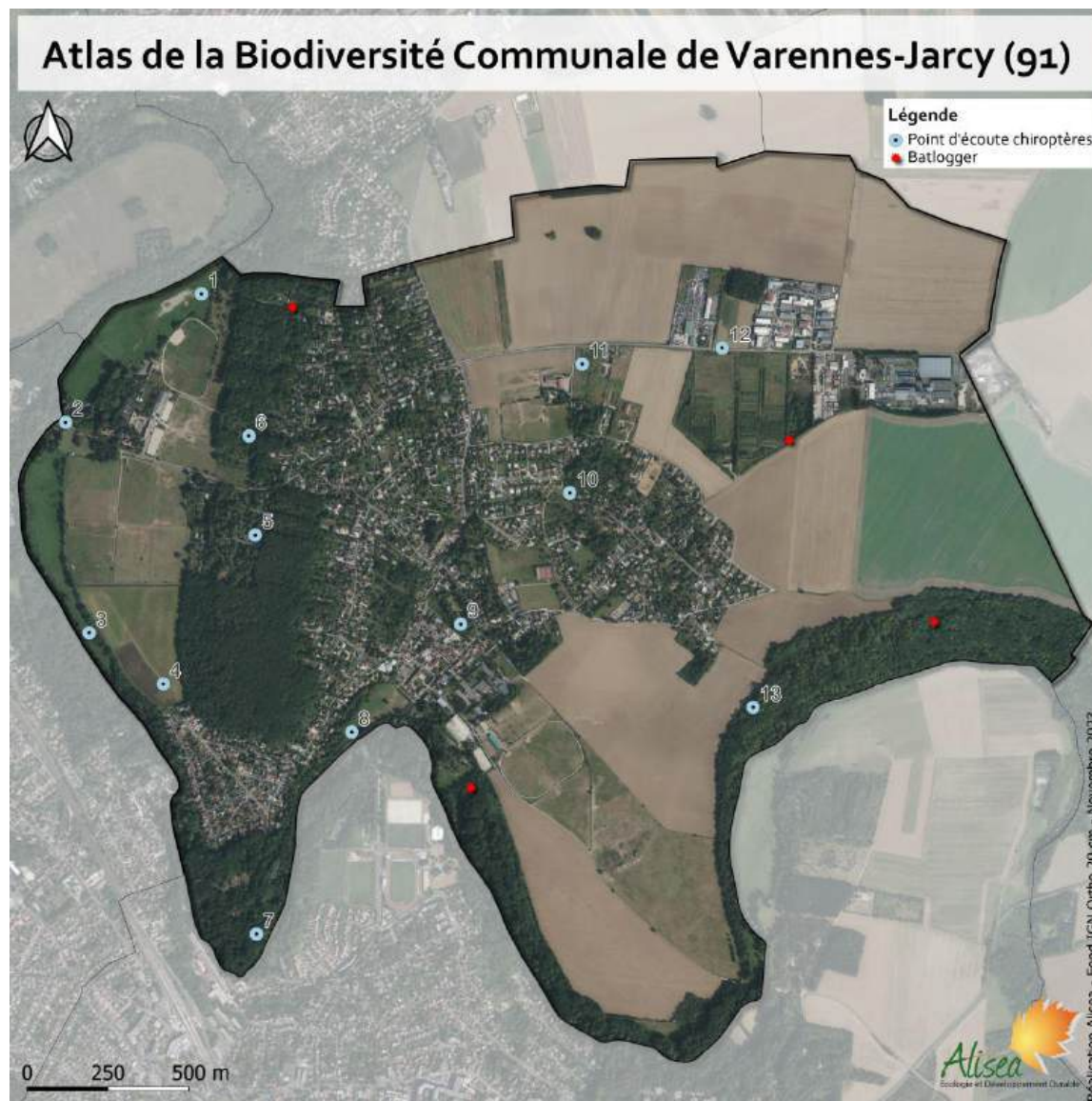


Figure 6 – Localisation des points d'écoute des Chiroptères (Alisea 2023)

BIO-EVALUATION ET ENJEUX

L'évaluation globale de la qualité écologique est réalisée en croisant le statut des espèces et des espaces avec leur degré de sensibilité et de vulnérabilité vis-à-vis du projet (bio-évaluation patrimoniale).

Cette bio-évaluation se base notamment sur :

- La valeur patrimoniale (statut réglementaire aux différentes échelles géographiques) ;
- Les tendances évolutives des espèces (listes rouges et listes de rareté nationales, régionales) ;
- La prise en compte de la présence de zones bien conservées et/ou bien connectées (qualité et densité des connexions biologiques, mosaïque de milieux...) qui présentent une grande diversité biologique mais pas forcément d'espèces rares (ex : les ZNIEFF de type II, les massifs forestiers...) ;
- La responsabilité que le niveau local porte sur l'ensemble des populations sur un référentiel plus large ;
- La sensibilité des espèces et des milieux par rapport au projet.

La bio-évaluation s'appuie sur les inventaires ainsi que sur les connaissances de l'abondance, la distribution et la répartition des espèces et milieux rencontrés. Elle doit être réalisée à différents niveaux d'échelle.

La fin de cette étape doit permettre de définir les enjeux écologiques afin de guider le maître d'ouvrage dans sa réflexion sur l'aménagement et la gestion de ses espaces.

L'évaluation écologique s'appuie sur des références réglementaires (arrêtés, directives) et non réglementaires (listes rouges, listes de raretés...) à différents niveaux (européen, national, régional) (voir Annexe 1).

Cinq niveaux d'enjeux de conservation de l'habitat ou de l'espèce sont évalués : très fort, fort, moyen, faible et négligeable (Tableau 4).

Afin d'adapter l'évaluation à la zone d'étude (définition d'un enjeu spécifique local stationnel), une adaptation des niveaux d'enjeu peut être appliquée sur la base de la rareté, des listes ZNIEFF, liste des habitats d'Ile-de-France, ou encore de l'utilisation du site considéré par les espèces (ex : une espèce d'oiseaux qui niche sur le site / une espèce d'oiseaux qui survole le site).

L'état de conservation des habitats est évalué à dire d'experts à partir des listes d'espèces (espèces caractéristiques de l'habitat, présence d'espèces rudérales / invasives...).

À SAVOIR

C'est le niveau d'enjeu le plus élevé des 3 critères (flore, habitats naturel, faune) qui confère le niveau d'enjeu global à l'habitat ou l'habitat d'espèce et au groupe d'espèce (exemple : enjeux modérés pour les oiseaux si une ou plusieurs espèces d'oiseaux présentant un niveau d'enjeu modéré ont été notées). Ce niveau d'enjeu peut être adapté en fonction de la localisation des espèces, de leur nombre, du nombre d'individu d'une même espèce, ou encore à la sensibilité d'une espèce à un projet, à dire d'expert.

Catégories de menace attribuées par la Liste rouge (UICN)	
RE	Disparue au niveau régional
CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
NA	Non applicable
NE	Non évaluée

Statut de rareté régionale	
E/O	Exceptionnelle/Occasionnelle
RRR	Extrêmement rare
TR/RR	Très rare
R	Rare
AR	Assez rare
PC	Peu commune
AC	Assez commune
C	Commune
TC/CC	Très commune

Tableau 4 - Synthèse des enjeux écologiques par taxon selon la bio-évaluation employée

Habitats	Flore	Faune	Enjeux écologiques
Habitat d'origine anthropique	Espèce non indigène	Espèce non indigène	Négligeable
Habitat naturel ou semi-naturel et en mauvais état de conservation	Espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce rare à très rare mais non menacée	Espèce inscrite en catégorie "LC" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce rare à très rare mais non menacée Espèce déterminante de ZNIEFF mais non menacée	Faible
Habitat naturel ou semi-naturel en bon état de conservation Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des habitats menacés	Espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Espèce inscrite en catégorie "NT" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats Espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux	Modéré
Habitat naturel ou semi-naturel inscrit à l'Annexe I de la Directive Habitat Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "VU" sur la liste départementale, régionale, nationale des habitats menacés	Espèce protégée au niveau national ou régional ou départemental Espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats	Espèce inscrite en catégorie "VU" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Fort
Habitat naturel ou semi-naturel inscrit en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste départementale, régionale, nationale des habitats menacés	Espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées Espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats	Espèce inscrite en catégorie "EN" ou "CR" sur la liste rouge départementale, régionale, nationale des espèces menacées	Très fort



**2 PRESENTATION DU TERRITOIRE DE
VARENNES-JARCY**



Figure 7 – Situation administrative de la commune de Varennes-Jarcy (Alisea 2023)

La commune de Varennes-Jarcy est à la fois soumise au contexte francilien fortement urbanisé du nord de l'Essonne et du Val-de-Marne (Petite Couronne), tout en ayant maintenu des sols majoritairement agricoles et naturels sur son propre territoire.

Présentation et localisation de la commune

La commune de Varennes-Jarcy, située au détour d'une boucle de l'Yerres, dispose d'un territoire de près de 5,5 km², dont **80% correspondent à des espaces agricoles et naturels** (zones humides, forêt, rivière...).

2 302 habitants (population légale 2020) occupent la commune, dans des habitats essentiellement pavillonnaires.

Elle se situe en région Ile-de-France, dans le département de l'Essonne (91), à la frontière avec le Val-de-Marne (94) et la Seine-et-Marne (77), à environ 30 km au sud-est de Paris.



Figure 8 – Localisation de la commune de Varennes-Jarcy en Ile-de-France (©Alisea 2023)

HISTOIRE DE LA COMMUNE

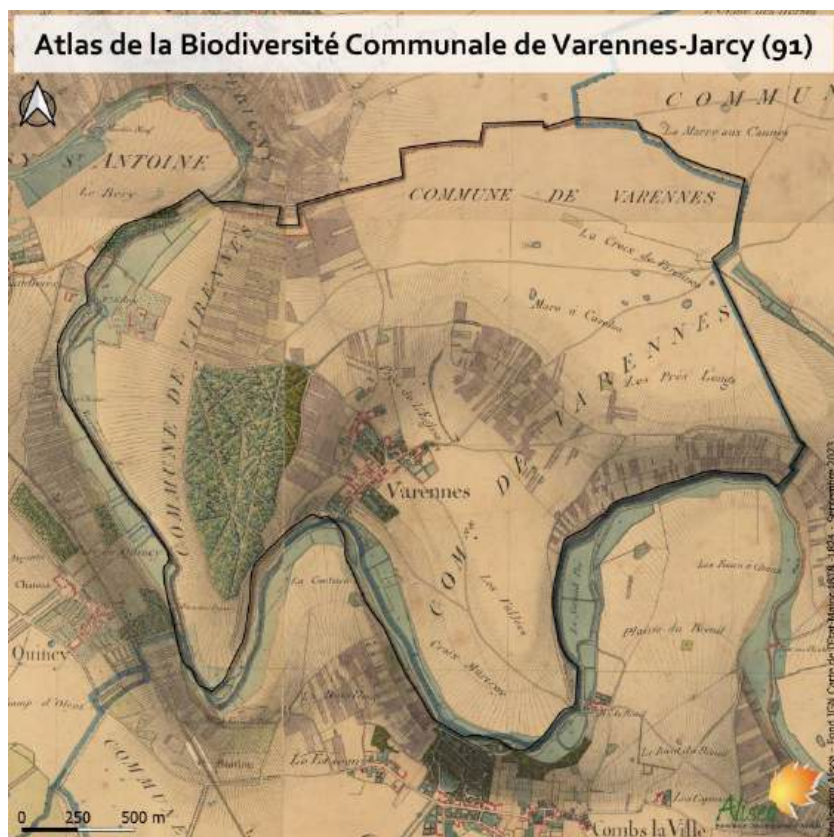


Figure 9 – Carte de l'État-Major (1820-1866) (Alisea 2023)

De par sa situation sur le plateau de Brie et les coteaux de la vallée de l'Yverres, la commune de Varennes-Jarcy a longtemps vécu de l'agriculture et plus précisément de la viticulture. Par ailleurs, le centre ancien de la ville correspond à un ancien corps de ferme.

Jusque dans les années 1960, Varennes-Jarcy demeurait encore un lieu d'agriculture et de villégiature (Figure 10). Le centre ancien constituait alors l'essentiel de son tissu urbain. L'urbanisation de la ville s'est développée petit à petit à partir de 1959, via l'implantation progressive d'habitats pavillonnaires en extension du centre ancien.

Le bois de Jarcy, à l'ouest de la commune, apparaît déjà sur la carte de l'État-Major (Figure 9). Il semble avoir perdu en surface pour laisser place aux vignes, avant de retrouver la superficie dont il dispose actuellement. La ripisylve de l'Yverres a également gagné en surface depuis les années 50-65, probablement suite aux changements des pratiques agricoles. En effet, les parcelles agricoles sur le plateau ne sont plus autant morcelées qu'auparavant (openfield) et nombre d'entre-elles ont laissé la place à un milieu urbanisé.

Par ailleurs, quelques mares étaient indiquées sur la carte de l'État-Major (lieu-dit Mare à Carolus), au niveau du plateau de Brie, notamment dans les secteurs identifiés comme potentiellement humides par la carte d'alerte actuelle de la DRIEAT (Figure 16).

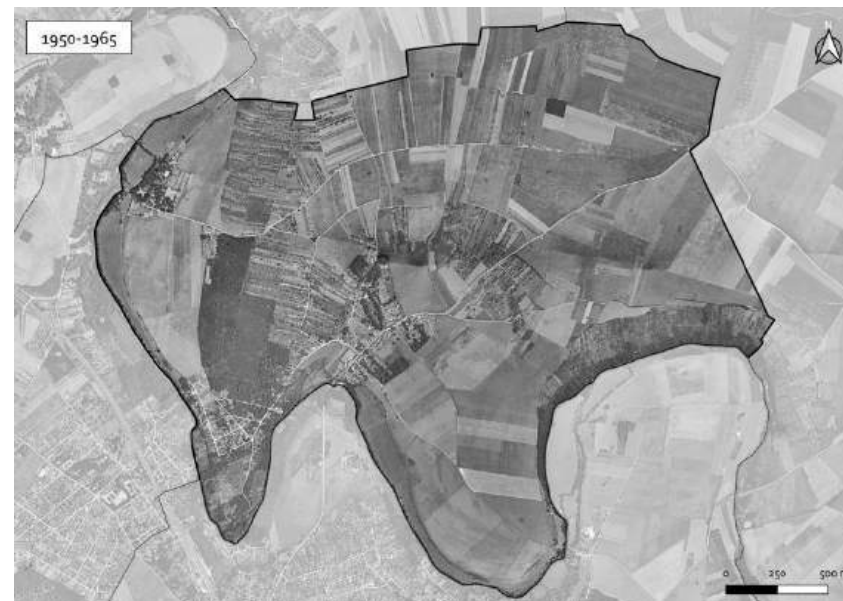


Figure 10 – Photo aérienne de la commune de Varennes-Jarcy prise entre 1950 et 1965 (IGN, Remonter le temps)

CONTEXTE PHYSIQUE DE LA COMMUNE

GEOLOGIE ET RELIEF

La géologie de la commune de Varennes-Jarcy est décrite par la notice de la feuille géologique n°219 de Corbeil-Essonnes (Figure 11). La commune repose sur une succession de couches géologiques sédimentaires décrites ci-dessous.

LP. Limons. Ce sont des dépôts fins, meubles, argileux et sableux. À la base ils sont calcaires lorsqu'ils reposent sur un substratum calcaire. Ils ont une teinte ocre à brun rougeâtre et renferment de nombreux débris de meulière.

p. Pliocène. Sables de Lozère. Ce sont des sables argileux (fraction argileuse importante, surtout formée de kaolinite) grisâtres, ferrugineux. La fraction sableuse est hétérogène et mal classée, formée essentiellement de quartz peu usés et de quelques feldspaths.

g1a Stampien inférieur: "Sannoisien" inférieur. Glaises à cyrènes, argile verte de Romainville. C'est une argile verte compacte pouvant renfermer des nodules calcaires blanchâtres.

g1b. Stampien inférieur: "Sannoisien" supérieur. Caillasse d'Orgemont, calcaire de Sannois, calcaire de Brie, argile à meulière de Brie. Le calcaire de Brie, dont l'épaisseur peut atteindre 10 m, est composé de marnes calcaireuses blanches, tendres, farineuses et de calcaires plus ou moins marneux, blancs passant à des calcaires blanc grisâtre, souvent siliceux, meulièrement en surface. A la base du Brie, on trouve fréquemment un niveau de marnes brun chocolat qui peut représenter les caillasses, mais elles sont souvent confondues avec le reste du calcaire.

e7b. Ludien moyen. Marnes et masses du gypse ou calcaire de Champigny. Le faciès marnes et masses du gypse est encore bien représenté au Nord-Ouest de la feuille. Ainsi à Thiais, la "première masse" est formée par 16,50 m de gypse saccharoïde entrecoupé de marnes, avec niveau de gypse fer-de-lance. Les "marnes d'entre-deux masses", épaisses de 3,20 m renferment deux passées de gypse pied-d'alouette. Les troisième et quatrième masses sur 7,10 m sont surtout formées de gypse saccharoïde avec niveaux marneux et fers de lance vers la base. Le faciès calcaire de Champigny est formé par une vingtaine de mètres de calcaire compact, renfermant des concrétions siliceuses brunes et des marnes crème.

e7a. Ludien inférieur. Marnes à pholadomies. Leur épaisseur oscille entre 1 et 4 mètres. Ce sont des marnes beiges, crème, souvent marbrées de gris ou de bleu, pouvant renfermer dans le Nord de la feuille des passées gypseuses. Elles présentent parfois des rognons calcaires et de petits niveaux d'argiles feuilletées brunes. Elles sont généralement fossilifères.

Fy. Alluvions anciennes. Basse terrasse. Dominant la Seine de 20 m au maximum, sa composition est assez semblable à celle de la moyenne terrasse, soit des sables grossiers renfermant des graviers grossiers dont les constituants proviennent soit de la craie, soit des différents terrains tertiaires.

Fz. Alluvions modernes. Ce sont des dépôts limoneux et sableux, à graviers fins pouvant présenter des niveaux tourbeux.

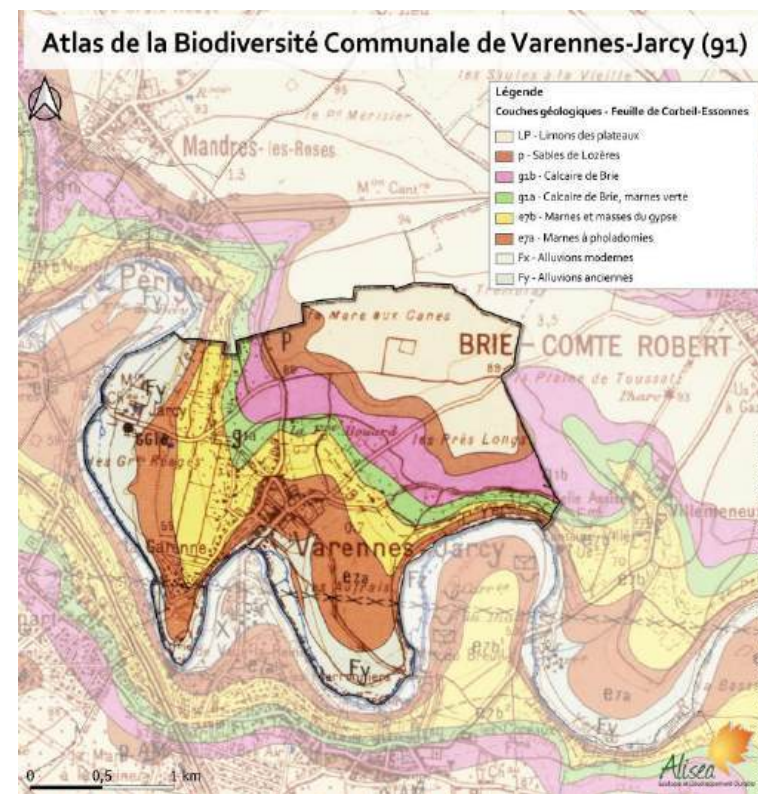


Figure 11 – Géologie de la commune (Alisea 2023)

La topographie de la commune de Varennes-Jarcy est façonnée par l'Yerres, qui coule au sud du territoire, creusant une vallée fluviale dans le plateau de Brie (Figure 12).

Ainsi, 48 mètres de dénivelé séparent le point culminant (93 mètres situé au Nord-Est du territoire) et le point bas du territoire (45 mètres situé au niveau de la vallée de l'Yerres). Le bâti est majoritairement implanté à flanc de coteau avec un dénivelé de près de 30 mètres entre la partie haute et la partie basse du village située dans la vallée.

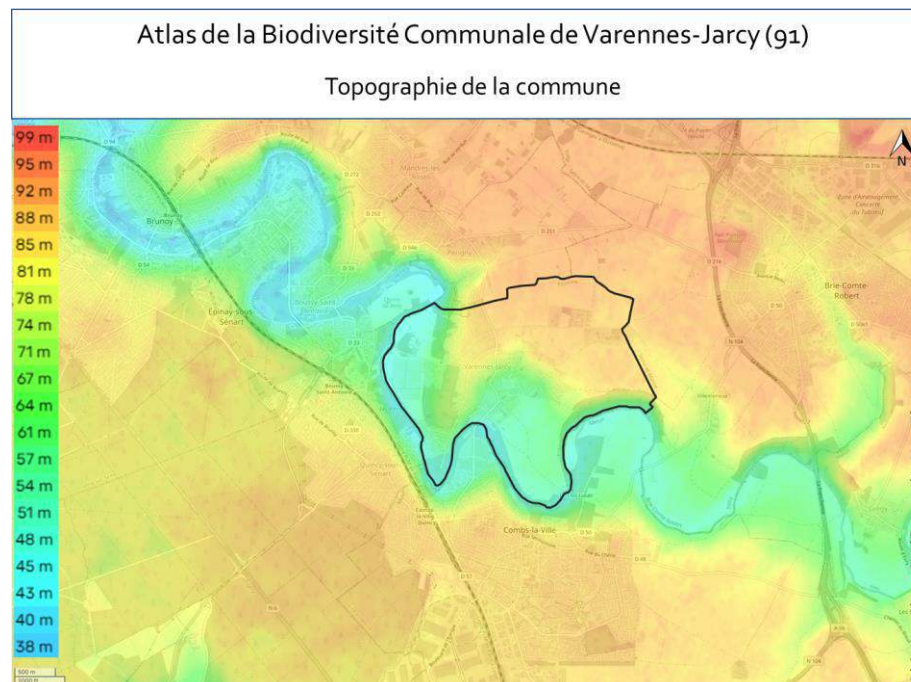


Figure 12 – Topographie (Source : <http://fr-fr.topographic-map.com/>)

LE SAVIEZ-VOUS ?

La diversité des roches détermine la nature du sol (compositions chimiques, granulométrie, texture, porosité, perméabilité, etc.), tandis que le relief a une influence, entre autres, sur l'exposition, l'hygrométrie et l'altitude. Par extension, ces paramètres (= biotope, voir §Qu'est-ce que la biodiversité ?) influencent les habitats naturels. Il existe donc un lien étroit entre la « géodiversité » et la biodiversité terrestre.

Pour information, dans la directive européenne « Habitats Faune Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE), qui liste un ensemble d'habitats et d'espèces à sauvegarder en priorité, les deux tiers sont déterminés par un critère lithologique¹ ou géomorphologique².

Pour en savoir plus sur les liens entre la géologie et la biodiversité :

[Géobiodiversité : l'influence de la géologie sur la biodiversité, BRGM, 2010](#)

¹ Nature des roches constituant une formation géologique.

² La géomorphologie est une branche de la géographie étudiant les formes du relief terrestre, notamment le rôle de l'érosion dans la formation des paysages.

HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES

La commune de Varennes-Jarcy se situe dans le bassin versant de l'Yerres. Ce dernier couvre près de 1 030 km² combinant une partie amont essentiellement agricole et une partie aval de plus en plus urbanisée faisant partie de la ceinture de Paris. L'Yerres parcourt 98,23 km avant de se jeter dans la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, et traverse trois départements : la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne. La rivière prend sa source au nord du hameau de Courbon, sur la commune de Guérard (77).

Le cours d'eau fait office de frontière naturelle entre la commune de Varennes-Jarcy et les communes limitrophes de l'Ouest et du Sud (Figure 13).

D'après le PLU, quelques écoulements temporaires ont également été identifiés sur le territoire communal.



©Alisea

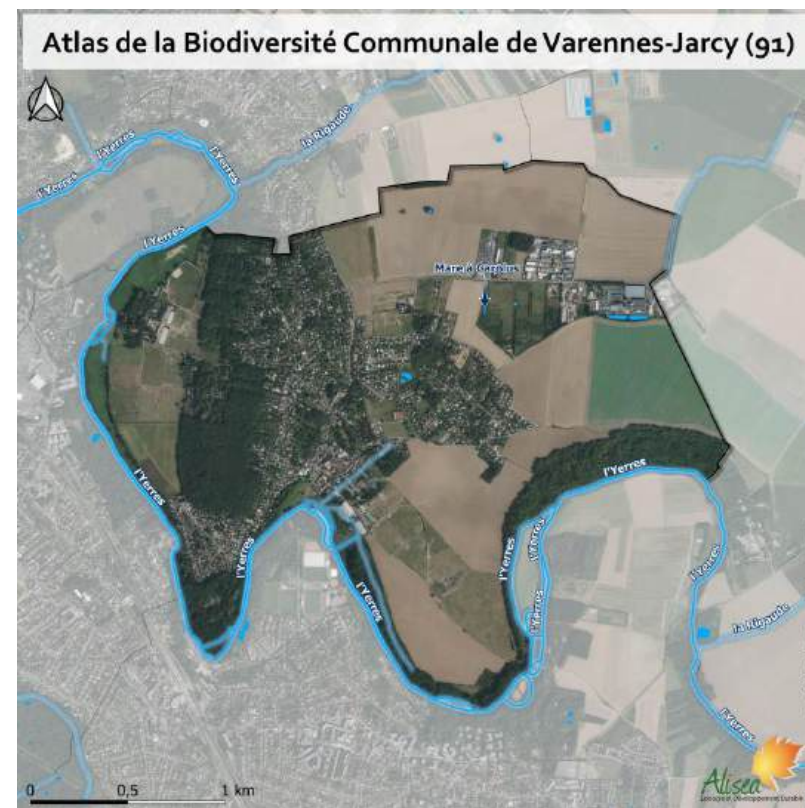


Figure 13 – Contexte hydrologique de la commune (Alisea 2023)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les abords de l'Yverres, de ses affluents, et des pièces d'eau qui y sont rattachées, sont des milieux riches d'un point de vue faunistique et floristique car ils sont d'une grande diversité. La vallée de l'Yverres a également été reconnue pour la qualité de ses paysages et de leurs aspects remarquables.

Afin de préserver cette richesse, la vallée de l'Yverres est devenue le site classé de la vallée de l'Yverres aval, par décret d'État du 23 décembre 2006, au titre de la loi de 1930 sur les paysages.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) a établi, en 2006, une cartographie des zones à dominante humide sur le bassin de la Seine et des cours d'eau de Normandie¹. Ainsi, des zones à dominante humide ont été identifiées tout le long du cours d'eau de l'Yerres mais également sur le plateau agricole et dans quelques secteurs urbanisés (Figure 14).

La DRIEAT Ile-de-France a également établi une cartographie de synthèse qui partitionne la région en quatre classes selon la probabilité de présence d'une zone humide.

Les quatre classes d'alerte sont définies comme il suit :

- **Classe A** : Zones humides avérées dont le caractère humide peut être vérifié et les limites à préciser :
 - o zones humides délimitées par des diagnostics de terrain selon un ou deux des critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 ;
 - o zones humides identifiées selon les critères et la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008, mais dont les limites n'ont pas été définies par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) ;
 - o zones humides identifiées par des diagnostics de terrain, mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de ceux de l'arrêté du 24 juin 2008.
- **Classe B** : Probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.
- **Classe C** : Enveloppe en dehors des masques des 2 classes précédentes, pour laquelle soit il manque des informations, soit des données indiquent une faible probabilité de présence des zones humides.
- **Classe D** : Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

Toutes les berges de l'Yerres ont été identifiées en zone humide avérée (classe A) et la vallée en zone humide potentielle (classe B). Une partie du plateau est également identifiée comme zone humide potentielle (classe B) (Figure 15).



Figure 14 – Zones à dominante humide de l'AESN (Alisea 2023)

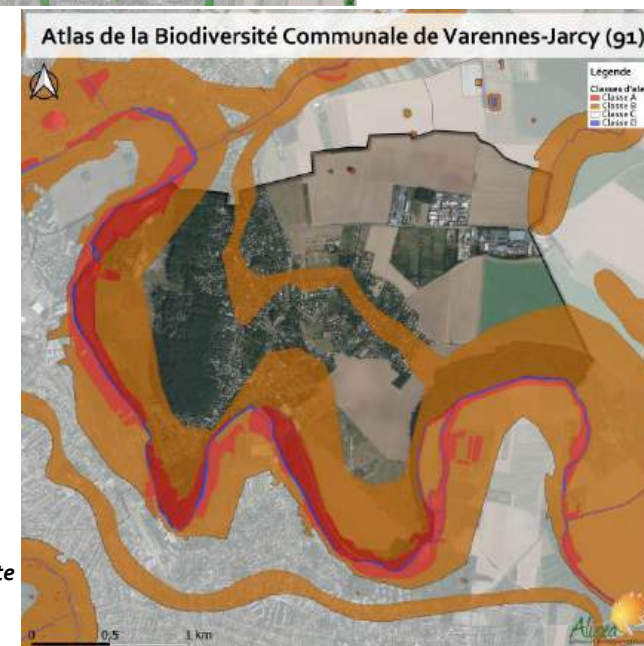


Figure 15 – Enveloppes d'alerte humide de la DRIEAT (Alisea 2023)

¹ Les résultats cartographiques sont utilisables à l'échelle du 1/50.000^{ème} et ne constituent pas un inventaire. Ils ne peuvent avoir de valeur réglementaire et ne peuvent être pris en compte directement au sens de la Loi sur le développement des territoires ruraux (dite « DTR ») du 23 février 2005. Cette cartographie est destinée, entre-autre, à être un outil d'aide à la décision pour les collectivités territoriales. Elle est vouée à être complétée par des cartographies plus fines et/ou des inventaires dans les secteurs à enjeu.

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) a mis en place un programme participatif, afin d'inventorier les mares d'Ile-de-France, depuis 2010.

Plusieurs mares potentielles ont ainsi été identifiées sur le plateau de Brie, via les photos aériennes et les cartes IGN (vérification sur le terrain nécessaire pour confirmer ou non leur présence). Au moins une mare a été vue, sans être caractérisée, au Nord de la commune (Figure 16).

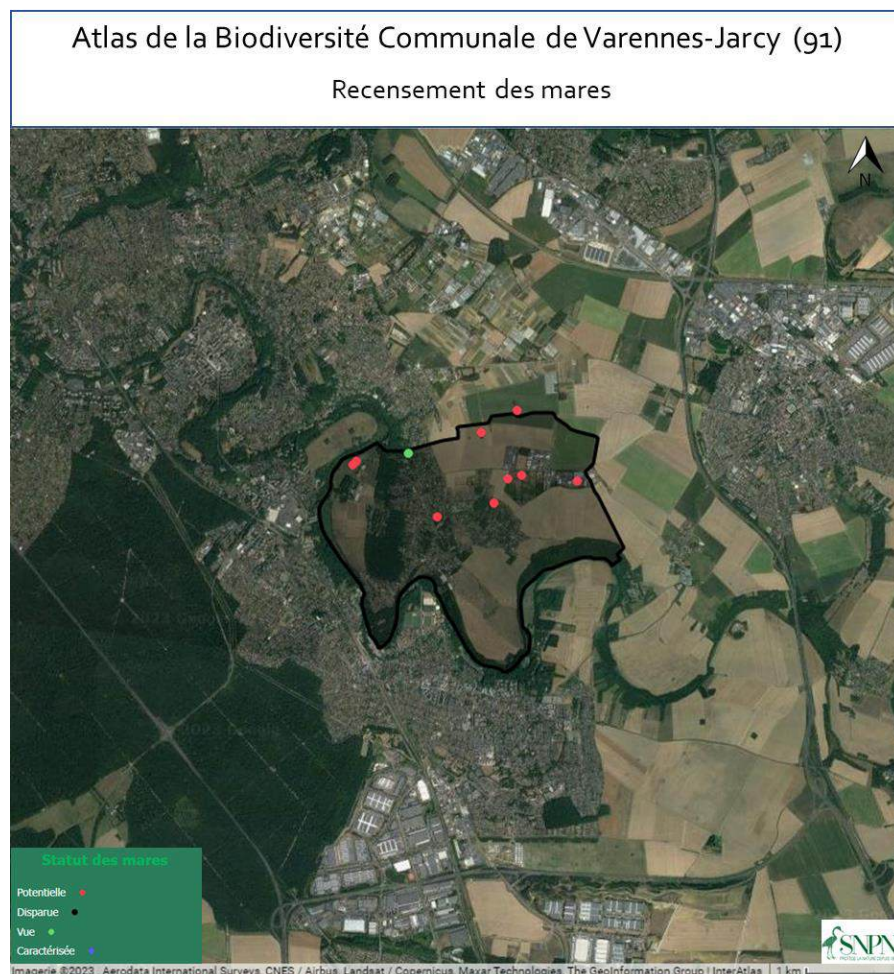


Figure 16 – Recensement des mares sur la commune de Varennes-Jarcy (SNPN)



©valadzionak_volha

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les zones humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Elles rendent également de nombreux services comme la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Leur préservation représente donc des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

Plus d'informations sur : <https://www.zones-humides.org/>

CONTEXTE ECOLOGIQUE DE LA COMMUNE

LES PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION DE LA NATURE EXISTANTS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

Les zonages réglementaires : Zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels des aménagements peuvent être interdits ou contraints (Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle, Parc Naturel, Forêt de protection).

Les zonages d'inventaires : Zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs (ZNIEFF, ZICO, PRIF, ENS).

Pour plus d'informations, se rendre sur le site : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-nature-paysage-r30.html>

Tableau 5 – Descriptions des zonages réglementaires et d'inventaires se trouvant à proximité de la commune de Varennes-Jarcy

Zonage	Type	Description
Règlementaire	Forêts de protection	Dispositif permettant de protéger des écosystèmes forestiers, en leur appliquant selon le code forestier une servitude nationale d'urbanisme et un régime forestier spécial : les défrichements et constructions d'infrastructures sont interdits
Inventaire	Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)	Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure de protection qui implique des contraintes légales, ce type de zonage donne une indication sur la richesse biologique d'un site. La nécessité de sa prise en compte lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement
	Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)	Zone issue d'un engagement partenarial explicite entre une commune, l'AEV et le Conseil régional afin de pérenniser la vocation forestière, naturelle ou agricole d'un site délimité. C'est donc l'expression d'une décision politique concertée, permettant à la Région Île-de-France de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages
	Espaces Naturels sensibles (ENS)	Zonage issue du code l'urbanisme permettant au département de disposer d'un droit de préemption et de la possibilité d'instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles. Cette taxe doit être affectée à l'acquisition par le département de tels espaces ou à la participation à cette acquisition par une autre collectivité ou un organisme public, ou à l'aménagement et l'entretien de ces espaces.

La commune de Varennes-Jarcy se trouve à proximité d'un seul type de zonage réglementaire : les forêts de protection de Sénart et de l'Arc Boisé.

La forêt de Sénart, située à environ 3 km à l'ouest de la commune de Varennes-Jarcy, s'étend sur environ 3 000 ha, à l'extrémité ouest du plateau de la Brie, entre les vallées de la Seine et de l'Yerres. Elle est réputée pour sa concentration en mares (800 comptabilisées), et sa richesse spécifique (faune et flore).

Le massif forestier de l'Arc Boisé est situé à environ 4,5 km au nord de la commune de Varennes-Jarcy. Occupant une superficie de près de 3 030 hectares, il est constitué de la forêt domaniale de Notre-Dame, la forêt de la Grange, et la forêt de Grosbois. Il est composé d'une mosaïque d'habitats d'intérêt, comme des landes de bruyères ou des pelouses sèches issues d'anciens pâturages ou des zones humides avec plus de 400 mares.

Aucun site Natura 2000, arrêté préfectoral de protection de biotope, de réserves naturelles ou de parc naturel régional n'a été identifié à proximité de la commune de Varennes-Jarcy.

Toutefois, il convient de noter qu'un projet de Réserve Naturelle Volontaire avait été envisagé en 2001, avant que la compétence ne revienne à la Région. Le périmètre était défini à l'ouest du territoire communal, le long de la vallée de l'Yerres. Le classement en Réserve Naturelle Régionale n'a finalement jamais abouti, mais ce projet témoigne d'une richesse écologique dans le secteur.

Toute la vallée de l'Yerres dont fait partie la commune de Varennes-Jarcy fait partie de la ZNIEFF de type II « Basse Vallée de l'Yerres » (ID 110001628). Cette dernière est directement en lien avec les deux massifs forestiers de Sénart et de l'Arc boisé, également identifiés comme ZNIEFF de type II. L'ensemble inclut des secteurs plus petits, définis en ZNIEFF de type I.

Le plateau agricole de la commune de Varennes-Jarcy appartient au PRIF des vallées de l'Yerres et du Réveillon. Ce dernier est directement en lien avec les PRIF de la Tégéval et de Gros bois. Ces périmètres ne créent pas de nouvelles réglementations ou servitudes opposables aux tiers ou aux collectivités locales. Ils permettent principalement la protection et la conservation du milieu identifié grâce à l'intervention de l'agence Ile-de-France Nature (anciennement Agence des Espaces Verts IDF).

L'ensemble de la vallée de l'Yerres a été recensé pour les ENS et fait l'objet d'un droit de préemption. Ce dernier est par défaut départemental, cependant, à Varennes-Jarcy, une partie de ce droit est délégué à la commune. Trois types de milieux ont ainsi été identifiés, majoritairement des milieux humides et agricoles, accompagnés de quelques espaces boisés. Ils peuvent détenir une flore et une faune d'intérêt, à préserver. Aucun de ces secteurs n'a été pour l'instant acquis par le département ou par la commune.



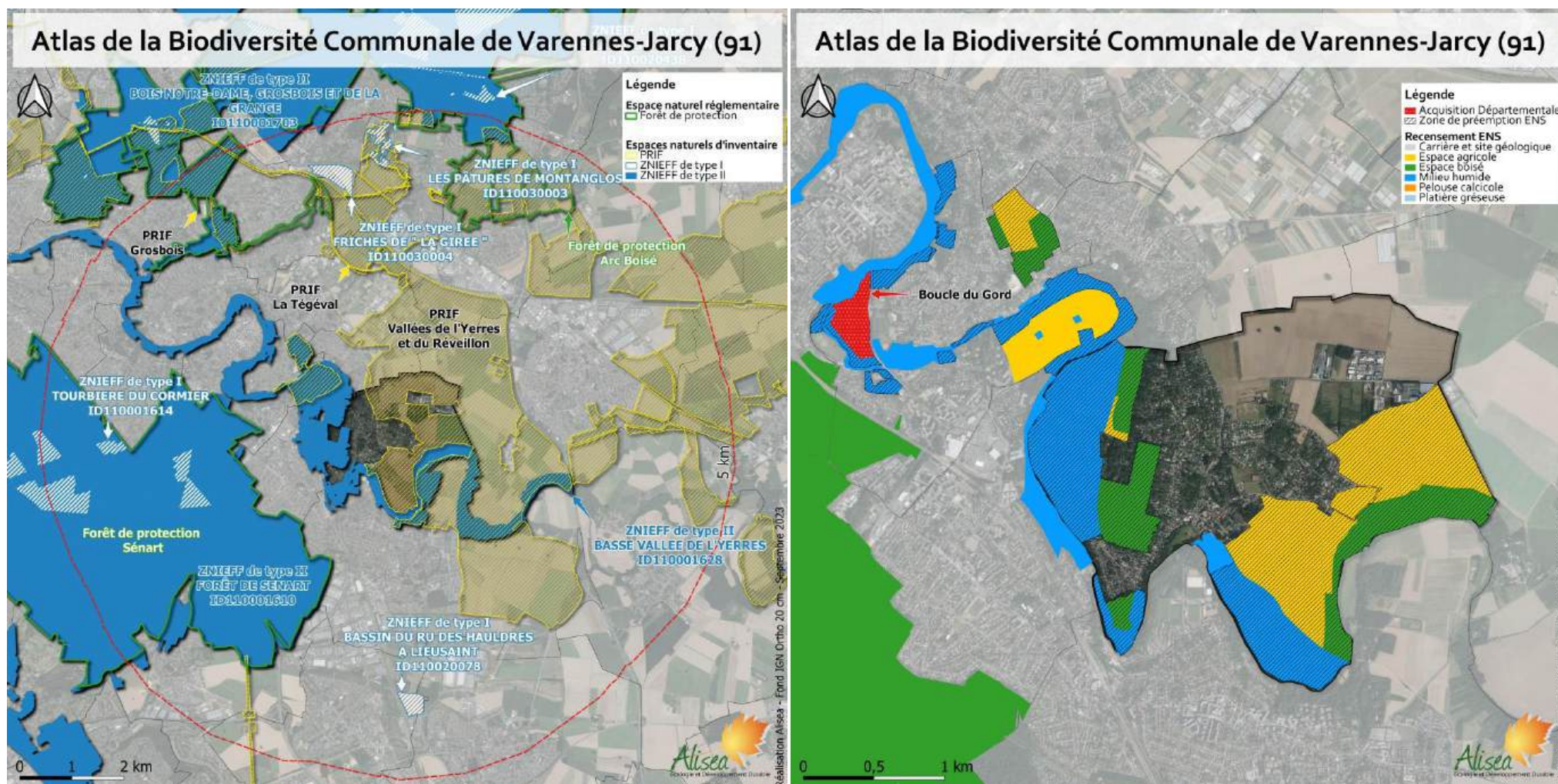


Figure 17 – Les périmètres d'inventaire et de protection de la nature existants autour de Varennes-Jarcy (Alisea 2023)

LA TRAME VERTE ET BLEUE DE VARENNES-JARCY

La trame verte et bleue a pour objectif de créer une continuité territoriale. Il s'agit ainsi d'assurer et de rétablir les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les zones de haute valeur écologique, et maintenir ainsi la capacité des écosystèmes à fournir les services écologiques dont nous dépendons.

« **La trame verte** est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, reposant sur une cartographie à l'échelle 1:5000. Elle est complétée par une **trame bleue** formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau. Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue. **La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État** »¹

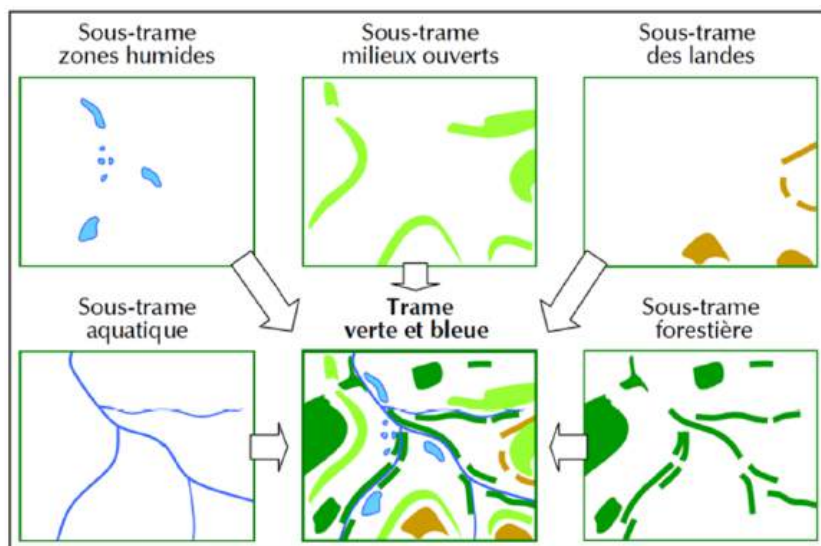


Figure 18 – Trame verte et bleue composée de sous-trames écologiques spécifiques (Allag-Dhuisme et al., 2010)

Avec la loi Grenelle 2, les outils « trame verte » et « trame bleue » s'appuient sur les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Ces documents sont établis en copilotage État-Régions et soumis à l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

D'après le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Ile-de-France (SRCE), adopté le 21 octobre 2013 (Figure 19 et Figure 20) :

- La commune de Varennes-Jarcy est occupée principalement par un tissu urbain à l'est et un tissu agricole à l'ouest. Quelques formations herbacées sont représentées, notamment sur les coteaux.
- La vallée de l'Yerres est définie comme réservoir de biodiversité. Le cours d'eau constitue un continuum de la trame bleue ainsi qu'un corridor alluvial multitrame, sur lequel plusieurs obstacles à l'écoulement existent, nécessitant des travaux de restauration.
- Un secteur de concentration en mares et mouillères a été défini au nord de la commune sur le plateau de Brie, éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.
- Aucun corridor des trames herbacée, arborée ou de milieux calcaires n'a été identifié sur le territoire communal.

¹ www.legrenelle-environnement.gouv.fr

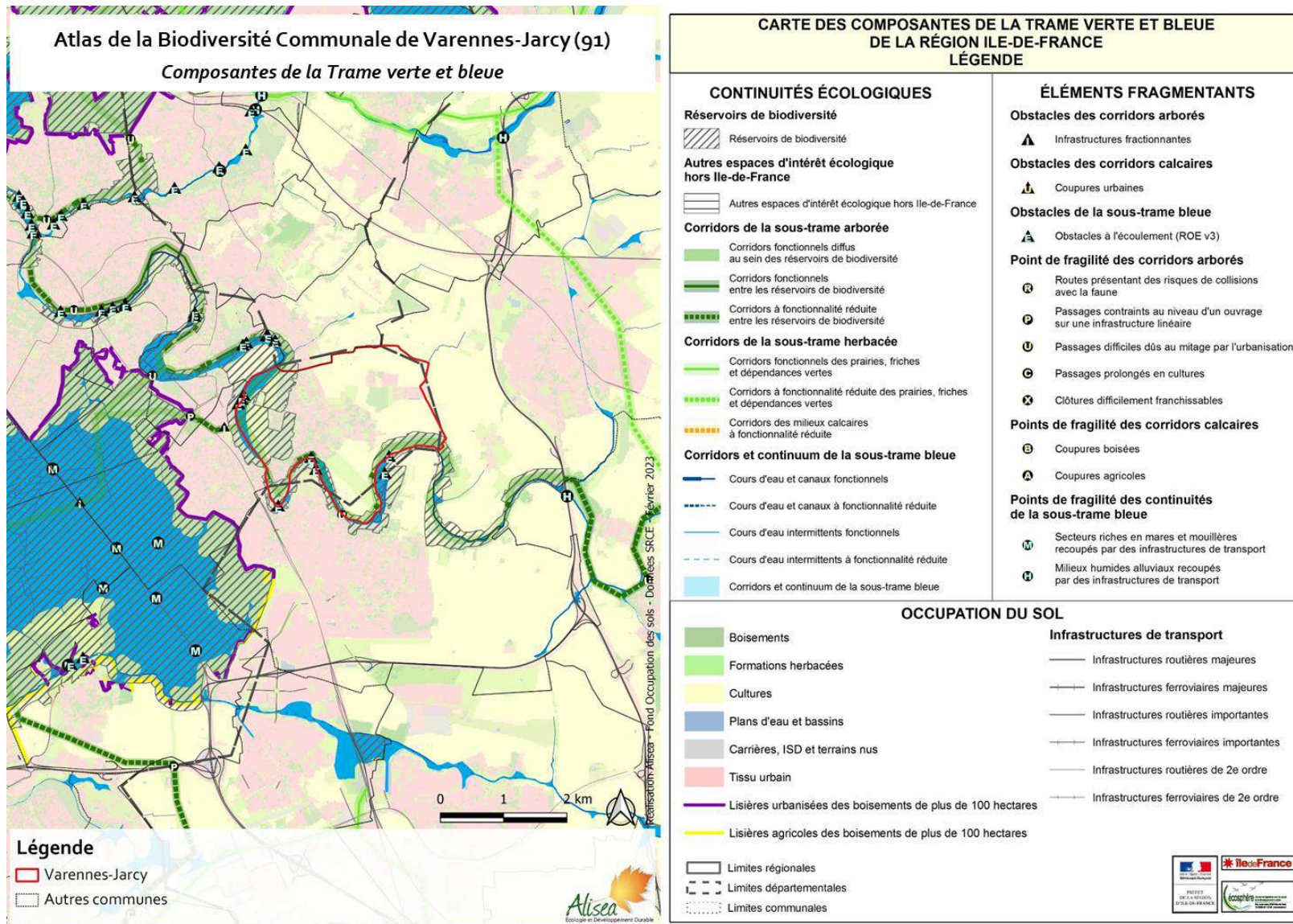


Figure 19 – Composantes du SRCE (Source : SRCE, ARB IDF)

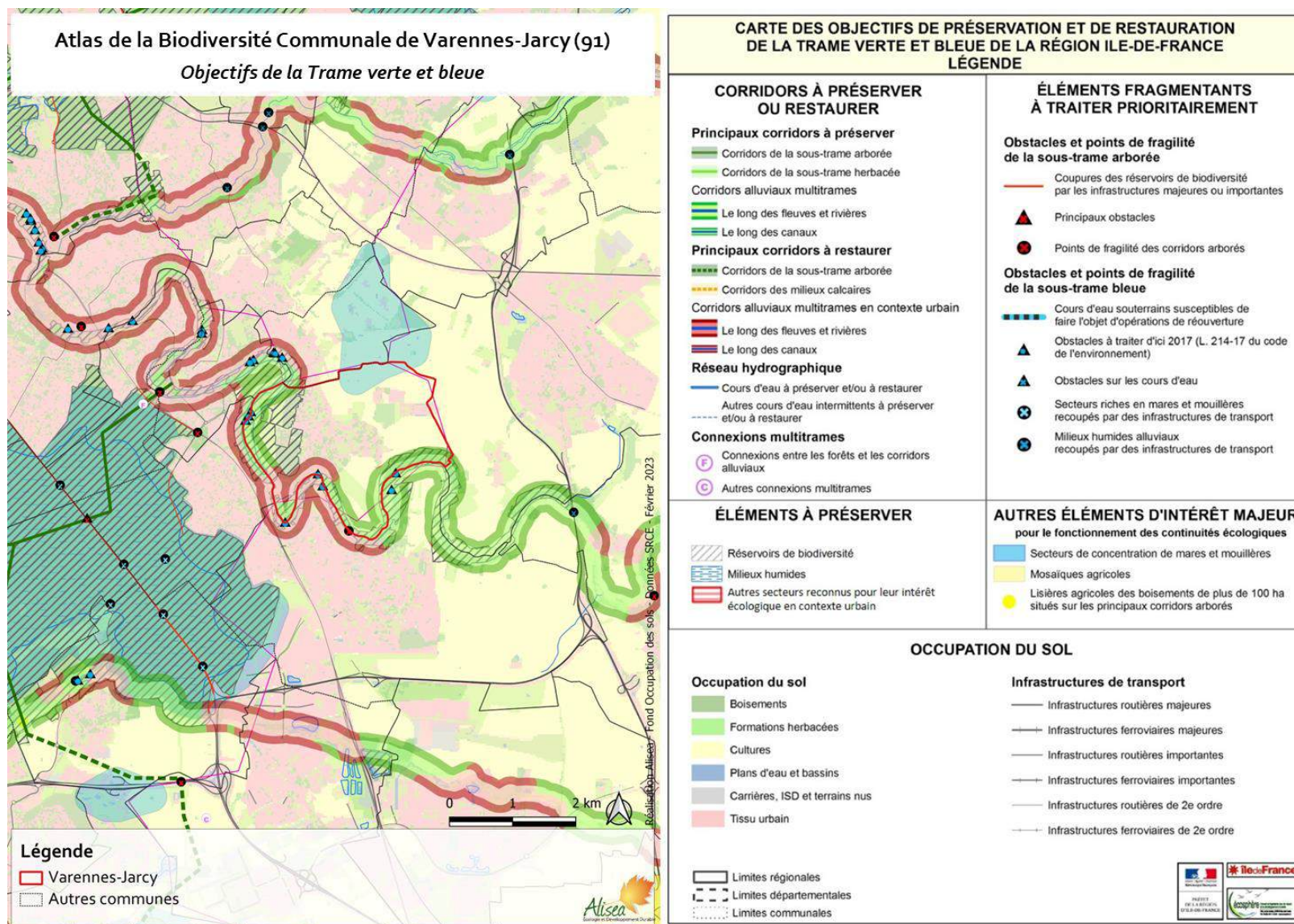


Figure 20 – Objectifs du SRCE (Source : SRCE, ARB IDF)

Plusieurs espaces naturels assurant un équilibre écologique et animant le paysage de la commune, par la diversité de leur importance, de leur forme et des essences qui les constituent, ont été notés dans le PLU de Varennes-Jarcy (espaces boisés, ripisylve, parcs, etc.) (Figure 21).

Le PADD de la commune de Varennes-Jarcy a identifié plusieurs objectifs de préservation de la Trame Verte et Bleue locale.

Extrait du PADD de Varennes-Jarcy :

Afin de pérenniser cette identité paysagère et de favoriser les continuités écologiques, il conviendra non seulement de préserver mais aussi de valoriser les espaces boisés, prairiaux et agricoles :

- *L'espace boisé (bois de Jarcy) et la vaste prairie située à l'Ouest du bourg.*
- *L'espace boisé (le rôle de Jarcy) situé au Nord jouxtant le quartier de la Debenne.*
- *Les espaces boisés et les prairies bordant l'Yerres dans les parties Sud et Sud-Est de la commune, formant une ceinture verte.*
- *Les mares et les cours d'eau.*
- *Les espaces agricoles ceinturant le bourg.*
- *Les cœurs d'îlot et les lisières de zone boisée.*

Par ailleurs, le PLU cite une étude réalisée en 2010 au sein du site classé de la vallée de l'Yerres Aval par le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV), aujourd'hui appelé Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

D'après cette étude :

Il avait été conclu que l'intensification de l'urbanisation (dénaturation des berges, artificialisation des milieux naturels, dégradation de la qualité de l'eau, fréquentation humaine etc.) conduit à une baisse de la biodiversité. Cependant la zone classée conservait une réelle richesse biologique se traduisant par une

relative diversité faunistique (espèces typiques de rivières de plaine) et par le maintien d'un corridor écologique.

L'étude avait permis de recenser 410 espèces végétales, dont 23 représentaient un intérêt. Quelques espèces invasives avaient été notées à l'époque.

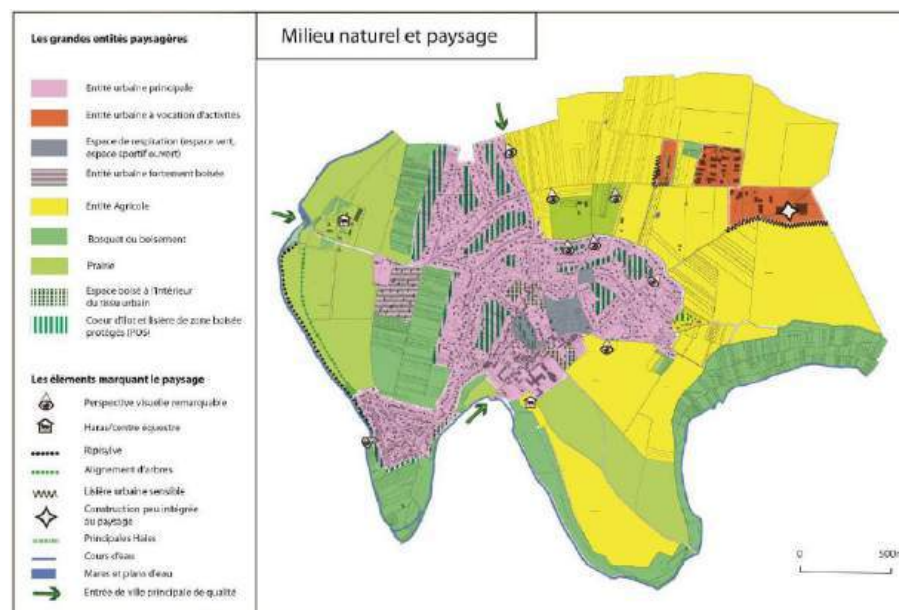


Figure 21 – Carte des milieux naturels et paysages identifiés dans le PLU (PLU)

A photograph of a wooden boardwalk winding through a dense, lush green forest. A large weeping willow tree is prominent on the left side of the path. The scene is bright and sunny, with sunlight filtering through the trees. The text "3 LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE DE VARENNES-JARCY" is overlaid in white, bold, sans-serif font across the center of the image.

3 LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE DE VARENNES-JARCY

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES DE LA BIODIVERSITÉ SUR LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY

740 ESPÈCES CONNUES

108 ESPÈCES PROTÉGÉES
105 ANIMAUX ET 2 PLANTES

70 ESPÈCES MENACÉES
64 ANIMAUX ET 6 PLANTES

FLORE



500 ESPÈCES CONNUES
2 ESPÈCES PROTÉGÉES
6 ESPÈCES MENACÉES
23 ESPÈCES RARES

AVIFAUNE



117 ESPÈCES CONNUES
82 ESPÈCES PROTÉGÉES
50 ESPÈCES MENACÉES

MAMMIFÈRES



10 ESPÈCES CONNUES
2 ESPÈCES PROTÉGÉES
0 ESPÈCE MENACÉE

CHIROPTÈRES



8 ESPÈCES CONNUES
8 ESPÈCES PROTÉGÉES
5 ESPÈCES MENACÉES

REPTILES



5 ESPÈCES CONNUES
4 ESPÈCES PROTÉGÉES
1 ESPÈCE MENACÉE

AMPHIBIENS



3 ESPÈCES CONNUES
3 ESPÈCES PROTÉGÉES
1 ESPÈCE MENACÉE

ODONATES



27 ESPÈCES CONNUES
1 ESPÈCE PROTÉGÉE
4 ESPÈCES MENACÉES

ORTHOPTÈRES



25 ESPÈCES CONNUES
4 ESPÈCES PROTÉGÉES
0 ESPÈCE MENACÉE

LÉPIDOPTÈRES



37 ESPÈCES CONNUES
2 ESPÈCES PROTÉGÉES
2 ESPÈCES MENACÉES

COLÉOPTÈRES & HYMÉNOPTÈRES



8 ESPÈCES CONNUES
0 ESPÈCE PROTÉGÉE
1 ESPÈCE MENACÉE



HABITATS ET FLORE

SYNTHESE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), service scientifique faisant partie du Museum National d'Histoire Naturelle, recense la flore et les habitats naturels des communes du Bassin parisien, par réalisation d'inventaires de terrain sur des zones de relevés, complétés par des interprétations ex-situ de cartes géologiques, pédologiques, données anciennes, photographies aériennes.

Pour plus d'informations, se rendre sur le site du conservatoire : <https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/index.jsp>

Le CBNBP a recensé, après 2000, **198 espèces végétales à Varennes-Jarcy** (Tableau 6) dont aucune n'est protégée, mais 4 sont menacées ou quasi-menacées, et 5 sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France. Quelques espèces assez rares ou rares sont également connues, mais qui ne présentent pas d'enjeux forts de conservation. Beaucoup de ces espèces patrimoniales sont liées aux milieux humides de la vallée de la Seine. Ont été également recensées après 2000, **4 espèces végétales exotiques avérées implantées et 7 espèces végétales exotiques potentielles implantées** (Tableau 7).

Le CBNBP a réalisé également une carte d'alerte végétation ayant pour vocation à alerter rapidement l'utilisateur sur l'existence de données d'inventaires révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation dans un secteur particulier, concerné par un projet d'aménagement, une mesure de conservation ou toute autre opération vis-à-vis de laquelle la question de la présence éventuelle de plantes ou de végétations protégées et/ou menacées est posée. Ainsi, même si la localisation détaillée des espèces remarquables n'est pas connue, les zones à enjeux sont facilement identifiables.

Plusieurs enjeux forts sont connus sur le territoire communal de Varennes-Jarcy (Figure 22), où plusieurs relevés de végétation ont été réalisés au sein de diverses typologies d'habitats naturels : **des enjeux concernant la présence d'espèces végétales menacées sont localisés dans les pâtures du Moulin de Jarcy, dans le boisement au sud du domaine des Bois de Jarcy, et le long du chemin agricole des Prés longs. Des enjeux concernant la présence de formations végétales d'intérêt sont localisés dans les milieux alluviaux herbacés et boisés.**

Le travail du CBNBP a aussi permis l'obtention d'une cartographie des formations phytosociologiques, selon une interprétation in-situ et ex-situ (pas d'expertise de terrain, mais une photo-interprétation et le croisement de données relatives à la topographie, la géologie...). Ainsi, le CBNBP identifie plusieurs formations végétales sur le territoire communal, dont certaines ont été identifiées grâce à des inventaires de terrain sur site (plus d'informations en Annexe 2).

Tableau 6 – Espèces patrimoniales recensées par le CBNBP après 2000

CD REF (Taxreff16)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté Région	Liste rouge nationale	Liste rouge IDF	ZNIEFF IDF	Déterminant Zone Humide	Date de dernière observation CBNBP
Espèces menacées ou déterminantes de ZNIEFF									
88478	<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	Indigène	R	LC	NT	Déterminant ZNIEFF	Ar. ZH	2017
102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	Indigène	R	LC	LC	Déterminant ZNIEFF		2017
103301	<i>Hypericum montanum</i> L., 1755	Millepertuis des montagnes	Indigène	RR	LC	EN	Déterminant ZNIEFF		2003
104340	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	Indigène	R	LC	LC	Déterminant ZNIEFF	Ar. ZH	2004
105427	<i>Lemna gibba</i> L., 1753	Lentille d'eau bossue	Indigène	RR	LC	VU			2017
121606	<i>Scilla bifolia</i> L., 1753	Scille à deux feuilles	Indigène	RR	LC	LC	Déterminant ZNIEFF		2004
123785	<i>Sison segetum</i> L., 1753	Berle des blés	Indigène	RR	LC	CR			2008
Espèces rares ou très rares mais non menacées									
81637	<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2004
81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2017
81966	<i>Amaranthus blitum</i> L., 1753	Amarante livide	Indigène	R	LC	LC			2003
82931	<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	Persil sauvage	Indigène	AR	LC	LC			2008
87476	<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus	Indigène	AR	LC	LC			2017
89968	<i>Cerastium arvense</i> L., 1753	Céraiste des champs	Indigène	AR	LC	LC			2011
91327	<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	Indigène	AR	LC	LC			2004
95136	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Roquette jaune	Indigène	AR	LC	LC			2007
95154	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilu	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2008
96546	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêlé	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2008
97508	<i>Euphorbia esula</i> L., 1753	Euphorbe éssule	Indigène	RR	LC	DD			2008
100394	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2017
100398	<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	Glycérie pliée	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2004
105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse sans feuilles	Indigène	AR	LC	LC			2008
109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois	Indigène	AR	LC	LC			2004
109750	<i>Nymphaea alba</i> L., 1753	Nénuphar blanc	Indigène	R	LC	LC			2011
117951	<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts	Indigène	AR	LC	LC		Ar. ZH	2017
118916	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse	Indigène	R	LC	LC			2004
119149	<i>Rubus idaeus</i> L., 1753	Framboisier	Indigène	AR	LC	LC			2003
92488	<i>Cormus domestica</i> (L.) Spach, 1834	Cormier	Indigène	RR	LC				2003
127337	<i>Trifolium hybridum</i> L., 1753	Trèfle hybride	Indigène	AR	LC	DD			2017
129340	<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue	Indigène	R	LC	LC			2017
130462	<i>x Schedolium loliaeum</i> (Huds.) Holub, 1998	Hybrid Fescue	Indigène	RRR					2017

Tableau 7 – Espèces végétales exotiques envahissantes recensées par le CBNBP après 2000 sur le territoire communal de Varennes-Jarcy

CD REF (Taxref12)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté Région	Cot. UICN Nat	Cot. EEE Région
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre à papillon	Eurynaturalisé	C	NA	Potentielles implantées
95980	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada	Eurynaturalisé	R	NA	Avérées implantées
96739	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Eurynaturalisé	C	NA	Potentielles implantées
96749	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Eurynaturalisé	CCC	NA	Potentielles implantées
96814	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Eurynaturalisé	C	NA	Potentielles implantées
116089	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	Eurynaturalisé	AC	NA	Potentielles implantées
117503	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	NA	Avérées implantées
117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Eurynaturalisé	CCC	NA	Avérées implantées
122630	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon sud-africain	Eurynaturalisé	AC	NA	Potentielles implantées
125324	<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	Eurynaturalisé	AR	NA	Potentielles implantées
448412	<i>Symphotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	Aster des jardins	Subspontané	.	NA	Avérées implantées



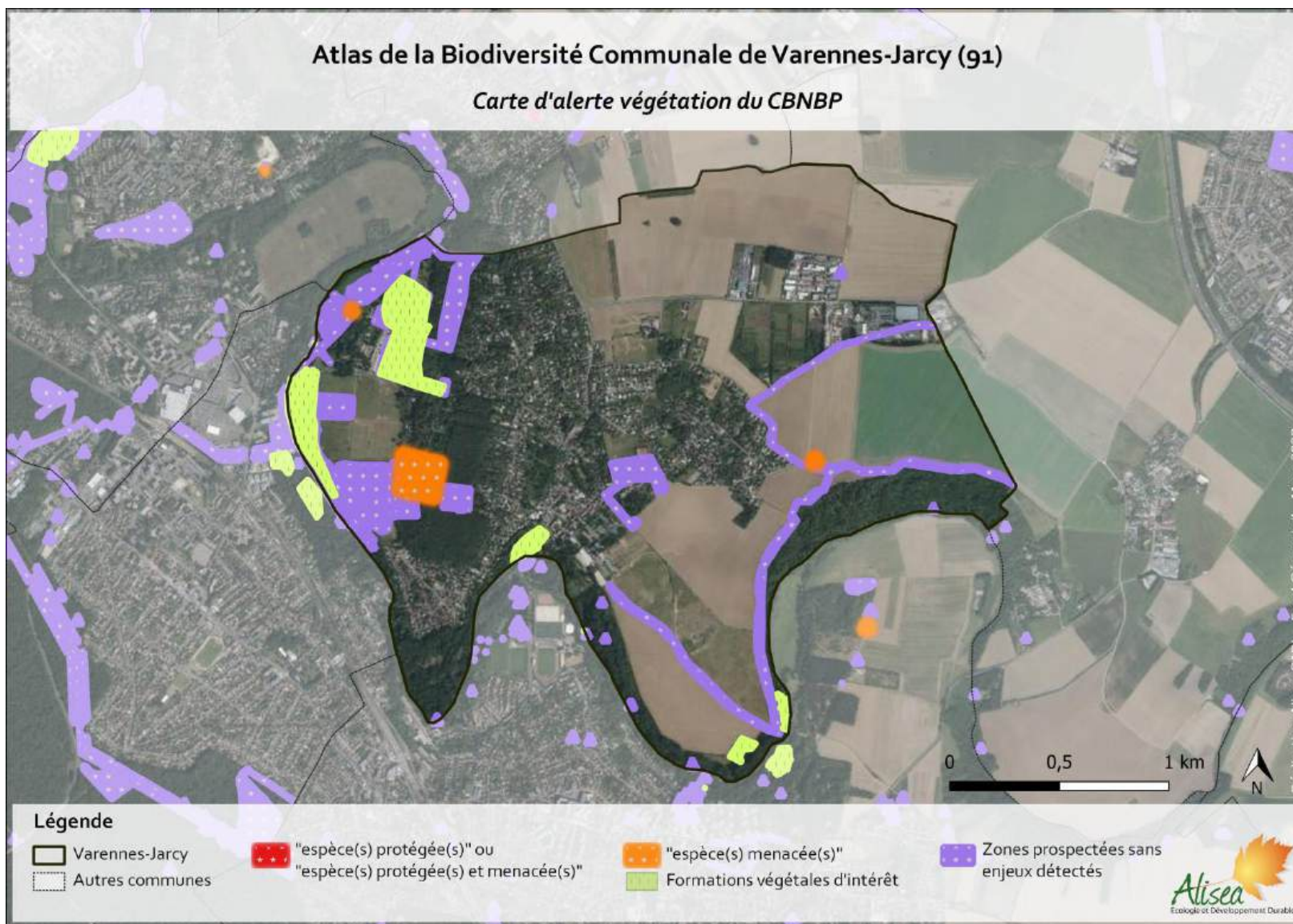


Figure 22 – Carte d'alerte végétation du CBNBP (Alisea 2023, Données CBNBP)

SYNTHESES DES DONNEES RECOLTEES SUR LE TERRAIN

Les habitats naturels

La commune de Varennes-Jarcy est composée de trois grandes entités topographiques et géographiques :

- Le plateau de Brie, reposant sur des limons des plateaux, des sables de Lozère et des calcaires de Brie,
- Les coteaux plus ou moins marqués, reposant sur des calcaires et des marnes, avec localement des colluvionnements de sables et de limons situés sur le plateau,
- La vallée alluviale de l'Yerres, reposant à la fois sur des alluvions anciennes (lit majeur du cours d'eau) et des alluvions modernes (lit mineur).

C'est la juxtaposition de ces substrats géologiques variés qui engendre une forte diversité écologique sur le territoire communal, en permettant la présence d'habitats naturels variés typiques de différents sols, et plus ou moins humides (Tableau 8). La gestion variée des espaces naturels ou semi-naturels de la commune engendre la présence de milieux à la fois ouverts et fermés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le terme semi-naturel désigne les formations végétales plus ou moins influencées par les actions traditionnelles de l'Homme depuis des millénaires.

30 habitats ont été reconnus sur la commune dont 3 peuvent être considérés en partie comme remarquables et/ou menacés, c'est dire soit inscrits à l'annexe 1 de la directive « Habitats », soit déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France (Figure 24, Figure 35, Figure 37, Figure 38, Figure 39, Figure 40).

Ce résultat est élevé. Plus de la moitié de ces habitats sont des habitats naturels ou semi-naturels, un quart étant des habitats de zones humides (Figure 24).

Tableau 8 – Superficie des habitats recensés

Habitats	Code CB	Code Eunis	Code Natura 2000	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	Superficie au sein du périmètre d'étude rapproché (m ²)
Habitats hygrophiles (zones humides)					
Prairies et pâtures alluviales inondables	37.21	E3.41 x E2.14		X	123597 (12.4 ha)
Forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes	44.3	G1.21	91Eo	X	170634 (17.1 ha)
Formation à grands hélophytes	53.13	C3.23			1383
Phragmitaies	53.11	C3.21			421
Magnocariçaies	53.21	D5.21			1830
Plantations de peupliers sur mégaphorbiaie	83.3211	G1.C11			33131 (3.3 ha)
Plantations de peupliers	83.3212	G1.C12			7557
Tapis de végétation aquatique flottante	24.44	C2.34			NA
Mare forestière	22.4	C1.6			NA

Habitats	Code CB	Code Eunis	Code Natura 2000	Habitat déterminant de ZNIEFF en IDF	Superficie au sein du périmètre d'étude rapproché (m²)
Habitats non hygrophiles ouverts					
Pâtures mésophiles à mésohygrophiles	38.1	E2.1			484886 (48.4 ha)
Anciens pâturages en friche	38.13	E2.13			3973
Ourlets prairiaux	38.2	E2.2			64315 (6.4 ha)
Prairies mésophiles de fauche	38.22	E2.22	6510 dans ses formes les plus riches	X	106487 (10.6 ha)
Prairie mésophile de fauche piquetée	38.2 x 85.1	E2.2 x X11			10905 (1.1 ha)
Friche prairiale	38.2 x 87.1	E2.2 x I1.53			26836 (2.7 ha)
Friche calcaire après abandon des cultures	87.1 x 34.32	I1.53 x E1.26			22256 (2.2)
Vergers de hautes tiges	83.1	G1.D			9121
Habitats non hygrophiles fermés					
Haies champêtres	84.2	FA.3 x FA.4			31891 (3.2 ha)
Boisement anthropique de reconstitution	84.3	G1.A x G5.2			326216 (32.6 ha)
Fruticées et friches à un stade avancé de fermeture	31.81 x 87.1	F3.11 x I1.53			21641 (2.1 ha)
Frênaies non riveraines	41.3	G1.A2			4578
Plantations de grands arbres	83.325 x 83.3123	G1.C4 x G3.F23			1540
Chênaies-charmaies basoclines à acidoclines	41.2	G1.A1			225 710 (22.5 ha)
Habitats anthropiques					
Grandes cultures	82.11	I1.1			1852570 (185.3 ha)
Plantations	83.3	FB.1			46209 (4.6 ha)
Jardin potager	85.32	I2.22			159
Friches nitrophiles	87.1	E5.1			7489
Ronciers	31.831	F3.131			3812
Pelouses urbaines	85.12	E2.64			44327 (4.4 ha)
Alignements d'arbres	84.1	G5.1			1671
Plantations ornementales de haies	84.2	FA.1			5656
Grands parcs	85.1	X11			18564 (1.8 ha)
Parcelles privées, inaccessibles, non visitées ou non visibles depuis le bord	-	-			120890 (12.1 ha)

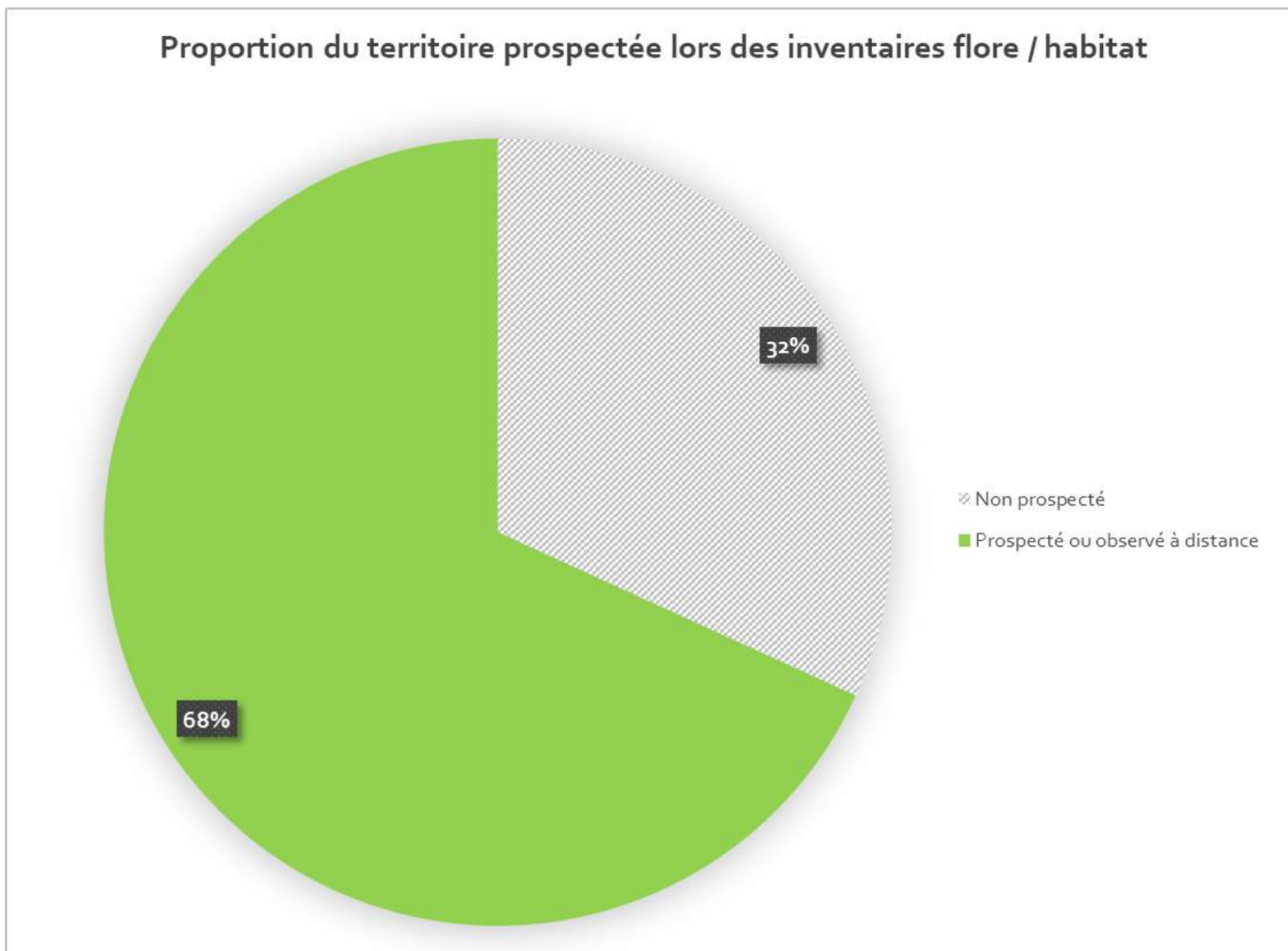


Figure 23 – Rappel : Proportion du territoire prospectée lors des inventaires flore / habitat

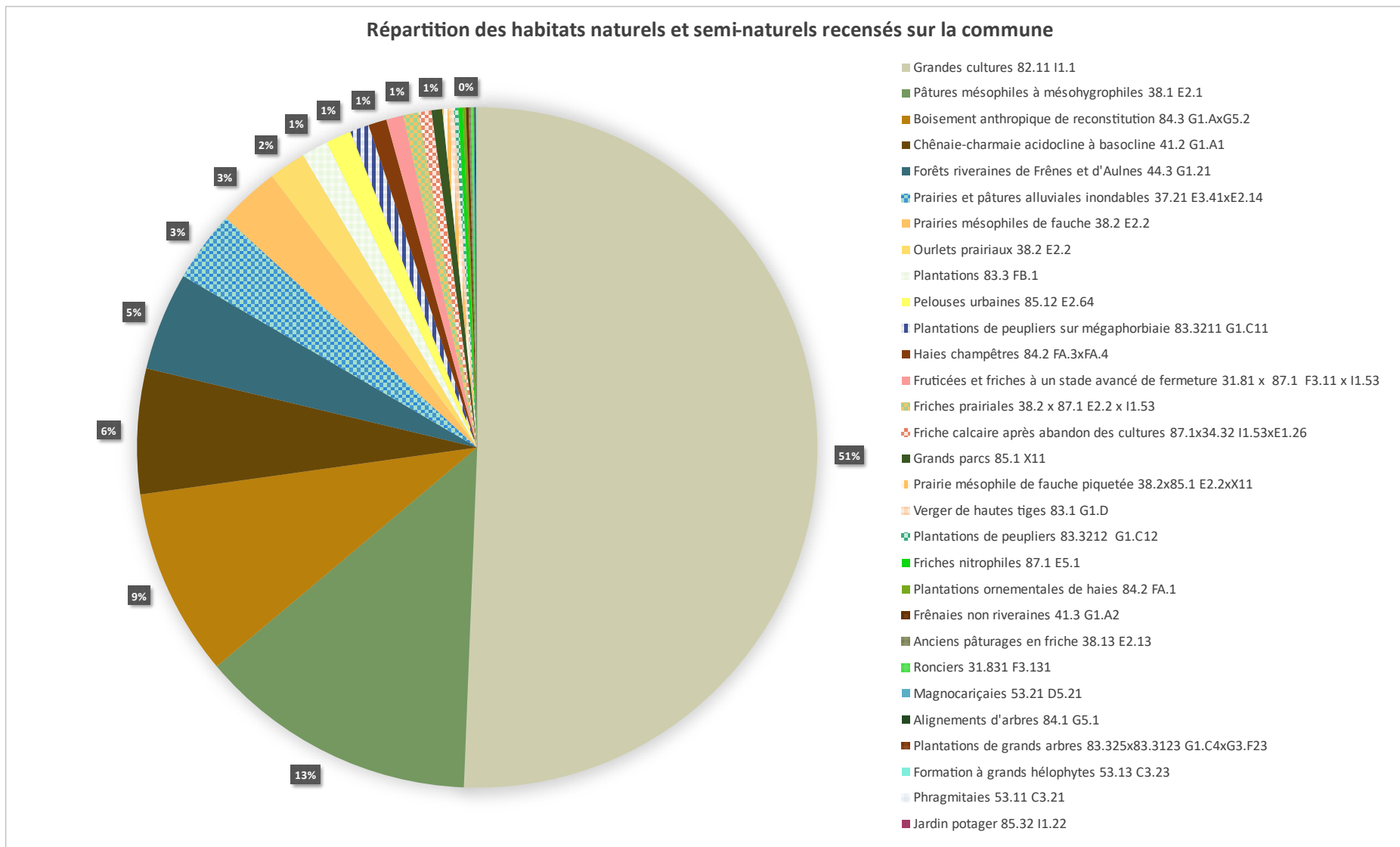


Figure 24 – Répartition des habitats naturels et semi-naturels recensés sur la commune

Les habitats hygrophiles (zones humides)

PRAIRIES ET PATURES ALLUVIALES INONDABLES

- **Correspondance Corine Biotope** : 37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- **Correspondance EUNIS** : E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides x Prairies inondables planitiaires riches en espèces

Les prairies et pâtures alluviales inondables sont des formations herbacées assez hautes lorsqu'elles ne sont pas pâturées, abritant de nombreuses espèces de milieu humides. Se situant dans le lit majeur des cours d'eau, le sol y est très hydromorphe et minéral, riche en nutriments, composé des alluvions récentes déposées par les cours d'eau et leurs crues successives. Ce sont des formations prairiales dominées par les graminées, mais pouvant être localement très hautes, et qui abritent un cortège d'espèces hygroclines² à hygrophiles³, supportant les battances du niveau de la nappe, les engorgements hivernaux et printaniers et les sécheresses estivales : Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), Iris faux-açore (*Iris pseudacorus*), Rorippe des forêts (*Rorippa sylvestris*), Renouée poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), Laîche hérissée (*Carex hirta*), Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), Grande consoude (*Symphytum officinale*), Guimauve officinale (*Althaea officinalis*)...

Ces milieux sont en très fort déclin en Ile-de-France où il ne subsiste que de manière très fragmentaire, en raison de l'urbanisation, de l'artificialisation des sols, le drainage et la modification du régime hydrologique des cours d'eau. Ils abritent sur la commune quelques espèces relictuelles typiques des systèmes alluviaux inondables dont plusieurs espèces à enjeu patrimonial, comme l'Orge faux-Seigle (*Hordeum secalinum*) et le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*).

Certains secteurs de dépressions ponctuelles abritent des cortèges d'espèces légèrement différents, voire monospécifiques par endroits : poches de Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) et de Potentille ansérine (*Anserina argentea*). De nombreuses carcasses de poissons ont été observées en différents endroits asséchés en période estivale, témoignant d'une inondation saisonnière importante.

Les prairies et pâtures alluviales inondables ont un rôle écologique très important pour la lutte contre les inondations à l'aval, la préservation de la biodiversité, et l'épuration des eaux de surface.

GESTION FAVORABLE

Afin de conserver ces milieux rares et patrimoniaux en Ile-de-France, et de permettre aux espèces végétales qui les composent de survivre dans ces habitats fragiles, il est nécessaire d'y conserver un pâturage extensif (pas plus d'un cheval ou d'une vache à l'hectare), ou d'effectuer une fauche tardive (juillet à septembre) avec exportation des rémanents, tout en conservant si possible des îlots non fauchés constituant des abris pour la faune. Les amendements et les apports fertilisants sont à proscrire, ils appauvriraient le cortège végétal.

² Aimant les sols moyennement humides

³ Aimant les sols humides



Pâturage alluviale inondable (©Alisea/D.Chabrol)



Pâturage alluviale inondable (©Alisea/D.Chabrol)



Pâturage alluviale inondable à Pigamon jaune - très grosse population (©Alisea/D.Chabrol)



Prairie alluviale inondable à Orge faux-seigle (©Alisea/D.Chabrol)

FORETS RIVERAINES DE FRÊNES ET D'AULNES

- **Correspondance Corine Biotope** : 44.3 – Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- **Correspondance EUNIS** : G1.21 – Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
- **Correspondance Natura 2000** : 91E0

Compte tenu de la géologie et de la typologie du territoire communal en bordure de l'Yerres, les grandes forêts riveraines sur alluvions sont l'habitat forestier naturellement présent sur ce secteur. La carte d'État-major (ci-contre) identifie une zone humide sur l'ensemble du secteur. Toutefois, le cordon boisé est historiquement très restreint par les activités agro-pastorales. La photographie aérienne datant de 1950-1965 montre un paysage de grandes pâtures et petites parcelles agricoles au sein duquel subsistent quelques cordons relictuels de boisements et de haies.

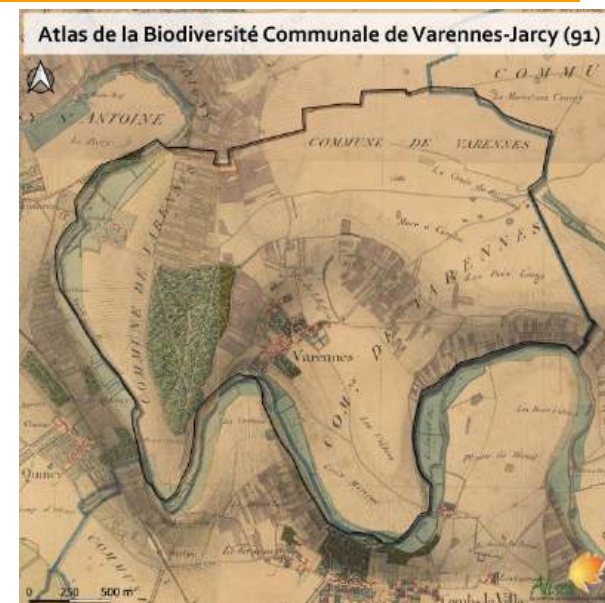
Les forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes sont typiques des terrasses alluviales humides à fort battement de nappe des grandes vallées. Présentes sous formes de galeries longeant le cours d'eau, elles sont ici assez récentes et dégradées, abritant un groupement secondaire issu d'une recolonisation sur des secteurs anciennement agricoles.

Dans son état non dégradé, cet habitat abriterait de nombreuses espèces aujourd'hui rares, menacées et remarquables.

Ces cordons forestiers se présentent sous la forme d'une futaie irrégulière composée de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Peuplier tremble (*Populus tremula*), quelquefois de Saule blanc (*Salix alba*), de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), d'Orme champêtre (*Ulmus minor*), et d'essences plus récemment implantées comme l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) avec une strate arbustive assez dense, composée de Noisetier (*Corylus avellana*), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), de Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et de Groseiller sauvage (*Ribes rubrum*) très abondant.

La strate herbacée abrite des espèces caractéristiques, comme le Chiendent des chiens (*Elymus caninus*), la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), l'Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*) et la Laîche espacée (*Carex remota*). Quelques secteurs plus humides et soumis aux crues abritent des espèces rivulaires ou hygrophiles plus ou moins favorisées par les coupes comme la Laîche des marais (*Carex acutiformis*), la Laîche à épis pendants (*Carex pendula*), la Laîche des rives (*Carex riparia*), la Cardère poilue (*Dipsacus pilosus*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), la Ronce bleue (*Rubus caesius*), la Grande prêle (*Equisetum telmateia*) ou encore le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*).

C'est au bord de l'Yerres qu'a été observée une Euphorbe dont la détermination reste incertaine en l'absence d'inflorescence mais semblant appartenir au groupe (E.esula/E.saratoi).



Cet habitat n'est pas présent ici dans un état optimal de conservation en raison :

- De sa présence relativement récente sur de nombreux secteurs et par conséquent de sa composition secondaire lié à une recolonisation forestière après abandon des cultures sur les secteurs inondables, ou recolonisation des anciennes peupleraies récoltées.
- De l'absence du groupement primaire, composé d'espèces aujourd'hui devenues rares, comme l'Orme lisse (*Ulmus laevis*), la Vigne sauvage (*Vitis vinifera subsp. Sylvestris*) ou la Grande cuscute (*Cuscuta europaea*).
- De la présence de plantations de peupliers et de plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes sur ses lisières, notamment le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).
- Du morcellement de l'habitat, et de sa présence sur de nombreuses parcelles privées, au sein desquelles des plantations ornementales ou d'espèces non indigènes sont réalisées.
- De sa réduction sur de nombreux secteur à un mince cordon rivulaire le long de l'Yerres.

Toutefois, l'habitat reste remarquable en raison de sa patrimonialité : il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France et inscrit comme habitat d'intérêt communautaire déterminant de sites Natura 2000



Forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes (©Alisea/D.Chabrol)



Forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes (©Alisea/D.Chabrol)

FORMATION A GRANDS HELOPHYTES

- **Correspondance Corine Biotope** : 53.13 – Typhaies
- **Correspondance EUNIS** : C3.23 – Typhaies

Les bassins récemment créés sur le sentier du ruisseau du charme sont entourés d'une ceinture d'espèces semi-aquatiques de grandes tailles principalement dominée par la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et accompagnée par la Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*), l'Iris faux-açore (*Iris pseudacorus*), la Scrophulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*), la Laïche des marais (*Carex acutiformis*) plus en retrait et également plusieurs pieds de Souchet de Tabernaemontanus (*Schoenoplectus tabernaemontani*), une espèce rare et menacée mais dont la naturalité ici est douteuse, l'espèce étant régulièrement introduite dans les bassins artificiels.

Un mince fossé à Massette est également présent à l'extrémité Est de la Route du Tremblay mais n'a pas pu être inventorié.



Ceinture d'espèces hélophytes (©Alisea/B.Marandon)

PHRAGMITAIES

- **Correspondance Corine Biotope** : 53.11 – Phragmitaies
- **Correspondance EUNIS** : C3.21 – Phragmitaies à Phragmites australis

Les phragmitaies (ou roselières) constituent des peuplements denses et quasi monospécifiques de Roseau commun (*Phragmites australis*), sur les rives des eaux douces courantes ou stagnantes, et sur des zones encaissées et soumises aux battements de nappes ou aux inondations intermittentes. Elles affectionnent les sols riches en nutriments.

Le Roseau commun tolère des périodes assez longues d'assèchement et les phragmitaies peuvent être plus ou moins sèches. Elles présentent des intérêts importants pour la petite faune locale, notamment des espèces d'oiseaux très spécialisées, qui trouvent refuge dans ces peuplements denses et de haute taille.

Les roselières constituent des habitats d'intérêt ; elles régressent en raison de la régulation des niveaux des crues, des travaux hydrauliques, de l'eutrophisation par usage massif d'engrais, et de la mauvaise réputation des zones marécageuses, qui ont longtemps été asséchées ou fauchées pour dégager les plans d'eau.

La phragmitaie présente ici est de petite superficie, et asséchée en période estivale.



Phragmitaie (©Alisea/D.Chabrol)

MAGNOCARIÇAIES

- **Correspondance Corine Biotope** : 53.21 – Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)
- **Correspondance EUNIS** : D5.21 – Communautés à grandes Laïches

Les magnocariçaies sont des peuplements de grandes Laïches (genre *Carex*) occupant des zones de dépressions des bords des cours d'eau ou en queues d'étangs. Cet habitat est très dense et haut, et il est parfois difficile d'y pénétrer. Le peuplement est souvent dominé par une espèce particulièrement sociale formant des nappes uniformes grâce à leur reproduction végétative et leurs stolons.

Ici, la Laïche des marais (*Carex acutiformis*) forme des peuplements denses en bord de l'Yerres, au sein du boisement alluvial de Frênes et d'Aulnes, mais également au pied des peupleraies plantées dans les années 1990.

Lorsque le peuplement n'est pas trop dense, d'autres plantes héliophytes sont présentes, comme le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), l'Iris faux-açore (*Iris pseudacorus*).

Les magnocariçaies accompagnent souvent d'autres habitats de zones humides, comme les phragmitaies, les mégaphorbiaies et les boisements alluviaux.



Magnocariçaie (©Alisea/D/Chabrol)

PLANTATIONS DE PEUPLIERS SUR MEGAPHORBIAIE

- **Correspondance Corine Biotope** : 83.3211 – Plantations de Peupliers avec une strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)
- **Correspondance EUNIS** : G1.C11 Plantations de Peupliers sur mégaphorbiaie

Plusieurs petits noyaux de peupleraies sont présents sur le site au sein des boisements alluviaux bordant l'Yerres au sud de la commune. Elles ont été plantées en majorité à la fin des années 70 (elles sont en partie visibles sur la photographie aérienne ancienne (Figure 25). Elles ont régressé depuis car ont été en partie récoltées, mais plusieurs noyaux de peupleraies sont toujours présents.



Figure 25 – Vue aérienne des plantations de peupliers en 1990 (Alisea 2023, Source : IGN Remonter le temps)

Les rangées de peupliers sont très alignées, et composées d'une seule espèce non indigène, à croissance rapide et à forte productivité sylvicole. Sans accès à la canopée, il est difficile d'en déterminer l'essence en raison de la plantation d'espèces américaines et des nombreuses hybridations possibles. La futaie y est peu dense, dominant un étage épars de petits arbres et arbustes : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Peuplier tremble (*Populus tremula*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*), le Houblon (*Humulus lupulus*) et le Groseillier sauvage (*Ribes rubrum*).



Plantation de peupliers sur mégaphorbiaie (©Alisea/D.Chabrol)



Plantation de peupliers sur mégaphorbiaie (©Alisea/D.Chabrol)

Ces peupleraies sont régulièrement inondées soit en raison des crues soit par battance de la nappe alluviale : la nappe hivernale est affleurante mais le sol y est aéré durant la plus grande partie de la période de végétation. La strate herbacée est constituée de mégaphorbiaies ou magnocariçaiies bien diversifiées, abritant de nombreuses espèces déterminantes de zones humides comme la Laïche des rives (*Carex riparia*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), le Myosotis aquatique (*Myosoton aquaticum*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), la Scrophulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*), la Grande consoude (*Symphytum officinale*), la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), le Lycophe d'Europe (*Lycopus europaeus*), le Jonc glauque (*Juncus inflexus*), la Ronce bleue (*Rubus caesius*)...

PLANTATIONS DE PEUPLIERS

- **Correspondance Corine Biotope** : 83.3212 – Autres plantations de peuplier
- **Correspondance EUNIS** : G1.C12 – Autres plantations de Peupliers

Une autre plantation de peuplier est également présente plus au Sud et semble dater de la même période (Figure 26). Elle a également régressé mais est toujours bien présente dans l'ensemble. À la différence de celles plus au Nord ou à l'Ouest, celle-ci ne domine pas de végétations particulièrement hygrophiles, le sous-bois se rapprochant des boisements de recolonisation. La strate herbacée y est assez pauvre, avec des zones dominées par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) ou par la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) ainsi que de jeunes pousses d'érables (ceux-ci étant assez présents en bord d'Yerres).



Figure 26 – Vue aérienne des plantations de peupliers en 1990, boucle Sud (Alisea 2023, Source : IGN Remonter le temps)

TAPIS DE VEGETATION AQUATIQUE FLOTTANTE

- **Correspondance Corine Biotope** : 24.44 – Végétation des rivières eutrophes
- **Correspondance EUNIS** : C2.34 – Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent

Quelques espèces aquatiques ont pu être déterminées depuis les berges et certains petits herbiers et tapis de plantes flottantes identifiées. Parmi les espèces aquatiques présentes, le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) a été vu plusieurs fois, ainsi que le Cornifle nageant (*Ceratophyllum demersum*) et le Potamot nouveau (*Potamogeton nodosus*).

Ces herbiers flottants abritent probablement davantage d'espèces aquatiques, et nécessiteraient des inventaires spécifiques par barque.



Végétation aquatique flottante (©Alisea/D.Chabrol)



Végétation aquatique flottante (©Alisea/D.Chabrol)

MARE FORESTIERE

- **Correspondance Corine Biotope** : 22.4 – Végétations aquatiques
- **Correspondance EUNIS** : C1.6 – Lacs, étangs et mares temporaires

Une petite mare forestière est présente au sein de la chênaie-charmaie neutro-calcicole, de très petite superficie et assez encaissée, qui pourrait sembler anecdotique car il s'agit d'un micro-habitat, mais qui présente de grands intérêts pour la faune forestière : abreuvoir et zone de reproduction pour les amphibiens et insectes.

Cette mare n'est pas végétalisée, en dehors d'un tapis de Lentille d'eau (*Lemna minor*), et est asséchée en été.



Mare forestière eutrophe au printemps (©Alïsea/D.Chabrol)



Mare forestière en été (©Alïsea/D.Chabrol)

Les habitats non hygrophiles ouverts

PATURES MESOPHILES A MESOHYGRAPHILES

- **Correspondance Corine Biotope** : 38.1 – Pâtures mésophiles
- **Correspondance EUNIS** : E2.1 – Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage

De nombreuses prairies pâturées ou fauchées sont présentes sur le territoire communal, au sein du centre équestre, du Haras de Gravelotte et le long de l'Yerres. La superficie des pâtures et prairies semble avoir progressé sur le territoire communal depuis le milieu du XXème siècle, suite à l'abandon des cultures sur les secteurs potentiellement inondables.

Les parcelles pâturées étant closes et privées, elles n'ont pas été prospectées en détail, mais leur observation depuis les franges ont permis d'y détecter la présence d'espèces typiques des prairies pacagées enrichies par les déjections et tassées par le piétinement animal, mais conservant toutefois une flore variée : Ivraie vivace (*Lolium perenne*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Pâturin annuel (*Poa annua*), Grand plantain (*Plantago major*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Pâquerette vivace (*Bellis perennis*)... La végétation y est assez basse et dense, plus haute à certains endroits en raison des refus de pâturage.



Pâture mésophile à mésohygrophile (©Alïsea/D.Chabrol)

Certaines parcelles clôturées n'étaient pas pâturées en raison du roulement d'occupation des enclos, et abritaient davantage de plantes à fleurs comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Mauve des bois (*Malva sylvestris*), la Mauve musquée (*Malva moschata*), le Trèfle des prés (*Trifolium campestre*) ou le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). **Une graminée particulière des pâturages mésophiles anciens est présente : la Crételle (*Cynosurus cristatus*).**

Les pâtures autour du Haras de Gravelotte, sur le plateau, sont plus sèches et bien que très rases en raison de la pression de pâturage, on peut y voir un cortège à tendance plus xérophiles et calcicole avec la forte présence du Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*) et son espèce parasite assez rare l'Orobanche violette (*Orobanche amethystea*) ou encore du Chardon penché (*Carduus nutans*) très présent dans les pâtures et rejeté par les chevaux.

A l'inverse, certains secteurs du lit majeur de l'Yerres, dominés par la Renoncule rampante ou la Potentille ansérine témoignent d'une hygrométrie importante du sol, permettant de qualifier ces pâtures de mésohygrophiles.



Pâture mésophile à mésohygrophile (©Alïsea/D.Chabrol)



Crételle sur site au printemps (©Alisea/D.Chabrol)



Crételle sur site en été (©Alisea/D.Chabrol)

ANCIENS PATURAGES EN FRICHE

- **Correspondance Corine Biotope** : 38.13 – Pâturages abandonnés
- **Correspondance EUNIS** : E2.13 – Pâturages abandonnés

Une parcelle du centre équestre abrite une ancienne pâture en friche. Le sol étant enrichi à la fois par les ruissellements venant du boisement voisin et le pâturage passé (notamment le crottin de cheval et les apports de paille), ces friches abritent de nombreuses espèces nitrophiles, comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*), l'Oseille à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), ou encore les chardons (*Cirsium arvense* et *Cirsium vulgare*).

Le retour d'un pâturage sur la parcelle engendrera le retour d'une strate herbacée basse présente dans les pâtures voisines, même si des refus pourront être observés, notamment sur les différentes espèces d'oseilles.



Ancien pâturage en friche (©Alisea/D.Chabrol)

PRAIRIES MESOPHILES DE FAUCHE

- **Correspondance Corine Biotope** : 38.22 – Prairies de fauche des plaines médio-européennes
- **Correspondance EUNIS** : E2.22 – Prairies de fauche planitiales subatlantiques
- **Correspondance Natura 2000** : 6510 (ici les prairies sont de manière générale trop pauvres)

Plusieurs secteurs de prairies mésophiles de fauche sont présents sur le territoire communal, notamment en périphérie des grandes pâtures du centre équestre mais aussi à la faveur d'une gestion favorable voire très réduite de plusieurs espaces autour du stade de foot ou encore dans la pépinière. **Il s'agit d'un groupement végétal en régression, du fait du recul des pratiques agro-pastorales comme la fauche tardive, et de l'augmentation de la déprise agricole, avec embroussaillage progressif des parcelles herbacées abandonnées.**

En bord d'Yerres, le cortège présent est riche et composé d'espèces herbacées thermophiles (appréciant les milieux ensoleillés et chauds), sur sols tout de même assez bien pourvus en eau. En raison de la géologie, plusieurs espèces à tendance calcicole sont présentes.

La graminée dominante est le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), qui donne son nom au groupement (*Arrhenatherion elatioris*). Il est accompagné d'espèces à large répartition géographique comme la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), typique des prairies de fauche, le Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*), typique des friches calcicoles, le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) ou la Fléole des prés (*Phleum pratense*)

En dehors des graminées, qui sont dominantes dans le cortège, les espèces les plus notables sont la Centaurée tardive (*Centaurea decipiens*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), la Knautie des champs (*Knautia arvensis*), le Gaillet jaune (*Galium verum*), le Sénéçon à feuilles de roquette (*Jacobaea erucifolia*), le Gaillet croisettes (*Cruciata laevipes*), la Petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), ou encore le Salsifis des champs (*Tragopogon pratensis*) et quelques orchidées comme l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

Toutes les espèces du cortège n'ont pu être déterminées, en raison du passage des engins de fauche sur certains secteurs lors des inventaires de terrain.

Les zones de prairie de la Pépinière sont bien plus pauvres, moins calcicoles et peu d'espèces accompagnent les graminées, le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) y étant accompagné par le Dactyle aggloméré (*Dactylus glomerata*) et la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) (cette dernière dominant parfois largement le cortège). Une graminée rare est présente très localement, le Brome des champs (*Bromus arvensis*). Parmi les autres espèces on trouve la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*), l'assez rare Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*) ou la Centaurée douteuse (*Centaurea decipiens*).

Enfin, en ville près du stade, on trouve des végétations encore plus pauvres et se rapprochant des pelouses urbaines, dont le développement en prairie est probablement plus récent et lié à une gestion plus raisonnée. On y trouve des communautés à Fétuque rouge (*Festuca rubra*), Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) accompagné par la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), de rares pieds d'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), le Trèfle champêtre (*Trifolium campestre*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*)...



Prairie mésophile avant la fauche (©Alisea/D.Chabrol)



Prairie mésophile après la fauche (©Alisea/D.Chabrol)



Prairie mésophile en formation suite à une gestion plus raisonnée (©Alisea/B.Marandon)



Ophrys abeille (©Alisea/D.Chabrol)



Pied hypochrome (sans la couleur spécifique) d'Ophrys abeille sur site (©Alisea/D.Chabrol)

Ces prairies ont un aspect uniforme et homogène, à la fois avant et après la fauche.

L'abandon du fauchage de ces grandes prairies conduirait à une évolution rapide vers le fourré arbustif puis au boisement. Sur les talus bien exposés, ce groupement peut évoluer vers un état dégradé des pelouses calcaires, comme c'est le cas ici sur la friche calcaire après abandon des cultures. La fauche de ces prairies, ou la mise en place d'un pâturage extensif, permettent de maintenir l'habitat et d'en améliorer la diversité floristique. Dans le cadre de la mise en place d'une gestion conservatoire, l'objectif principal serait d'éviter une eutrophisation du sol.

Les prairies mésophiles de fauche sont des habitats particulièrement importants pour la petite faune, et notamment pour les insectes (pollinisateurs et Orthoptères). En abritant des populations abondantes d'insectes, ces habitats permettent de nourrir de nombreuses espèces (mammifères, reptiles, oiseaux et chauves-souris).

Cet habitat peut être rattaché à l'habitat Natura 2000 6510 d'enjeu européen, bien que les espèces du cortège floristique typique soient généralement absentes ou rares (ex : Ail maraîcher – *Allium oleraceum*, Gaudinie fragile – *Gaudinia fragilia*, Gesse sans feuille – *Lathyrus aphaca*, Rhinanthé crête-de-coq – *Rhinanthus alectorolophus*), et malgré la dominance des graminées sociales.

PRAIRIE MESOPHILE DE FAUCHE PIQUETEE

- **Correspondance Corine Biotope** : 38.2 x 85.1 – Prairies de fauche de basse altitude x Grands parcs
- **Correspondance EUNIS** : E2.2 x X11 – Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes x Grands parcs

Le périmètre de protection de la station de pompage située au nord de la commune abrite une prairie mésophile de fauche piquetée de grands arbres plantés ou spontanés et conservés à des fins paysagères : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Bouleau (*Betula pendula*), Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), Charme (*Carpinus betulus*), Merisier (*Prunus avium*), Peuplier noir (*Populus nigra var. italica*), et le Prunellier (*Prunus spinosa*). Ces espaces semblent être gérés convenablement par fauche tardive, et offrent un refuge pour la biodiversité locale en raison de leur inaccessibilité. Les espaces protégés du captage n'ont pu être observés que depuis le bord.



Prairie mésophile de fauche piquetée (©Alisea/D.Chabrol)



Prairie mésophile de fauche piquetée (©Alisea/D.Chabrol)

FRICHES PRAIRIALES

- **Correspondance Corine Biotope** : 38.2 x 87.1 – Prairies de fauche de basse altitude x Terrains en friche
- **Correspondance EUNIS** : E2.2 x I1.53 – Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes x Jachères non inondées avec communautés rudérales vivaces ou annuelles

De nombreux espaces ouverts de la pépinière subissent une forte introgression d'espèces de friche. Ces espaces sont constitués de prairies de fauche dégradées souvent réduites aux graminées et aux compagnes les moins exigeantes, de jeunes ligneux et de nombreuses espèces des friches, nitrophiles et rudérales comme le Cirse commun (*Cirsium vulgare*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), la Patience sauvage (*Rumex obtusifolius*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*). Plusieurs zones sont colonisées par la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).

Ces espaces devraient lentement se refermer avec la progression des ronces et des ligneux. Ils abritent une petite population de Brome des champs (*Bromus arvensis*), une espèce rare mais non menacée.



Friches prairiales (©Alisea/B.Marandon)

OURLETS PRAIRIAUX

- **Correspondance Corine Biotope** : 38.2 – Prairies de fauche de basse altitude
- **Correspondance EUNIS** : E2.2 – Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

Les petits ourlets herbacés bordant les parcelles agricoles et les pâtures, séparant les allées de la pépinière, et longeant les chemins agricoles sont assez diversifiés et composés d'espèces prairiales et messicoles comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Geranium découpé (*Geranium dissectum*) le Millepertuis perfolié (*Hypericum perfoliatum*), la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Linnaire commune (*Linaria vulgaris*), le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), la Mauve des bois (*Malva sylvestris*), l'Origan (*Origanum vulgare*), le Torilis des champs (*Torilis arvensis*)...

Quelques espèces plus nitrophiles sont également présentes, comme le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), la Grande bardane (*Arctium lappa*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Grande berce (*Heracleum sphondylium*), l'Orge des rats (*Hordeum murinum*), la Fétuque roseau (*Schedonorus arundinaceus*), ou encore le Compagnon blanc (*Silene latifolia*).

Ces ourlets présentent un cortège similaire aux prairies mésophiles de fauche, mais en constituent une variante plus nitrophile, abritant davantage d'espèces eutrophes, notamment en bordure de boisement. Ils profitent également d'un fauchage raisonné.

Sur le plateau, le cortège y est plus calcicole et xérophile, dominé par le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) avec la présence du Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*) et son espèce parasite assez rare l'Orobanche violette (*Orobanche amethystea*), la Vesce variée (*Vicia dasycarpa*) une messicole très rare (bien que probablement sous-évaluée), l'Ail des vignes (*Allium vineale*), la Coronille variée (*Coronilla varia*) ou la Bugrane épineuse (*Ononis spinosa*).

LE SAVIEZ-VOUS ?

*Les espèces eutrophiles affectionnent tout particulièrement les milieux riches en nutriments, et notamment en azote. L'utilisation des engrais azotés en culture intensive ainsi que le pâturage intensif favorisent ces espèces, qui sont souvent très compétitives en raison de leur croissance rapide, et qui colonisent les milieux dont l'équilibre chimique du sol a été perturbé, au détriment des espèces originellement présentes. On peut citer par exemple la Grande ortie (*Urtica dioica*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Grande berce (*Heracleum sphondylium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*)...*

Beaucoup d'espèces eutrophiles sont aussi des espèces rudérales, qui poussent sur des milieux anthropisés, modifiés par les activités ou la présence humaine.



Figure 27 – Ourlet prairial et habitats voisins (©Alisea/D.Chabrol)

Ourlet prairial calcicole à Vesce variée (*Vicia dasycarpa*) (©Alisea/B.Marandon)



FRICHE CALCAIRE APRES ABANDON DES CULTURES

- **Correspondance Corine Biotope** : 87.1 x 34.32 – Terrains en friche x Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
- **Correspondance EUNIS** : I1.53 x E1.26 – Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces x Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques

Cet habitat est présent sur deux secteurs de la commune et présente à la fois des caractéristiques de friches calcaires, souvent sur d'anciennes zones cultivées, et de pelouses calcicoles à orchidées.

Sur la première zone, à l'Ouest, la végétation de friche est typique des anciens emplacements cultivés – comme visible sur les photographies aériennes anciennes (Figure 28 et Figure 29), ou abandonnés depuis plusieurs années. Le sol était vraisemblablement trop minéral pour assurer une rentabilité en terme de production de produits de fauche. Les affleurements calcaires y sont très abondants.



Figure 28 – Vue aérienne de la zone cultivée en 1970



Figure 29 – Vue aérienne de la zone cultivée en 1990



Affleurements calcaires (©Alisea/D.Chabrol)

La deuxième zone, à la pointe Sud de la commune, semble avoir une histoire similaire, avec un passé agricole bien visible mais également avec une période non cultivée ou la zone a pu s'enfricher et les premiers ligneux se développer.

Sur la zone Ouest, la strate herbacée est assez dense, de hauteur irrégulière avec la présence à la fois d'espèces annuelles ou bisannuelles, et de plantes vivaces. De nombreuses espèces à large répartition sont présentes (*Cirse commun* – *Cirsium vulgare*, Carotte sauvage – *Daucus carota*, Panicaud champêtre – *Eryngium campestre*, Millepertuis perforé – *Hypericum perforatum*, Panais cultivé – *Pastinaca sativa*, Picride fausse-épervière – *Picris hieracioides*, Orbanche de la Picride – *Orobanche picridis*, Trèfle des champs – *Trifolium campestre*, Luzerne lupuline – *Medicago lupulina*, Sénéçon jacobée – *Jacobaea vulgaris*...).

À ces espèces de friches s'ajoutent quelques espèces de pelouses calcicoles ou typiques des affleurements calcaires, affectionnant les milieux très ensoleillés. Ce sont des végétations assez denses présentant de nombreuses floraisons échelonnées, Orchidées au printemps et Composées et Ombellifères plus tardivement, Origan (*Origanum vulgare*), Clinopode (*clinopodium vulgare*), et abritant des plantes parasites comme les Orobanches. Les principaux enjeux en termes de conservation présents sur le site

concernent des espèces caractéristiques de ces pelouses calcicoles : Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), Brome érigé (*Bromopsis erecta*), Vesce à folioles étroites (*Vicia angustifolia*), Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*).

Cette zone à l'Ouest de la commune abrite une espèce particulièrement remarquable : l'Orobanche pourpre (*Phelipanche purpurea*), protégée en Ile-de-France, Déterminante de ZNIEFF, très rare (RR) et En Danger d'Extinction (EN). On y trouve également quelques espèces non indigènes ou à spontanéité douteuse, régulièrement semées dans les prairies fleuries ont été recensées, laissant penser qu'un semi de plantes à fleurs y a été réalisé : le Lin d'Autriche (*Linum austriaca*) très abondant et la Nigelle de Damas (*Nigella damascena*) avec sa fleur spectaculaire.



Nigelle de Damas sur site (©Alisea/D.Chabrol)



Lin d'Autriche sur site (©Alisea/D.Chabrol)

Une espèce exotique envahissante y est très présente, la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*). Elle risque de s'y développer de plus en plus au détriment de la flore locale. Un simple arrachage manuel avant fructification permettrait d'endiguer la progression de l'espèce.



Figure 30 – Limite très nette entre la prairie mésophile fauchée et la friche calcaire Ouest en fleur - Juillet 2023 (©Alisea/D.Chabrol)



Friche calcaire Ouest en mai 2023 (©Alisea/D.Chabrol)



Friche calcaire Ouest en mai 2023 (©Alisea/D.Chabrol)



Friche Ouest : floraison de l'Origan en juillet 2023 (©Alisea/D.Chabrol)



Friche Ouest : Vergerette annuelle abondante et en fleurs - fleurs blanches (©Alisea/D.Chabrol)

La zone au Sud est assez différente, le cortège se rapprochant par endroit d'une prairie mésophile assez calcicole, en voie de fermeture avec de nombreuses espèces de friche, et à d'autres d'une pelouse calcicole. Le cortège y est dominé par le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), accompagné par le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*) et son parasite l'Orobanche violette (*Orobanche amethystea*), le Knautie des champs (*Knautia arvensis*), l'Odontite rouge (*Odontites vernus*), l'Origan commun (*Origanum vulgare*), le Sénéçon commun (*Senecio vulgaris*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), la Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*) ou la Sauge des prés (*Salvia pratensis*). On trouve également des espèces de friche, de nombreux jeunes ligneux comme le Rosier des champs (*Rosa arvensis*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou l'Aubépine (*Crataegus monogyna*) ainsi que la Ronce commune (*Rubus fruticosus*).



Friche calcaire de la pointe Sud (©Alisea/B.Marandon)



Friche calcaire de la pointe Sud, Panicaut et Orobanche violette (©Alisea/D.Chabrol)

L'habitat des Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (34.32) est un habitat d'intérêt communautaire. Toutefois, en raison du caractère hybride de l'habitat en présence, et de son état de conservation moyen (sol remanié, présence assez forte d'espèces nitrophiles banales), la zone concernée ne peut être considérée comme d'intérêt communautaire.

VERGERS DE HAUTES TIGES

- **Correspondance Corine Biotope** : 83.1 – Vergers de hautes tiges
- **Correspondance EUNIS** : G1.D – Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix

Plusieurs petits vergers sont présents sur le territoire communal, le plus notable étant celui situé à l'angle de la rue Boieldieu et de la sente de la côte de Jarcy. Il est assez jeune, et est planté de différentes essences fruitières, comme le Pommier (*Malus domestica*), le Cognassier (*Cydonia oblonga*), le Cerisier (*Prunus cerasifera*), ou le Prunier domestique (*Prunus domestica*). La strate herbacée de ce verger s'apparente à une prairie mésophile de fauche, dominée par les graminées sociales mais abritant tout de même de nombreux pieds d'Orchidées comme l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*). Ces milieux herbacés sont particulièrement favorables à la faune, et les vergers constituent des lieux d'accueil, de repos, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces animales.



Verger de hautes tiges (©Alisea/D.Chabrol)



Bosquet de Noyer en bordure de l'Yerres (©Alisea/D.Chabrol)



Plantation de Noyer en lisière de boisement alluvial (©Alisea/D.Chabrol)

Au sud et à l'est de la commune, des plantations de Noyer commun (*Juglans regia*) ont été apparentées à l'habitat des vergers de hautes tiges. Il s'agit bien d'un arbre fruitier, mais les plantations y sont monospécifiques.

Les habitats non hygrophiles fermés

HAIES CHAMPETRES

- **Correspondance Corine Biotope** : 84.2 – Bordures de haies
- **Correspondance EUNIS** : FA.3 x FA.4 – Haies d'espèces indigènes riches en espèces x Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces

Plusieurs haies sont présentes, le long des pâtures et des prairies. Elles sont principalement constituées d'espèces indigènes : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Prunelier (*Prunus spinosa*), mais aussi d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de Noyer (*Juglans regia*). Quelques haies (notamment celles bordant les prairies alluviales des Grands Réages), sont assez anciennes, déjà présentes sur les photographies aériennes anciennes, et abritent des arbres de haute tige comme le Frêne, l'Érable sycomore et quelques vieux chênes (*Quercus robur*). D'autres haies sont très réduites ou en formation et émergent ponctuellement des ronciers.

Ces haies présentent un intérêt paysager et pour la faune locale.



Haie champêtre (©Alisea/D.Chabrol)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les haies champêtres sont des refuges pour beaucoup d'animaux : elles offrent de nombreuses ressources alimentaires (baies, graines...) tout en protégeant de nombreuses espèces pour la reproduction. Elles constituent des corridors écologiques et paysagers qui permettent la circulation et le déplacement des espèces. Ce sont des habitats très favorables à la biodiversité, tant animale que végétale.

Les haies champêtres ont été largement supprimées lors du remembrement agricole et de l'agrandissement des parcelles cultivées, à partir des années 1960.

Considérées comme des obstacles à la circulation des engins agricoles et responsables d'une perte de surface cultivée, elles sont pourtant extrêmement importantes et il est avéré aujourd'hui que leur présence augmente les rendements, en facilitant l'infiltration de l'eau et en réduisant les phénomènes de ruissellement, en limitant l'érosion des sols, grâce à sa fonction « brise-vent » qui limite l'évapotranspiration et ainsi les besoins en arrosage, en permettant le maintien des talus grâce au système racinaire des arbres qui les composent, et en offrant un abris pour les prédateurs des ravageurs des cultures.

BOISEMENT ANTHROPIQUE DE RECONSTITUTION

- **Correspondance Corine Biotope** : 84.3 – Petits bois, bosquets
- **Correspondance EUNIS** : G1.A x G5.2 – Boisements mésotrophes et eutrophes à *Quercus*, *Carpinus*, *Fraxinus*, *Acer*, *Tilia*, *Ulmus* et boisements associés x Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés

Plusieurs secteurs de boisements de recolonisation sont présents au sein du territoire communal, abritant des espèces typiques de forêts en reconstitution : Orme champêtre (*Ulmus minor*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Érable plane (*Acer platanoides*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Prunelier (*Prunus spinosa*), Saule marsault (*Salix caprea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) et l'If à baies (*Taxus baccata*) sont également extrêmement présents et sont des espèces typiquement échappées de jardins.

Ces formations abritent des espèces affectionnant les sols riches en nitrates, et ayant une écologie peu exigeante du point de vue des conditions de sol. Elles poussent aussi bien sur des secteurs naturels comme remaniés.

Il s'agit bien de boisements, appréciés notamment pour la promenade, mais la strate herbacée y est particulièrement pauvre, majoritairement dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et les jeunes pousses d'érables.



Boisement anthropique de reconstitution (©Alisea/D.Chabrol)

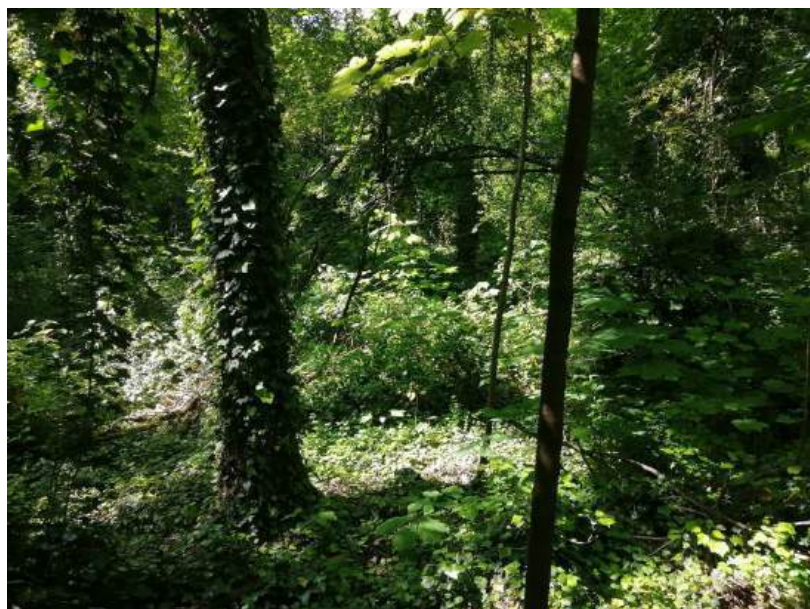


Boisement anthropique de reconstitution (©Alisea/D.Chabrol)

Ces boisements se sont développés à partir des années 1960-70 suite à l'abandon des pratiques culturales sur des parcelles de très petites superficies (notamment des plantations de vergers - Figure 31 et des cultures - Figure 32). Les arbres fruitiers n'ayant pas une durée de vie très longue, ils ont progressivement été remplacés par les érables.

Dans la partie Est de la commune, les anciens coteaux de l'Yerres ont là aussi laissé place à des boisement s'appuyant sur la forêt alluviale et remontant sur le plateau. Ils sont assez similaires à ceux décrits plus haut en particulier pour la strate arborée. La pente est parfois assez forte et plusieurs parcelles sont encore semi-ouverte sous la couverture des arbres. On constate une tendance calcicole sûrement permise par les affleurements de la pente avec une forte présence du Tamier (*Dioscorea communis*) en sous-bois, du Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) et du Troène (*Ligustrum vulgare*) et également une végétation assez nitrophile.

Une gestion appropriée de ce secteur pourrait le faire évoluer vers un véritable bois calcicole d'intérêt.



Boisement anthropique de reconstitution à sous-bois calcicole (©Alisea/B.Marandon)



Sous-bois clair nitrophile dominée par le Robinier faux acacia (©Alisea/B.Marandon)

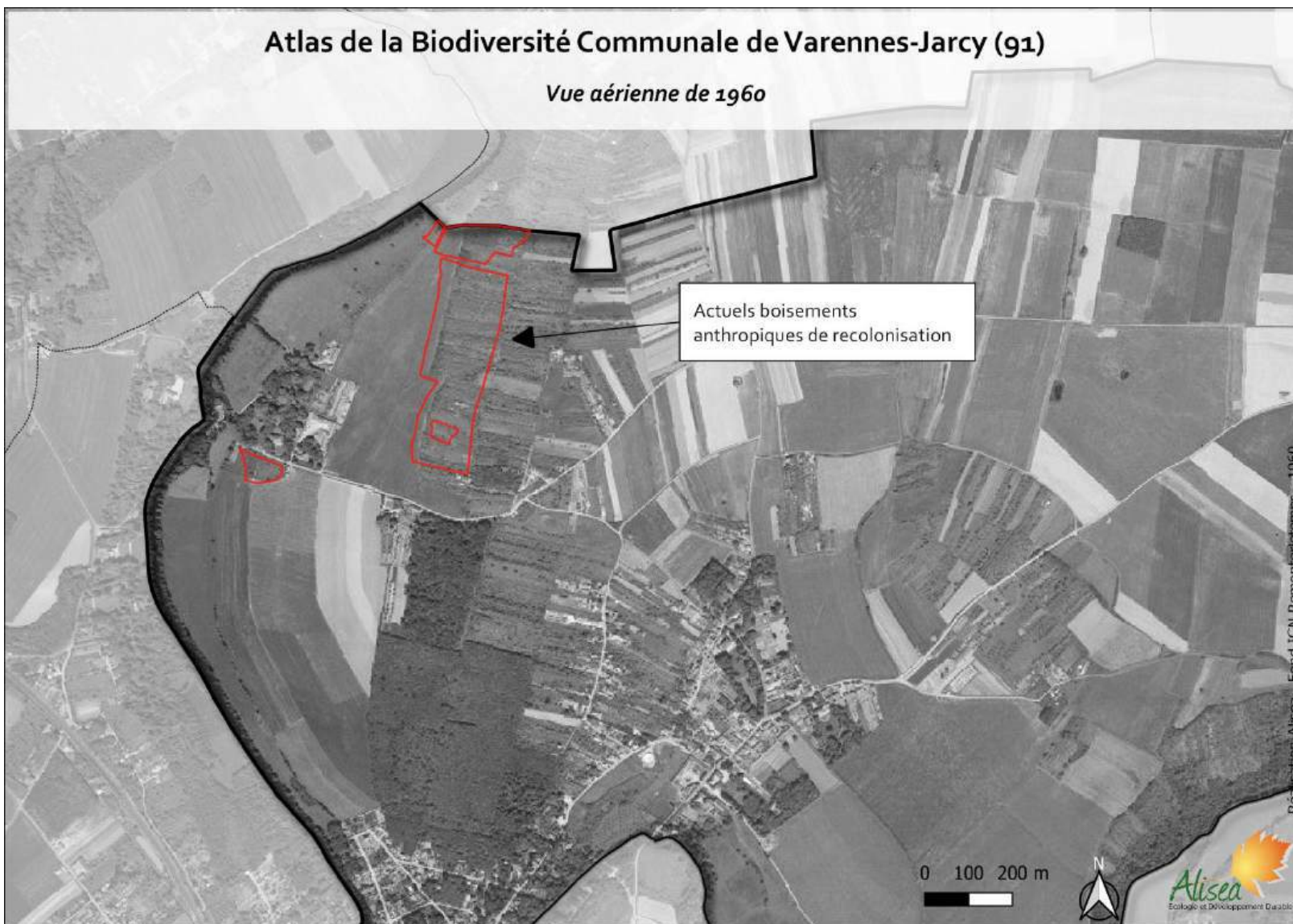


Figure 31 – Vue aérienne ancienne de 1960 (Source : Remonter le temps)



Figure 32 – Vue aérienne ancienne de 1970 – reconstitution de boisement au Sud (Source : Remonter le temps)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les dépôts de déchets verts en marge des jardins et sur les lisières forestières constituent une vraie menace pour la biodiversité. En effets, de nombreuses espèces exotiques ou ornementales sont plantées sur les parcelles privées, et les coupes ainsi déposées dans le milieu naturel sont à l'origine de leur dissémination dans les massifs forestiers.

Souvent considérés comme inoffensifs, ces dépôts fragilisent la biodiversité forestière et dégradent les sols forestiers. Contrairement aux idées reçues, ils ne doivent pas être jetés dans la nature, mais dans les bennes ou déchetteries dédiées.

Pour lutter contre ces mauvaises habitudes, certaines communes légifèrent et interdisent ces dépôts par la prise d'un arrêté municipal.

*Les boisements de reconstitution de la commune sont très largement contaminés par le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) et le Mahonia faux-houx (*Berberis aquifolium*), qui sont deux espèces exotiques envahissantes échappées de jardins.*



FRUTICEES ET FRICHES A UN STADE AVANCE DE FERMETURE

- **Correspondance Corine Biotope** : 31.81 x 87.1 – Fourrés médio-européens sur sol fertile x Terrains en friche
- **Correspondance EUNIS** : F3.11 x I1.53 – Fourrés médio-européens sur sols riches x Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces

Certains secteurs souvent abandonnés accueillent des zones de fruticées et fourrés arbustifs, parfois très denses et impénétrables. Ce sont des formations végétales intermédiaires dominées par les arbustes, qui évoluent à terme vers le boisement. Les espèces arbustives ici présentes sont indigènes et assez peu diversifiées, dominées par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), et le Rosier des chiens (*Rosa canina*)...

La strate herbacée, sur les secteurs les moins denses, abrite à la fois des espèces prairiales présentes également au sein des friches prairiales voisines, des ronciers, et des jeunes pousses de prunelliers et cornouillers colonisant les espaces herbacés restant.



Fruticée en formation après abandon d'une parcelle (©Alisea/B.Marandon)

FRENAIES NON RIVERAINES

- **Correspondance Corine Biotope** : 41.3 – Frênaies
- **Correspondance EUNIS** : G1.A2 – Frênaies non riveraines

Les Frênaies non riveraines sont des boisements dominés par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), correspondant souvent à des faciès de chênaies-frênaies sur sols neutres. Ici, l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) est également très présent. Le Frêne étant une espèce assez colonisatrice, les Frênaies non riveraines se développent souvent après colonisation du Frêne sur des terres agricoles abandonnées, dans les dents creuses et sur les parcelles non gérées.

On y trouve des espèces forestières ou d'ourlets frais et riches comme la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), le Géranium herbe-à-robert (*Geranium robertianum*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) ou l'Alliaire (*Alliaria petiolata*).



Frênaie non riveraine (©Alïsea/D.Chabrol)

PLANTATIONS DE GRANDS ARBRES

- **Correspondance Corine Biotope** : 83.325 x 83.3123 – Autres plantations d'arbres feuillus x Autres plantations de conifères exotiques
- **Correspondance EUNIS** : G1.C4 x G3.F23 – Autres plantations de feuillus sempervirents x Autres plantations de conifères exotiques

Quelques grands arbres non indigènes d'ornement ont été plantés dans les années 90 en bordure de l'Yerres le long du chemin des hérons : le Saule pleureur (*Salix babylonica*) et le Cyprès chauve (*Taxodium distichum*). Ces derniers apprécient les sols engorgés, ils s'y développent très bien, mais ne se reproduisent pas de façon spontanée dans le milieu naturel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Cyprès chauve est originaire du sud-est des Etats-Unis, en Louisiane, où il pousse dans le Bayou les pieds dans l'eau. Il est remarquablement bien adapté aux milieux humides, car il possède des pneumatophores : des racines aériennes pouvant atteindre plus d'1 mètre de haut, qui émergent du sol ou de l'eau tout autour du tronc, permettant à la fois un meilleur ancrage des arbres dans un sol parfois peu stable, et des échanges gazeux pour capter le dioxygène atmosphérique assurant le fonctionnement du système racinaire immergé. A Varennes-Jarcy, les pneumatophores sont peu développés, mais vous pourrez trouver ces excroissances racinaires sous la végétation forestière.

Ce conifère perd son feuillage en hiver, ce qui lui vaut son nom.



CHENAIE-CHARMAIE ACIDOCLINE A BASOCLINE

- **Correspondance Corine Biotope** : 41.2 – Chênaies-charmaies
- **Correspondance EUNIS** : G1.A1 – Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus

Le Bois du Bel-Air est le plus ancien boisement de la commune de Varennes-Jarcy : il est déjà mentionné sur la carte de Cassiny (datant de 1756) et sur la carte d'État-Major (1818-1824), nommé « Parc de Jarcy ». Il s'agissait d'un parc faisant partie du domaine de l'abbaye de Jarcy, dont il ne subsiste aujourd'hui que la Tour des cloches et le moulin. Les allées du parc, historiquement linéaires et dégagées, ont aujourd'hui majoritairement disparu, et le parc s'est reboisé naturellement. Un autre espace boisé ancien et ayant subsisté existe sur la commune, jouxtant la rue du bois la remise à laquelle il a probablement donné son nom et que nous appellerons comme tel par la suite.

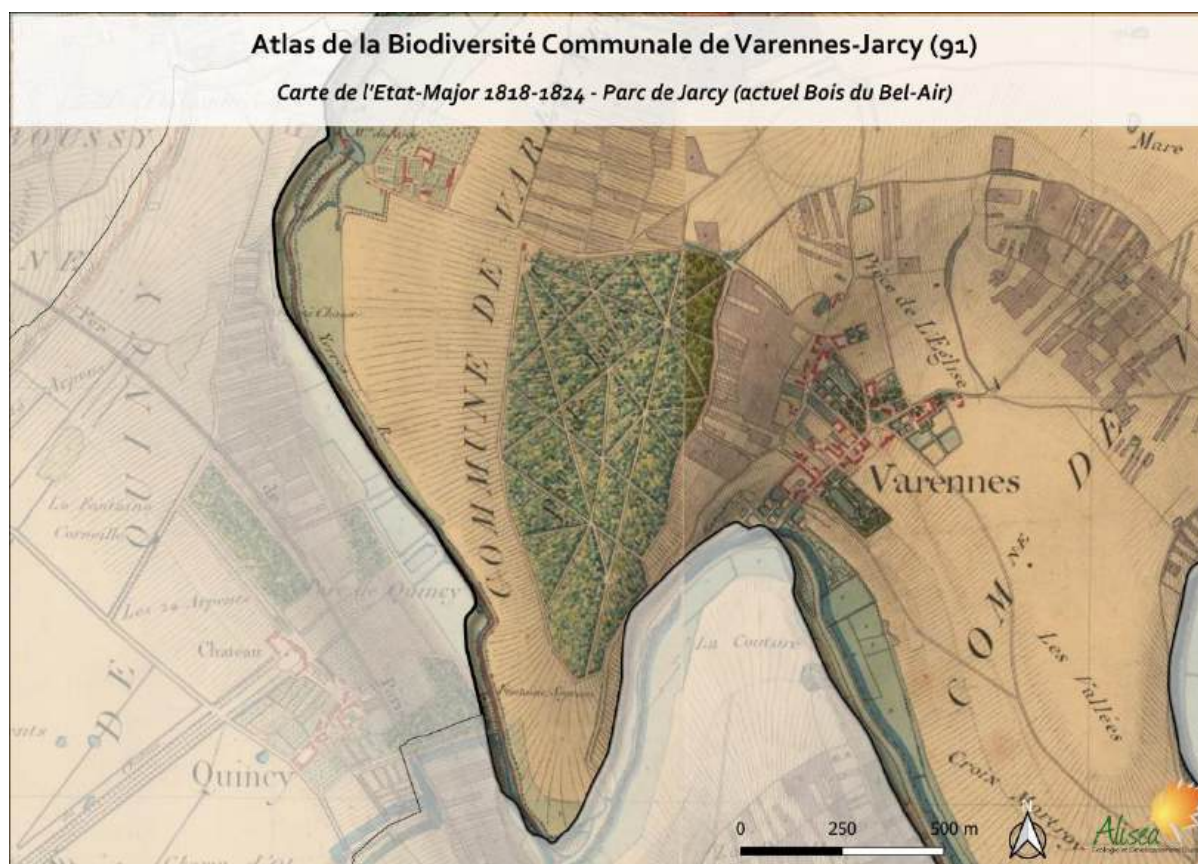


Figure 33 – Parc de Jarcy (Bois du Bel-Air) (Source : IGN)

Développé sur des couches géologiques composées de marnes, le boisement s'apparente aujourd'hui à une Chênaie-charmaie mésophile, moyennement calcicole avec des espèces indicatrices de sols calcaires comme la Mercuriale (*Mercurialis perennis*), l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*), mais aussi de sols modérément acides comme la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), le Sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*), le Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), la Stellaire holostée (*Stellaria holostea*) et la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*). Au printemps, la Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*) et la Ficaire (*Ficaria verna*) tapissent le sol d'une grande partie du bois. Quelques châtaigniers sont également présents (*Castanea sativa*).

Ce boisement est assez ancien et quelques vieux spécimens de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) datant de l'époque du parc de l'abbaye sont présents, accompagnés de Frêne (*Fraxinus excelsior*), de Charme (*Carpinus betulus*), d'Érable champêtre (*Acer campestre*) et de quelques espèces plus inféodées aux parcs et boisements anthropiques comme l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Merisier (*Prunus avium*), le Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*) et le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*). Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) est présent sur les lisières en marge des parcelles cultivées. Le Laurier cerise et le Robinier faux-acacia sont par ailleurs considérés comme des espèces exotiques envahissantes.

Le boisement présente une bonne régénération forestière, avec des plantules abondantes de Chêne, Charme et Frêne.

La strate arbustive est composée d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), de Noisetier (*Corylus avellana*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), de Houx (*Ilex aquifolium*), de Rosier des chiens (*Rosa canina*), de fusain (*Euonymus europaeus*), de chèvrefeuille des bois (*Lonicera xylosteum*), de Sureau noir (*Sambucus nigra*) et de Rosier des champs (*Rosa arvensis*), typique des vieux boisements calcicoles.

Le « bois de la remise » ne diffère pas fondamentalement du bois du Bel-Air, il est toutefois plus dégradé probablement en raison de sa petite taille et de sa situation coincé entre des bâtiments et des grandes cultures. La proximité des cultures et leurs intrants lui donne un aspect plus nitrophile et sa position sur les limons de plateau un aspect plus acidiphile. Il est dominé par le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne (*Fraxinus excelsior*) avec une participation de l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), du Tremble (*Populus tremula*) et la présence du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui contribue à son appauvrissement. La strate arbustive est principalement composée de Merisier (*Prunus avium*) et de Noisetier (*Corylus avellana*) avec de nombreux pieds de Sureau noir (*Sambucus nigra*). La Jacynthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), plutôt acidiphile y est présente et est une des rares espèces à percer la couverture dense de Lierre (*Hedera helix*). Les franges du boisement sont plus nitrophiles sous l'influence des cultures. On y retrouve aucune des espèces les plus calciphiles du bois du Bel-Air.



Chênaie-charmaie neutro-calcicole du bois du Bel-Air (©Alisea/D.Chabrol)



Chênaie-charmaie neutro-calcicole du bois du Bel-Air (©Alisea/D.Chabrol)



Chênaie-charmaie acidiclinae du "bois de la remise" (©Alisea/B.Marandon)



Chênaie-charmaie acidiclinae du "bois de la remise" (©Alisea/B.Marandon)

Les habitats anthropiques

GRANDES CULTURES

- **Correspondance Corine Biotope** : 82.11 – Grandes cultures
- **Correspondance EUNIS** : I1.1 – Monocultures intensives

L'est du territoire communal de Varennes-Jarcy est majoritairement constitué de terres agricoles vouées à la grande culture en particulier de céréales. La plupart d'entre elles sont visiblement gérées de manière très intensive (beaucoup d'engrais et d'herbicides) et ne laissent pas la place au développement de messicoles.

On observe toutefois quelques espèces en bordure de champs comme le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), la très rare Vesce variée (*Vicia dasycarpa*) ou le Chardon à têtes denses (*Cardus pycnocephalus*). La parcelle au Sud des pâtures du Haras est moins traitée et permet une meilleure expression des messicoles (avec de nombreux pieds de Vesce variée en bordure) mais n'abrite pas d'autres espèces remarquables. On y trouve notamment la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*) ou la Folle Avoine (*Avena fatua*).



Grande culture relativement riche en espèces compagnes (©Alisea/B.Marandon)

PLANTATIONS

- **Correspondance Corine Biotope** : 83.3 – Plantations
- **Correspondance EUNIS** : FB.1 – Plantations d'arbustes pour la récolte de la plante entière

Ensemble de plantations abandonnées de la pépinière comprenant principalement des arbustes de nombreuses espèces indigènes, horticoles et exotiques (cornouillers, saules, prunus, peupliers...) en voie d'embroussaillage.

JARDIN POTAGER

- **Correspondance Corine Biotope** : 85.32 – Jardins potagers de subsistance
- **Correspondance EUNIS** : l1.22 – Jardins potagers de subsistance

Un jardin potager participatif a été recensé en bordure de la Sente de la Côte de Jarcy, en lisière forestière sur la parcelle occupée par un verger de hautes tiges.

Les jardins potagers peuvent constituer des habitats support de biodiversité dans le cas d'une gestion écologique sans usage de produits phytosanitaires.



Jardin potager (©Alisea/D.Chabrol)

FRICHES NITROPHILES

- **Correspondance Corine Biotope** : 87.1 – Terrains en friche
- **Correspondance EUNIS** : E5.1 – Végétations herbacées anthropiques

Plusieurs zones en friche sont présentes en contrebas du sentier forestier qui longe le bois et les jardins de la partie sud, et abritent un cortège d'espèces nitrophiles. Ces espèces très compétitrices dominent par leur taille et leur vitesse de pousse, s'accaparant rapidement les ressources disponibles (ensoleillement notamment) et se multipliant rapidement. Ce cortège est parfois trouvable dans d'autres secteur du site mais souvent en contexte plus boisé au gré de l'ouverture causé par la chute des arbres, il est alors rattaché au boisement qui le domine.

On trouve une végétation dense et haute, mais composée de peu d'espèces : Grande berce (*Heracleum sphondylium*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Ronce commune (*Rubus fruticosus*), Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Patience sauvage (*Rumex obtusifolius*)...



Friche nitrophile rue de Vaux la reine prolongée (©Alisea/D.Chabrol)

RONCIERS

- Correspondance Corine Biotope : 31.831 – Ronciers
- Correspondance EUNIS : F3.131 – Ronciers

Les ronciers constituent une variante de la friche nitrophile constituée presque exclusivement de Ronce commune (*Rubus fruticosus*). Ils se développent sur des secteurs riches en nutriments.



Roncier (©Alisea/D.Chabrol)

La ronce commune se reproduit de manière végétative par marcottage, l'extrémité de ses tiges aériennes rejoignent le sol pour s'y enraciner et donner de nouvelles ronces. Le broyage des ronciers permet de contenir temporairement l'espèce en empêchant le marcottage, mais ne permet pas d'éradiquer les tiges souterraines et racines existantes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Bien que pauvres en espèces végétales, les ronciers constituent un habitat très favorable à la petite faune, qui y trouve refuge et nourriture (pollinisation et fruits). Aussi appelées « berceau du chêne », les ronces permettent le développement des jeunes arbres et la régénération forestière, en protégeant les jeunes pousses des herbivores.

PELOUSES URBAINES

- **Correspondance Corine Biotope** : 85.12 – Pelouses de parcs
- **Correspondance EUNIS** : E2.64 – Pelouses des parcs

Les pelouses urbaines correspondent à des espaces ensoleillés de végétation basse en raison de tontes fréquentes et de piétinement important. On y trouve des espèces spontanées à large répartition principalement annuelles telles que le ray-grass commun (*Lolium perenne*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Géranium à feuilles molles (*Geranium molle*)...

Cet habitat a été recensé dans le village sur les grands espaces publics : parcs, squares, trottoirs et grands espaces ouverts à proximité des écoles.



Grande pelouse urbaine (©Alisea/D.Chabrol)



Pelouse urbaine entre la rue Saint-Exupéry et la rue du Bel-Air (©Alisea/D.Chabrol)

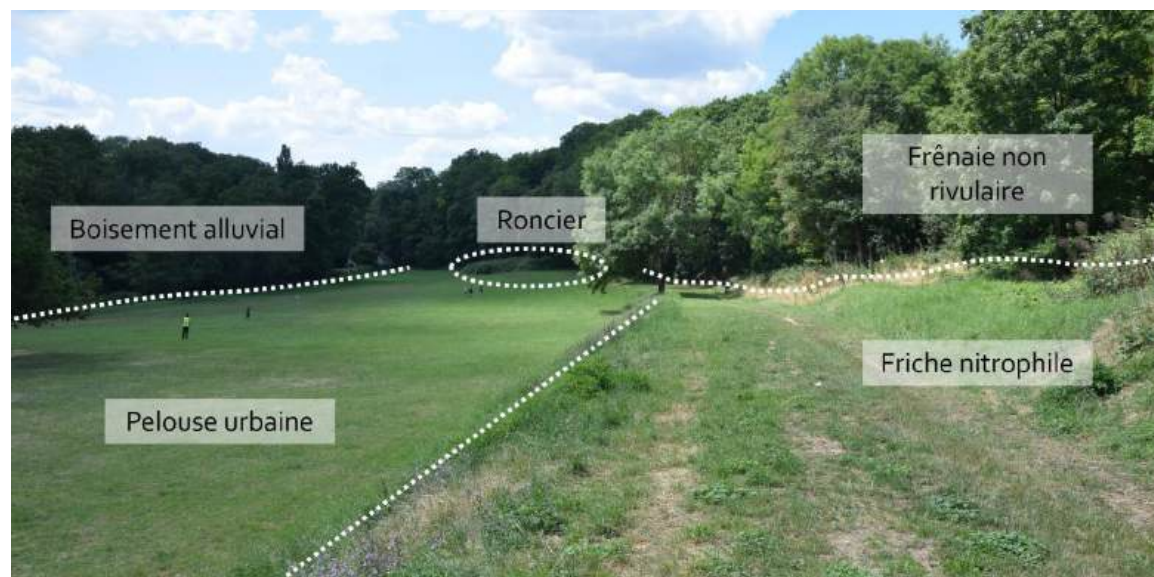


Figure 34 – Mosaïque d'habitats anthropiques et non anthropiques (Alisea 2023)

ALIGNEMENTS D'ARBRES

- Correspondance Corine Biotope : 84.1 – Alignements d'arbres
- Correspondance EUNIS : G5.1 – Alignements d'arbres

Plusieurs grands alignements d'arbres ont été plantés en ville le long des voies principales. Ils sont composés d'essences comme le Marronnier (*Aesculus hippocastanum*), l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*) ou encore des variétés ornementales de Frêne (*Fraxinus sp.*) et de Prunus (*Prunus sp.*).



Alignements d'arbres rue de la Libération (©Alisea/D.Chabrol)

PLANTATIONS ORNEMENTALES DE HAIES

- **Correspondance Corine Biotope** : 84.2 – Bordures de haies
- **Correspondance EUNIS** : FA.1 – Haies d'espèces non indigènes

Plusieurs plantations ornementales de haies sont présentes sur le territoire communal, qui matérialisent à la fois les limites de parcelles et structurent les grands axes de communication et les zones de stationnement.

Ces haies sont majoritairement composées d'espèces non indigènes peu favorables à la faune locale, comme le Mahonia faux-houx (*Berberis aquifolium*), l'Olivier de bohème (*Elaeagnus angustifolia*), le Buisson ardent (*Pycnantha coccinea*), l'exotique envahissant Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) ou la Viorne (*Viburnum rhytidophyllum*). Ces haies sont souvent très entretenues par des tailles fréquentes.



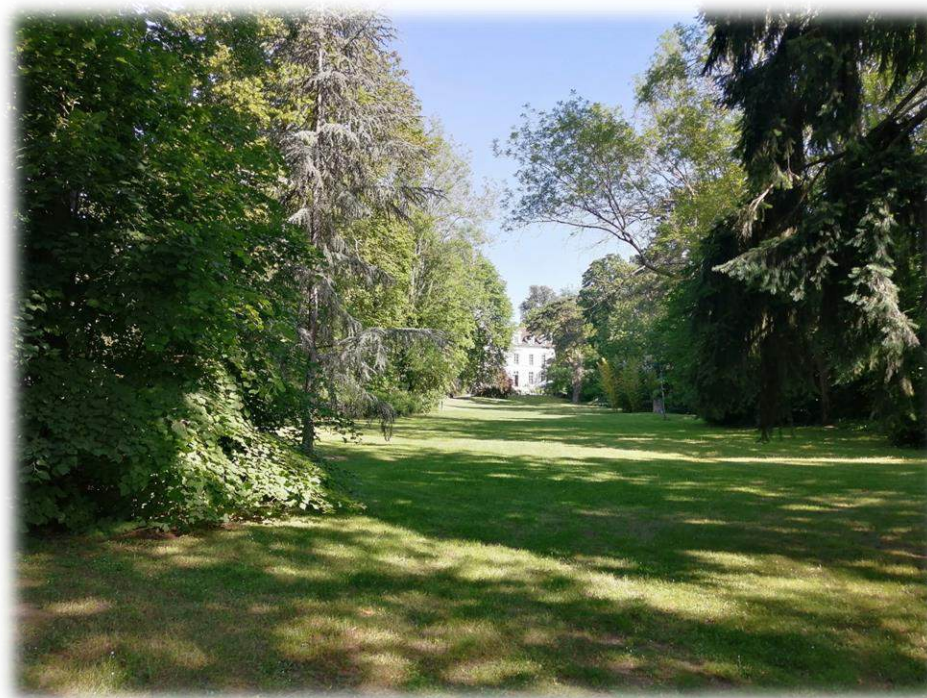
Haie ornementale le long de la rue de la Libération (©Alisea/D.Chabrol)

GRANDS PARCS

- **Correspondance Corine Biotope** : 85.1 – Grands parcs
- **Correspondance EUNIS** : X11 – Grands parcs

Plusieurs zones du centre villes sont clos et forment des grands parcs privés ou publics. La végétation y est constituée d'espaces arborés ou arbustifs très entretenus dominants des pelouses et massifs anthropiques. On peut y trouver de nombreux cheminements, aménagement et mêmes de petits bassins. L'habitat abrite de nombreuses essences ornementales rarement notées dans les relevés voire des espèces exotiques envahissantes. La strate arborée domine la plupart du temps des pelouses urbaines et des parterres ou massifs. Le Parc de la Feuilleraie a pu être visité. Une pelouse urbaine centrale y est entourée de Marronnier d'inde (*Aesculus hippocastaneum*), d'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et de Frêne (*Fraxinus excelsior*). Le « sous-bois » très pauvre et entretenue abrite plusieurs espèces exotiques envahissantes en grande quantité : la Symphorine a fruits blancs (*Symphoricarpos albus*), le Mahonia faux-houx (*Berberis aquifolium*) et le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*).

D'autres grands jardins et parc privés similaires sont présents sur la commune, certains ont pu être cartographiés mais la plupart sont mêlés au bâti.



Parc de la feuilleraie (©Alïsea/B.Marandon)

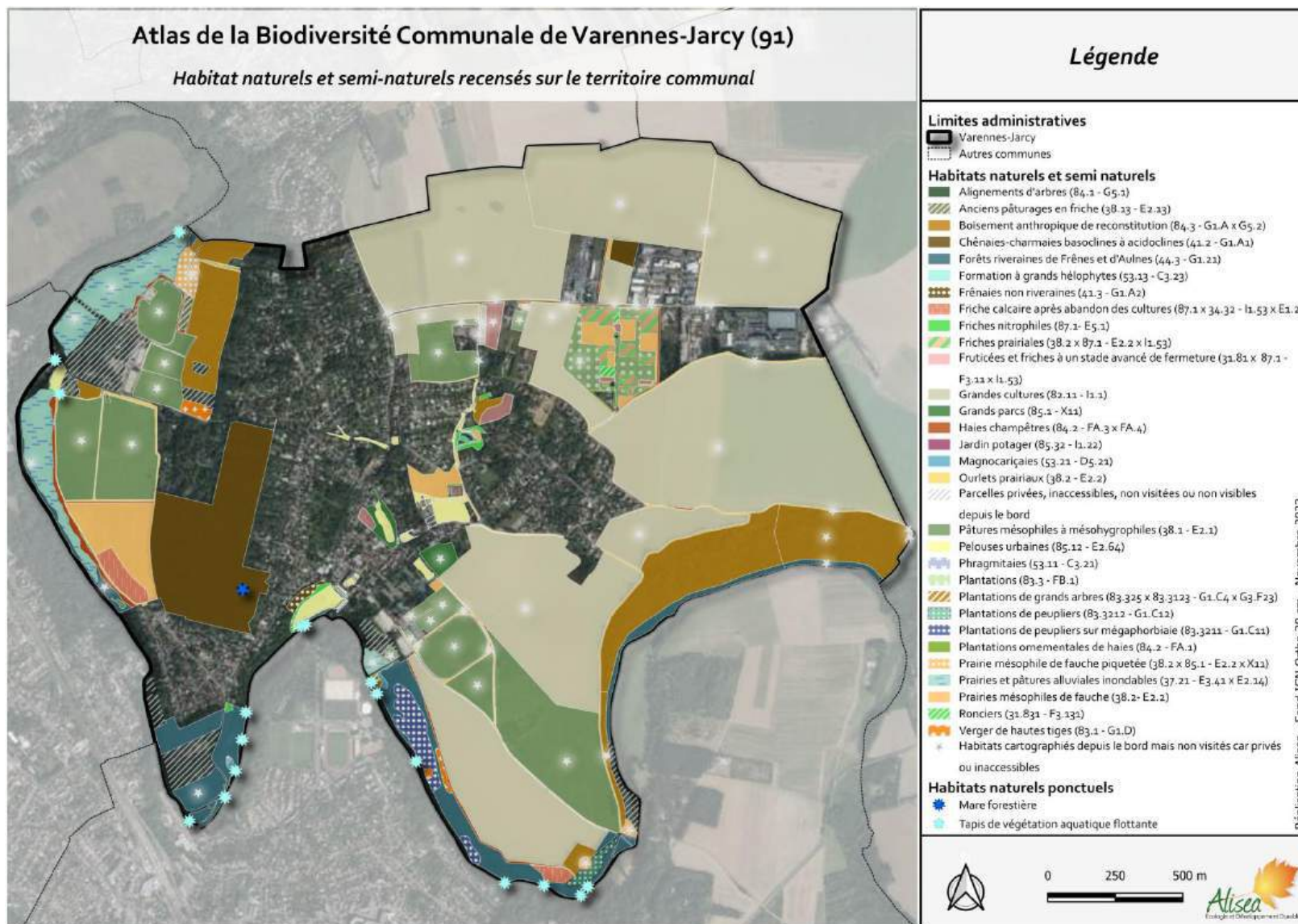


Figure 35 – Habitat naturels et semi-naturels recensés sur le territoire communal (Alisea 2023)

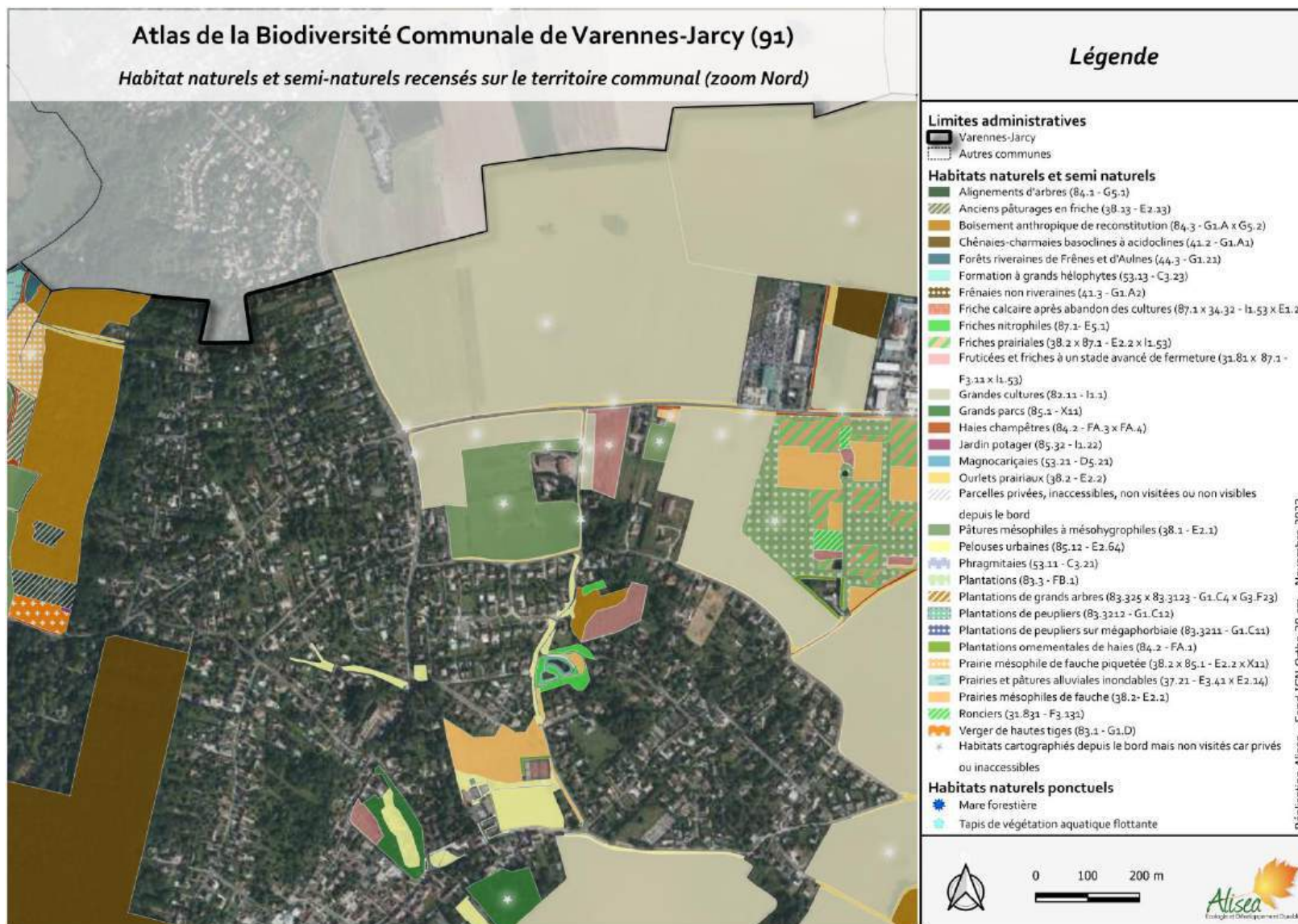


Figure 36 – Habitat naturels et semi-naturels recensés sur le territoire communal, zoom Nord (Alisea 2023)

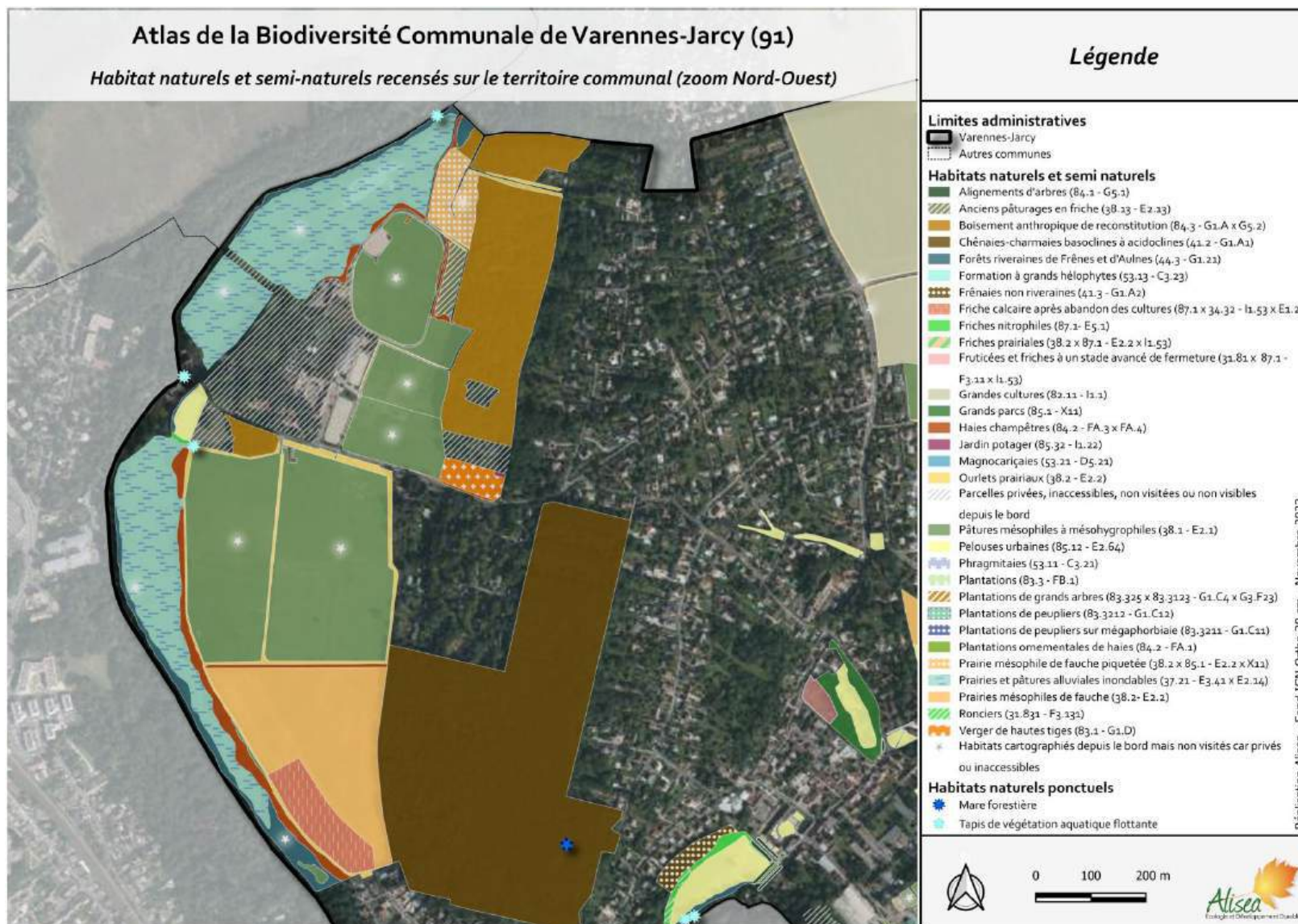


Figure 37 – Habitat naturels et semi-naturels recensés sur le territoire communal, zoom Nord-Ouest (Alisea 2023)

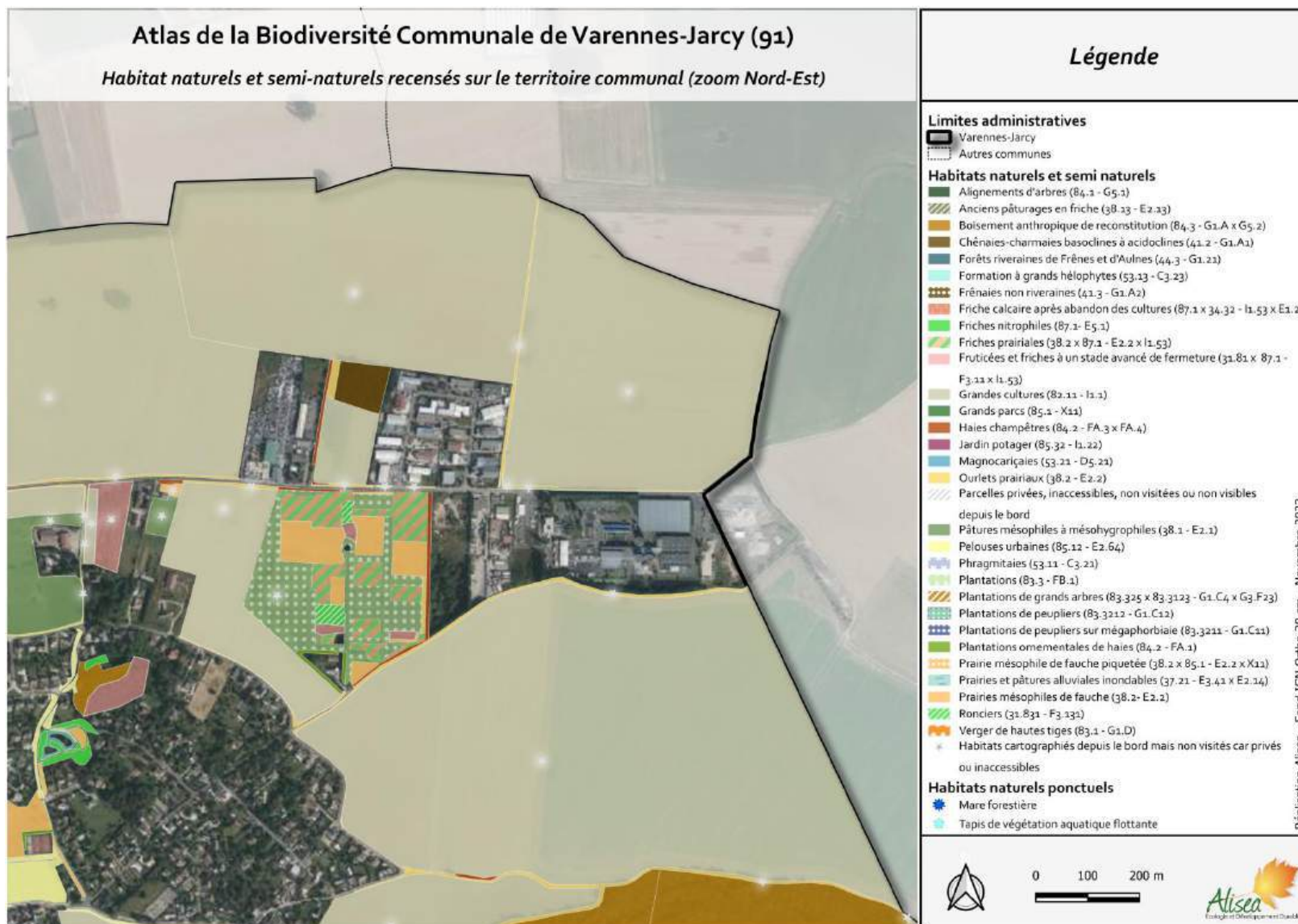


Figure 38 – Habitat naturels et semi-naturels recensés sur le territoire communal, zoom Nord-Est (Alisea 2023)

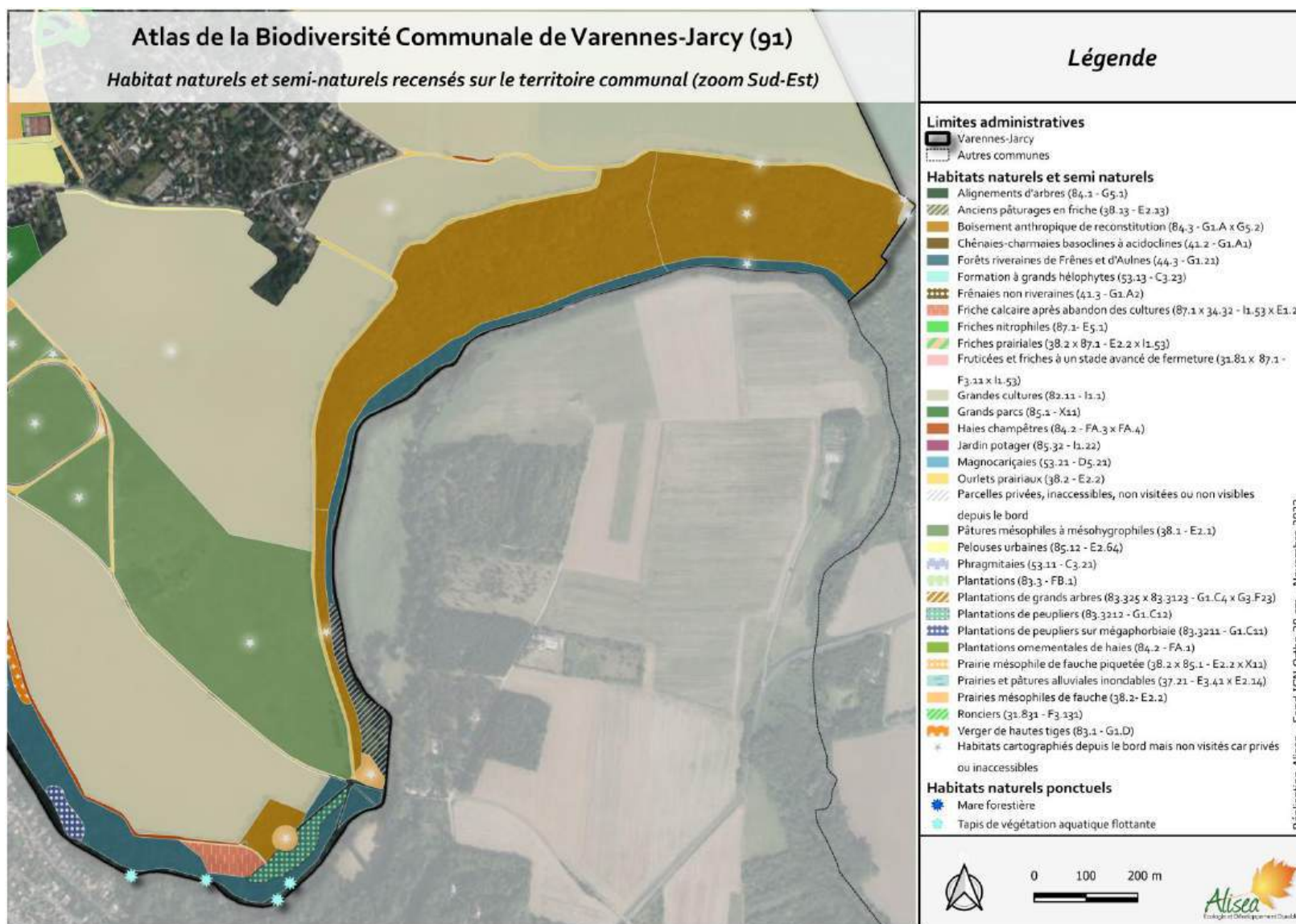


Figure 39 – Habitat naturels et semi-naturels recensés sur le territoire communal, zoom Sud-Est (Alisea 2023)

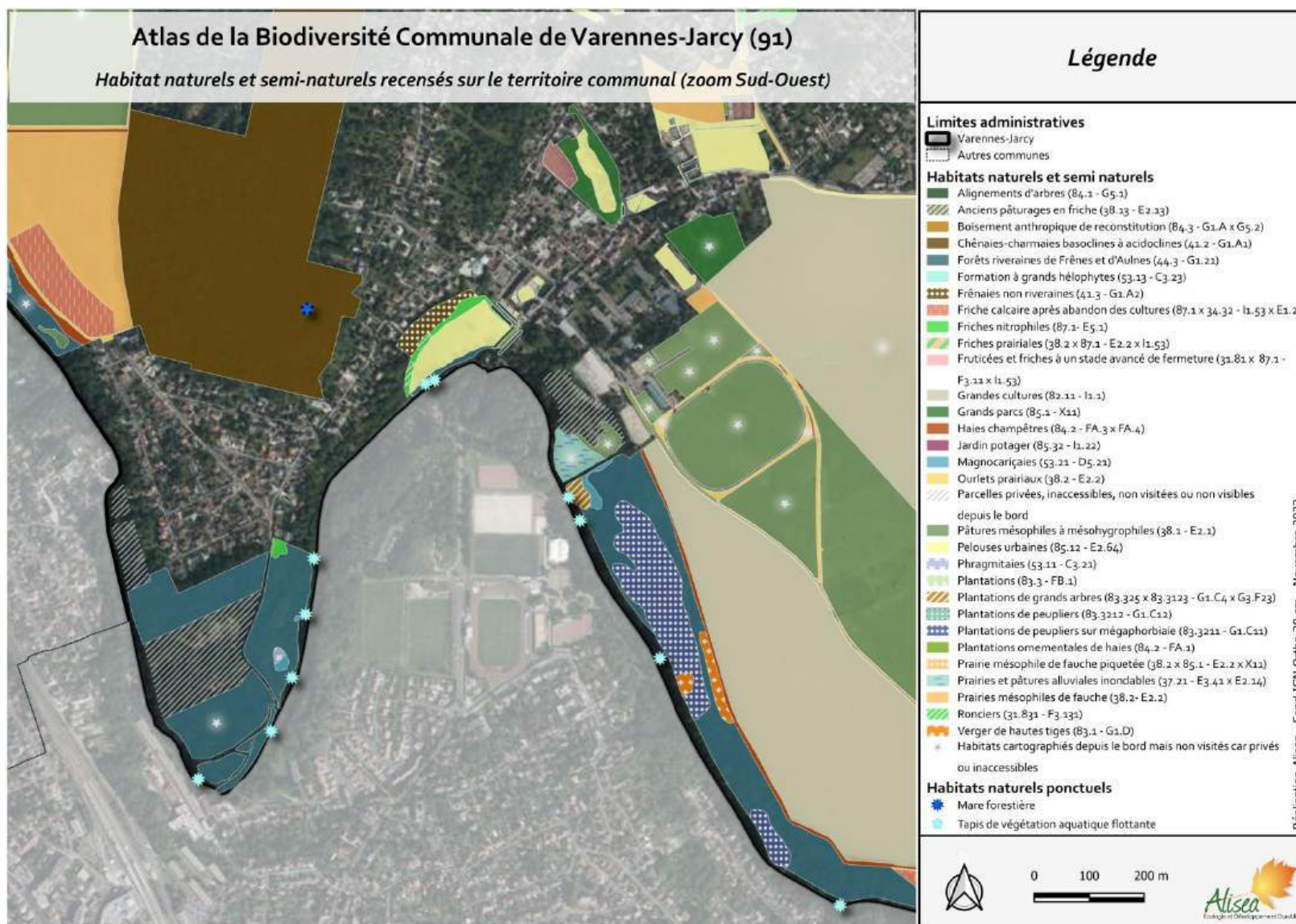


Figure 40 – Habitat naturels et semi-naturels recensés sur le territoire communal, zoom Sud-Ouest (Alisea 2023)

La flore

386 espèces végétales ont été inventoriées sur la commune en 2023. Ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé notamment parce que l'ensemble de la commune n'a pu être expertisé en raison de sa complexité, de la présence de nombreux milieux naturels ou semi-naturels sur des parcelles privées et du temps impartis pour les inventaires. Certaines prairies alluviales déjà connues pour abriter plusieurs espèces menacées n'ont notamment pas pu être inventoriées. Dans tous les cas, le résultat est élevé pour une commune francilienne et témoigne de la diversité des habitats présents sur le territoire et de leur relativement bon état de conservation.

Parmi les 386 espèces végétales recensées, **9 peuvent être considérées comme remarquables** (Tableau 9) :

- **2 espèces sont protégées** régionalement en Ile-de-France ;
- **2 espèces sont menacées** en Ile-de-France ;
- **3 espèces sont déterminantes de ZNIEFF** en Ile-de-France ;
- **5 espèces sont rares** mais non protégées, non menacées et non déterminantes de ZNIEFF ;
- Une espèce remarquable est aquatique : le Potamot nouveau. Deux autres espèces sont plutôt hygrophiles voire inféodées aux zones humides

Tableau 9 – Espèces végétales remarquables recensées sur le territoire en 2023

CD_REF (Taxref 16)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté Région	Protection nationale	Protection IDF	Liste rouge nationale	Liste rouge IDF	Déterminante de ZNIEFF	Déterminant Zone Humide
86537	Bromus arvensis L., 1753	Brome des champs	Indigène	RR			LC	DD		
97508	Euphorbia saratoi Ardoino, 1867	Euphorbe de Sarato	Indigène	RR			LC	DD		
102990	Hordeum secalinum Schreb., 1771	Orge faux seigle	Indigène	R			LC	LC	Déterminant ZNIEFF	
113099	Phelipanche purpurea (Jacq.) Soják, 1972	Orobanche pourprée	Indigène	RR		PR	LC	EN	Déterminant ZNIEFF	
115282	Potamogeton nodosus Poir., 1816	Potamot nouveau	Indigène	R			LC	LC		
121555	Schoenoplectus tabernaemontani (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glaucue, Souchet de Tabernaemontanus	Indigène	RRR			LC	VU	Déterminant ZNIEFF	Ar. ZH
123773	Sison amomum L., 1753	Sison	Indigène	R		PR	LC	LC		
128633	Verbascum pulverulentum Vill., 1779	Molène pulvérulente	Indigène	R			LC	LC		
129153	Vicia dasycarpa Ten., 1829	Vesce variée	Indigène	RR			LC			

A ces espèces remarquables s'ajoutent **19 espèces végétales assez rares** en Ile-de-France (Tableau 10), non considérées comme remarquables mais qui témoignent du bon état écologique des milieux. La majorité d'entre-elles sont liées aux zones humides des secteurs alluviaux.

Tableau 10 – Espèces végétales assez rares mais non remarquables recensées sur le territoire communal en 2023

CD_REF (Taxref 16)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté Région	Protection nationale	Protection IDF	Liste rouge nationale	Liste rouge IDF	Déterminante de ZNIEFF	Déterminant Zone Humide
81637	<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
85798	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
86571	<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome variable	Indigène	AR			LC	LC		
95136	<i>Diploxys tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Roquette jaune	Indigène	AR			LC	LC		
95154	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilu	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
96546	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêlé	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Indigène	AR			LC	LC		
100394	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles	Indigène	AR			LC	LC		
107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	Indigène	AR			LC	LC		
111454	<i>Orobancha amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanche du Panicaut	Indigène	AR			LC	LC		
116574	<i>Pyrus communis</i> L., 1753	Poirier cultivé, Poirier commun	Indigène	AR			LC			
117944	<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	Cresson des marais	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
117951	<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
124407	<i>Sparganium emersum</i> Rehmman, 1871	Rubanier émergé	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
126124	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune	Indigène	AR			LC	LC		Ar. ZH
126865	<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	Indigène	AR			LC	LC		
129109	<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759	Vesce à feuilles étroites	Indigène	AR			LC			

Brome des champs *Bromus arvensis*



Cette grande graminée est reconnaissable à ses inflorescences en panicule lâche d'abord dressées puis dressée à pédicelle long, et à ses épillets étroits. Les feuilles et gaines sont très velues, surtout à la base, et les ligules sont courtes. Les anthères font généralement plus de 3 mm de long.

C'est une espèce calcicole et souvent messicole, mésoxérophile. On la trouve donc régulièrement à côté et au sein des prairies de fauche mais aussi dans les grandes cultures.

Ici, elle a été observée au sein de la pépinière dans des zones incultes se rapprochant des prairies de fauche.

Euphorbe de Sarato *Euphorbia saratoi / Euphorbia esula subsp. Saratoi*



Cette grande euphorbe dressée peut avoisiner les 1 m. Ses feuilles sont souples ou peu coriaces, larges de 3 à 12 mm. Les fleurs forment des ombelles à plus de 6 rayons. Cette espèce diffère de l'Euphorbe acre (*Euphorbia esula*) par des feuilles plus étroites, plus longue et plus lancéolées, aiguës au sommet et aux deux faces munies de nombreux stomates. Les deux espèces n'ont été séparées que très récemment. *Euphorbia esula* étant connue sur le territoire communal, il est possible que l'observation de terrain faite en 2023 corresponde à l'Euphorbe de Sarato.

Cette espèce est inféodée aux milieux frais et humides, plutôt alcalins et lumineux comme des terrains vagues, friches, ou berges. Elle a été observée en bord d'Yerres dans le secteur boisé à l'Est du territoire communal.

Orge faux-seigle *Hordeum secalinum*



L'Orge faux-seigle est une graminée vivace de 40 à 80 cm de hauteur, à souche gazonnante, à tige grêle et nue au sommet, à feuilles planes et étroites, à épi grêle et cylindrique.

Il ressemble énormément à l'Orge des rat (*Hordeum murinum*), très commun en ville et dans les milieux anthropisés.

L'Orge faux-seigle est une espèce mésotrophile des substrats humides : prairies inondables, prairies argileuses hydromorphes, fossés... Considéré « commun » par les flores anciennes, il est en très nette régression en Ile-de-France en raison de la disparition des surfaces prairiales.

Il était déjà connu sur le territoire communal de Varennes-Jarcy.

Orobanche pourpre
Phelipanche purpurea



Cette plante sans chlorophylle est parasite des Achillées et des Armoises. Ses populations sont parfois difficiles à évaluer d'une année sur l'autre en raison de son caractère « à éclipse ». C'est une plante d'une vingtaine de centimètres, à fleurs oblongues, penchées courbées, en épi cylindrique ordinairement lâche et arrondi au sommet. Sa corolle est bleu violet avant de brunir en fin de floraison.

Elle est surtout rencontrée sur les pelouses et prairies calcicoles mésophiles et mésoxérophiles, les friches sur alluvions sèches, les talus et les bernes herbeuses.

Elle n'était pas connue sur le territoire communal, où seul 1 pied a été recensé. Elle est néanmoins potentiellement davantage présente, notamment au sein des friches calcaires.

Potamot nouveau
Potamogeton nodosus



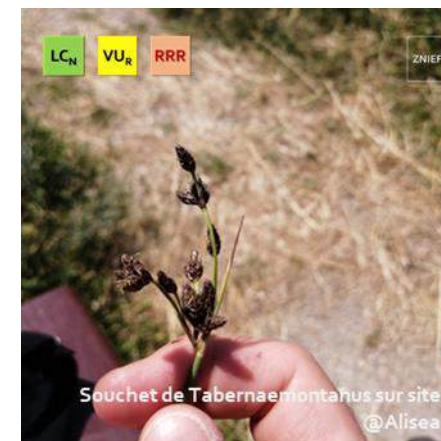
Il s'agit d'une plante vivace, glabre, à tiges rameuses, très allongées, avec de grandes feuilles, toutes longuement pétiolées.

Le Potamot nouveau est une plante aquatique présente tout le long de la vallée de la Seine, et dans les vallées de la Marne, de l'Oise et de l'Yonne. Il est sporadique ailleurs. C'est une espèce des eaux calmes et courantes, mésotrophes et de profondeur variable : cours d'eau des grandes vallées, annexes hydrauliques et ballastières en eau.

Il paraît stable en Ile-de-France pourvu que le courant ne soit pas trop fort et le passage des bateaux réduit.

Il n'était pas connu sur le territoire communal de Varennes-Jarcy.

Souchet de Tabernaemontanus
Schoenoplectus tabernaemontani



Cette plante peut atteindre plus d'un mètre de hauteur, et possède des tiges creuses et cylindriques. Sa couleur verte très glauque est caractéristique.

C'est une espèce des zones humides ; étangs, bord des rivières dans des eaux pas ou peu salées et plutôt alcalines, pouvant être amphibie une bonne de l'année. L'espèce est connue pour être volontairement introduite de manière régulière. Ici elle a été observée au bord du grand bassin réservoir du ruisseau du Charme, associée aux massettes et la naturalité de son origine est assez douteuse.

Elle n'était pas connue sur la commune de Varennes-Jarcy.

Sison
Sison amomum



Le Sison commun est une plante bisannuelle pouvant atteindre 1 mètre de hauteur, d'un vert sombre, à tige finement striée et à nombreux rameaux grêles. Ses feuilles inférieures sont découpées en 5 à 9 segments ovales oblongs, incisés et dentés. Ses fleurs sont blanches et en ombelles nombreuses et petites, visibles de juillet à septembre.

C'est une espèce de demi-ombre, de sols plutôt riches et frais : ourlets eutrophes, lisière des boisements rudéraux, haies, talus. Il s'agit d'une espèce à floraison discrète et tardive, qui pousse dans des milieux parfois peu attractifs et son abondance peut potentiellement être sous-estimée. L'espèce a été détectée sur deux talus herbeux en ville mais elle est susceptible d'être présente sur d'autres secteurs.

Molène pulvérulente
Verbascum pulverulentum



La Molène pulvérulente est une plante bisannuelle pouvant atteindre 2 mètres de hauteur, couverte d'un duvet blanc et floconneux, à tige robuste et rameuse dans le haut, à feuilles crénelées, les inférieures obovales, à court pétiole et les autres sessiles.

Ses fleurs sont jaunes et moyennes, organisées en glomérules écartés, visibles de juin à septembre.

C'est une espèce mésoxérophile, neutrocalcicole, des sols plus ou moins enrichis en nutriments : pelouses et ourlets rudéralisés, friches nitrophiles, bermes sèches, jachères caillouteuses... Elle a ici été recensée sur un chemin très tassé et rudéral.

L'espèce n'était pas connue sur le territoire communal de Varennes-Jarcy.

Vesce variée
Vicia dasycarpa



Plante annuelle ou pérennante de 30 cm à 1 mètre, glabrescente à poils appliqués avec des feuilles à 5-10 paires de folioles. Caractérisée par son étendard égalant les ailes, à limbe 1 fois plus courte que l'onglet et ses gousses glabres.

C'est une espèce mésoxérophile, calcicole, des sols secs et plutôt riches : cultures et moissons des plateaux calcaires peu traitées. Elle a été retrouvée à plusieurs reprises en bordure de certaines parcelles cultivées.

Elle n'était pas connue sur le territoire communal de Varennes-Jarcy.

Enfin, il est également important de noter la présence de **15 espèces exotiques envahissantes** (Tableau 11, Figure 42, Figure 43). Celles constituant des haies ou massifs en centre-ville n'ont été cartographiées que lorsqu'elles sont implantées dans ou en limite des milieux naturels, ou semblent hors de contrôle. Parmi ces espèces :

8 sont avérées implantées, 6 sont potentielles implantées, 1 est sur liste d'alerte.

Le degré de nuisance qu'elles amènent est très variable selon le contexte. Les espèces les plus problématiques sont celles à fort potentiel de nuisance et implantées dans des espaces naturels fragiles, remarquables et particulièrement sensibles à ces perturbations.

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est toujours problématique, particulièrement en milieux alluviaux. Les espèces présentes en bord d'Yerres comme le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*), le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) voire la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) peuvent également être considérées comme problématiques car elles nuisent au maintien ou au développement des habitats. Enfin les espèces de sous-bois comme le Mahonia faux-houx (*Berberis aquifolium*), la Symphorine à fruits blancs (*Symphoricarpos albus*) ou le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) sont pour l'instant présentes dans des milieux secondaires ou anthropisés mais il convient toutefois de les circonscrire et d'éviter qu'elles y soient favorisées (notamment par les dépôts sauvages de déchets verts) ou qu'elles soient introduites ailleurs. Certaines espèces au contraire, comme le Lilas (*Syringa vulgaris*) ou le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), ne sont vraiment problématiques que dans de rares cas qui ne se présentent pas ici.

Tableau 11 – Espèces exotiques envahissantes recensées sur la commune

CDREF (Taxref 16)	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté Région	Liste rouge nationale	Liste rouge IDF	Évaluation espèce exotique envahissante
79766	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	Eurnaturalisé	AC	NA		Avérées implantées
80824	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante	Eurnaturalisé	AC	NA		Avérées implantées
85763	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	Eurnaturalisé	AC	NA		Potentielles implantées
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Eurnaturalisé	C	NA		Potentielles implantées
96739	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Eurnaturalisé	C	NA		Potentielles implantées
99260	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	Eurnaturalisé	AC	NA		Avérées implantées
112463	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Eurnaturalisé	AC	NA		Avérées implantées
116089	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Eurnaturalisé	AC	NA		Potentielles implantées
117503	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurnaturalisé	CC	NA		Avérées implantées
117723	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	Planté/cultivé	.	NA		Liste d'alerte
117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Eurnaturalisé	CCC	NA		Avérées implantées
122630	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Sénéçon sud-africain	Eurnaturalisé	AC	NA		Potentielles implantées
124164	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	Eurnaturalisé	C	NA		Avérées implantées
125324	<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	Eurnaturalisé	AR	NA		Potentielles implantées
125391	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas	Eurnaturalisé	R	NA		Avérées implantées

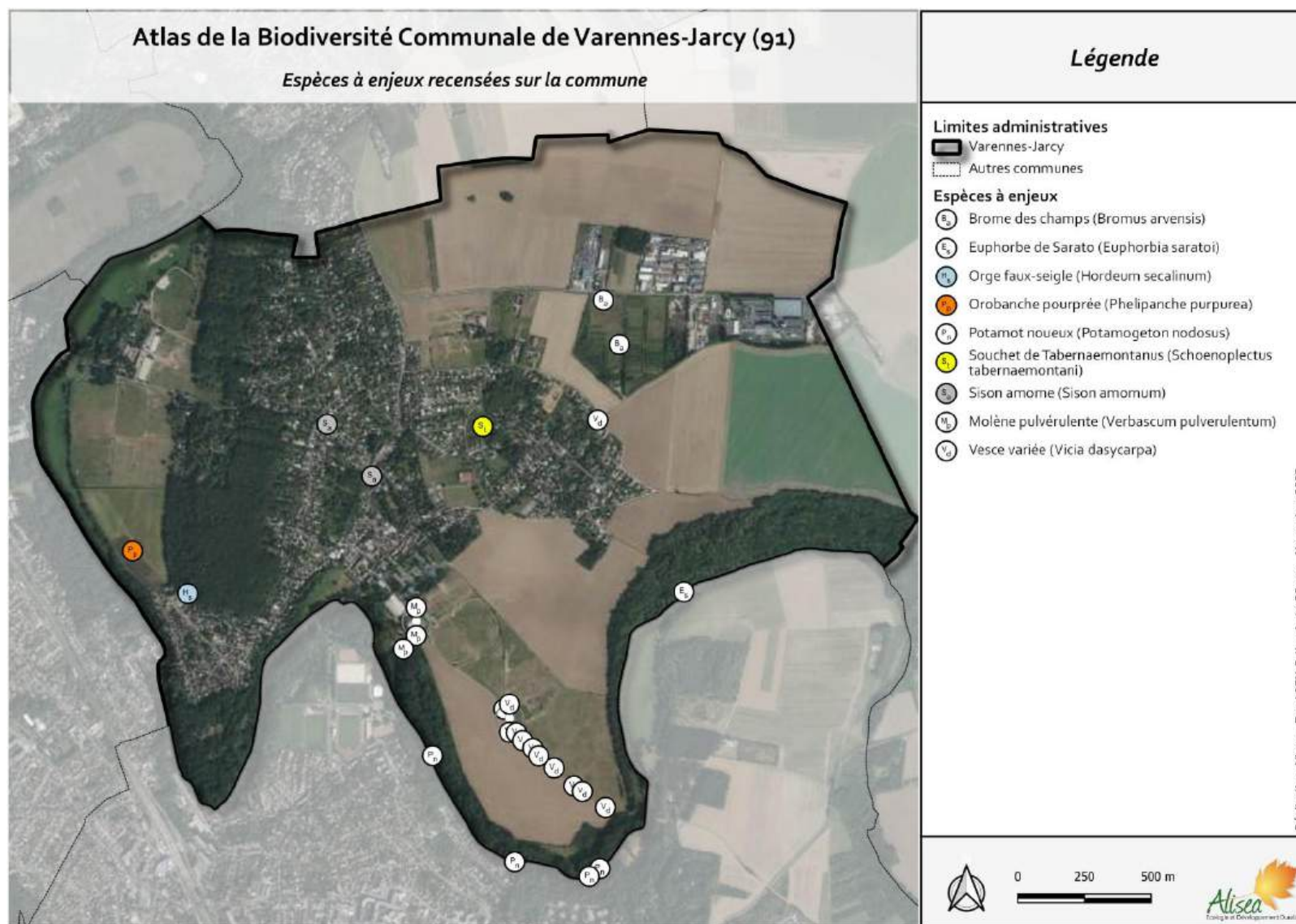


Figure 41 – Espèces à enjeux recensées sur la commune (Alisea 2023)

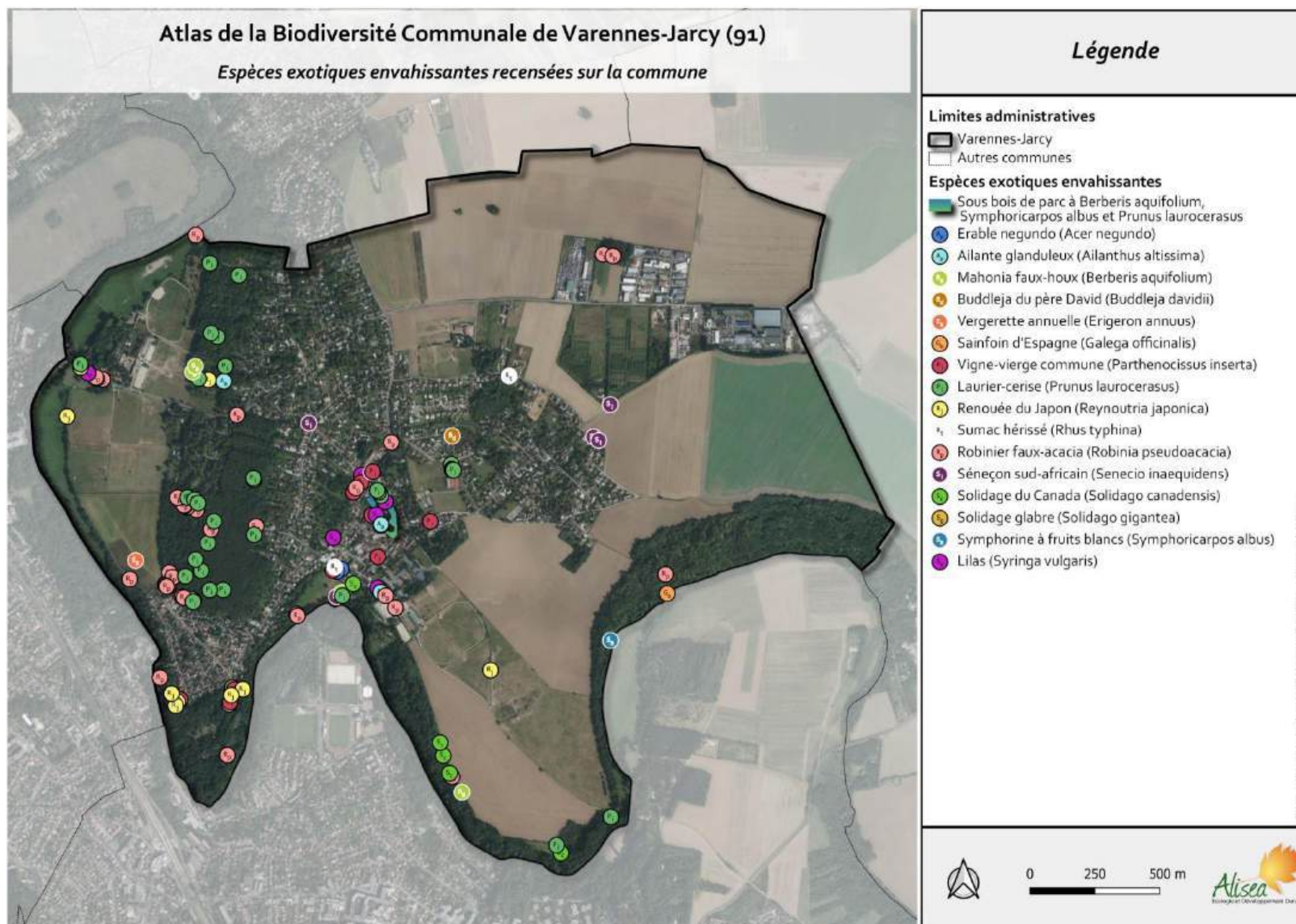


Figure 42 – Espèces exotiques envahissantes recensées sur la commune (Alisea 2023)

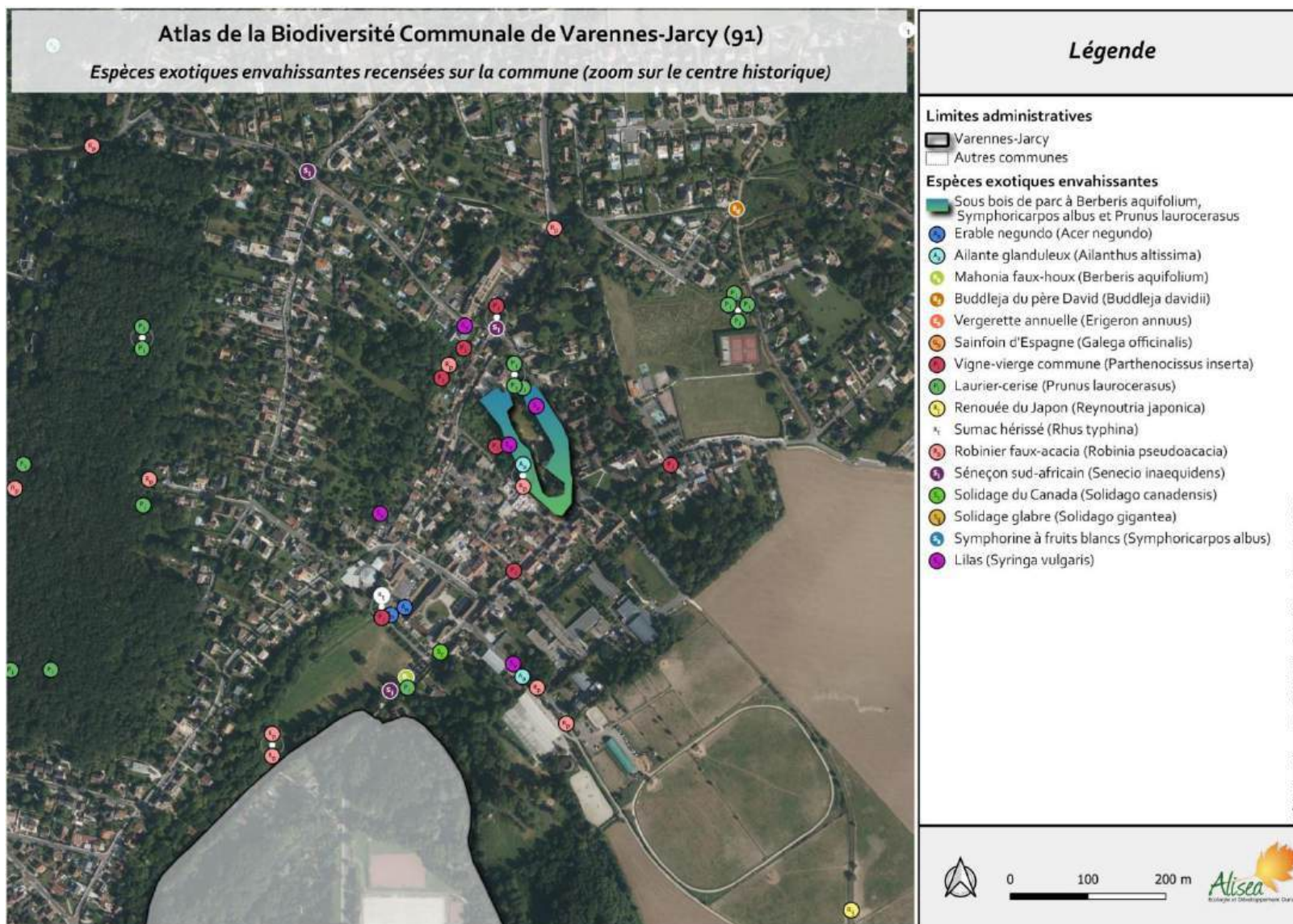


Figure 43 – Espèces exotiques envahissantes recensées sur la commune, zoom sur le centre historique (Alisea 2023)

FAUNE

237 espèces animales ont été recensées sur la commune de Varennes-Jarcy

grâce aux données bibliographiques et aux inventaires de terrain. Ces espèces peuvent se reproduire sur le territoire communal ou n'être que de passage (Annexe 4).










Tous les groupes taxonomiques ne font pas l'objet du même niveau de connaissance (Tableau 12). En effet certain(e)s espèces ou groupes d'espèces sont plus ou moins facilement détectables ou reconnaissables. La pression d'observation diffère également selon les groupes, les oiseaux étant généralement le groupe le plus inventoriés. **Plus il y a d'observations, plus il y aura un nombre important d'espèces découvertes.** L'absence de données ne signifie donc pas l'absence d'espèce, mais d'un manque de connaissance pour le groupe concerné.

La commune de Varennes-Jarcy abrite **105 espèces animales protégées** et **64 espèces menacées**.

La diversité des habitats favorise une plus grande richesse spécifique. Chaque espèce présente des affinités écologiques et sera observée dans les milieux qui lui sont propres. Toutefois, leurs exigences peuvent être plus ou moins fortes : on parle d'**espèces généralistes** pour celles en mesure de prospérer dans un grand nombre de conditions environnementales et pouvant faire usage d'une grande variété de ressources ; et d'**espèces spécialistes** pour celles ne pouvant s'épanouir que dans une gamme étroite de conditions environnementales ou d'alimentation. En écologie, on parle de **cortège d'espèces**, réunissant à la fois des espèces généralistes et des espèces spécialistes, typiques d'un habitat. Généralement, les espèces spécialistes sont celles présentant les plus hauts degrés de menaces.

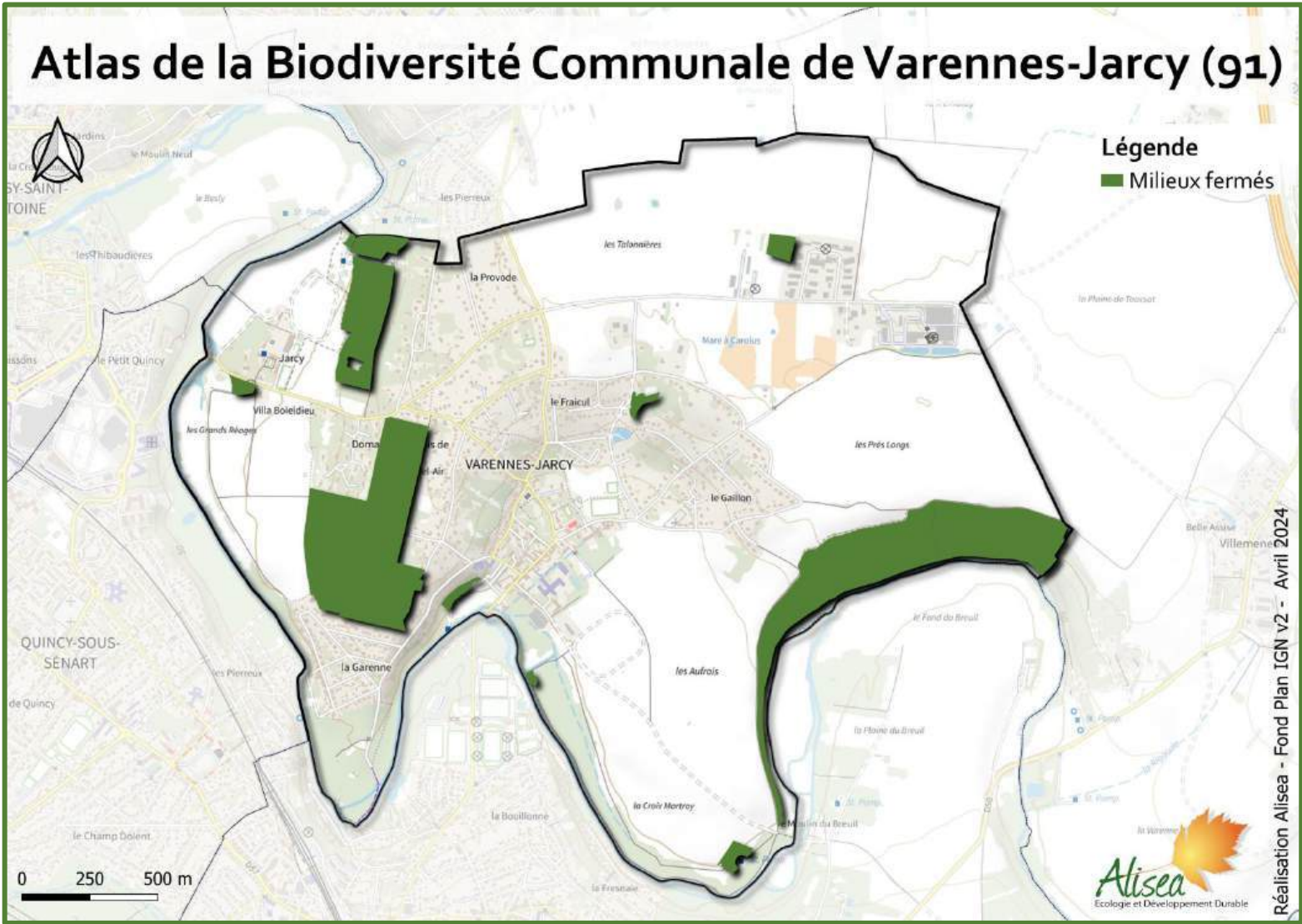
Les cortèges d'espèces recensés sur la commune de Varennes-Jarcy sont décrits dans les pages suivantes et détaillés en Annexe 5.

Tableau 12 – Estimation du niveau de connaissance pour chaque groupe taxonomique animal

 ■	 ■	 ■
 ■	 ■	 ■
 ■	 ■	 ■

- Elevé : le nombre de données est élevé au regard du nombre d'espèces en Ile-de-France et se rapproche de l'exhaustivité.
- Moyen : le nombre de données est élevé mais ne semble pas exhaustif, malgré les inventaires. Des espèces pourraient encore être découvertes.
- Faible : les données sont ponctuelles, le groupe ne fait pas l'objet de réels inventaires. De nombreuses espèces sont encore à découvrir.

MILIEUX FORESTIERS



Description du cortège

Les milieux dits fermés rassemblent tous les milieux forestiers, sous toutes leurs formes. En France, de nombreux écosystèmes forestiers existent. Leur état de santé est assez contrasté : il apparaît une augmentation de la superficie des forêts au niveau national mais plus de la moitié des plantes forestières, 17 % des oiseaux forestiers et 7 % des mammifères forestiers sont considérés comme menacés.

À Varennes-Jarcy, l'habitat forestier correspond en grande partie à des boisements mixtes de reconstitution, suite à l'abandon des pratiques culturales, ou à une Chênaie-Charmaie. Bien que leur état de conservation ne soit pas optimal, ces espaces abritent une certaine diversité d'espèces forestières. De nombreux oiseaux se reproduisent dans cet habitat, qu'il s'agisse d'espèces généralistes comme les Mésanges bleues et charbonnières, la Fauvette à tête noire, le Pigeon ramier ou le Troglodyte mignon ; ou d'espèces plus caractéristiques comme la Chouette hulotte, le Lorient d'Europe, le Pic épeichette, le Pic noir ou le Pic mar. L'Écureuil roux est également un habitant typique des forêts. Le Sanglier et le Chevreuil européen accomplissent une partie de leur cycle biologique en forêt, en y trouvant un refuge et en mettant bas leurs petits. Certains amphibiens comme le Crapaud commun viennent passer l'hiver dans les forêts à proximité de leur mare de reproduction.

De nombreux arbres à cavités sont présents dans les forêts de la commune. Ces micro-habitats sont favorables à l'avifaune cavernicole mais également aux micromammifères ou aux chauves-souris. Certaines, comme la Noctule commune ou le Murin de Daubenton utilisent des gîtes arboricoles pour hiberner ou mettre bas.

Les forêts peuvent être riches en insectes, mais il s'agira principalement d'espèces appartenant, par exemple, aux groupes des coléoptères ou des hétérocères (papillons de nuit), qui sont peu connus sur le territoire communal. Quelques papillons de jour affectionnent le milieu forestier comme le Citron, le Petit sylvain, ou le Tircis.

Habitats correspondants sur la commune de Varennes-Jarcy

Bois clairs mixtes, anthropiques : Boisement anthropique de reconstitution - Plantations de grands arbres

Forêts de feuillus : Chênaie-charmaie neutro-calcicole - Frênaies non riveraines

Espèces patrimoniales observées

Avifaune : Bondrée apivore *Pernis apivorus* - Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula* - Coucou gris *Cuculus canorus* - Faucon hobereau *Falco subbuteo* - Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca* - Lorient d'Europe *Oriolus oriolus* - Mésange à longue queue *Aegithalos caudatus* - Milan noir *Milvus migrans* - Pic épeichette *Dendrocopos minor* - Pic mar *Dendrocopos medius* - Pic noir *Dryocopus martius* - Roitelet huppé *Regulus regulus*

Amphibiens : Crapaud commun *Bufo bufo*

Mammifères : Écureuil roux *Sciurus vulgaris*

Chiroptères : Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* - Noctule commune *Nyctalus noctula* - Oreillard sp. *Plecotus sp.* - Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* - Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*

Insectes : Petit Sylvain *Limenitis camilla*

Buse variable
Buteo buteo



La Buse variable a un plumage variant fortement d'un individu à l'autre. Elle peut être presque entièrement blanche ou inversement entièrement brune, avec tous les intermédiaires possibles. Elle se nourrit de petits rongeurs ou de vers de terre. Elle construit son nid dans un arbre.

Cet oiseau affectionne les marges de zones forestières, les lisières et clairières, et les petits boisements. Il n'a pas besoin d'un grand massif boisé pour se reproduire : une haie arborée lui suffit à condition qu'elle soit assez dense et à proximité immédiate d'une zone de chasse. L'installation de perchoirs en milieu ouvert peut aussi lui permettre de se poster à l'affût quand elle chasse.

Gobemouche noir
Ficedula hypoleuca

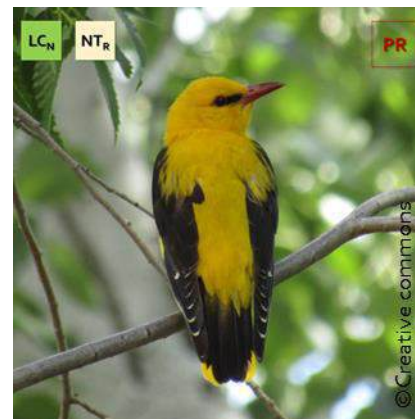


Le Gobemouche noir présente un dimorphisme sexuel marqué. Le mâle a un plumage très contrasté, blanc sur le ventre et noir sur le dessus, tandis que la femelle possède un plumage brun et blanc. Les insectes sont la principale ressource alimentaire de cette espèce. Cette dernière est cavernicole.

Le Gobemouche noir recherche les boisements de feuillus naturels âgés susceptibles de lui fournir des cavités favorables et assez ouverts pour favoriser la présence d'une population conséquente d'insectes proies.

En Ile-de-France, il est souvent observé en halte migratoire, dans toute sorte d'habitats.

Loriot d'Europe
Oriolus oriolus

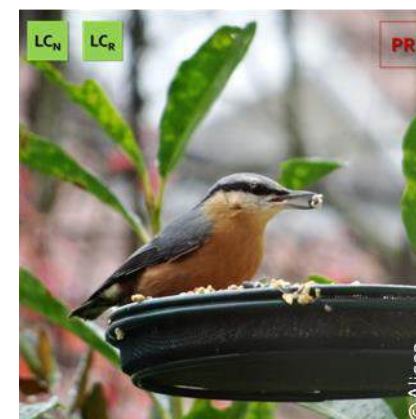


Le Loriot d'Europe s'entend plus qu'il ne se voit, malgré sa couleur jaune vif. Il construit son nid en forme de hamac suspendu entre deux branches d'un arbre. Il se nourrit principalement d'insectes, mais il devient frugivore à l'approche de la mauvaise saison.

Cette espèce fréquente principalement la canopée des vieux arbres de feuillus. Le boisement n'a pas besoin d'être très étendu, mais l'espèce affectionne les milieux frais et humide avec des clairières. Elle s'observe donc souvent en forêt riveraine.

Le Loriot d'Europe quitte la France à la fin de l'été pour rejoindre les forêts tropicales subsahariennes.

Sittelle torchepot
Sitta europaea



La Sittelle torchepot présente un contraste important entre son ventre orangé et son dos gris-bleu. Elle est la seule capable de descendre les troncs d'arbre la tête en bas. L'espèce est cavernicole, et le plus souvent, elle utilise les cavités créées par les pics. Elle se nourrit d'insectes ou de graines.

Elle est essentiellement un oiseau forestier, mais elle peut aussi être observée dans tous les habitats arborés non forestiers comme les parcs et jardins, à condition qu'il y ait des vieux arbres à cavité dans lesquelles elle peut nicher.

Le maintien des vieux arbres à cavité est donc essentiel à cette espèce.

Crapaud commun
Bufo bufo



Ce crapaud est de taille moyenne (50 mm à 110 mm) au corps massif et trapu. Sa peau est verruqueuse et sa coloration variable : brunâtre, jaunâtre ou roussâtre.

Il fréquente des habitats variés, souvent boisés et frais, et se reproduit entre mars et avril dans tous types de plans d'eau, même poissonneux.

Cette espèce est caractérisée par sa forte mobilité : à la fin de l'hiver, le Crapaud commun s'engage dans une migration, parfois spectaculaire, pour rejoindre son lieu de reproduction. Il se disperse ensuite à la recherche de nourriture et d'un site d'hivernage, essentiellement en milieu boisé.

Écureuil roux
Sciurus vulgaris



L'Écureuil roux se reconnaît très facilement à son pelage roux sur le haut du corps, et à son ventre toujours blanc. En pelage d'hiver, ses oreilles portent un pinceau de poils bien visible et caractéristique. Cet écureuil trouve refuge et met bas dans des nids qu'il construit généralement à la fourche d'une branche.

Strictement forestier et arboricole, il peut tout de même être observé dans des jardins à proximité de massifs forestiers ou dans des parcs urbains au couvert forestier important.

Malgré son statut d'espèce protégée, ses densités demeurent faibles, excepté dans les habitats les plus favorables.

Noctule commune
Nyctalus noctula



Cette chauve-souris est l'une des plus grandes espèces d'Europe (envergure : 320-450 mm). Elle a un pelage brun roussâtre sur le dos, et brun légèrement plus clair sur le ventre.

D'origine forestière, elle s'est très bien adaptée au milieu urbain. Les gîtes d'hiver sont installés, soit dans de grandes cavités forestières, soit dans les immeubles, les châteaux d'eau et les ponts.

En été, la Noctule commune occupe des cavités situées dans des arbres de plus de 50 centimètres de diamètre, en particulier dans les chênes en forêt, et dans les platanes en ville.

Citron
Gonepteryx rhamni



La forme des ailes et la couleur font de cette espèce un papillon facilement reconnaissable. Il est également l'un des premiers à pouvoir être observé dans l'année.

Le Citron affectionne des milieux boisés très variés : bois clairs, allées forestières, landes arborées, haies. Il peut tout de même être observé dans les jardins et les parcs.

Il pond ses œufs sur des plantes de la famille des Rhamnacées arbustives, comme le Nerprun purgatif ou le Nerprun alterne.

Les adultes ont des longévités parmi les plus longues connues pour des papillons (autour de un an).

Description du cortège

Les milieux semi-ouverts sont des espaces ouverts en voie de fermeture, associant à la fois une strate végétale herbacée plus ou moins haute et une strate arbustive plus ou moins dense. Ont été rangés également dans cette catégorie les éléments paysagers tels que les haies champêtres qui se trouvent généralement en bordure d'ourlet prairial, de prairies ou de culture. Ces habitats forment ce qu'on appelle le bocage et tendent à disparaître.

Ces espaces de transition abritent des espèces affectionnant les formations basses de ligneux qui offrent des zones de refuges et de reproduction. Les reptiles comme la Couleuvre helvétique ou le Lézard des murailles peuvent prendre le soleil, caché dans la strate herbacée, tout en restant à proximité des buissons pour se cacher en cas de danger. L'avifaune est généralement bien présente aussi dans ce type d'habitat, avec des espèces caractéristiques comme le Bruant jaune, l'Hypolaïs polyglotte ou la Linotte mélodieuse.

La strate herbacée est source d'alimentation, grâce à la présence de nombreux insectes et d'une diversité de plantes à fleurs. Les essences arbustives présentes dans ces milieux sont utilisées comme plantes hôtes par le Flambé ou la Thécla du prunier, dont les chenilles se nourrissent du feuillage, et offre des fruits et graines aux oiseaux et micromammifères avant que l'hiver n'arrive.

Les linéaires paysagers comme les Haies champêtres attirent ces mêmes espèces et ils permettent également le déplacement de la faune d'un espace naturel vers un autre en toute sécurité. C'est également souvent le long de ce type d'élément paysager que l'activité de chasse des chauves-souris est la plus forte.

De par leur statut transitoire, les espèces liées aux habitats semi-ouverts sont généralement menacées car elles voient leur milieu disparaître au profit de milieux fermés. L'arasement des haies de nos campagnes a été également nuisible pour la biodiversité.

Habitats correspondants sur la commune de Varennes-Jarcy

Massifs arbustifs denses : Fruticées et friches à un stade avancé de fermeture - Ronciers

Linéaire paysager : Haies champêtres, lisières forestières

Espèces patrimoniales observées

Avifaune : Accenteur mouchet *Prunella modularis* - Bruant jaune *Emberiza citrinella* - Chardonneret élégant *Carduelis carduelis* - Coucou gris *Cuculus canorus* - Fauvette des jardins *Sylvia borin* - Hypolaïs polyglotte *Hippolaïs polyglotta* - Linotte mélodieuse *Linaria cannabina* - Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus* - Serin cini *Serinus serinus* - Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* - Verdier d'Europe *Chloris chloris*

Reptiles : Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* - Lézard des murailles *Podarcis muralis* - Orvet fragile *Anguis fragilis*

Chiroptères : Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* - Murin de Brandt/ à moustaches *Myotis sp.* - Noctule commune *Nyctalus noctula* - Oreillard sp. *Plecotus sp.* - Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* - Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* - Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* - Sérotine commune *Eptesicus serotinus*

Insectes : Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* - Écaille chinée *Euplagia quadripunctaria* - Flambé *Iphiclides podalirius* - Thécla de l'orme *Satyrium w-album* - Thécla du prunier *Satyrium pruni*

Bruant jaune
Emberiza citrinella



Le Bruant jaune est un oiseau d'assez grande taille, aux couleurs jaune citron et le manteau roux rayé. La femelle est plus terne que le mâle. Cet oiseau est majoritairement granivore. Il devient insectivore lors du nourrissage des juvéniles.

Grégaire en intersaison, il devient territorial pendant la période de reproduction. Le nid est bien caché sous une touffe herbacée, toujours très près du sol et souvent à proximité ou à l'abri d'un buisson épineux ou d'un roncier.

Il occupe tous les milieux herbacés pourvus de ligneux et apprécie particulièrement les linéaires de haies ou les lisières forestières.

Fauvette des jardins
Sylvia borin



La Fauvette des jardins n'a pas de caractère physique particulier. Elle est de taille moyenne, discrète avec un plumage dans les tons bruns. Espèce insectivore en toute saison, elle peut également se nourrir de fruits et baies en intersaison. C'est un oiseau territorial sur ses lieux de reproduction. Il construit son nid dans l'épaisseur du couvert généralement à faible hauteur, avec des herbes sèches et des racines.

Contrairement à ce qu'indique son nom, elle se tient à l'écart des milieux urbains. Il s'agit d'une espèce buissonnière et préfère fréquenter les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages ou les haies.

Rossignol philomèle
Luscinia megarhynchos



Le Rossignol philomèle est un grand passereau au plumage brun-roux chaud. Il possède un gros œil noir cerclé de blanc, caractéristique. Il est très discret quand il ne chante pas.

Le nid est construit bas dans la végétation, le plus souvent à moins de 50 cm de hauteur, au pied d'un buisson dense, dans une touffe herbacée, bien caché. Il se nourrit essentiellement d'invertébrés, surtout d'insectes, collectés dans la litière de débris foliaires, à l'abri du couvert végétal.

Il recherche des milieux ombragés composés d'arbustes et de buissons denses et feuillus soumis à un fort ensoleillement.

Tourterelle des bois
Streptopelia turtur



Chez cette tourterelle, les deux sexes sont identiques. La tête est gris-bleu, et les ailes affichent une teinte marron-roux avec le centre des plumes noir, ce qui donne un aspect écailleux. La longue queue arrondie est noire, bordée de blanc.

Elle niche dans les arbustes, de préférence épineux tels que l'aubépine ou le prunelier. Elle se nourrit principalement de graines qu'elle prélève directement sur la plante.

Elle affectionne les paysages fragmentés, les lisières forestières, les bois, boqueteaux, haies, notamment à proximité de cultures. C'est une espèce farouche et difficile à voir.

Robert-le-diable
Polygonia c-album



Le Robert-le-diable se remarque au premier coup d'œil par la forme découpée de ses ailes et au C blanc qui se dessine quand il les replie. Certaines chenilles se développent rapidement et donnent des adultes de forme clair, quand d'autres prennent plus de temps et donnent des adultes de forme sombre.

Ce papillon aime les milieux arbustifs ou boisés, notamment les boisements clairs. Il pond ses œufs sur plusieurs types de plantes, comme les Saules, l'Ortie dioïque, le Noisetier, le Houblon, etc.

Les adultes se nourrissent de suintement de sève et de fruits bien mûrs, parfois de fleurs.

Thécla du prunier
Satyrion pruni



Ce petit papillon aux ailes marrons avec des taches oranges, restent la plupart du temps dans la canopée des arbustes et est donc difficile à observer. Il se nourrit sur les fleurs des buissons typiques des haies comme l'Aubépine, le Troène ou le Cornouiller sanguin. Il pond ses œufs sur des plantes du genre Prunus. Il passe l'hiver sous la forme de chenille, à l'intérieur de l'œuf.

Il privilégie les sites plutôt ombragés, en cours de fermeture, les fourrés ou les haies et lisières encombrées d'arbustes.

La chrysalide est brune avec des taches blanches, ce qui la fait ressembler à une fiente. Ceci pourrait constituer un mécanisme de camouflage.

Gomphocère roux
Gomphocerippus rufus



Le Gomphocère roux possède des antennes en massue noires à pointes blanches caractéristiques. La couleur générale de son corps, bien que variable, est dans les tons bruns.

La femelle est plus grande que le mâle. Elle pond des œufs dans un trou qu'elle a creusé et qu'elle dissimule en grattant la surface après la ponte.

Cette espèce apprécie la végétation haute des ronciers, des lisières, clairières et coupes forestières. La proximité de boisements lui est favorable.

Assez commun en Ile-de-France, il peut être observé entre juillet et septembre.

Grande sauterelle verte
Tettigonia viridissima



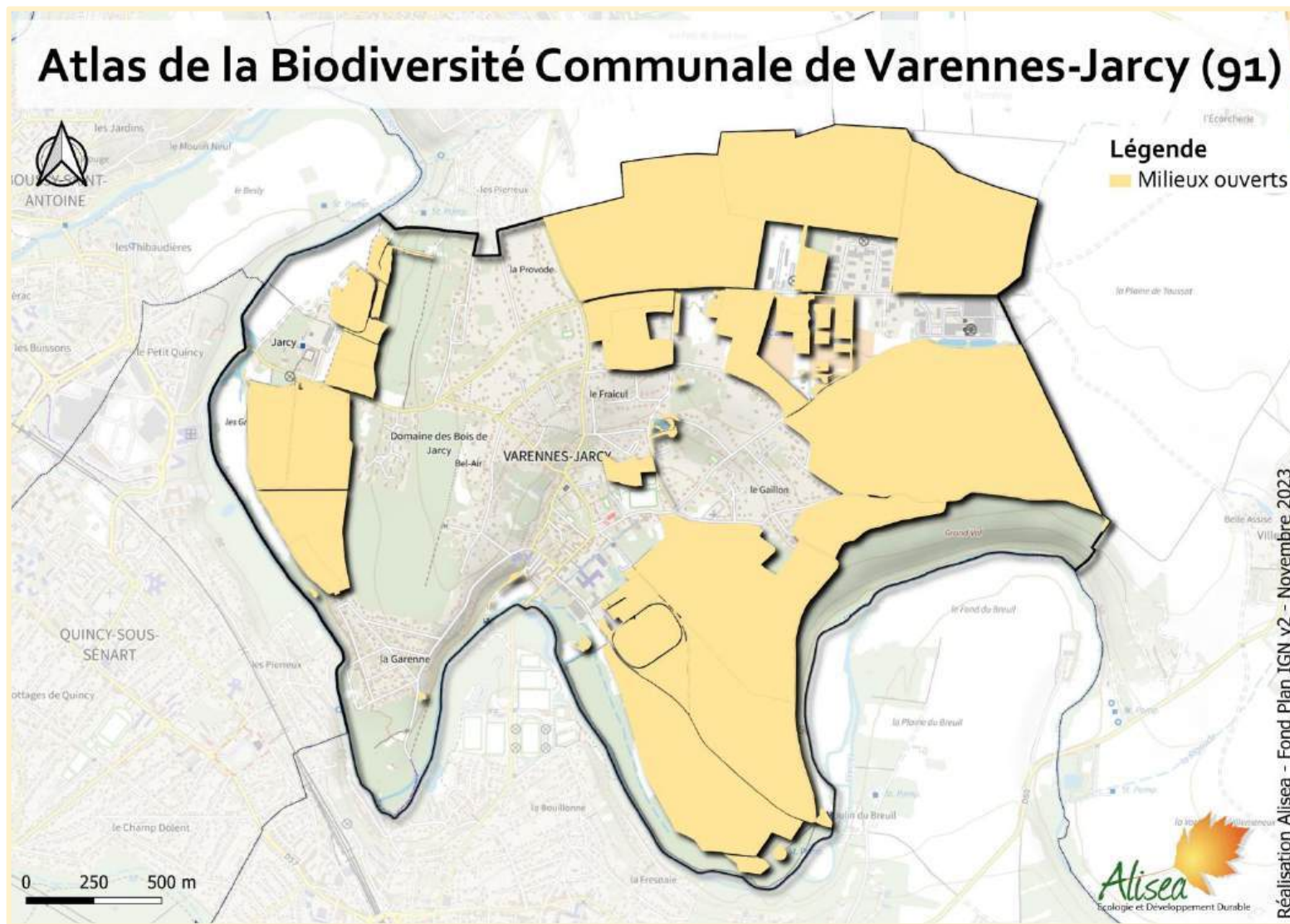
Cette sauterelle porte bien son nom de par sa taille et sa coloration. La femelle adulte peut aller jusqu'à 4,2 cm. Ses antennes atteignent une fois et demi la longueur du corps. Il s'agit d'un des plus grands orthoptères de France.

Cette espèce vit dans des milieux semi-ouverts ou pré-forestiers. Elle apprécie les secteurs ensoleillés et est fréquente dans les jardins et parcs.

La Grande sauterelle verte stridule l'après-midi ainsi que la nuit. Son chant est caractéristique.

Très commune en Ile-de-France, les adultes sont visibles de la mi-juillet jusqu'en octobre.

MILIEUX OUVERTS OU AGRICOLES



Description du cortège

Les milieux ouverts rassemblent les espaces présentant une formation végétale herbacée plus ou moins haute et sont caractérisés par l'absence ou la rareté d'arbres. Il s'agit généralement de milieux façonnés par l'homme, grâce aux activités agricoles et pastorales. Ils sont variés et n'ont pas tous la même valeur écologique. Ils abritent soit des espèces opportunistes soit des espèces très spécialisées, souvent très menacées.

Les grandes plaines agricoles sont généralement pauvres en diversité mais accueillent parfois des espèces à fort enjeu de conservation comme l'Alouette des champs, selon les pratiques employées et la présence de micro-habitats (mares agricoles, bande enherbée, etc.). Elles sont surtout utilisées par la faune pour la recherche alimentaire et le déplacement (Chevreuil européen, Renard roux, Corneille noire, Pigeon ramier) et font de temps en temps l'objet de grands rassemblements hivernaux d'oiseaux, comme le Vanneau huppé ou le Pipit farlouse. Les chemins agricoles caillouteux et bordés d'une bande enherbée sont également des petits écosystèmes attirant des espèces des milieux pionniers comme l'Œdipode turquoise, et offrent un refuge aux petites espèces de plaine comme le Lapin de garenne, la Perdrix grise ou le Faisan de Colchide

Les milieux prairiaux sont généralement plus riches en espèces végétales et peuvent potentiellement être d'un grand intérêt écologique selon les pratiques pastorales mises en place. Ils attirent des espèces typiques comme le Bruant proyer et le Tarier pâtre, voire le très rare Tarier des prés. Ils peuvent aussi être très riches en insectes, principalement en papillons et en orthoptères, dans le cas de prairies en bon état de conservation. C'est dans ce type d'habitat que l'on peut observer le Demi-deuil par centaines ou encore la Mante religieuse.

Les friches poussent sur d'anciens espaces au sol remanié et riche en nutriments. La végétation est souvent dense et peu diversifiée. Ces milieux attirent surtout des espèces généralistes. Le Vulcain ou le Paon-du-jour sont des espèces typiques de ces milieux, utilisant l'Ortie dioïque comme plante hôte.

Habitats correspondants sur la commune de Varennes-Jarcy

Milieux agricoles : Chemins agricoles - Grandes cultures

Milieux prairiaux : Friche prairiale - Friche calcaire après abandon des cultures - Pâtures mésophiles à mésohygrophiles - Prairies mésophiles de fauche - Prairie mésophile de fauche piquetée - Ourlets prairiaux

Milieux en friche : Anciens pâturages en friche - Friches nitrophiles

Espèces patrimoniales observées

Avifaune : Alouette des champs *Alauda arvensis* - Bergeronnette printanière *Motacilla flava* - Bruant proyer *Emberiza calandra* - Grue cendrée *Grus grus* - Perdrix grise *Perdix perdix* - Pipit farlouse *Anthus pratensis* - Tarier des prés *Saxicola rubetra* - Tarier pâtre *Saxicola rubicola* - Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

Mammifères : Lapin de Garenne *Oryctolagus cuniculus*

Insectes : Conocéphale gracieux *Ruspolia nitidula* - Demi-deuil *Melanargia galathea* - Mante religieuse *Mantis religiosa* - Œdipode turquoise *Oedipoda caerulescens*

Alouette des champs
Alauda arvensis



L'Alouette des champs se distingue davantage par son chant que par son plumage. De couleur neutre, elle se fond dans son environnement. Cette espèce consomme toutes sortes de graines sauvages et cultivées. Le couple gratte une petite coupe dans le sol, à l'abri d'une touffe d'herbe, pour y déposer les œufs.

C'est un oiseau des milieux herbacés très ouverts, notamment dans les campagnes ouvertes, les zones cultivées, les marais, les prairies et les dunes.

Son chant est l'élément dominant du paysage sonore de la campagne agricole et autres milieux herbacés ouverts.

Bruant proyer
Emberiza calandra



Oiseau trapu, assez gros, d'une taille d'environ 17 cm, le Bruant proyer possède un plumage discret dans les tons bruns. Il se reconnaît à son gros bec conique, adapté à son alimentation à base de graines. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel chez cette espèce. Cet oiseau niche au sol, dans une coupe tapissée de fibres végétales bien caché dans la strate herbacée.

Le Bruant proyer est assez strict et a besoin de mosaïques complexes de terrains semi ouverts (zones enherbées, zones humides, petites parcelles de champs de céréales, prairies ou pâtures, haies, etc.), faisant de lui un indicateur de la qualité des milieux.

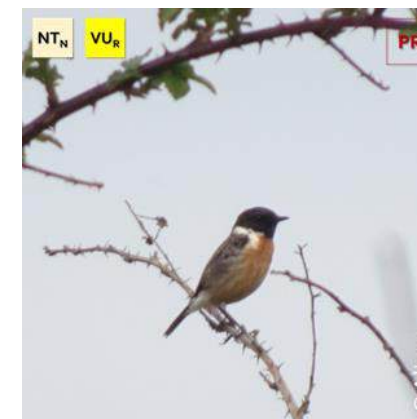
Fauvette grisette
Sylvia communis



En plumage nuptial, un dimorphisme sexuel existe chez la Fauvette grisette. Le mâle présente une tête grise avec un cercle oculaire blanc et la gorge blanche. La femelle a la tête de la même couleur que le reste du corps, soit dans les tons châtain clair. Cette espèce est essentiellement insectivore en période de nidification, puis frugivore le reste de l'année. Le nid est construit très bas dans la végétation.

Elle occupe des milieux ouverts très variés, toujours bien exposés. Ce sont principalement des zones incultes ou enfrichées qui possèdent des buissons bas dispersés et des arbustes dans un contexte herbacé.

Tarier pâtre
Saxicola rubicola



Le Tarier pâtre est un petit passereau d'une dizaine de centimètres. Le mâle nuptial est reconnaissable à sa tête noire, à son collier blanc et à son poitrail orangé. La femelle diffère en ayant un plumage beaucoup plus terne et moins contrasté. C'est un oiseau monogame et territorial. Le nid est construit au sol ou à faible hauteur, sous une touffe herbacée ou au pied d'un petit buisson dense. L'espèce est presque exclusivement insectivore.

Il fréquente les prés, les friches herbacées et semi-arbustives, les landes, les jachères, les cultures pourvu qu'on y trouve quelques éléments ligneux.

Lapin de garennes
Oryctolagus cuniculus



Le Lapin de Garenne est plus petit que son cousin le Lièvre d'Europe. Entre autre, ses oreilles sont plus courtes, sans tache noire à leur extrémité. La femelle met bas dans un terrier spécial, peu profond, appelé rabouillère.

Il apprécie les terrains avec une végétation rase, voire sablonneux, dans lesquels il peut creuser, et parsemés de buissons ou de haies.

Son statut sur liste rouge est la conséquence de la Myxomatose, maladie introduite en France en 1952 afin de contrôler les populations sauvages et de favoriser l'agriculture et la sylviculture d'après-guerre. Toutefois, il reste commun en Ile-de-France.

Lièvre d'Europe
Lepus europaeus



Le Lièvre d'Europe est le plus grand lagomorphe du paléarctique occidental, avec une longueur allant de 42 à 68 cm. Il se distingue de son cousin par des oreilles plus longues que sa tête, marquées d'un liseré noir à leur extrémité. Cette espèce ne met pas bas dans un terrier mais à même le sol. Les jeunes sont capables de courir au bout de quelques heures après la naissance.

C'est un spécialiste des milieux ouverts et dégagés à végétation herbacée. Il est l'une des rares espèces à pouvoir s'adapter aux zones d'agriculture intensive au paysage complètement ouvert ou presque, où il est plus abondant qu'ailleurs.

Demi-deuil
Melanargia galathea

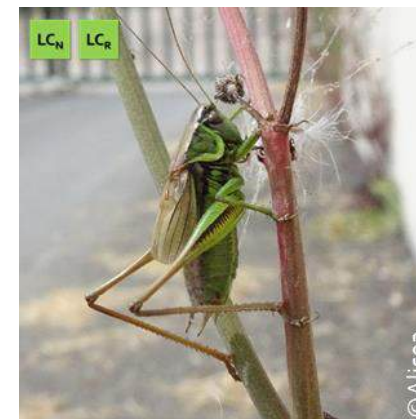


Ce papillon de taille moyenne présente un damier noir et blanc sur le dessus des ailes.

Les œufs sont projetés en vol sur les graminées dont la chenille se nourrit (Brachypodium, Bromus, Poa, Dactylis, Molinia...) Les adultes volent de mai à la mi-septembre. Cette espèce ne fait qu'une seule génération par an.

En Ile-de-France, les principaux milieux de vie du Demi-deuil se trouvent dans les végétations des prairies mésophiles et des pelouses. Il peut aussi évoluer dans des prés-bois calcicoles des coteaux et des plateaux, et dans les grandes clairières des forêts sablonneuses sèches ou mésophiles.

Decticelle bariolée
Roeseliana roeselii

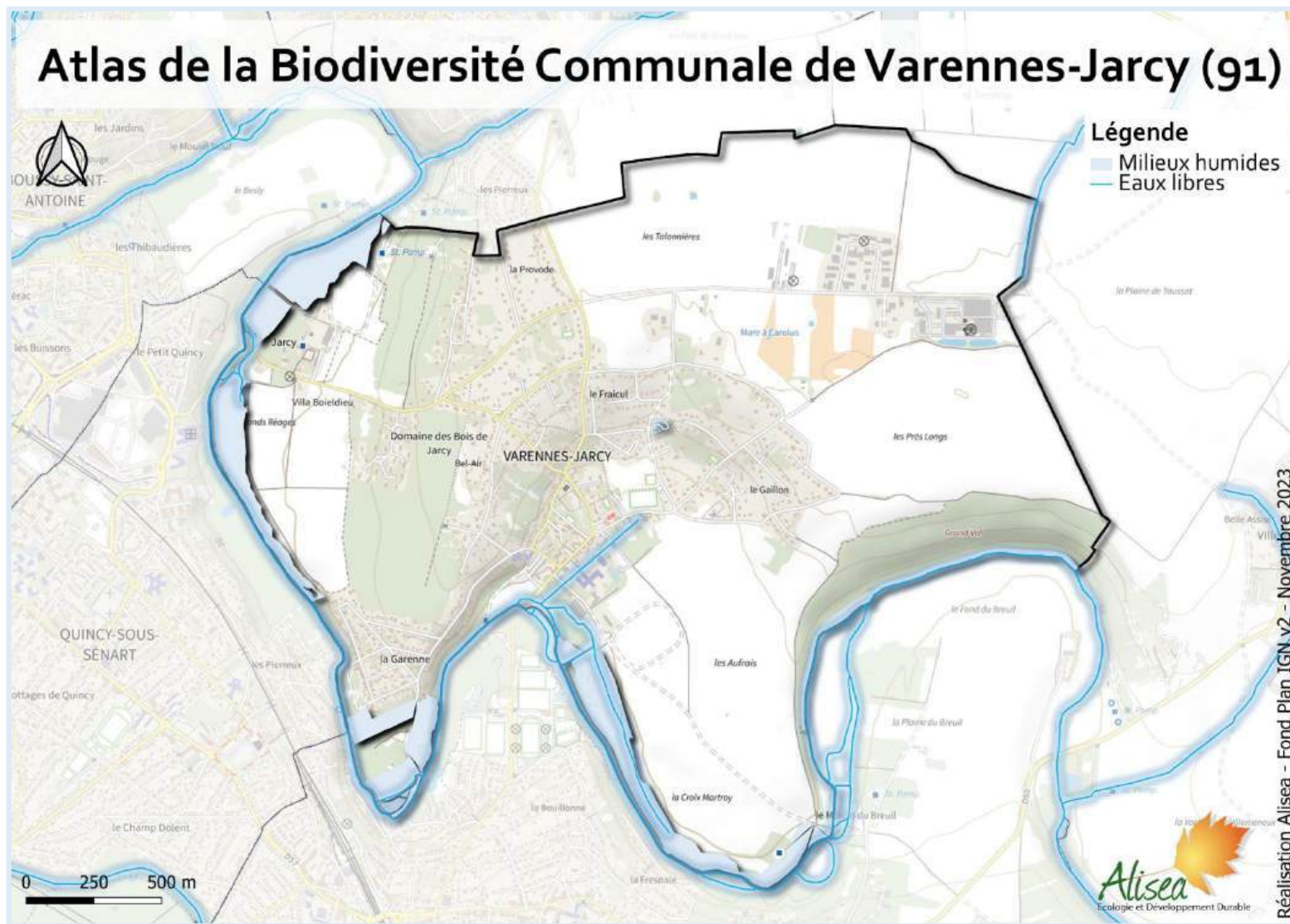


La Decticelle bariolée est une sauterelle brachyptère, c'est-à-dire avec des ailes plus courtes que l'abdomen. Une large bande claire est visible sur l'intégralité du bord du pronotum, caractéristique de cette espèce. La couleur de son corps est très variable.

Il s'agit d'une espèce ubiquiste, se rencontrant aussi bien dans des pelouses sèches que des milieux humides, pour ainsi dire dans tout type de prairies ou de milieu à végétation haute.

L'espèce se rencontre à l'état adulte à partir de la fin du mois de mai, jusqu'à fin septembre. Elle pond ses œufs dans les tiges et les pailles sèches des plantes.

MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET RIPISYLVES



Description du cortège

Les milieux humides rassemblent à la fois des milieux ouverts, semi-ouverts et fermés, caractérisés par la présence, sur tout ou partie de l'année, d'un sol gorgé d'eau, demandant à la végétation des adaptations particulières. Ils constituent des écosystèmes à part et abritent la plupart du temps une biodiversité exceptionnelle. Ils peuvent être en lien avec des milieux aquatiques, comme ici le cours d'eau de l'Yerres.

Ces habitats sont des lieux de prédilection pour les libellules et les amphibiens. Chaque espèce aura des exigences plus ou moins fortes quant à la qualité, la présence continue d'eau ou non, la présence de végétation aquatique, etc. Le Crapaud commun préférera des mares forestières ou ombragées alors que les Grenouilles rieuses et communes s'observent dans des plans d'eau ensoleillés. Par ailleurs, la présence d'amphibiens induira la présence de certains reptiles comme la Couleuvre helvétique, friande de crapauds et grenouilles. La Tortue de Floride est aujourd'hui souvent recensée en milieu naturel.

Les phragmitaies et les magnocariçaie peuvent aussi être des zones de reproduction ou d'hivernage d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux, comme la Bécassine des marais, le Bruant des roseaux, le Héron garde-bœufs, ou les Rousserolles effarvate et verderolle. Les bassins près du sentier du ru des charmes et le cours d'eau de l'Yerres permettent la nidification d'oiseaux d'eau comme la Gallinule poule d'eau, le Canard colvert ou la Foulque macroule. Ils attirent également des espèces en hivernage comme le Canard pilet, le Canard siffleur ou le Canard souchet.

Les ripisylves sont également des supports très importants de biodiversité. Lorsqu'elles ont les pieds dans l'eau, elles offrent des zones de frayères aux poissons. Les branches au-dessus de l'eau servent de support au Martin-pêcheur d'Europe, potentiellement nicheur dans les berges du cours d'eau. Enfin, les arbres peuvent également être un lieu de nidification du Héron cendré, du Grand cormoran ou du Milan noir.

Habitats correspondants sur la commune de Varennes-Jarcy

Végétation hygrophile : Formation à grands héliophytes - Magnocariçaies - Phragmitaies - Prairies et pâtures alluviales inondables

Forêts riveraine, ripisylves : Forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes - Plantations de peupliers - Plantations de peupliers sur mégaphorbiaie

Milieux aquatiques : Eau libre - Mare forestière - Tapis de végétation aquatique flottante

Espèces patrimoniales observées

Avifaune : Aigrette garzette *Egretta garzetta* - Bécassine des marais *Gallinago gallinago* - Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* - Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* - Canard pilet *Anas acuta* - Canard siffleur *Mareca penelope* - Canard souchet *Spatula clypeata* - Chevalier guignette *Actitis hypoleucos* - Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis* - Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* - Hirondelle de rivage *Riparia riparia* - Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* - Mouette rieuse *Chroicocephalus ridibundus* - Petit Gravelot *Charadrius dubius* - Sarcelle d'été *Spatula querquedula* - Sarcelle d'hiver *Anas crecca*

Amphibiens : Crapaud commun *Bufo bufo* - Grenouille commune *Pelophylax kl. esculentus* - Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus*

Reptiles : Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* - Vipère péliade *Vipera berus*

Insectes : Agrion orangé *Platycnemis acutipennis* - Cordulie bronzée *Cordulia aenea* - Naïade aux yeux rouges *Erythromma najas*

Foulque macroule
Fulica atra



Cet oiseau assez gros est facilement identifiable à son bec et son front blanc contrastant fortement avec le reste du plumage noir. Il possède des pattes avec une morphologie très particulière : des doigts trilobés, lui permettant d'être aussi à l'aise au sol que dans l'eau.

Il s'agit d'un oiseau social et grégaire toute l'année. Il est herbivore, se nourrissant d'algues et de végétaux immergés. Le nid est construit en eau peu profonde dans une touffe, dans un petit ligneux, sur des végétaux morts, ou sur un radeau végétal.

La Foulque macroule peut être observée sur toutes les eaux libres continentales, naturelles et artificielles.

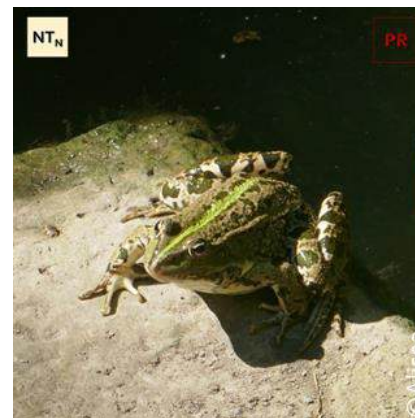
Gallinule poule d'eau
Gallinula chloropus



Grâce à son bec rouge à pointe jaune et son plumage gris-brun, la Gallinule poule d'eau est facilement identifiable. Cette espèce se nourrit principalement de bourgeons, feuilles et graines d'espèces végétales. Elle peut aussi ajouter des invertébrés à son régime, notamment en automne. Le nid est établi dans la végétation émergée, sur la terre ferme, parfois flottant, dans les buissons bas, ou plus haut dans les arbres.

Ubiquiste, la Gallinule poule d'eau fréquente la plupart des milieux d'eau douce, notamment ceux où la végétation est abondante et émergente, avec des rives proposant un couvert.

Complexe Grenouilles vertes
Pelophylax sp.



Le Complexe Grenouille verte rassemble des Grenouilles dont la coloration est à dominante verte mais variable et dont les identifications ne sont pas simples. Il s'agit soit de la Grenouille rieuse, soit de la Grenouille de Lessona, ou bien encore de leur hybride fécond, la Grenouille commune.

Les Grenouilles vertes sont probablement les amphibiens les plus observés. Elles ont un chant qui porte loin et colonisent tous les plans d'eau des villes, à condition qu'ils soient bien ensoleillés. Elles peuvent être également présentes en eaux courantes. Elles s'accommodent de la présence de poissons.

Couleuvre helvétique
Natrix helvetica

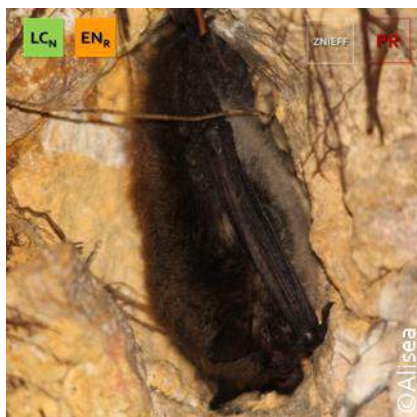


La Couleuvre helvétique se reconnaît au collier clair qu'elle présente sur la nuque, qui s'estompe avec l'âge. Le couleur du corps est variable : gris tirant quelquefois sur le vert ou le brun, avec des taches noires. Elle possède une pupille ronde.

Elle se rencontre dès la mi-avril à proximité de ces zones d'hivernage. L'espèce se nourrit principalement d'amphibiens et dans une moindre mesure de micromammifères et de poissons.

Elle fréquente des habitats variés, avec une densité plus forte dans les zones humides.

Murin de Daubenton
Myotis daubentonii



Le Murin de Daubenton est de petite taille, au pelage marron sur le dos, et blanc sur le ventre. Son museau rose est également caractéristique.

Dès la fin mars, il quitte ses gîtes souterrains où il hiberne, pour rejoindre les sites de reproduction. Ceux-ci se situent dans les arbres creux ou dans les disjointements des ponts, toujours à proximité de l'eau.

Typiquement inféodée aux zones humides, l'espèce chasse toujours au-dessus de l'eau. Elle y glane les insectes posés ou volant à la surface. Son vol circulaire au ras de l'eau est caractéristique. Elle chasse généralement à proximité de son gîte.

Caloptéryx éclatant
Calopteryx splendens



Seul le mâle de Caloptéryx éclatant est facilement identifiable à sa couleur bleue métallique et la tache bleue qui recouvre une partie de ses ailes. La femelle a des ailes sans tache et enfumées, et possède un corps vert métallique.

Il affectionne les cours d'eau permanents et ensoleillés, dont le courant est inférieur à 60 cm/s et dont les températures estivales sont comprises entre 18 et 24°C. Il est relativement tolérant aux pollutions organiques et chimiques.

La période de vol des adultes s'étend d'avril à septembre avec un pic en juin et juillet.

Cordulie bronzée
Cordulia aenea



Cette libellule assez massive est de couleur vert bronzé métallique. L'abdomen du mâle est élargi en massue vers son extrémité. Les yeux sont verts et ne se touchent qu'en un seul point, caractéristique de la famille des Corduliidae.

La Cordulie bronzée fréquente les eaux stagnantes de toutes sortes, avec une préférence pour les rives arborées. Elle peut être observée exceptionnellement aux abords de cours d'eau lents, de canaux, etc.

Les adultes commencent à émerger à la fin avril et se reproduisent principalement de juin jusqu'à la mi-août.

Orthétrum brun
Orthetrum brunneum



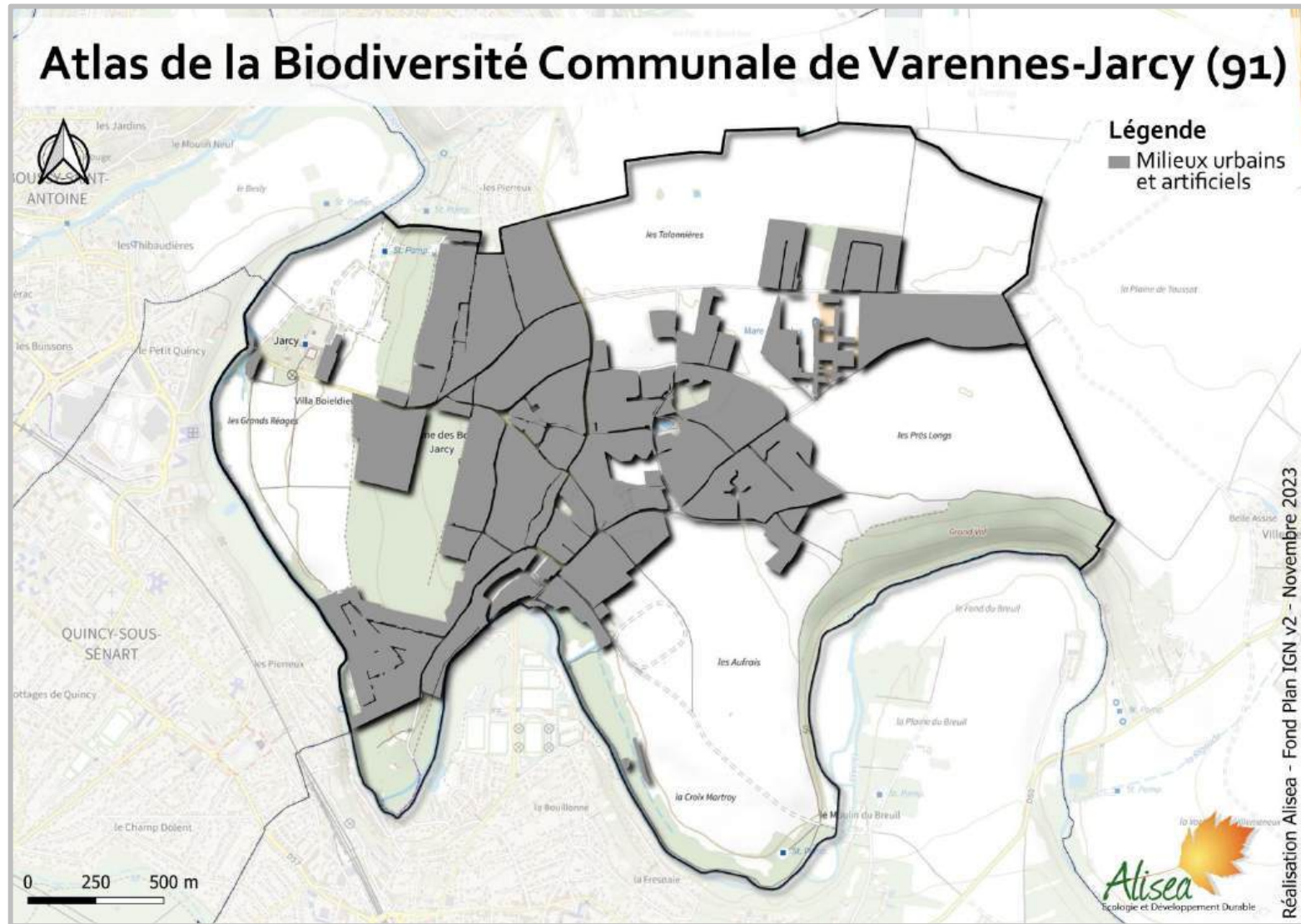
L'Orthétrum brun est une libellule massive. Les mâles ont le corps entièrement bleu sombre, avec le front blanc, tandis que les femelles ont le corps jaune et noir.

Il s'agit d'une espèce pionnière et appréciant le chaud. Elle se reproduit dans des eaux stagnantes de faible profondeur, récemment remaniées ou perturbées comme par le piétinement du bétail.

L'espèce vol du mois de mai à septembre avec un pic des observations en juillet.

Les mâles matures sont assez territoriaux et occupent des territoires le long des berges.

MILIEUX URBAINS ET ARTIFICIELS



Description du cortège

Les milieux urbains et artificiels correspondent à la partie du village, avec ses anciens bâtiments et constructions humaines, mais également ses différents espaces verts et jardins privés plus ou moins gérés. Étonnamment, une certaine biodiversité trouve sa place dans cet écosystème atypique. Souvent considérée comme ordinaire, elle a pourtant autant de valeur que la biodiversité de milieux plus naturels.

Les bâtiments et les vieux ponts attirent des espèces dites rupestres, occupant traditionnellement des anfractuosités en milieux rocheux. Ces espèces ont su s'adapter et trouver des substituts à leur habitat d'origine dans nos villes. Par ailleurs, certaines d'entre-elles sont devenues particulièrement dépendantes de l'Homme et ne s'observent parfois plus en milieux naturels. Il s'agit entre autre des Hirondelles de fenêtre et rustiques, le Moineau domestique, le Rougequeue noir ou encore la Pipistrelle commune et la Sérotine commune. Aujourd'hui, les nouvelles constructions laissent moins de place à cette biodiversité autrefois commune dans nos villages (béton lisse, absence d'avant-toit, disparition des anfractuosités, etc.).

Les espaces verts, notamment les grands parcs arborés et les jardins privés, sont également supports de biodiversité. Toutefois, la gestion mise en place a une forte influence sur la présence d'espèces. Un espace trop entretenu favorisera uniquement les espèces opportunistes comme le Pigeon biset, la Pie bavarde et la Corneille noire, typiques des milieux urbains trop perturbés. Il s'agit des seules espèces capables de survivre à des contraintes très fortes. Dans le cas d'une gestion plus écologique, c'est-à-dire en laissant des secteurs moins entretenus, et en diversifiant les espèces végétales indigènes et les strates (arborée, arbustive et herbacée), d'autres animaux s'installent, dont certains sont communs comme le Hérisson d'Europe, le Renard roux, la Fauvette à tête noire, les Mésanges bleue et charbonnière, le Rougegorge familier, et d'autres plus rares comme le Serin cini ou le Verdier d'Europe.

Habitats correspondants sur la commune de Varennes-Jarcy

Espaces verts : Alignements d'arbres - Grands parcs - Jardin potager - Pelouses urbaines - Plantations - Plantations ornementales de haies - Vergers de hautes tiges

Espaces artificiels : Ancien bâti, vieux ponts

Espèces patrimoniales observées

Avifaune : Accenteur mouchet *Prunella modularis* - Bergeronnette de Yarrel *Motacilla yarrellii* - Bergeronnette grise *Motacilla alba* - Chardonneret élégant *Carduelis carduelis* - Chevêche d'Athéna *Athene noctua* - Effraie des clochers *Tyto alba* - Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* - Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum* - Hirondelle rustique *Hirundo rustica* - Martinet noir *Apus apus* - Mésange à longue queue *Aegithalos caudatus* - Moineau domestique *Passer domesticus* - Moineau friquet *Passer montanus* - Roitelet huppé *Regulus regulus* - Serin cini *Serinus serinus* - Verdier d'Europe *Chloris chloris*

Mammifères : Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus* - Écureuil roux *Sciurus vulgaris*

Chiroptères : Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* - Noctule commune *Nyctalus noctula* - Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* - Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii* - Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii* - Sérotine commune *Eptesicus serotinus*

Insectes : Flambé *Iphiclides podalirius*

Corneille noire
Corvus corone



La Corneille noire possède un plumage entièrement noir. Cette espèce est territoriale en période de reproduction. Le nid est construit dans un arbre. Elle est omnivore, mais est avant tout prédatrice et nécrophage.

Elle peut être qualifiée d'opportuniste, et est très proche de l'Homme. Elle occupe les jardins, les espaces verts et autres endroits dégagés disposant d'arbres dans lesquels elle peut construire son nid.

Les corvidés sont connus pour être des oiseaux intelligents. La Corneille noire est très joueuse et il est possible de l'observer pendu par les pattes sur une branche, tête en bas, pour le plaisir.

Merle noir
Turdus merula



Le Merle noir présente un dimorphisme sexuel : le mâle est entièrement noir avec le bec et l'œil cerclé de jaune ; la femelle est dans les tons bruns, le jaune de l'œil et du bec étant moins prononcé.

Cette espèce a un régime alimentaire mixte. Elle se nourrit d'invertébrés et de fruits. Le nid est construit dans des ligneux touffus, qu'ils soient feuillus ou à feuillage persistant.

Le Merle noir se rencontre dans une grande diversité de milieux. À l'origine, il s'agit d'une espèce forestière mais elle est très adaptable et elle occupe aujourd'hui tous les milieux arborés, depuis les forêts profondes jusqu'aux grandes villes.

Mésange à longue queue
Aegithalos caudatus



Cette mésange se reconnaît facilement à sa longue queue qui lui a valu son nom. Elle présente un plumage avec du noir, du blanc, du brun et du rose. Cette espèce s'observe essentiellement en groupe familial. Elle se nourrit principalement d'insectes et de leurs larves. Elle construit entièrement son nid avec de la mousse et du lichen, le tout tenu par de la toile d'araignée, dans un arbre ou un buisson.

Elle fréquente préférentiellement les forêts de feuillus et les boisements mixtes, mais elle occupe régulièrement les parcs et jardins, les haies et les bosquets.

Faucon crécerelle
Falco tinnunculus



Le mâle de Faucon crécerelle se distingue de la femelle par la couleur grise de sa tête et de sa nuque.

Il est avant tout un prédateur de petits mammifères qu'il chasse grâce à son vol très caractéristique en « Saint-Esprit ». Il peut nicher dans des parois rocheuses, dans des cavités artificielles, sur des pylônes électriques, mais également dans des anciens nids de corvidés.

Le Faucon crécerelle s'adapte à de nombreux types d'habitats. Il nécessite d'espaces ouverts avec un accès au sol pour y trouver sa nourriture et de sites de nidification adéquat, que ce soit en milieu rupestre, arboricole ou artificiel.

Pipistrelle commune
Pipistrellus pipistrellus



Cette espèce est la plus anthropophile des chauves-souris. Elle s'installe essentiellement près de l'homme, durant la période estivale, trouvant des gîtes dans les maisons ou immeubles, les granges, les garages, les couvertures de toit et les caissons de volets roulants, plus rarement, les cavités arboricoles. En hiver, elle se réfugie dans les bâtiments non chauffés, les greniers frais, les lézardes des murs, ainsi que les tunnels, les fortifications et les ponts.

Très éclectique, elle peut être observée en chasse un peu partout, avec une préférence pour les zones humides. Elle fréquente aussi les jardins et les parcs. Elle prospecte souvent autour des éclairages publics.

Pipistrelle de Kuhl
Pipistrellus kuhlii



La Pipistrelle de Kuhl est une toute petite chauve-souris trapue, aux oreilles courtes, à la face et aux membranes alaires brun sombre.

Elle est considérée comme anthropophile. Elle fréquente, en été, les constructions récentes ou anciennes. Elle est rarement notée en forêt. Elle se réfugie en hiver, dans les bâtiments comme les églises, et parfois dans les caves.

Lorsqu'elle chasse, elle prospecte les milieux ouverts et les secteurs boisés, notamment dans les villages et les villes, dans les parcs et jardins, ou le long des éclairages urbains à lumière blanche.

Hérisson d'Europe
Erinaceus europaeus



Ce petit mammifère est facilement reconnaissable à son dos bardé de poils aglutinés formant des épines. Il se nourrit d'invertébrés de toute sorte.

Le Hérisson d'Europe est régulièrement observé en ville, lorsque la végétation lui permet de trouver un abri et que les sources de nourriture sont suffisantes.

Il est particulièrement sensible à la fragmentation des habitats. En effet, les routes et les clôtures comme les murets autour des jardins sont des obstacles à la circulation de cette espèce. Les modifications et l'appauvrissement du milieu, avec la diminution des linéaires de haies et des bois ou bosquets sont aussi des obstacles à son déplacement.

Lézard des murailles
Podarcis muralis



Ce petit lézard a une coloration dans les tons marrons clair à gris. Le mâle présente des marbrures avec parfois quelques taches bleues sur les flancs que la femelle n'a pas.

Cette espèce est ubiquiste. Elle apprécie aussi bien les milieux naturels que les secteurs anthropiques. Cette espèce, très thermophile, aime à se chauffer au soleil sur les vieux murs de pierres et autres tas de gravats, milieux favorables également pour l'hibernation.

Il peut être observé tôt en saison (février - mars) à la faveur des journées douces et ensoleillées. C'est une espèce ovipare.



**4 LES ENJEUX DU TERRITOIRE DE
VARENNES-JARCY**

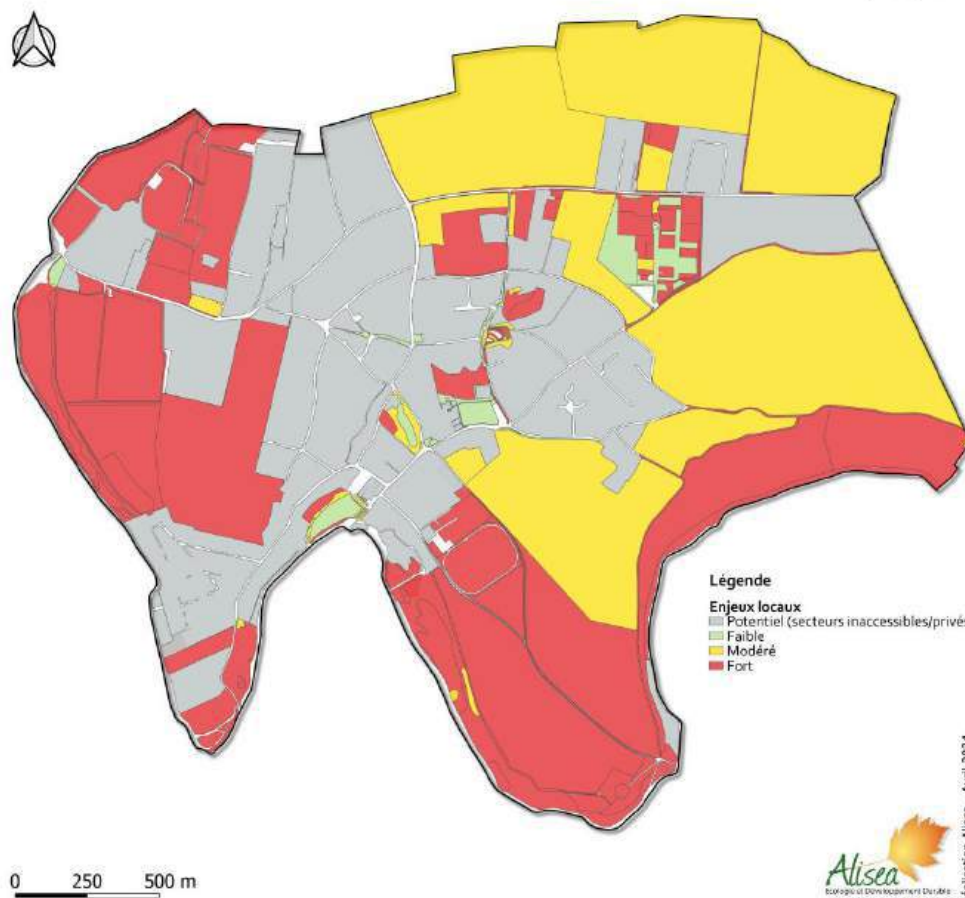
Suite aux inventaires de la biodiversité sur la commune de Varennes-Jarcy, une cartographie des enjeux a été réalisée. Elle a pour but d'identifier les secteurs d'intérêt pour la biodiversité, d'un point de vue local, mais également les secteurs présentant des potentiels écologiques.

Les enjeux locaux ont été hiérarchisés selon plusieurs niveaux :

- Les secteurs abritant de nombreuses espèces, qu'elles soient communes ou avec des enjeux de conservation élevés, formant des complexes d'écosystèmes liés entre eux, et permettant le déplacement de la faune ont été identifiés avec un **enjeu fort**.
- Les secteurs avec une plus faible concentration d'espèces, mais pouvant participer à la trame écologie locale ont été identifiés avec un **enjeu modéré** (grandes cultures, alignements d'arbres, friches nitrophiles).
- Les secteurs à faible valeur écologique, peu favorable à la biodiversité, et donc participant peu à la trame écologique ont été identifiés avec un **enjeu faible** (pelouses urbaines, plantations ornementales).
- Les secteurs privés ou inaccessibles présentent des **enjeux potentiels** : ils reflètent un manque de prospections ne permettant pas d'évaluer les enjeux, mais cela ne signifie pas qu'ils n'existent pas. En effet, les jardins privés et les bâtiments peuvent abriter une biodiversité riche qu'il ne faut pas négliger, surtout en contexte urbain. Par ailleurs, certaines espèces sont devenues si proches de l'Homme, qu'elles sont observables uniquement dans nos villages. Cette biodiversité est tout aussi importante que celle vivant dans des milieux naturels et chacun habitant peu la favoriser.

Cette carte est susceptible d'évoluer au fil du temps selon les actions mises en place et l'apport de nouvelles données de biodiversité.

Atlas de la Biodiversité Communale de Varennes-Jarcy (91)



A photograph of a wooden log rack in a field of tall grass. The rack is made of weathered wood and is filled with logs. A large, dark, round object, possibly a pot or a lid, is hanging from the top of the rack. The field is filled with tall, green grass and some purple flowers. In the background, there is a dense forest of green trees. The text "5 PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE" is overlaid on the image in white, bold, sans-serif font.

**5 PROPOSITIONS D' ACTIONS EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITE**

POURQUOI UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE ?

La rédaction d'un plan d'actions communal en faveur de la biodiversité permettra à la commune de Varennes-Jarcy de mieux répondre aux enjeux écologiques identifiés sur le territoire. Il servira de feuille de route à la commune de Varennes-Jarcy pour les années suivantes.

Les propositions d'actions déclinées ci-dessous ont pour but :

- de faire connaître le patrimoine naturel communal,
- de conserver ou de renforcer l'intérêt écologique,
- de suivre l'efficacité des actions et l'évolution de la biodiversité.

Le plan d'actions se présente donc sous la forme de 3 volets :

- Un volet **Protection, Aménagement et Gestion** pour conserver ou renforcer l'intérêt écologique ;
- Un volet **Communication et Sensibilisation** ;
- Un volet **Suivi de la biodiversité**.

Il pourra être modulé en fonction des moyens humains et financiers et pourra être amené à évoluer en fonction de la réglementation.



*La définition d'un plan d'actions peut permettre à la commune de Varennes-Jarcy de candidater au programme **Territoire Engagé pour la nature**. Cette initiative vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.*

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » apporte à la collectivité :

- *un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;*
- *un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;*
- *du crédit au plan d'actions défini et mis en œuvre pour faciliter la formalisation de plans de financement ou encore le dépôt de dossiers d'autorisation (Attention, la candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements) ;*
- *une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;*
- *un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.*

*Pour plus d'informations : **Territoire Engagé pour la Nature, OFB***

VOLET PROTECTION, AMENAGEMENTS ET GESTION

PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LE PLAN LOCAL DE L'URBANISME

Les Plans Locaux d'Urbanisme qu'ils soient communaux ou intercommunaux sont les premiers outils réglementaires permettant d'intégrer la biodiversité et la Trame Verte et Bleue (TVB). Cette préservation peut se faire à plusieurs niveaux :

- Le rapport de présentation avec notamment l'état initial qui permet de présenter les enjeux environnementaux ;
- Les orientations du PADD et sa matérialisation cartographique permettant de marquer les grands espaces (ouverts, forestiers, agricoles...), les continuités...
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), notamment dans les zones à urbaniser à court, moyen ou long terme (AU), souvent constituées d'espaces agricoles ou naturels dont la vocation change pour être progressivement urbanisées, permettent une meilleure prise en compte de la biodiversité :
 - définir les objectifs et les composantes du projet (y compris la biodiversité)
 - traduire ces objectifs sous forme cartographique et d'ainsi positionner les éléments de la TVB
- Le zonage sous forme de documents graphiques :
 - Le Décret n°2012-290 du 29 février 2012, modifie le code de l'urbanisme et notamment l'article R 123-11 en y intégrant un nouvel alinéa : « les documents graphiques du règlement font, en outre, apparaître s'il y a lieu : les espaces et secteurs contribuant aux

continuités écologiques et à la TVB ». Un sur-zonage spécifique à la TVB peut ainsi être mis en place.

- Des emprises particulières (de type Espace Boisé Classé (EBC), Espace Vert Protégé (EVP), etc.) peuvent être ajoutées aux PLU existants (pour des haies, des bosquets, etc. dont l'importance pour la TVB est avérée).
- L'utilisation des zones indicées, prenant spécifiquement en compte la problématique de la biodiversité et de la TVB, permet d'adapter le règlement par des sous-secteurs qui ont des objectifs spécifiques (par exemple le long d'un corridor écologique identifié comme étant à renforcer dans la TVB).
- Le Règlement peut également être complété pour y intégrer des prescriptions liées à la biodiversité complémentaires. Les articles suivants peuvent être utilisés pour des prescriptions « vertes » :
 - articles 1 et 2 : occupations du sol interdites ou soumises à conditions
 - articles 6 et 7 : implantation des bâtiments par rapport aux voies et aux limites séparatives.
 - article 11 : aspect extérieur et clôtures.
 - article 13 : gestion des espaces libres et plantations.

FORMATION DES JARDINIERS

Il apparaît nécessaire de réaliser un plan de formation sur la gestion différenciée et sur le thème de la biodiversité pour une meilleure appropriation des données relatives à la biodiversité, et une réussite optimale des actions de gestion.

Ce plan de formation devra permettre aux responsables comme aux agents d'être en mesure de prendre conscience de l'intérêt des espaces sur lesquels ils interviennent, d'évaluer cet intérêt, de situer ces milieux particuliers dans un

contexte national et international de préservation de la biodiversité, et d'appréhender les techniques à mettre en œuvre pour les préserver.

Selon la thématique abordée, le niveau de formation est à considérer en trois catégories :

INITIATION

Objectifs : Le niveau « initiation » correspond au niveau de base nécessaire pour la compréhension et la réussite du changement de type de gestion. Il donne notamment des définitions de base (sur l'écologie, la biodiversité, le développement durable, la gestion environnementale), pour pratiquer un « langage commun ». Il est basé sur des explications théoriques accompagnées d'exercices pratiques et d'exemples d'applications.

Public ciblé : Tout public concerné par la gestion des espaces verts et n'ayant aucune ou peu de connaissances sur les thématiques : écologie, biodiversité, développement durable, gestion différenciée.

Ce niveau de formation correspond à un « minimum » que pourraient acquérir les personnes concernées.

APPROFONDISSEMENT

Objectifs : Le niveau « approfondissement » correspond au niveau intermédiaire de formation, visant à approfondir les éléments acquis lors du niveau précédent. Il permet notamment de décrypter les techniques de base de la gestion écologique. Il est basé sur des explications théoriques accompagnées d'exercices pratiques et d'exemples d'applications.

Public ciblé : Tout public concerné par la gestion des espaces verts ayant suivi le niveau « initiation » précédent, ou ayant déjà quelques connaissances sur les thématiques : écologie, biodiversité, développement durable, gestion environnementale.

SPECIALISATION

Objectifs : Le niveau « spécialisation » correspond au niveau final de formation, visant à approfondir les éléments acquis lors des deux niveaux précédents. Il permet notamment d'appréhender les techniques de reconnaissance des espèces, des milieux et de leur valeur écologique, et par conséquent de connaître les techniques à mettre en œuvre pour leur préservation. Il est basé sur des explications théoriques accompagnées d'exercices pratiques et d'exemples d'applications.

Public ciblé : Tout public concerné par la gestion des espaces verts ayant suivi le niveau « initiation » précédent et le niveau « approfondissement », ou ayant déjà des connaissances développées sur les thématiques : écologie, biodiversité, développement durable, gestion environnementale.



Le référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin est un outil technique d'aide à la décision pour les gestionnaires des espaces verts. Il a été créé en 2012 par Plante & Cité pour répondre à la demande de représentants des collectivités publiques et des entreprises, en partenariat avec des représentants des réseaux professionnels et de la formation.

Son objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques et de mieux faire reconnaître les changements déjà amorcés par certains jardiniers et gestionnaires d'espaces verts.

Pour valoriser ces changements, un label du même nom (EcoJardin), basé sur l'évaluation des pratiques décrites dans le référentiel, a été créé.

Pour en savoir plus : <http://www.label-ecojardin.fr/fr>

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE ET ECOLOGIQUE

La **gestion écologique** consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Elle peut être appliquée dans le cadre d'une **gestion différenciée**, qui consiste à appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages.

L'association des deux a pour but de faire de la commune, ou de l'espace du gestionnaire privé, un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour plus d'informations : <https://www.arb-idf.fr/nos-travaux/publications/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-privés/>

Pour rappel, certaines zones riches en espèces et peu fréquentées ne nécessitent pas une tonte régulière pour la circulation des promeneurs. Ce ne seront pas uniquement les espèces végétales qui profiteront de cette gestion, mais l'ensemble de l'écosystème et ses composantes.

Une gestion plus extensive permettra la floraison des plantes, favorisant ainsi la présence d'insectes pollinisateurs et de leurs prédateurs, oiseaux et chauve-souris. Les herbes hautes (moins de 60 cm) offriront également des abris pour les reptiles et les amphibiens.

Pour la flore et la faune, la date optimale de fauche se situe entre la fin octobre et le début du mois de mars.

Par ailleurs, il est préférable d'exporter les produits de fauche en les ramassant quelques jours après la coupe (perte d'environ deux tiers du poids par évaporation et dissémination des graines favorables notamment aux plantes annuelles).

Enfin, la gestion différenciée passe aussi par l'utilisation d'espèces végétales locales (label « végétal local »), par la gestion rationnelle de l'eau, par le paillage des massifs, par l'utilisation d'un compost produit en partie par la commune, le maintien de l'effet de lisière en bordure des espaces boisés, etc.

Ce changement de pratique devra s'accompagner d'une communication forte, avec l'aide des différents outils dont dispose la ville. L'information et la communication sont deux points essentiels dans le cadre de l'application d'une démarche de gestion différenciée. Ils contribuent à l'acceptabilité des changements de pratiques.

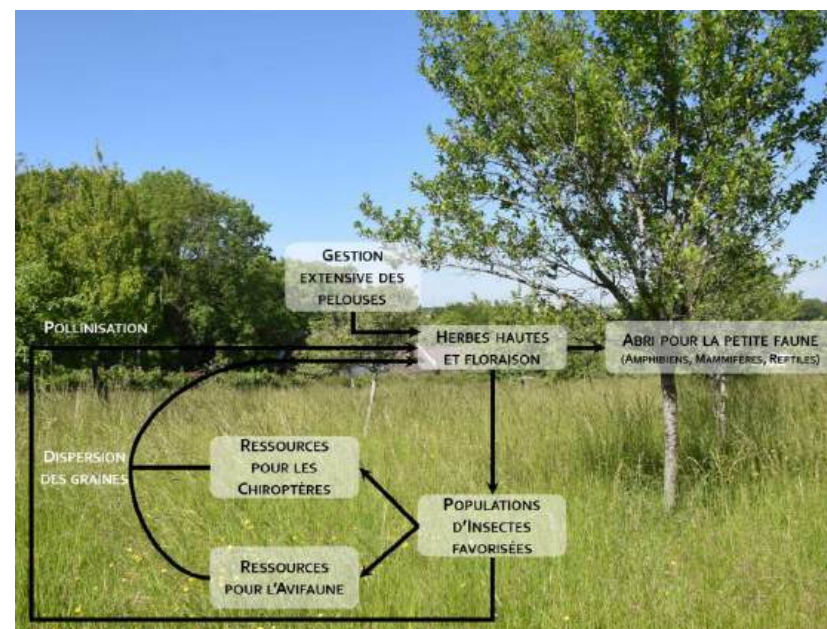


Figure 44 – Bénéfices apportés par la gestion différenciée (Alisea 2024)

CALENDRIER D'INTERVENTION

Aucune période ne peut réellement être considérée comme favorable à tel ou tel groupe d'espèces pour la réalisation de travaux (défrichage/débroussaillage...).

Il faut considérer la biologie des espèces, et notamment leurs périodes de forte sensibilité (reproduction, migration, hibernation) pour estimer la période la moins dommageable.

Pour chaque groupe d'espèces considéré, les périodes de sensibilité dépendent de la zone biogéographique d'intervention.

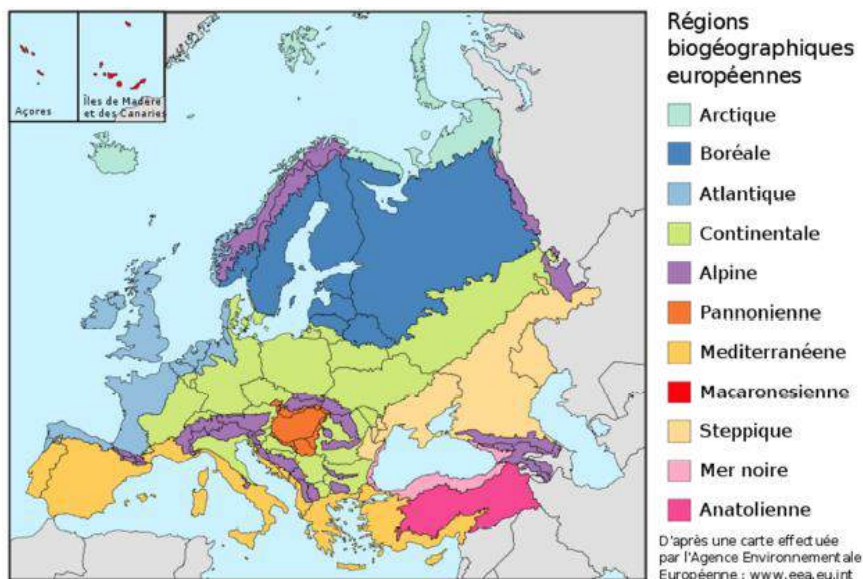
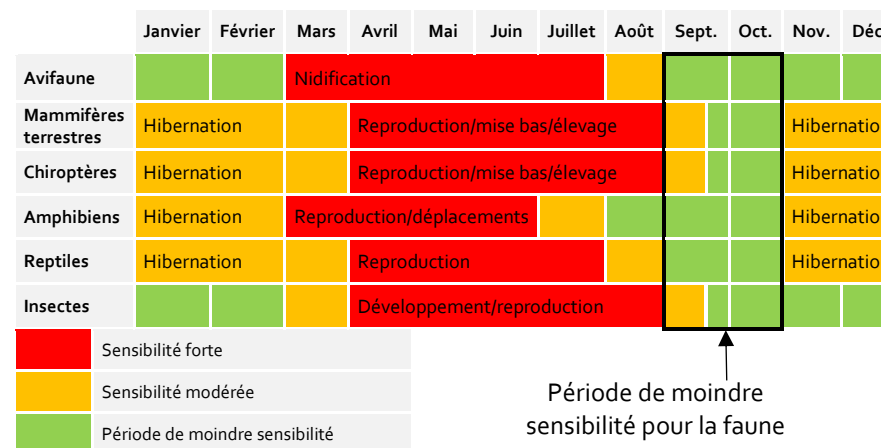


Figure 45 – Zones biogéographiques du territoire européen (Source : Agence Européenne de l'Environnement)

Sur cette base, et en prenant en considération les périodes de sensibilité forte, et les périodes de sensibilité moyenne, la période d'intervention la moins dommageable pour la réalisation des travaux se situe entre mi-octobre et mi-février pour le territoire nord et ouest de la France métropolitaine (zone biogéographique atlantique).



Le respect de cette période permettra de réduire les impacts (dérangements, destructions) sur les espèces, sans toutefois les éviter totalement. En période hivernale, les espèces à faible mobilité et les espèces en hivernage présentes dans la zone des travaux sont exposées aux risques de dérangements/destruction.

GESTION DES DECHETS VERTS

Les déchets issus des espaces verts, constitués essentiellement de résidus ligneux ou herbacés, sont une source de matière organique importante. Ils peuvent entraîner un enrichissement des sols et une eutrophisation des milieux aquatiques, susceptibles de dégrader l'environnement et d'impacter la biodiversité. Leur gestion est donc indispensable.

Bien qu'ils puissent sembler naturels, les dépôts de déchets verts sont une réelle « pollution verte », responsable de la prolifération en milieu naturel d'espèces horticoles, d'espèces exotiques envahissantes, et de manière plus générale d'espèces nitrophiles (aimant les milieux riches en azote) comme l'Ortie dioïque. Ces dépôts jouent le rôle d'engrais, apporté en grande quantité, dont les milieux naturels n'ont pas besoin. Ils présentent une menace très importante pour les milieux typiquement pauvres en nutriments, comme les pelouses sablo-calcaires.

Il est important de noter que plus un milieu est riche en matières azotées, plus sa biodiversité est pauvre.

Pour rappel, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits. En effet, les déchets végétaux sont considérés comme déchets ménagers et soumis à la réglementation générale en matière de déchets non dangereux. Ces déchets doivent être évacués en déchetterie, ou dans les bennes dédiées, où ils seront valorisés collectivement par compostage ou méthanisation.

Par ailleurs, le brûlis de déchets domestiques verts est interdit par la loi, du fait du dérangement du voisinage, des risques d'incendies et des émanations gazeuses dangereuses qu'il produit (monoxyde de carbone, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, dioxines...). Toute personne brûlant des déchets verts s'expose à une contravention de 450 euros (article 131-13 du code pénal).

GESTION ET CONTROLE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Cette problématique peut s'intégrer dans le plan de gestion différenciée.

Les investigations de terrain réalisées ont mis en évidence la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire communal de Varennes-Jarcy.

Un programme de lutte contre les EEE, notamment pour les espèces végétales, doit être mis en place le plus rapidement possible, avant que les spécimens observés ne colonisent davantage le territoire.

Ce programme, mené avec l'aide des jardiniers, doit permettre notamment :

- de compléter la localisation de ces espèces,
- de déterminer avec précision l'état de la colonisation de ces espèces,
- de déterminer les moyens de lutte possible (notamment en se mettant en relation avec les services départementaux de protection des végétaux),
- de hiérarchiser les priorités d'action,
- de planifier les actions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un Centre de Ressources des Espèces Exotiques Envahissantes qui fournit un appui pratique et contribue à renforcer l'efficacité des actions envers les espèces exotiques envahissantes.



Pour en savoir plus : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

STRATIFICATION VEGETALE

Le renforcement de la biodiversité communale passe par une diversification et une stratification de la végétation. L'intérêt est de complexifier l'écosystème en offrant une mosaïque d'habitats, permettant d'augmenter la richesse spécifique floristique et faunistique. Par ailleurs, l'écosystème s'enrichit et acquiert une meilleure résilience face aux perturbations et aux attaques des ravageurs.

On entend par strate végétale le niveau d'étagement vertical d'un peuplement végétal, chacun étant caractérisé par un microclimat et une faune particulière.

La strate arborée (au-delà de 8 m de hauteur)

Les arbres adultes appartiennent à la strate arborescente ou arborée où l'on distingue alors clairement le tronc du houppier.

La strate arbustive (1 m à 8 m)

Elle comprend soit les végétaux ligneux qui ne dépassent guère cette hauteur (houx, viornes, cornouillers, fusain d'Europe, poirier sauvage, buis, etc.), soit les jeunes arbres.

La strate herbacée (5 à 80 cm)

Elle est dominée par les végétaux herbacés : poacées, cypéracées, plantes à fleurs, ptéridophytes, ainsi que par de petits ligneux - dit chaméphytes - comme les bruyères, les aïrelles ou les myrtilles, les rhododendrons, le fragon faux-houx etc. On retrouve dans cette strate une grande diversité de types biologiques : annuelles-thérophytes, bisannuelles, vivaces/géophytes (plantes à bulbes, tubercules, rhizomes), vivaces/hémicryptophytes (plantes à rosettes basales ou cespitueuses).

La strate muscinale (0 à 5 cm)

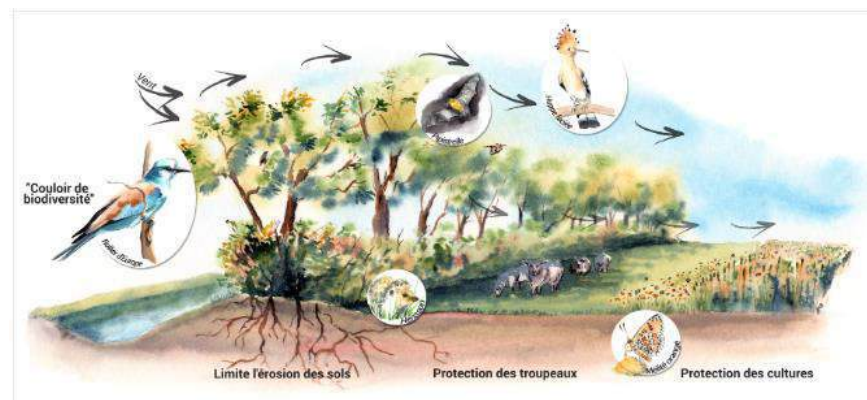
Elle est composée de bryophytes (mousses et hépatiques), de lichens et de diverses plantes à port nain. On retrouve aussi les lianes, lorsque celles-ci sont rampantes, ainsi que des champignons.

Pour en savoir plus : [Guide "Biodiversité et paysage urbain" – Fiche 13 \(Source : LPO\)](#)

LA HAIE CHAMPETRE

La commune de Varennes-Jarcy présente un paysage agricole sur une bonne partie de son territoire, parcouru de chemins agricoles et de promenades.

La biodiversité pourrait être renforcée par la plantation de haies mixtes et diversifiées, composées d'arbres et d'arbustes, le long des chemins communaux, recréant ainsi un paysage bocager. Ces haies jouent également un rôle de corridor écologique très important.



Les rôles d'une haie bocagère - (c)ANT - Atelier Nature & Territoires

LE SAVIEZ-VOUS ?

À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, sans préjuger de l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé qui s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre le 16 mars et le 15 août. Outre les oiseaux, les vieux arbres peuvent aussi héberger des chiroptères ou des insectes protégés.

Pour en savoir plus : [OFB - haies et bocages, des réservoirs de biodiversité](#)

ARBRES MORTS ET ARBRES A CAVITE

De nombreuses espèces dépendent de la présence de bois mort ou à cavités pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

Il est estimé que 20 à 25 % des espèces forestières dépendent du bois mort (principalement les champignons, mais aussi les insectes, les chauves-souris, les oiseaux, les champignons, les mousses). L'arbre mort peut prendre différentes formes : arbre vivant avec parties mortes, arbre mort sur pied, arbre mort au sol.

Les arbres à cavités sont des arbres vivants qui possèdent des cavités naturelles et offrant abris, gîtes et sites de nidification aux espèces dites cavernicoles.

Ces deux types d'arbres disparaissent de plus en plus que ce soit en forêt ou en contexte urbain. Il est pourtant tout à fait possible de maintenir ces arbres tout en les sécurisant par rapport au public.

Plusieurs options existent :

- Les arbres chandelles : troncs morts sur pied, sans branche et sans la partie supérieure du tronc.
- Les arbres morts au sol : ensemble de grandes branches, arbre brisé ou coupé et déposé au sol,
- Les chablis : basculement intégral, racines apparentes, d'un arbre qui vient à mourir.

Plusieurs arbres à cavité et arbres morts existent déjà sur le territoire communal de Varennes-Jarcy, notamment dans les ripisylves le long de l'Yerres.

PALETTE VEGETALE LOCALE

La liste ci-après n'est pas à considérer comme exhaustive. Il existe plusieurs guides en ligne permettant d'apprécier l'espèce par rapport aux conditions de sols ([Plantons local en Île-de-France \(2019\) - ARB \(arb-idf.fr\)](#)). Attention, à ne pas planter en monospécifique pour éviter qu'un pathogène ou que des conditions climatiques ne viennent détruire l'ensemble des plantations.

Pour les vergers, espèces franciliennes

Pommiers

Belle de Pontoise, Belle Fille, Bénédicte, Châtaigner, Colapuy, Court-pendu gris, Faro, Gros Locard, Reinette Abry

Pruniers

Reine-Claude tardive de Chambourcy

Cerisiers

Montmorency

Mais également Noyers et autres espèces à coque

Pour les essences arborées locales

Alisier blanc (*Sorbus aria*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*), Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Charme (*Carpinus betulus*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Houx (*Ilex aquifolium*), Merisier (*Prunus avium*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Poirier sauvage (*Pyrus communis*), Pommier (*Malus sylvestris*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), Tremble (*Populus tremula*)...

Pour les essences arbustives

Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Buis (*Buxus sempervirens*), Charmille (*Carpinus betulus*), Cormier (*Sorbus domestica*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Cornouiller mâle (*Cornus mas*), Epinevinette (*Berberis vulgaris*), Eglantier (*Rosa canina*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Groseiller à fleurs (*Ribes sanguineum*), Groseiller commun (*Ribes rubrum*), Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), Néflier (*Mespilus germanica*), Noisetier (*Corylus avellana*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*)...

Pour les espèces herbacées résistantes au vent, à la sécheresse, et assez rustiques pour supporter la réverbération

Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), Orpin blanc (*Sedum album*), Orpin acre (*Sedum acre*), Orpin de Forster (*Sedum forsterianum*), Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), Orpin réfléchi (*Sedum rupestre*), Sénéçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*), Origan (*Origanum vulgare*), Œillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), Œillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*), Petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), Thym précoce (*Thymus praecox*), Thym faux-serpolet (*Thymus pulegioides*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), Fraisier (*Fragaria vesca*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Brize intermédiaire (*Briza media*), Chardon à petites fleurs (*Carduus tenuiflorus*), Petite centaurée commune (*Centaureum erythraea*), Chicorée amère (*Cichorium intybus*), Carotte sauvage (*daucus carota*), Canche cespiteuse (*Deshampsia cespitosa*), Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), Géranium à feuilles molles (Geranium molle), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Inule conyze (*Inula conyza*), Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), Linaire commune (*Linaria vulgaris*), Vesce des haies (*Vicia sepium*)...

Plantes couvre-sol adaptées aux milieux ombragés

Lierre terrestre (*Hedera helix*), Petite pervenche (*Vinca minor*), Ficaire (*Ranunculus ficaria*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), Laîche des bois (*Carex sylvatica*), Muguet (*Convallaria majalis*), Aspérule odorante (*Galium odoratum*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*)...

Pour les plantes grimpantes

Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Eglantier (*Rosa canina*), Framboisier (*Rubus idaeus*), Houblon (*Humulus lupulus*), Lierre (*Hedera helix*)...

Liste des espèces interdites ou déconseillées :

Pour les essences arborées

- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos*)
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Erable negundo (*Acer negundo*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)

Pour les essences arbustives

- Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)
- Ensemble des Cotonéaster (*Cotoneaster sp.*)
- Cytise (*Laburnum amygdaloides*)
- Buisson ardent (*Pyracantha coccinea*)
- Mahonia faux-houx (*Mahonia aquifolium*)
- Symphorine à fruits blancs (*Symphoricarpos albus*)

Plantes herbacées

- Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sakhalinensis*)

- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Aster américains (*Aster x-salignus*, *Aster lanceolatus*, *Aster novi-belgii*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Balsamines (*Impatiens glanduliflora*, *Impatiens Balfourii*)

AFFOUAGE

L'affouage est une pratique remontant au Moyen-Age. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer ("affouer" vient de l'ancien français et signifie "allumer") d'où le nom de cette pratique.

Dans les articles L.243-1 à 3 et R.243-1 à 3 du Code Forestier, les communes (après délibération du conseil municipal) peuvent décider de faire bénéficier leurs administrés des bois de la forêt communale sans réaliser de vente, c'est ce qu'on appelle l'affouage.

Aujourd'hui, l'affouage est toujours pratiqué par les communes forestières, plus particulièrement dans le quart Nord-Est où l'on trouve une forte proportion de forêts communales mais beaucoup moins en Ile-de-France.

L'affouage permet à des particuliers d'accéder à du bois de chauffage issus des forêts communales. Il est cependant important d'inscrire cette pratique dans le cadre d'une gestion forestière durable.

Il ne s'agit pas d'un droit pour les habitants d'une commune, il est donc nécessaire que le conseil municipal délibère annuellement pour délivrer du bois aux habitants de la commune.

L'affouagiste participe à la gestion sylvicole en récoltant les arbres identifiés pour en faire du bois de chauffage en contrepartie d'une taxe souvent modique à la commune. Cette activité leur permet aussi de se sensibiliser à la valeur le patrimoine de la forêt communale. L'opération doit être cohérente avec les préconisations du plan d'aménagement forestier (document de gestion durable de la forêt), et donc prévue lors de l'élaboration de celui-ci.

Attention, cette pratique nécessite d'être encadrée pour la sécurité des participants mais également pour ne pas nuire à la biodiversité. En effet, certains arbres morts ou dépérissants qu'ils soient au sol ou encore debout peuvent présenter un intérêt pour la biodiversité (zone de nidification, alimentation, refuge, gîtes...).

La pratique est encadrée par le conseil municipal.

Attention, l'affouagiste organise son chantier en fonction des chemins existants, pour préserver le sol, il respecte la biodiversité et les conditions de sécurité. En conséquence, il est fortement recommandé de se protéger et d'utiliser les équipements individuels de protection (EPI) : des chaussures de sécurité hautes à bouts renforcés, un pantalon de sécurité, un casque avec visière, une paire de gants, et des protections anti-bruit.

Quelques points importants avant de commencer :

- vérifier auprès de son assurance civile que ce type d'activité est couvert,
- respecter le règlement de l'affouage en prenant soin de ne couper que les arbres indiqués,
- toujours s'assurer que personne ne se trouve dans la trajectoire de l'arbre à abattre,
- prendre garde à sortir les bois dans de bonnes conditions de débardage, en respectant les sols et les chemins prévus à cet effet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un stère pour quel volume ?

Le stère, l'unité de mesure du bois de chauffage, représente un volume d'encombrement de 1 mètre de large sur 1 mètre de long et 1 mètre de haut. Pour autant, un stère ne représente pas un mètre cube de bois (volume plein), mais plutôt deux tiers à cause des interstices entre les bûches.

Quels sont les meilleurs bois de chauffage ?

Le chêne est très apprécié comme bois de chauffage. Plusieurs essences sont utilisées pour le chauffage. Leur choix a une influence sur la qualité et la valeur énergétique du chauffage. Les feuillus durs (charme, chêne, hêtre...) sont très appréciés. Le bois de résineux brûle rapidement en diffusant une forte chaleur mais encrasse la cheminée à cause de la résine.



MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS EN FAVEUR DE LA FAUNE

En plus des aménagements paysagers en faveur de la biodiversité, il est également possible d'installer des abris ou des gîtes artificiels pour la faune.

Il est important de garder en tête qu'un nichoir ou un gîte seul ne permettra pas l'installation de la faune. Il faut qu'il soit placé obligatoirement à proximité d'espaces naturels ou semi-naturels pour que la faune puisse accomplir l'ensemble de son cycle de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Attention, la pose de gîtes et nichoirs peut attirer des espèces protégées !

Le principe de protection des espèces et de l'interdiction de destruction des spécimens sont édictées à l'article L411-1 du code de l'environnement. Différents arrêtés ministériels fixent, par groupe taxonomique, la liste des espèces protégées et les modalités de leurs protections.

Art. L.411-1

«[...] sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces [...]

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leur fructification [...]

3° La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces. »

Il est donc important de se renseigner, avant toute démarche d'aménagements en faveur de la faune, sur les préconisations à prendre, afin d'éviter toutes situations pouvant occasionner des destructions d'espèces protégées.

LES OISEAUX

De nombreuses espèces d'oiseaux nichent dans des cavités, notamment dans les bâtiments ou les vieux arbres. De nos jours, ce genre d'abri disparaît de nos villes. La pose de nichoir peut donc maintenir voire favoriser la présence de l'avifaune en ville.

La pose de ces nichoirs bien que simple nécessite quelques précautions :

- elle se fait pendant l'hiver, période durant laquelle les oiseaux recherchent un site où nicher.
- le nid se pose en hauteur (entre 2 et 7 mètres) sur un tronc, un mur, un poteau (en évitant de placer l'entrée face aux vents dominants).
- les fientes tombant généralement aux sols, il faut positionner le nichoir de manière à éviter les nuisances.
- les nichoirs doivent être réalisés avec des matériaux non traités.

Enfin, chaque nichoir, par sa forme et le diamètre de son ouverture, est spécifique à une espèce. Il existe donc plusieurs types de nichoirs selon les espèces visées.



Attention, lors de la pose sur un arbre, il faut éviter de le blesser ou de créer une sorte de garrot en installant le nichoir. Pour cela, il faut utiliser une vieille chambre à air ou mettre des cales en bois entre le tronc et votre fil de fer. Dans ce dernier cas, il faudra desserrer l'attache chaque année pour compenser la croissance de l'arbre.

LES CHAUVES-SOURIS

Auparavant, les chauves-souris trouvaient à se loger dans les anfractuosités des vieilles demeures aux murs en pierres sèches, dans les clochers et combles d'église, les greniers, les arbres creux... Aujourd'hui, les murs sont jointoyés, les clochers fermés, les greniers aménagés, les façades lisses et les vieux arbres abattus. La pose de gîtes peut offrir des lieux de substitution et ainsi permettre le maintien de ces espèces en ville.

La pose de ces gîtes bien que simple nécessite quelques précautions :

- Le gîte doit être fixé à au moins 4 / 5 m de haut sans obstacle pour permettre l'entrée (les chauves-souris ont besoin d'un dégagement optimum autour du gîte pour y accéder ou en partir) et à l'abri des vents dominants.
- Le guano tombant généralement aux sols, il faut positionner le nichoir de manière à éviter les nuisances.
- Les gîtes doivent être réalisés avec des matériaux non traités.
- D'une manière générale, un travail sur l'éclairage nocturne doit être réalisé. En effet ce groupe faunistique est particulièrement sensible à la pollution lumineuse nocturne qui les perturbe dans l'orientation, les déplacements, et les fonctions hormonales notamment.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe déjà des nichoirs à chauves-souris sur certains arbres de la commune de Varennes-Jarcy. Ouvrez l'œil !

Source : Fiche 25 – Guide Technique Biodiversité & Paysage urbain)



Figure 46 – Principe de l'Ecuoduc



Gîtes à hérisson et autres petits mammifères ©Alisea

LES MAMMIFERES TERRESTRES

Le milieu urbain peut être favorable à l'accueil de quelques espèces de mammifères : des insectivores (hérisson, musaraignes, chauves-souris), de rares carnivores (renard, blaireau, fouine), des rongeurs (écureuil, léroty, mulot) et de plus grands mammifères (cervidés, sangliers) fréquentant éventuellement les espaces périurbains.

Plusieurs aménagements peuvent favoriser la présence de mammifères en ville :

- Le classement par arrêté municipal en tant qu'Espaces Boisés Classés, de bosquets ou d'arbres isolés afin d'éviter des coupes sauvages et ceci pouvant permettre la protection de la faune sauvage
- Le déplacement des espèces dans un contexte urbain est souvent difficile, voire impossible. Les écrasements sont une des principales causes de mortalité en ville pour les hérissons ou les écureuils par exemple. Pour favoriser leurs déplacements, il est possible d'envisager la pose de passages aériens pour la faune (écuroducs, Figure 46), d'agir sur la perméabilisation des clôtures ou encore d'installer une signalisation de vigilance à destination des automobilistes
- Des mangeoires pour les écureuils peuvent être mises en place durant l'hiver. Les jeunes de la dernière portée étant autonomes seulement en début d'automne, il leur est difficile de constituer des réserves de nourriture pour affronter l'hiver, d'où un fort coefficient de perte (entre 70% et 80%)
- On peut favoriser la cohabitation par l'installation d'aménagements correspondant aux besoins des espèces : gîtes, passages à petite faune, et par l'arrêt de l'utilisation des pesticides.

- D'une façon générale, et pour l'ensemble des mammifères, il est important de maintenir ou de restaurer les corridors écologiques afin de pallier à la fragmentation des habitats

LES INSECTES

La majorité des insectes sont des prédateurs qui chassent d'autres insectes. Parmi eux se trouvent de nombreux auxiliaires. Seule une faible part des insectes cause des dommages aux cultures, aux denrées alimentaires, au bois d'œuvre et de charpente. Dans le même groupe d'insectes, on peut donc trouver des ravageurs et des auxiliaires.

Diverses mesures favorables au développement des insectes sont possibles :

- Diviser l'espace en micro-habitats, en diversifiant les milieux (friches, bandes fleuries, enherbées, boisement, haies et bosquet, mares et points d'eau, etc.), fournissant ainsi le gîte et le couvert pour différentes espèces.
- Laisser des espaces en friche toute l'année. Des petites parcelles disséminées suffisent pour abriter de nombreuses espèces.
- Créer des abris et des refuges en laissant des tas de bois mort, des arbres morts, des tas de feuilles, de pierres, des tuiles
- Installer des gîtes à insectes ; il doit être orienté au sud ou au sud-est, face au soleil, notamment en début de journée, le dos aux vents dominants, non loin d'un parterre de fleurs sauvages et cultivées. Il doit être surélevé d'au moins 30 centimètres, et abrité des intempéries. Plusieurs formes de gîtes existent : les carrés de sol, les spirales à insectes, les hôtels à insecte.



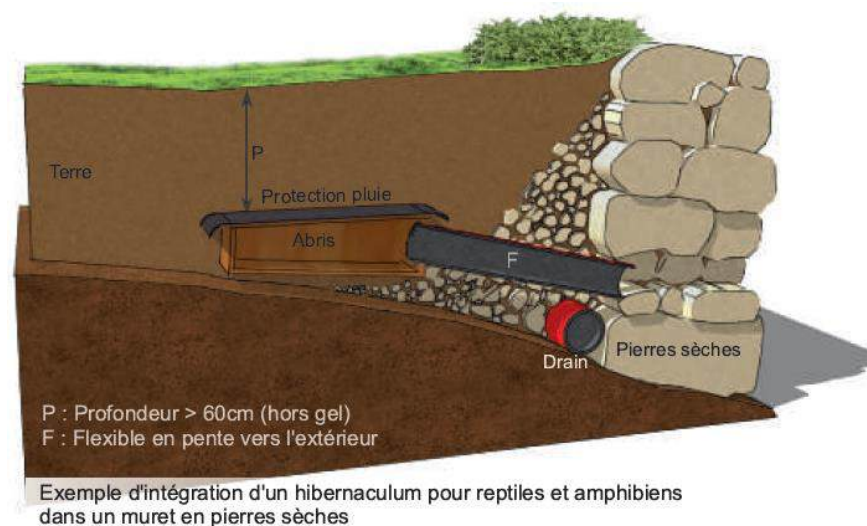
Fiche 27 - Guide Technique Biodiversité & Paysage Urbain

LES REPTILES ET LES AMPHIBIENS

Les reptiles et les amphibiens sont principalement menacés par la fragmentation de leurs habitats. La plupart des populations se retrouvent isolées sans connexion possible. Leurs habitats de prédilection disparaissent également.

Ces espèces apprécient les micro-habitats (murets, mares, haies), qui sont parfois facilement aménageables dans les parcs et jardins.

- Création et revalorisation de zones humides, mares et plans d'eau ;
- Plantation de haies champêtres, de massifs buissonnants ; favoriser les lisières étagées ;
- Mises en place de murets de pierres sèches, des tas de pierres, des ruines, des tas de branches (hibernaculum) ;
- Mettre en place des passages à petite faune (aussi appelé crapauduc) sous les infrastructures routières.



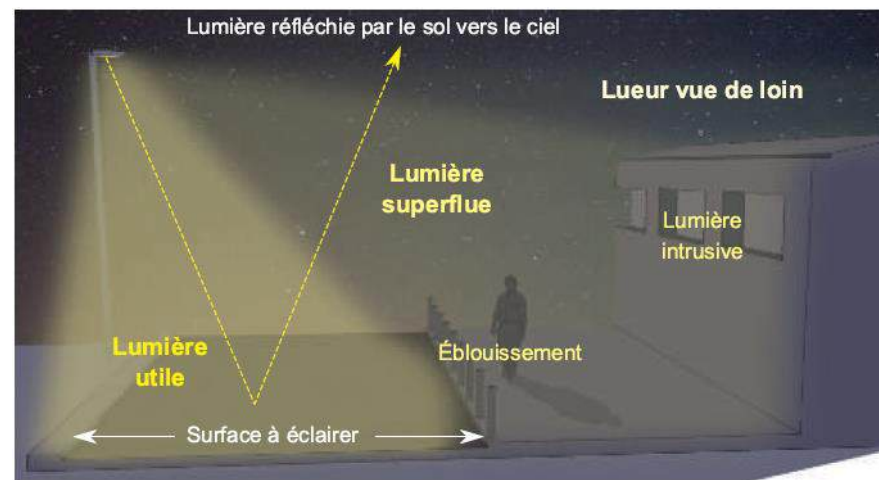
Fiche 26 - Guide Technique Biodiversité & Paysage Urbain

ÉCLAIRAGE

L'impact de la pollution lumineuse nocturne n'est pas à négliger. En effet la lumière artificielle qui rend la nuit moins noire a des incidences importantes pour la faune. Tous les groupes faunistiques sont concernés (Insectes, Oiseaux, Mammifères, dont Chiroptères, Amphibiens, Reptiles) ainsi que les plantes. Les perturbations peuvent concerner beaucoup d'aspects de la vie des animaux : l'orientation, les déplacements et les fonctions hormonales dépendant de la longueur respective du jour et de la nuit. Sans oublier que les problèmes posés à une espèce ont des répercussions en chaîne sur celles qui lui sont écologiquement associées.

Pour limiter la pollution lumineuse liée aux installations, l'éclairage nocturne devra être géré :

- En limitant la durée de l'éclairage au strict minimum,
- En éteignant les lumières le plus tôt possible,
- En prohibant les lampes à vapeur de mercure,
- En favorisant les éclairages orientés vers le bas,
- En utilisant des mats de faible hauteur,
- En évitant une puissance lumineuse trop importante,
- En adaptant la longueur d'onde des ampoules utilisées (par exemple le rouge attire les oiseaux migrateurs et peut être retiré des ampoules grâce à un filtre),
- En installant le point lumineux sur une surface non ou peu réfléchissante.



Répartition de l'éclairage

Figure 47 – Impact de l'éclairage nocturne
(Source : Fiche 9 - Guide Technique Biodiversité & Paysage Urbain)

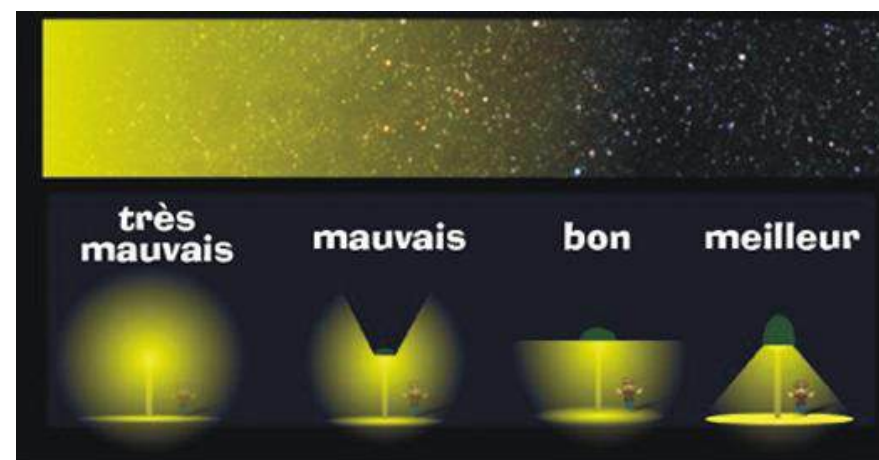


Figure 48 – Impact du type d'éclairage sur la pollution lumineuse nocturne
(Source - ANPCN)

VOLET COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les informations relatives à la biodiversité communale peuvent être véhiculées par différents moyens.

SITE INTERNET DE LA VILLE

Le site internet de la commune est le premier portail d'information accessible par les habitants. Il permet d'apporter plus d'informations que ne peuvent en comporter les panneaux informatifs que l'on peut trouver généralement dans les espaces verts. Il permet d'expliquer en détail la démarche engagée par la commune, les résultats, et les actions qui en découlent.

L'intérêt majeur de ce support réside dans son adaptabilité : possibilité de changer régulièrement les articles, photos et autres illustrations proposées, en évoluant parallèlement à l'avancée de la démarche, et par conséquent de tenir informées très régulièrement les personnes intéressées. Par ailleurs, il pourra être utilisé dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité communale.

MAGAZINE DE LA VILLE

Il permet d'apporter de l'information sur la démarche engagée avec une à deux pages dédiées au développement durable et à l'environnement, mais son utilisation est moins souple que celle du site Internet (parution bimensuelle, difficulté d'aborder le sujet à chaque numéro au risque de lasser la population).

MANIFESTATIONS

Au gré des manifestations de la ville (semaine du développement durable, journées du patrimoine, Fête de la Nature...) un stand spécifique peut être

organisé, avec éventuellement des ateliers à thèmes (constructions d'hôtels à insectes, de nichoirs ou de gîtes, parcours de découverte avec un naturaliste...).

Ces manifestations sont souvent l'occasion d'aborder les problématiques liées à la préservation de l'environnement, les menaces sur la biodiversité, et comment, chacun à son échelle, peut acter en faveur de celle-ci.

Des expositions de photographies peuvent être organisées, avec concours photos sur la biodiversité de la commune.

PANNEAUX INFORMATIFS

Deux types de supports peuvent être utilisés pour informer la population :

- Les supports destinés principalement aux utilisateurs de la route, qui doivent apporter un message court et explicite, de manière à être lu de tous. Ils doivent être accompagnés d'iconographies à l'impact visuel fort et simplement compréhensible (fleurs, animaux...). Ils peuvent notamment être installés en entrée de ville, où le long des axes principaux.
- Les supports destinés aux promeneurs permettant d'être plus exhaustifs, avec par exemple un point sur les espèces qui seront favorisées par une action de fauche tardive, pourquoi une gestion différenciée, comment les espèces sont liées entre elles, que signifient les statuts de rareté ou de menaces, les bonnes périodes d'observation des espèces...

VOLET SUIVI DE LA BIODIVERSITE

OBSERVATOIRE COMMUNAL DE LA BIODIVERSITE

Les habitants de la commune sont au premier plan pour l'observation des espèces de leur territoire. Ils peuvent être acteurs de la biodiversité, en indiquant les espèces observées et participer ainsi au suivi des espèces.

Des campagnes d'informations et de communication pourront être menées auprès de la population afin de faire connaître les programmes participatifs menés par le Muséum National d'Histoire Naturelle, comme « Sauvages de ma rue » et « Vigie Nature ». Ces programmes concernent de nombreux groupes d'espèces (Flore, Insectes, Lépidoptères, Oiseaux...) et permettent de mieux comprendre les dynamiques d'évolution et la répartition des espèces de faune et de flore sauvages sur le territoire français.

FORMATIONS DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE D'ILE-DE-FRANCE (ARB-IDF)

L'ARB-IDF propose plusieurs formations d'initiation à la reconnaissance des espèces dédiées aux franciliens. Elles ont pour vocation d'améliorer les connaissances scientifiques, techniques et méthodologiques des participants sur différents sujets d'expertises naturalistes.

- École régionale d'entomologie
- École régionale d'herpétologie
- École régionale d'ornithologie
- École régionale de botanique

Pour en savoir plus : [Écoles régionales - ARB-IDF](#)

TRANSMISSION DES OBSERVATIONS NATURALISTES

Il existe trois outils de saisie et de consultation en ligne permettant de transmettre et consulter les observations naturalistes en Ile-de-France. Elles contribuent à la connaissance et à la protection de la biodiversité dans la région.

- **OpenObs de PatriNat** : permet de visualiser et de télécharger les données d'observation sur les espèces disponibles dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), plateforme nationale du SINP (système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel).
- **Géonature IDF de l'ARB-IDF** : permet à chacun de partager ses données et de consulter l'ensemble des données naturalistes franciliennes.
- **Faune Ile-de-France de la LPO** : site participatif pour observer et consulter la faune de l'Île-de-France.





6 ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – REFERENCES REGLEMENTAIRES ET D’EVALUATION DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITE	154
ANNEXE 2 – FORMATIONS VEGETALES IDENTIFIEES PAR LE CBNBP SUR LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY	156
ANNEXE 3 – LISTE DE LA FLORE RECENSEE	163
ANNEXE 4 – LISTE DE LA FAUNE RECENSEE	177
ANNEXE 5 – DETAIL DES CORTEGES FAUNISTIQUES.....	195

ANNEXE 1 – REFERENCES REGLEMENTAIRES ET D'ÉVALUATION DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITE

L'évaluation a donc été réalisée sur la base des documents de référence suivants :

Niveau Européen

- Directive communautaire CEE/92/43 (directive « habitats »), annexes I, II et IV,
- Directive communautaire CEE/09/147 (directive « Oiseaux »), annexe I.

Niveau national

- Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées,
- Arrêté du 08/01/2021 fixant la liste des espèces d'Amphibiens et Reptiles protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Insectes protégés,
- Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés, modifié par Arrêté du 1er mars 2019 - art. 2
- Arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des Oiseaux protégés,
- Listes rouge UICN des espèces menacées de disparition en France (chapitres Mammifères, Amphibiens, Oiseaux, papillons de jour),
- Le Livre rouge de flore menacée de France (MNHN, 1995).

Niveau régional

- Arrêté du 11/04/1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en IDF (complétant la liste nationale),
- CBNBP, 2020, Catalogue de la Flore Vasculaire d'Ile-de-France,

- FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.
- Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, 2019
- Arrêté du 22/07/1993 relatif à la liste des Insectes protégés en IDF, (complétant la liste nationale),
- Dewulf L. & Houard X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Ile-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.
- HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Ile-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.
- Houard X. & Johan H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Ile-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.
- DEWULF L., ZUCCA M., ARB IDF, 2018, Réactualisation de la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Ile-de-France.
- LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, « Les oiseaux d'Ile-de-France, Nidification, migration, hivernage », Delachaux et Niestlé, 2013. Ouvrage précisant l'indice de rareté des oiseaux en Ile-de-France,
- LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p
- JOHAN H., RIVALLIN P. TAQARORT M., (2022) – Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Ile-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN. Période d'évaluation 2000–2020. Agence Régionale pour la Biodiversité en Ile-de-France – Société Herpétologique de France. 23 p.
- Plan national d'actions en faveur des Chiroptères, 2016 – 2025, 83 p.

- Plan régional d'actions pour la sauvegarde des Chauves-souris, 2012 – 2016, 153 p.
- Plan national d'actions en faveur des Papillons de jour, 2018 – 2028, 64 p.
- Plan national d'actions en faveur des Libellules, 2020- - 2030, 68 p.
- Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates Île-de-France 2013-2017, 86 p.

Les espèces exotiques envahissantes sont évaluées à partir de la grille du CBNBP :

- **Avérées émergentes** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées émergentes : regroupe des taxons dont l'invasion biologique commence. Un effort de lutte important et rapide doit être engagé sur ces espèces (d'où l'emploi du terme « prioritaire ») pour éviter leur propagation (en particulier si l'espèce est localisée) voire tenter leur éradication sur le territoire (en particulier si l'espèce est dispersée).

- **Avérées Implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques envahissantes avérées implantées : en raison de leur forte fréquence l'éradication de ces espèces est inenvisageable. Il faut apprendre à « vivre avec » et exercer une lutte ponctuelle, ciblée principalement sur les espaces protégés. Ces actions viseront avant tout à limiter leur impact. Nous sommes ici davantage dans une démarche de régulation qui vise à réduire de manière continue les nuisances à un niveau acceptable.

- **Potentielles implantées** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques implantées mais actuellement non envahissantes. Elle regroupe des espèces largement répandues sur le territoire, non reconnues comme invasives par la méthode EPPO mais susceptibles de devenir problématiques à l'avenir (évalué par le test de Weber et Gut). Cette liste regroupe principalement des espèces de milieux rudéralisés ne causant actuellement pas de problème en milieu naturel ou semi-naturel. La stratégie consisterait pour ses espèces à effectuer une veille pour identifier le plus précocement possible un changement de comportement de leur part (incursion de l'espèce dans des habitats naturels ou semi-naturels).

- **Liste d'observation** : appartenance à la catégorie des plantes exotiques à surveiller : espèces non reconnues comme envahissantes par la méthode EPPO, ponctuelles voire absentes sur le territoire francilien mais qui présentent un risque d'invasion jugé fort sur le territoire (test de Weber et Gut). Une veille accrue sur ces espèces est nécessaire et une lutte préventive des stations d'espèces peut être envisagée pour éviter un envahissement futur. Cette liste est particulièrement importante car elle permet d'anticiper les problèmes et donc de lutter efficacement contre l'invasion. Elle répond tout à fait à l'adage « mieux vaut prévenir que guérir ».

NB : Seules les espèces des deux premières catégories peuvent être considérées comme posant des problèmes actuellement.

ANNEXE 2 – FORMATIONS VEGETALES IDENTIFIEES PAR LE CBNBP SUR LA COMMUNE DE VARENNES-JARCY

Aegopodion podagrariae

Ourllets nitrophiles externes, hémihéliophiles à héliophiles, hydroclines. Ils sont notamment caractérisés par l'Égopode podagraire, le Lamier maculé, la Silène dioïque, le Gaillet croisettes, le Lamier blanc, la Cardère poilue, le Sureau yèble. Les groupements de l'*Aegopodion podagrariae* se rencontrent au niveau de bermes routières, bords de haies, lisières forestières, vallées alluviales, bords de cultures ou d'habitations, prairies sous-exploitées, etc. Ces ourlets sont souvent dominés par une ou deux espèces nitrophiles qui marquent la physionomie du groupement. **En bon état de conservation, il peut s'agir d'un habitat d'intérêt communautaire (code 6430).**

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Agrostietea stoloniferae

Prairies des sols engorgés ou inondables, essentiellement minéraux, mésotrophes à eutrophes. Elles sont dominées par l'Agrostide stolonifère, le Trèfle fraisier, la Menthe faux-pouillot, la Potentille rampante, le Jonc articulé... selon le mode de traitement, elles se diversifient en prairies fauchées ou en prairies pâturées.

Initialement plutôt eutrophes, elles peuvent dériver vers des prairies mésotrophes.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Alnion incanae

Forêts alluviales à aulnes et frênes dans le lit majeur des cours d'eau.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Arction lappae

Friche nitrophile dominée par les vivaces, mésohygrophile à mésoxérophile. Friches planitiaires à montagnardes, denses, de hautes herbes, des sites azotés, sur substrats frais à secs. Les friches de l'*Arction lappae* sont essentiellement présentes dans les zones rudéralisées (bords d'habitations, terrains vagues, villes, décharges) mais également en contexte plus naturel, dans les lits majeurs des vallées alluviales, au niveau de dépôts alluviaux.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Arrhenatheretea elatioris

Végétation prairiale, plus rarement de pelouses, mésophile ou mésohygrophile, mésotrophe à eutrophe, caractérisée par la présence du Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), prairies mésophiles de fauche subissant des pratiques agricoles variées (fertilisation, amendement, fauche, pâturage, jachère, semis...

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Arrhenatherion elatioris

Prairies mésophiles (ou mésohydriques) de fauche planitiaires à montagnardes eurosibériennes. Les prairies mésophiles (mésohydriques) de fauche se développent dans différentes situations paysagères, des plateaux, des versants de coteaux, des plaines et des terrasses alluviales rarement inondées. Ces prairies sont régulièrement fauchées et souvent pâturées extensivement en fin de saison. Prairies denses et hautes plus ou moins riches floristiquement, selon la teneur en nutriments dans le sol, très riches en situation mésotrophe et moins

riches en contexte plus eutrophe. Végétation pluristratifiée, dominée dans la strate supérieure par les graminées vivaces et quelques dicotylédones. **En bon état de conservation, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire (code 6510).**

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Artemisietea vulgaris

Végétation vivace rudérale, anthropogène, nitrophile à dominance d'espèces vivaces, eurosibérienne et méditerranéenne.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Batrachion fluitantis

Herbiers submergés dulçaquicoles des eaux courantes à vives de l'Europe occidentale. Ils sont notamment caractérisés par la Renoncule flottante, la Renoncule des rivières, le Potamot à feuilles luisantes, la Callitriche à crochets et *Fontinalis antipyretica* Hedw. Les herbiers enracinés dulçaquicoles des eaux courantes colonisent les cours d'eau, chenaux et canaux plus ou moins larges et profonds. Ce sont des peuplements pluristratifiés, plus ou moins denses, laissant des zones libres sans végétation. Le cortège végétal est paucispécifique, dominé par des rhéophytes (plantes adaptées aux forts courants) avec une

strate inférieure tapissant le fond de l'eau (Callitriches, Petite berle, *Fontinalis antipyretica*...) et une strate supérieure entre deux eaux (Renoncules, Potamots...), susceptible d'émerger lors de la floraison. Plusieurs espèces d'hélophytes sont présentes dans ce groupement sous une forme rhéophile : Petit rubanier, Petite berle, Sagittaire à feuilles en flèche (*Sagittaria sagittifolia* L.)...). Ces végétations sont ponctuelles ou linéaires des systèmes aquatiques lotiques. **En bon état de conservation, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire (code 3260).**

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Carpino betuli – Façion sylvaticae

Végétations forestières, Hêtraies-chênaies-charmaies neutres à plutôt acides, des régions planitiales à collinéennes, atlantiques à subatlantiques

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Convolvulion sepium

Mégaphorbiaies eutrophiles d'eau douce. Une mégaphorbaie est une végétation dominée par les grandes herbes, généralement à larges feuilles, vivant sur des sols riches et humides. Les mégaphorbiaies du *Convolvulion sepium* sont

eutrophiles et se développent en eau douce, dans les parties moyennes à supérieures des cours d'eau et des lacs.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Cynosurion cristati

Prairies pâturées planitiales à montagnardes, mésotrophes et mésohydriques. Il s'agit d'une végétation prairiale dense à ouverte et de hauteur variable. Ces groupements sont dominés par des espèces vivaces, parfois accompagnées par un cortège d'annuelles dans les ouvertures occasionnées par le piétinement du bétail

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Dauco carotae – Melilotion albi

Communautés subouvertes de hautes herbes, moyennement thermophiles, des substrats grossiers et souvent rapportés, rudérales, anthropogènes, mésothermophiles. Friches rudérales pluriannuelles mésophiles, généralement localisées sur les talus des bords de routes, les vieilles jachères (plus 3 ans au moins) et les friches ouvertes périurbaines

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Fraxino exelsioris – Quercion roboris

Forêts mésohygrophiles neutro-acidoclines à calcicoles. Végétations forestières dominées par le Frêne commun et le Chêne pédonculé, des sols généralement lourds à bonne réserve hydrique (mais non engorgés).

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Hydrocharition morsus-ranae

Communautés végétales non enracinées (éventuellement cramponnées au fond) plus structurée, dominées par les pleustophytes à tiges feuillées des eaux stagnantes peu à moyennement profondes, mésotrophes à méso-eutrophes. Elles sont notamment caractérisées par le Cératophylle immergé ou l'Utriculaire commune. Les herbiers flottants de l'Hydrocharition morsusranae se développent dans des eaux stagnantes, permanentes et peu profondes (mares, fossés, chenaux) ou faiblement courantes (anses calmes de cours d'eau). **En bon état de conservation, il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire (code 3150).**

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Impatiens noli-tangere – Stachyon sylvaticae

Végétation des ourlets intra-forestiers eutrophiles et mésohygrophiles, humides et ombragés.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Lolio perennis- Plantaginion majoris

Prairies mésohydriques surpâturées, mésotrophiles à eutrophiles, planitiaires à collinéennes. Communautés de prairies basses et ouvertes, surpiétinées, collinéennes à montagnardes. Elles sont différenciées entre autres par la présence de l'Ivraie vivace et du Grand plantain. Les prairies surpâturées se développent dans différents contextes paysagés. Elles sont en grande partie liées aux régions d'élevage et sont souvent associées à des conditions de fort chargement instantané du bétail mais poussent également sur les bernes de certaines voies de communication. C'est une végétation prairiale dense à ouverte et de hauteur généralement basse. Ces groupements sont dominés par des espèces vivaces parfois accompagnées par un cortège d'annuelles, dans les ouvertures occasionnées par le fort piétinement du bétail.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Mentha longifoliae – Juncion inflexi

Prairies pâturées inondables mésotrophiles et acidoclines à basiphiles. Prairies inondables pâturées des sols acidoclines à alcalins, mésotrophiles et courtement inondables. Elles sont caractérisées par le Jonc glauque, la Pulicaire dysentérique, la Menthe à feuilles longues ou l'Épilobe à petite fleurs. Les prairies pâturées du Mentha longifoliae - Juncion inflexi se rencontrent en bordure de tous les types de cours d'eau : des fleuves aux ruisseaux mais aussi dans les paysages de marais. Elles sont caractéristiques des niveaux topographiques moyens, en bordure de cours d'eau. Elles peuvent également être localisées sur des versants, au niveau de suintements. Ce sont des végétations diversifiées, dominées par les hémicryptophytes appartenant à la famille des Poacées, Cypéracées et autres Joncacées accompagnées de dicotylédones des genres *Ranunculus sp.*, *Mentha sp.*

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Nymphaeion albae

Herbiers enracinés dulçaquicoles à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes à eutrophes. Herbiers submergés dulçaquicoles à

structure complexe (éléments flottants et submergés) des eaux calmes, stagnantes à faiblement courantes, moyennement profondes (1-4 m), mésotrophes à eutrophes. Ils sont notamment caractérisés par le Nénuphar jaune, le Nénuphar blanc, le Faux-nénuphar, la Renouée amphibie, le Potamot nageant (*Potamogeton natans* L.). Les herbiers enracinés dulçaquicoles à feuilles flottantes des eaux calmes mésotrophes à eutrophes colonisent les plans d'eau, canaux, bras morts, anses calmes et parties lentes des cours d'eau. Ce sont des végétations aquatiques enracinées vivaces ou annuelles dont le recouvrement est variable. Le cortège végétal est paucispécifique, à structure assez complexe, comprenant plusieurs strates.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Oenathion aquaticae

Parvoroselières pionnières des bordures perturbées des eaux calmes. Communautés eurosibériennes, plutôt pionnières, des bordures perturbées des eaux calmes. Elles sont notamment caractérisées par le Fenouil d'eau, le Cresson amphibie, la Sagittaire, le Petit rubanier, le Butome en ombelle. Ce sont des parvoroselières (petites roselières) de bordure des eaux stagnantes à faiblement courantes (anses calmes des rivières, mares, étangs, annexes hydrauliques). Elles occupent des berges plus ou moins perturbées (inondations, pacage...) à fort marnage.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Phragmition communis

Roselières hautes à Phragmites australis. Communautés eurosibériennes des zones à nappe d'eau à faible variation de niveau. Elles sont notamment caractérisées par le Roseau commun, le Jonc des chaisiers, la Grande massette, la Massette à feuilles étroites la Grande glycérie, la Prêle des rivières. Les roselières hautes participent à la mosaïque et à la dynamique de colonisation des plans d'eau. Elles présentent un rôle écologique majeur en contribuant à l'autoépuration de l'eau, en fixant les berges et en constituant des corridors importants pour la faune.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Potentillion anserinae

Prairies inondables pâturées et piétinées des sols courtement inondables et eutrophes. Elles sont caractérisées par la Potentille des oies, la Potentille rampante, le Grand plantain ou le Jonc comprimé. Les milieux dans lesquels les prairies piétinées sont susceptibles d'être rencontrées sont diversifiés, que ce soit en contexte agro-pastoral (prairies pâturées de manière intensive, entrées de champs, bords de pièces d'eau) ou en contexte plus anthropisé (bords de route, parkings, chemins, cours de fermes). Ce

sont des prairies basses, monostrates, dominées par des espèces adaptées au piétinement, rampantes ou en rosettes plaquées au sol telles le Vulpin genouillé, le Grand plantain, la Potentille rampante ou l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera* L.). L'intensité du piétinement détermine l'ouverture de la prairie, qui peut être fermée à ouverte, assez fortement déstructurée, permettant ainsi le développement de groupements annuels. Généralement assez ternes, les communautés du *Potentillion anserinae* peuvent être égayées par la floraison des renoncules et des trèfles au printemps.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Pruno spinosae – Rubion radulae

Ronciers (fourrés dominés par les espèces du genre *Rubus*) mésophiles à mésohygrophiles des sols plus ou moins acides. Ces communautés sont très mal connues à cause de la difficulté à déterminer les ronces. Les ronciers se développent en lisière et coupe forestières, le long de chemins, routes, haies ou encore en prairies pâturées de manière très extensive. Ils se présentent sous la forme de fourrés hauts d'environ 2 m, denses, plus ou moins éclatés, dominés par des ronces (*Rubus* spp.). La détermination des ronces nécessite d'être en période de floraison, donc fin juin à début juillet.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ.

Salici cinereae – Viburnion opuli

Fourrés arbustifs et d'arbrisseaux, planitiaires à montagnards, hygrophiles, basophiles, mésotrophiles. Communautés des rivières à eaux courantes ou des plans d'eau stagnante.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

Sambuco racemosae – Salicion capreae

Broussailles de Saules et de Sureaux sur sols riches en nutriments, fourrés pré-forestier, communautés de coupes et de clairières forestières sur sols calcaires ou marno-calcaires souvent assez riches en azote.

Cet habitat a été identifié grâce à des inventaires botaniques in-situ et des analyses par photo-interprétation.

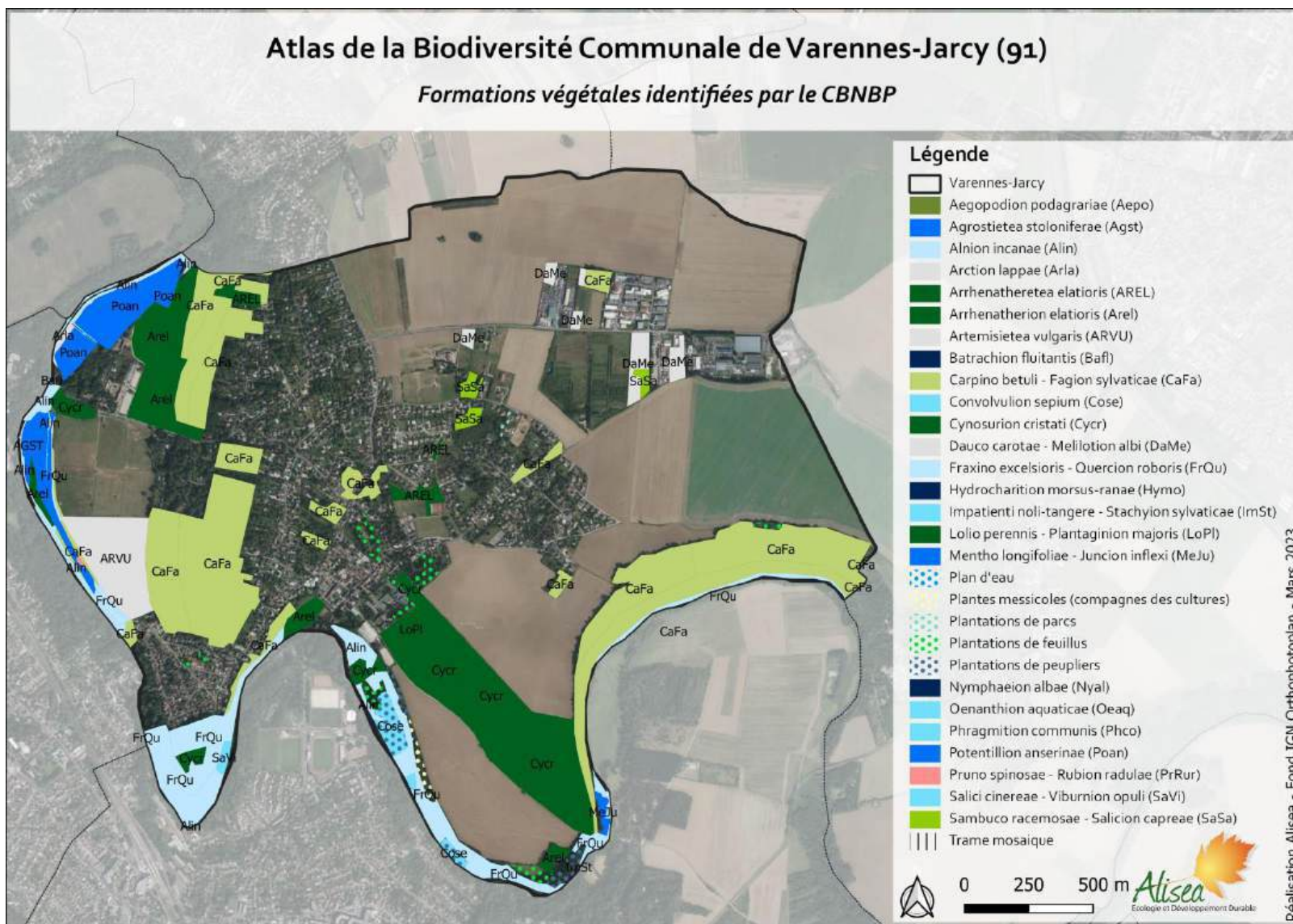


Figure 49 – Formations végétales identifiées sur la commune par le CBNBP par des inventaires de terrain et des analyses cartographiques (Alisea 2023)

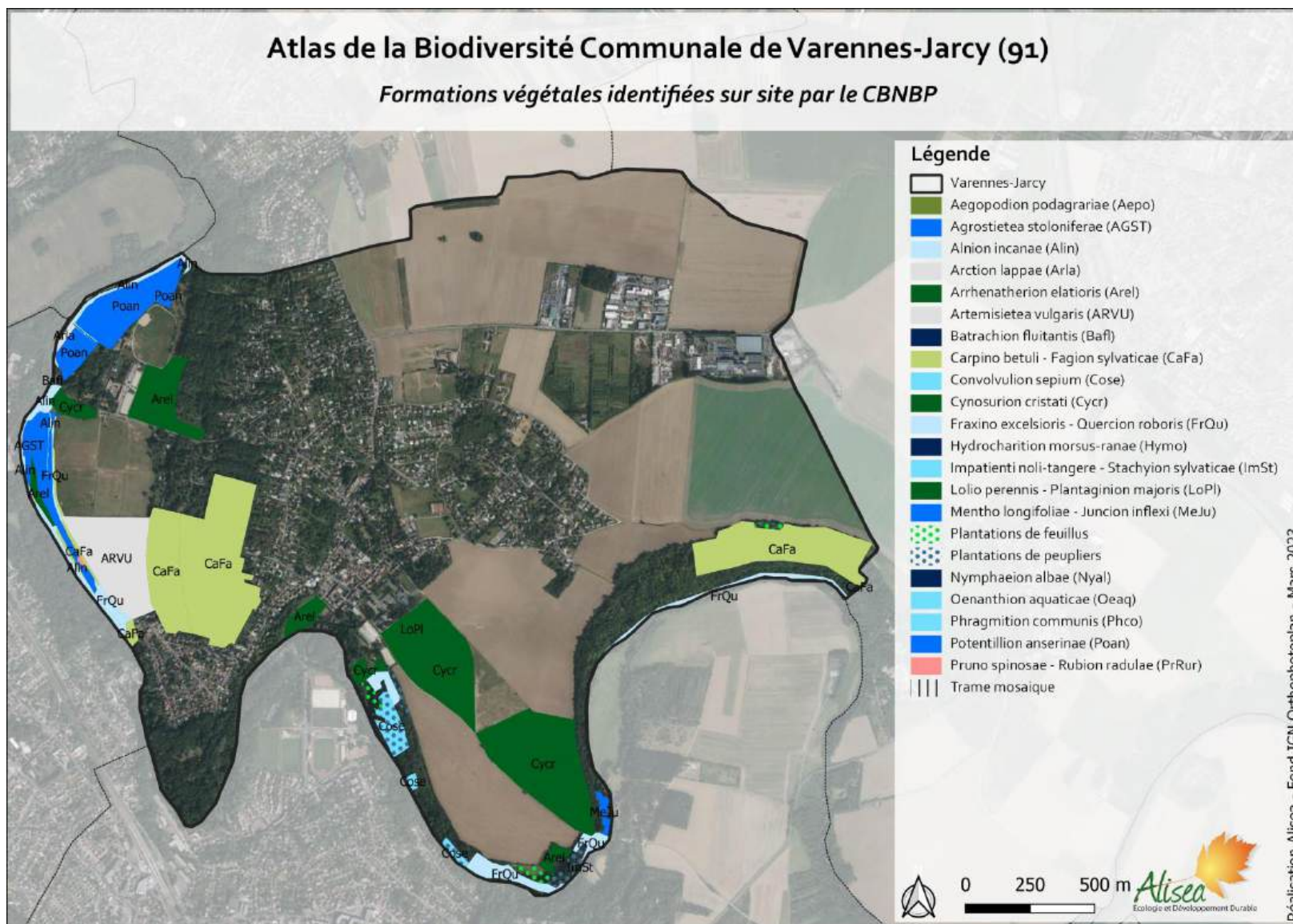


Figure 50 – Formations végétales identifiées sur la commune par le CBNBP par des inventaires de terrain uniquement (Alisea 2023)

ANNEXE 3 – LISTE DE LA FLORE RECENSEE

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
79734	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille	Indigène	CCC			LC	LC				
79766	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo	Eurynaturalisé	AC			NA				Avérées implantées	
79779	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	Eurynaturalisé	CC			LC					
79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Eurynaturalisé	CCC			LC					
79788	<i>Acer saccharinum</i> L., 1753	Érable argenté, Érable de Virginie, Érable à sirop	Planté/cultivé	.			NA					
79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Indigène	CCC			LC	LC				
80334	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	Subspontané	.			NA					
80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier	Indigène	CCC			LC	LC				
80417	<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée, Aigremoine odorante	Indigène	AC			LC	LC				
80591	<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	Indigène	CC			LC	LC				
80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
80824	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailante	Eurynaturalisé	AC			NA				Avérées implantées	
80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	Indigène	CC			LC	LC				
81295	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	Indigène	CCC			LC	LC				
81544	<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard	Indigène	C			LC	LC				
81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
81637	<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
81648	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard	Indigène	CC			LC	LC				
81656	<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Indigène	C			LC	LC				
81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale, Guimauve sauvage	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
82637	<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois, Anémone sylvie	Indigène	CC			LC	LC				
82738	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impéatoire sauvage	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
82757	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Indigène	CCC			LC	LC				
82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Indigène	CC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Indigène	CCC			LC	LC				
83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Indigène	CC			LC	LC				
83502	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	Indigène	CC			LC	LC				
83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Indigène	C			LC	LC				
83714	<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Indigène	CCC			LC	LC				
84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Indigène	CCC			LC	LC				
84112	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	Indigène	CCC			LC	LC				
84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	Indigène	CC			LC	LC				
85250	<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Havenon	Indigène	CC			LC	LC				
85502	<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire	Indigène	C			LC	LC				
85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Indigène	CCC			LC	LC				
85763	<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	Eurynaturalisé	AC			NA				Potentielles implantées	
85798	<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Berle dressée, Petite berle	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Indigène	CCC			LC	LC				
86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Indigène	AC			LC	LC				
86301	<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	Indigène	CC			LC	DD				
86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Indigène	CCC			LC	LC				
86512	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Indigène	C			LC	LC				
86537	<i>Bromus arvensis</i> L., 1753	Brome des champs	Indigène	RR			LC	DD				
86571	<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome variable, Brome confondu	Indigène	AR			LC	LC				
86634	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Indigène	CCC			LC	LC				
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Eurynaturalisé	C			NA				Potentielles implantées	
87143	<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	Eurynaturalisé	AC			LC					
87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	Indigène	CCC			LC	LC				
87849	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	Indigène	CCC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
87862	Capsella rubella Reut., 1854	Bourse-à-pasteur rougeâtre	Indigène	?								
87930	Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	Indigène	CCC			LC	LC				
88167	Carduus nutans L., 1753	Chardon penché	Indigène	AC			LC	LC				
88191	Carduus pycnocephalus L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses	Sténonaturalisé	RRR			LC					
88318	Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse Laïche aiguë	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
88483	Carex divulsa Stokes, 1787	Laïche écartée	Indigène	CC			LC	LC				
88510	Carex flacca Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	Indigène	CC			LC	LC				
88569	Carex hirta L., 1753	Laïche hérissée	Indigène	CC			LC	LC				
88741	Carex otrubae Podp., 1922	Laïche cuivrée	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
88766	Carex pendula Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
88819	Carex remota L., 1755	Laïche espacée	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
88833	Carex riparia Curtis, 1783	Laïche des rives	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
88885	Carex spicata Huds., 1762	Laïche en épis	Indigène	CC			LC	LC				
88905	Carex sylvatica Huds., 1762	Laïche des bois	Indigène	CCC			LC	LC				
89200	Carpinus betulus L., 1753	Charme, Charmille	Indigène	CCC			LC	LC				
89304	Castanea sativa Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun	Indigène	CC			LC	LC				
89338	Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	Indigène	C			LC	LC				
89579	Centaurea decipiens Thuill., 1799	Centauree de Debeaux	Indigène	CC			LC	LC				
89619	Centaurea jacea L., 1753	Centauree jacée, Tête de moineau, Ambrette	Indigène	AC			LC	LC				
89697	Centaurea scabiosa L., 1753	Centauree scabieuse	Indigène	AC			LC	LC				
89840	Centaureum erythraea Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	Indigène	CC			LC	LC				
89888	Centranthus ruber (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge	Eurynaturalisé	R			LC					
90008	Cerastium fontanum Baumg., 1816	Céraiste commune	Indigène	CCC			LC	LC				
90017	Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Indigène	CCC			LC	LC				
90208	Ceratophyllum demersum L., 1753	Cornifle nageant, Cornifle immergé	Indigène	AC			LC	LC				
90356	Chaerophyllum temulum L., 1753	Chérophylle penché, Couquet	Indigène	CCC			LC	LC				
90669	Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclairé	Indigène	CCC			LC	LC				
90681	Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc, Senouise	Indigène	CCC			LC	LC				
91169	Cichorium intybus L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin	Indigène	AC			LC	LC				
91258	Circaea lutetiana L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Indigène	CC			LC	LC				
91289	Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Indigène	CCC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
91382	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Indigène	CCC			LC	LC				
91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Indigène	CCC			LC	LC				
91912	<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic	Indigène	CC			LC	LC				
92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Indigène	CCC			LC	LC				
92353	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	Indigène	CCC			LC	LC				
92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	Indigène	CCC			LC	LC				
92546	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	Indigène	C			LC	LC				
92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Indigène	CCC			LC	LC				
92667	<i>Cotoneaster integerrimus</i> Medik., 1793	Cotonéaster commun	Subspontané	.				NA				
92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	Indigène	CCC			LC	LC				
93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	Indigène	CCC			LC	LC				
93134	<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée	Indigène	CC			LC	LC				
93308	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisette, Croisette commune	Indigène	CC			LC	LC				
93734	<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768	Cognassier	Planté/cultivé	.			NA					
93763	<i>Cymbalaria muralis</i> G. Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	Indigène	CC			LC	LC				
93860	<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	Indigène	AC			LC	LC				
94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Indigène	CCC			LC	LC				
94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte	Indigène	CCC			LC	LC				
95136	<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune	Indigène	AR			LC	LC				
95149	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	Indigène	CCC			LC	LC				
95154	<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilu, Verge à pasteur	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
95372	<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps	Indigène	CC			LC	LC				
95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Indigène	CCC			LC	LC				
95831	<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Olivier de bohème, Arbre d'argent, Arbre de paradis	Planté/cultivé	.			NA					
95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Indigène	AC			LC	LC				Ar. ZH
95992	<i>Elymus caninus</i> (L.) L., 1755	Froment des haies	Indigène	AC			LC	LC				
96046	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	Indigène	CCC			LC	LC				
96180	<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
96271	<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	Indigène	CCC			LC	LC				
96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	Indigène	CC			LC	LC				
96508	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	Indigène	CCC			LC	LC				
96546	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
96739	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	Eurynaturalisé	C			NA				Potentielles implantées	
96749	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Eurynaturalisé	CCC			NA					
96895	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	Indigène	CC			LC	LC				
97084	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu	Indigène	CC				LC				
97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaud champêtre	Indigène	CC			LC	LC				
97452	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	Indigène	CC			LC	LC				
97537	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	Indigène	CC			LC	LC				
97556	<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins	Eurynaturalisé	C			LC					
97609	<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	Indigène	CC			LC	LC				
97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Indigène	CC			LC	LC				
97962	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Indigène	CCC			LC	LC				
98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Indigène	AR			LC	LC				
98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	Indigène	AC			LC	LC				
98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Indigène	C			LC	LC				
98653	<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie, Caprifiguier, Figuiers	Subspontané	.			LC					
98717	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	Indigène	CCC			LC	LC				
98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Indigène	CCC			LC	LC				
99260	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	Eurynaturalisé	AC			NA				Avérées implantées	
99334	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	Indigène	CC			LC	LC				
99366	<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	Indigène	CCC			LC	LC				
99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Indigène	CCC			LC	LC				
99582	<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	Indigène	CC			LC	LC				
100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Indigène	CCC			LC	LC				
100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Indigène	CCC			LC	LC				
100136	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]	Géranium des Pyrénées	Indigène	CCC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Indigène	CCC			LC	LC				
100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	Indigène	CC			LC	LC				
100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Indigène	CCC			LC	LC				
100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Indigène	CCC			LC	LC				
100394	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Indigène	CCC			LC	LC				
101210	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	Indigène	CCC			LC	LC				
101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Indigène	CCC			LC	LC				
102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	Indigène	C			LC	LC				
102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	Indigène	CCC			LC	LC				
102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Indigène	CCC			LC	LC				
102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	Indigène	R			LC	LC		Déterminant ZNIEFF		
103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
103057	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	Indigène	C			LC	LC				
103162	<i>Hylotelephium telephium</i> (L.) H. Ohba, 1977	Herbe de saint Jean	Indigène	AC			LC	LC				
103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Indigène	CCC			LC	LC				
103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Indigène	CCC			LC	LC				
103514	<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	Indigène	CC			LC	LC				
945856	<i>Inula conyzae</i> (Greiss.) DC., 1836	Inule conyze, Inule squarreuse	Indigène	C			LC	LC				
103734	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant	Indigène	AC			LC	LC				
103772	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
103991	<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G. Gaertn., B. Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette	Indigène	CC			LC	LC				
104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Eurynaturalisé	CC			NA					
104160	<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne	Indigène	CC			LC	LC				
104775	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole	Indigène	CCC			LC	LC				
104787	<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage	Indigène	AC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
104854	Lamium album L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	Indigène	CCC			LC	LC				
104876	Lamium galeobdolon (L.) L., 1759	Lamier jaune, Lamier Galéobdolon	Indigène	C			LC	LC				
104903	Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Indigène	CCC			LC	LC				
105017	Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Indigène	CCC			LC	LC				
105162	Lathyrus aphaca L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles	Indigène	AR			LC	LC				
105211	Lathyrus latifolius L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Eurynaturalisé	C			LC					
105247	Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	Indigène	CC			LC	LC				
105295	Laurus nobilis L., 1753	Laurier-sauce	Subspontané	.			LC					
105431	Lemna minor L., 1753	Petite lentille d'eau	Indigène	CC			LC	LC				
105621	Lepidium draba L., 1753	Passerage drave, Pain-blanc	Eurynaturalisé	AC			LC					
105641	Lepidium latifolium L., 1753	Passerage à feuilles larges, Grande Passerage	Sténonaturalisé	RR			LC					
105817	Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Indigène	CCC			DD	LC				
105966	Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne, Raisin de chien	Indigène	CCC			LC	LC				
106234	Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	Indigène	CCC			LC	LC				
106280	Linum austriacum L., 1753	Lin d'Autriche	Planté/Cultivé	.			LC					
106439	Lobularia maritima (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime	Planté/cultivé	.			LC					
106499	Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	Indigène	CCC			LC	LC				
106546	Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées	Indigène	AC			LC	LC				
106556	Lonicera caprifolium L., 1753	Chèvrefeuille des jardins	Planté/cultivé	.			NA					
106581	Lonicera periclymenum L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Indigène	CCC			LC	LC				
106595	Lonicera xylosteum L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies	Indigène	CC			LC	LC				
106653	Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	Indigène	CCC			LC	LC				
106698	Lotus pedunculatus Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
107038	Lycopus europaeus L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
107073	Lysimachia nummularia L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
107090	Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
107117	Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
107141	Magnolia grandiflora L., 1759	Magnolia à grandes fleurs	Planté/cultivé	.			NA					
107207	Malus domestica (Suckow) Borkh., 1803 [nom. cons.]	Pommier cultivé	Sans objet	.								

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
107282	Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	Indigène	C			LC	LC				
107318	Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	Indigène	CC			LC	LC				
107440	Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	Indigène	CC			LC	LC				
107446	Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Eurynaturalisé	CCC			NA					
107574	Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Indigène	CC			LC	LC				
107649	Medicago lupulina L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	Indigène	CCC			LC	LC				
107658	Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	Indigène	AR			LC	LC				
107711	Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	Indigène	CC			LC	LC				
107992	Melissa officinalis L., 1753	Mélisse officinale	Eurynaturalisé	AC			LC					
108027	Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
108166	Mentha spicata L., 1753	Menthe en épi, Menthe verte	Subspontané	.			LC					Ar. ZH
108168	Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
108351	Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	Indigène	CCC			LC	LC				
108361	Mercurialis perennis L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	Indigène	C			LC	LC				
108698	Moehringia trinervia (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures	Indigène	CC			LC	LC				
108996	Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Indigène	CCC			LC	LC				
124970	Stellaria aquatica (L.) Scop., 1771	Stellaire aquatique, Céraïste d'eau	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
109150	Myriophyllum spicatum L., 1753	Myriophylle à épis	Indigène	AC			LC	LC				
109422	Nasturtium officinale W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
109507	Neottia ovata (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	Indigène	CC			LC	LC				
109625	Nigella damascena L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin	Planté/cultivé	.			LC					
109732	Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénufar jaune	Indigène	AC			LC	LC				
109845	Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge, Euphrase rouge	Indigène	CC			LC	LC				
109965	Oenothera stricta Ledeb. ex Link, 1821	Onagre dressée	Accidentel	.			NA					
110236	Ononis spinosa L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	Indigène	CC			LC	LC				
110244	Onopordum acanthium L., 1753	Onopordon faux-acanthe, Chardon aux ânes	Indigène	AC			LC	LC				
110335	Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	Indigène	C			LC	LC				
111289	Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	Indigène	CCC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
111454	Orobanche amethystea Thuill., 1799	Orobanche violette, Orobanche du Panicaut	Indigène	AR			LC	LC				
111628	Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride, Orobanche du Picris	Indigène	C			LC	LC				
112303	Papaver dubium L., 1753	Pavot douteux	Indigène	C			LC	LC				
112355	Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	Indigène	CCC			LC	LC				
112410	Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	Indigène	CC			LC	LC				
112463	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Eurynaturalisé	AC			NA				Avérées implantées	
112465	Parthenocissus quinquefolia (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles, Vigne-vierge	Sans objet	.			NA					
112467	Parthenocissus tricuspidata (Siebold & Zucc.) Planch., 1887	Vigne vierge à trois becs, Vigne-vierge tricuspidée	Subspontané	.			NA					
112550	Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Indigène	CCC			LC	LC				
112739	Persicaria hydropiper (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
112745	Persicaria maculosa Gray, 1821 [nom. cons.]	Renouée Persicaire	Indigène	CCC			LC	LC				
112975	Phalaris arundinacea L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
113099	Phelipanche purpurea (Jacq.) Soják, 1972	Orobanche pourprée	Indigène	RR		PR	LC	EN		X		
113221	Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	Indigène	CC			LC	LC				
113260	Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
113474	Picris hieracioides L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisses	Indigène	CCC			LC	LC				
113703	Pinus sylvestris L., 1753	Pin sylvestre	Eurynaturalisé	C			LC					
113842	Plantago coronopus L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	Indigène	C			LC	LC				
113893	Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Indigène	CCC			LC	LC				
113904	Plantago major L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Indigène	CCC			LC	LC				
114114	Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC			LC	LC				
114297	Poa nemoralis L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	Indigène	CCC			LC	LC				
114332	Poa pratensis L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Pâturin des prés	Indigène	CCC			LC	LC				
114416	Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Indigène	CCC			LC	LC				
114611	Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	Indigène	CCC			LC	LC				

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
114658	Polygonum aviculare L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînage	Indigène	CCC			LC	LC				
115110	Populus alba L., 1753	Peuplier blanc	Eurynaturalisé	C			LC					Ar. ZH
115145	Populus nigra L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	Indigène	AC			LC	DD				Ar. ZH
115156	Populus tremula L., 1753	Peuplier Tremble	Indigène	CCC			LC	LC				
115168	Populus x canescens (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise	Eurynaturalisé	C?								
115282	Potamogeton nodosus Poir., 1816	Potamot nouveau	Indigène	R			LC	LC				
115624	Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Indigène	CCC			LC	LC				
115789	Poterium sanguisorba L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	Indigène	CC			LC	LC				
115918	Primula veris L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Indigène	CCC			LC	LC				
116012	Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	Indigène	CCC			LC	LC				
116043	Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	Indigène	CCC			LC	LC				
116053	Prunus cerasifera Ehrh., 1784	Prunier myrobolan, Myrobolan	Planté/cultivé	.			NA					
116067	Prunus domestica L., 1753	Prunier domestique, Prunier	Planté/cultivé	.			NA					
116089	Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	Eurynaturalisé	AC			NA				Potentielles implantées	
116142	Prunus spinosa L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Indigène	CCC			LC	LC				
116392	Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
116485	Pyracantha coccinea M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Buisson ardent	Planté/cultivé	.			DD					
116574	Pyrus communis L., 1753	Poirier cultivé, Poirier commun	Indigène	AR			LC					
116759	Quercus robur L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Indigène	CCC			LC	LC				
116903	Ranunculus acris L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Indigène	CCC			LC	LC				
116936	Ranunculus auricomus L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	Indigène	C			LC	LC				
116952	Ranunculus bulbosus L., 1753	Renoncule bulbeuse	Indigène	CC			LC	LC				
117201	Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
117221	Ranunculus sardous Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie	Indigène	AC			LC	LC				Ar. ZH
117458	Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	Indigène	CC			LC	LC				
117459	Reseda luteola L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre	Indigène	C			LC	LC				
117503	Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC			NA				Avérées implantées	
117530	Rhamnus cathartica L., 1753	Nerprun purgatif	Indigène	C			LC	LC				
117723	Rhus typhina L., 1756	Sumac hérissé, Sumac Amarante	Planté/cultivé	.			NA				Liste d'alerte	

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
117774	Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
117787	Ribes uva-crispa L., 1753	Groseillier à maquereaux	Indigène	AC			LC	LC				
117860	Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Eurynaturalisé	CCC			NA				Avérées implantées	
117933	Rorippa amphibia (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
117944	Rorippa palustris (L.) Besser, 1821	Rorippe faux-cresson, Cresson des marais	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
117951	Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts, Rorippe des bois	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
118016	Rosa arvensis Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Indigène	CCC			LC	LC				
118073	Rosa canina L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Indigène	C?			LC	LC				
118993	Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
119097	Rubus fruticosus L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce commune	Indigène	CCC				LC				
119373	Rubus ulmifolius Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme	Indigène	C			LC	LC				
119471	Rumex conglomeratus Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
119473	Rumex crispus L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	Indigène	CCC			LC	LC				
119550	Rumex obtusifolius L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	Indigène	CCC			LC	LC				
119585	Rumex sanguineus L., 1753	Patience sanguine	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
119780	Sagina apetala Ard., 1763	Sagine apétale, Sagine sans pétales	Indigène	CC			LC	LC				
119915	Salix alba L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc, Saule commun	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
119948	Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Indigène	AC			LC	LC				Ar. ZH
119954	Salix babylonica L., 1753	Saule de Babylone, Paradis des jardiniers	Planté/cultivé	.			NA					
119977	Salix caprea L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Indigène	CCC			LC	LC				
119991	Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
120685	Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Indigène	C			LC	LC				
120712	Sambucus ebulus L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	Indigène	CC			LC	LC				
120717	Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	Indigène	CCC			LC	LC				
120824	Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon	Indigène	CC			LC					

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
121555	Schoenoplectus tabernaemontani (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontanus	Indigène	RRR			LC	VU		X		Ar. ZH
121792	Scirpus sylvaticus L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts	Indigène	AC			LC	LC				Ar. ZH
121999	Scrophularia auriculata L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
122028	Scrophularia nodosa L., 1753	Scrophulaire nouvelle	Indigène	CC			LC	LC				
122630	Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	Eurynaturalisé	AC			NA				Potentielles implantées	
122745	Senecio vulgaris L., 1753	Séneçon commun	Indigène	CCC			LC	LC				
123164	Sherardia arvensis L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	Indigène	C			LC	LC				
123522	Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Indigène	CCC			LC	LC				
123683	Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	Indigène	CC			LC	LC				
123713	Sinapis arvensis L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche	Indigène	CC			LC	LC				
123773	Sison amomum L., 1753	Sison, Sison amome, Sison aromatique	Indigène	R		PR	LC	LC				
123863	Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772	Herbe aux chantres, Sisymbre officinal	Indigène	CC			LC	LC				
124034	Solanum dulcamara L., 1753	Douce amère, Bronde	Indigène	CCC			LC	LC				Ar. ZH
124164	Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	Eurynaturalisé	C			NA				Avérées implantées	
124233	Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	Indigène	CCC			LC	LC				
124261	Sonchus oleraceus L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	Indigène	CCC			LC	LC				
124308	Sorbus aucuparia L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	Indigène	AC			LC	LC				
124407	Sparganium emersum Rehmman, 1871	Rubaniér émergé	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
124814	Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	Indigène	CCC			LC	LC				
999933	Rabelera holostea (L.) M.T.Sharples & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée	Indigène	CC			LC	LC				
125014	Stellaria media (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	Indigène	CCC			LC	LC				
125324	Symphoricarpos albus (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine à fruits blancs, Symphorine à grappes	Eurynaturalisé	AR			NA				Potentielles implantées	
125355	Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
125391	Syringa vulgaris L., 1753	Lilas	Eurynaturalisé	R			NA				Avérées implantées	
125474	Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	Indigène	CC			LC	LC				
125811	Taxodium distichum (L.) Rich., 1810	Cyprés chauve	Planté/cultivé	.			NA					

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
125816	<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies	Eurynaturalisé	C			LC					
126124	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune, Pigamon noircissant	Indigène	AR			LC	LC				Ar. ZH
126628	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Indigène	CC			LC	LC				
126650	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771 [nom. et typ. cons.]	Tilleul à grandes feuilles	Indigène	CC			LC	LC				
126846	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Indigène	C			LC	LC				
126859	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil, Grattau	Indigène	CCC			LC	LC				
126865	<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse	Indigène	AR			LC	LC				
127029	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Indigène	CCC			LC	LC				
127230	<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	Indigène	AC			LC	LC				
127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Indigène	CCC			LC	LC				
127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	Indigène	CC			LC	LC				
127314	<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	Indigène	CC			LC	LC				
127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Indigène	CCC			LC	LC				
127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Indigène	CCC			LC	LC				
127613	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	Indigène	CCC			LC	LC				
127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune, Avoine dorée	Indigène	C			LC	LC				
128077	<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Masette à larges feuilles	Indigène	CC			LC	LC				Ar. ZH
128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Indigène	CCC			LC	LC				
128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Indigène	CCC			LC	LC				
128419	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Indigène	C			LC	LC				
128476	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	Indigène	CC			LC	LC				
128633	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente	Indigène	R			LC	LC				
128660	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	Indigène	CC			LC	LC				
128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Indigène	CCC			LC	LC				
128792	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau	Indigène	AC			LC	LC				Ar. ZH
128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	Indigène	CCC			LC	LC				
128808	<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	Indigène	C			LC	LC				Ar. ZH
128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	Indigène	CCC			LC	LC				
128956	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC			NA					

CD REF (Taxref 16)	Nom valide (Taxref 16)	Nom vernaculaire	Statut Région	Rareté IDF	Prot. Nat.	Prot IDF	UICN Nat	UICN Région	Dir. Habitat	ZNIEFF IDF	EEE IDF	Ar. ZH
129083	Viburnum lantana L., 1753	Viorne mancienne	Indigène	CC			LC	LC				
129087	Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Indigène	CC			LC	LC				
129090	Viburnum rhytidophyllum Hemsl., 1888	Viorne	Planté/cultivé	.			NA					
129109	Vicia angustifolia L., 1759	Vesce à feuilles étroites	Indigène	AR			LC					
129147	Vicia cracca L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	Indigène	CC			LC	LC				
129153	Vicia dasycarpa Ten., 1829	Vesce à gousses velues	Indigène	RR			LC					
129298	Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Eurynaturalisé	CCC			NA					
129305	Vicia sepium L., 1753	Vesce des haies	Indigène	CC			LC	LC				
129470	Vinca minor L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Indigène	C			LC	LC				
129632	Viola odorata L., 1753	Violette odorante	Indigène	CCC			LC	LC				
129906	Viscum album L., 1753	Gui des feuillus	Indigène	CC			LC	LC				
129997	Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome	Indigène	AC			LC	LC				
130028	Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie Queue-de-souris	Indigène	CC			LC	LC				
130118	Wisteria sinensis (Sims) Sweet, 1826	Glycine de Chine	Planté/cultivé	.			NA					
97656	Euphorbia saratoi Ardoino, 1867	Euphorbe de Sarato	Indigène	RR			LC					
138843	Pinus nigra subsp. nigra J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche	Planté/cultivé	.			NA					
138903	Plantago major subsp. pleiosperma Pilg., 1937	Plantain intermédiaire	Indigène	AC			LC					Ar. ZH
149992	Populus nigra var. italica Du Roi, 1772	Peuplier noir d'Italie	Planté/cultivé	.								
150261	Prunus cerasus var. acida (Ehrh.) Willd., 1796	Cerisier	Planté/cultivé	.								
86828	Bryonia dioica Jacq., 1774		Indigène	CC			LC	LC				
161360	Salix rosmarinifolia L., 1753		sans objet	.								
609982	Euonymus europaeus L., 1753	Bonnet-d'évêque	Indigène	CCC			LC	LC				
610646	Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	Indigène	CCC			LC	LC				
611652	Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame	Indigène	CC			LC	LC				
613805	Prunus cerasifera f. atropurpurea Duffel, 1893	Myrobolan à feuillage rouge	Planté/cultivé	.								
717533	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Fétuque Roseau	Indigène	CCC			LC	LC				
717630	Taraxacum officinale F.H.Wigg., 1780	Pissenlit	Indigène	CCC?			LC					

ANNEXE 4 – LISTE DE LA FAUNE RECENSEE

Avifaune nicheuse

ESPECES A ENJEUX DE CONSERVATION RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE EN PERIODE DE NIDIFICATION

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation	Statut nicheur commune
	Nom latin	Nom vernaculaire												
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	LC	NT		↘	↘	TCS	C	Modéré	2022	NPO
2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	Article 3	LC	NA	X		→	TR	O	Modéré	2022	-
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NT	VU		↘	↘	TC	C	Fort	2022	NPO
2543	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			CR	RE	X*			O	O	Très fort	2019	-
3755	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Article 3	LC	LC		→	→	PC	PC	Faible	2022	NPO
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	LC	NT		↘	→	C	C	Modéré	2022	NPO
3741	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière		Article 3	LC	NT		↘	→	PC	C	Modéré	2022	NPO
2747	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada			NA	NA				E			2022	NCE
2750	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	X	Article 3						E		Modéré	2019	-
2832	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	Article 3	LC	VU	X*	↘		PC	R	Fort	2006	-
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		Article 3	VU	NT			↘	C	C	Fort	2008	NCE
4686	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		Article 3	LC	EN			↘	CS	PC	Très fort	2022	NCE
4659	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi		Article 3	LC	LC			→	PC	PC	Faible	2022	NCE
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		Article 3	LC	LC		→	→	PCS	R	Faible	2022	NCE
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			LC	LC	X*	→	↗	C		Faible	2022	NCE
1972	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet			LC	CR	X	→		TR	O	Très fort	2018	-
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	VU	NT		?	↘	C	C	Fort	2022	NCE
2594	<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur											2019	-
2603	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc		Article 3									2021	-
2616	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette		Article 3	NT	NA				O	O	Modéré	2008	-
3511	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		Article 3	LC	NT	X*	↗		PCS	R	Modéré	2006	-
4494	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Article 3	LC	LC		→	↗	CS	C	Faible	2022	NPR
3518	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Article 3	LC	LC		?		CS	PC	Faible	2006	-
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux			LC	LC		→	↘	C	C	Faible	2022	NPR
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC	LC		↗	↗	TC	C	Faible	2022	NPR
3465	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		Article 3	LC	NT		↘	↘	C	C	Modéré	2022	NPR
3482	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers		Article 3	LC	VU		↘		PCS	R	Fort	2006	-
2895	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		Article 3	LC	LC		→	→*	PC	PC	Faible	2008	-
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC	LC		↘	↗	TC	C	Faible	2022	NCE
3003	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide			LC	LC		→	↗	CS / E	C	Faible	2008	-
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NT	NT		↘	↘	PC	PC	Modéré	2022	NCE
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Article 3	LC	LC		→	↗	TC	C	Faible	2022	NPR
4254	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Article 3	NT	VU		↘	↘	TC	C	Fort	2006	-

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation	Statut nicheur commune
	Nom latin	Nom vernaculaire												
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		Article 3	LC	LC		→	↘	TC	C	Faible	2022	NPR
3070	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule			LC	LC	X*	→		CS	PC	Faible	2022	NCE
3059	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			LC	LC		→	↘*	CS	C	Faible	2022	NCE
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	LC		↗	↗	CS	C	Faible	2022	NCE
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	LC	LC	X*	→	↗*	PC	R	Faible	2018	-
977	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Article 3	LC	NT	X*	?		PC	R	Modéré	2008	NCE
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		Article 3	LC	LC		↗	↗	TCS	C	Faible	2022	NPR
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine			LC	LC		↘	→	C	C	Faible	2006	-
4127	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne			LC	NA			→	O		Faible	2021	-
4137	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis											2006	-
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne			LC	LC		↘	→	TC	C	Faible	2022	NPR
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		Article 3	LC	LC		→↗	↗	PCS	PC	Faible	2008	NCE
2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Article 3	LC	LC	X*	→	→*	PC	R	Faible	2020	NPR
459478	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre		Article 3	NT	NT		↘	↘	C	C	Modéré	2022	NPR
3688	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage		Article 3	LC	VU		↘	→	C	PC	Fort	2006	-
3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Article 3	NT	VU		↘	↘	C	C	Fort	2022	NCE
4215	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		Article 3	LC	NT		↘	↗	C	C	Modéré	2022	NPR
889047	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	VU	VU		↘	→	C	C	Fort	2022	NPR
3803	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		Article 3	LC	NT		↘	→	PC	PC	Modéré	2006	-
3551	<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Article 3	NT	LC		?	↘	TC	C	Modéré	2022	NCE
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3	VU	LC	X*	→	→	R	R	Fort	2022	NPR
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir			LC	LC		↘	↗	TC	C	Faible	2022	NPR
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3	LC	NT		↘	↘	TCS	C	Modéré	2022	NPR
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	LC	LC		↗	↗	TCS	C	Faible	2022	NCE
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	LC	LC		→	↗	TCS	C	Faible	2022	NCE
534753	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		Article 3	LC	LC		↗	→	TCS	C	Faible	2022	NCE
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	LC	VU		↘	→	TCS	C	Fort	2022	NCE
4532	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet		Article 3	EN	EN	X*	↘	↘	PCS	R	Très fort	2006	-
530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3	NT	LC		↗	↗*	C	TR	Modéré	2022	-
2989	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise			LC	VU		↘	↘	CS / E	C	Fort	2008	NCE
3448	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier			NA	NA				RS / E			2022	NPR
3136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot		Article 3	LC	VU	X*	→		R	TR	Fort	2021	-
3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	LC	LC		→	↗	CS	C	Faible	2022	NPR
3630	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		Article 3	VU	VU		↘	↘	PCS	PC	Fort	2021	NPR
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	Article 3	LC	LC	X*	→	→	PCS	R	Modéré	2022	NPR
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3	LC	LC		→	↘	CS	PC	Faible	2022	NPR
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	LC		↗	↗	TCS	C	Faible	2022	NPR
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			DD	LC		→	↗	CS / E	C	Faible	2022	NCE
3422	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			LC	LC		→	↗	C	C	Faible	2022	NCE
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	LC		→	↗	TC	C	Faible	2022	NPR

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation	Statut nicheur commune
	Nom latin	Nom vernaculaire												
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	LC	LC		→	↗	TC	C	Faible	2022	NPR
3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		Article 3	VU	EN	X*	↘	↘	PC	R	Très fort	2022	-
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		Article 3	NT	EN		↘	↘	C	C	Très fort	2008	-
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	LC	LC		→	↘	TC	C	Faible	2022	NPR
4308	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		Article 3	NT	LC		↗	↘	TC	C	Modéré	2008	NCE
4314	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau		Article 3	LC	LC		↗	↗	PC	C	Faible	2022	NPR
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		Article 3	LC	LC		→	→	C	C	Faible	2022	NPR
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	LC	LC		↗	↘	TCS	C	Faible	2022	NPR
4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		Article 3	LC	LC		↗	↗	C	C	Faible	2022	NPR
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		Article 3	LC	LC		→	→	C	C	Faible	2022	NPR
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		Article 3	LC	LC		→	↗	C	PC	Faible	2008	NCE
4192	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle		Article 3	LC	LC		→	→	PC	R	Faible	2022	NPR
836222	<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été			VU	CR	X	→		TR		Très fort	2019	-
1958	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			VU	CR	X	?		TR	O	Très fort	2008	-
4571	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		Article 3	VU	EN		↘	↘		C	Très fort	2022	NPR
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		Article 3	LC	LC		↘	→	TCS	C	Faible	2022	NPR
2770	<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	X	Article 4	NA	NA				OS/E		Modéré	2021	NPR
4049	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés		Article 3	VU	RE				O	O	Très fort	2008	-
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		Article 3	NT	VU		↘	↘	PC	PC	Fort	2022	NPR
3439	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU	EN		↘	↘	C	C	Très fort	2008	NCE
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			LC	LC		↘	↗	CS	C	Faible	2022	NPR
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3	LC	LC		→	↘	TCS	C	Faible	2022	NCE
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	VU	VU		↘	↘	TC	C	Fort	2022	NCE

ESPECES RECENSEES SUR LE TERRAIN EN 2023

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire										
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	LC	NT		↘	↘	TCS	C	Modéré
2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	Article 3	LC	NA	X		→	TR	O	Modéré
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NT	VU		↘	↘	TC	C	Fort
3755	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Article 3	LC	LC		→	→	PC	PC	Faible
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	LC	NT		↘	→	C	C	Modéré
2747	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada			NA	NA				E		Négligeable
4686	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer		Article 3	LC	EN			↘	CS	PC	Très fort
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		Article 3	LC	LC		→	→	PCS	R	Faible
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			LC	LC	X*	→	↗	C		Faible

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire										
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	VU	NT		?	↘	C	C	Fort
4494	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Article 3	LC	LC		→	↗	CS	C	Faible
3518	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Article 3	LC	LC		?		CS	PC	Faible
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux			LC	LC		→	↘	C	C	Faible
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			LC	LC		↗	↗	TC	C	Faible
2895	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		Article 3	LC	LC		→	→*	PC	PC	Faible
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC	LC		↘	↗	TC	C	Faible
3003	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide			LC	LC		→	↗	CS / E	C	Faible
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NT	NT		↘	↘	PC	PC	Modéré
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Article 3	LC	LC		→	↗	TC	C	Faible
4254	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		Article 3	NT	VU		↘	↘	TC	C	Fort
4252	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette		Article 3	LC	LC		→	↘	TC	C	Faible
3070	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule			LC	LC	X*	→		CS	PC	Faible
3059	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			LC	LC		→	↘*	CS	C	Faible
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			LC	LC		↗	↗	CS	C	Faible
	<i>Larus sp</i>	Goéland sp.										
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	LC	LC	X*	→	↗*	PC	R	Faible
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		Article 3	LC	LC		↗	↗	TCS	C	Faible
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne			LC	LC		↘	→	TC	C	Faible
2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Article 3	LC	LC	X*	→	→*	PC	R	Faible
459478	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre		Article 3	NT	NT		↘	↘	C	C	Modéré
3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Article 3	NT	VU		↘	↘	C	C	Fort
4215	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte		Article 3	LC	NT		↘	↗	C	C	Modéré
889047	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	VU	VU		↘	→	C	C	Fort
3551	<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Article 3	NT	LC		?	↘	TC	C	Modéré
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3	VU	LC	X*	→	→	R	R	Fort
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir			LC	LC		↘	↗	TC	C	Faible
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3	LC	NT		↘	↘	TCS	C	Modéré
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	LC	LC		↗	↗	TCS	C	Faible
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	LC	LC		→	↗	TCS	C	Faible
534753	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		Article 3	LC	LC		↗	→	TCS	C	Faible
2840	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	Article 3	LC	NT	X	→	↗*	TR	O	Modéré
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	LC	VU		↘	→	TCS	C	Fort
2741	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée			VU	NA				TR / E	TR	Fort
3448	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier			NA	NA				RS / E		Négligeable
3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	LC	LC		→	↗	CS	C	Faible
3630	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		Article 3	VU	VU		↘	↘	PCS	PC	Fort
3619	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	X	Article 3	LC	LC	X*	↗	↗	S	PC	Modéré

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2018	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en IDF 2018	Tendances en France entre 2001 et 2019	Rareté Nicheur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire										
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	Article 3	LC	LC	X*	→	→	PCS	R	Modéré
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3	LC	LC		→	↘	CS	PC	Faible
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde			LC	LC		↗	↗	TCS	C	Faible
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			DD	LC		→	↗	CS / E	C	Faible
3422	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			LC	LC		→	↗	C	C	Faible
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC	LC		→	↗	TC	C	Faible
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	LC	LC		→	↗	TC	C	Faible
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	LC	LC		→	↘	TC	C	Faible
4308	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		Article 3	NT	LC		↗	↘	TC	C	Modéré
4314	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau		Article 3	LC	LC		↗	↗	PC	C	Faible
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		Article 3	LC	LC		→	→	C	C	Faible
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	LC	LC		↗	↘	TCS	C	Faible
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		Article 3	LC	LC		→	→	C	C	Faible
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		Article 3	LC	LC		→	↗	C	PC	Faible
4571	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		Article 3	VU	EN		↘	↘		C	Très fort
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		Article 3	LC	LC		↘	→	TCS	C	Faible
3439	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU	EN		↘	↘	C	C	Très fort
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			LC	LC		↘	↗	CS	C	Faible
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3	LC	LC		→	↘	TCS	C	Faible
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	VU	VU		↘	↘	TC	C	Fort

Avifaune migratrice**ESPECES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE EN PERIODE DE MIGRATION**

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Rareté Migrateur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3			TC		Faible	2022
2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	Article 3		X*	TR	TR	Modéré	2021
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NA		TC	C	Faible	2021
961306	<i>Motacilla yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrel					TR		Faible	2021
3755	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Article 3			PC	PC	Faible	2022
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3			C	C	Faible	2022
3741	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière		Article 3			PC	PC	Faible	2022
2747	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada					E		Faible	2021
4669	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		Article 3	NA		C	PC	Faible	2022
4657	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		Article 3	NA		C	C	Faible	2022
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		Article 3	NA		PC	PC	Faible	2022
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			NA	X**		C	Faible	2022
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	NA		C	C	Faible	2022
3511	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		Article 3					Faible	2022
4494	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Article 3			C	C	Faible	2022
3518	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Article 3					Faible	2022
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux					C	C	Faible	2022
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire					TC	C	Faible	2022
2895	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe		Article 3	NA		PC	PC	Faible	2021
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			NA		TC	C	Faible	2022
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NA		PC		Faible	2022
2679	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		Article 3	NA		R	R	Faible	2020
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
3070	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule			NA	X**	C	C	Faible	2021
3059	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			NA		C	C	Faible	2021
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes					PC	C	Faible	2022
4330	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		Article 3	DD	X*	PC	R	Faible	2021
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	NA	X**	PC	PC	Faible	2021
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		Article 3					Faible	2022
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine			NA		C	C	Faible	2022
4137	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			NA		TC		Faible	2021
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne			NA		TC	C	Faible	2022
2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Article 3	NA	X**	PC	PC	Faible	2022
2489	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs		Article 3		X*	TR		Faible	2021
3696	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		Article 3	DD		C	C	Faible	2020

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Rareté Migrateur IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
889047	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		Article 3	NA		C	C	Faible	2022
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3			R	R	Modéré	2022
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir			NA		TC	C	Faible	2022
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3	NA		C		Faible	2022
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
534750	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée		Article 3					Faible	2020
534751	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire		Article 3	NA		PC	C	Faible	2022
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3	NA				Faible	2022
3448	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier					E		Faible	2022
3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3			R		Faible	2021
3619	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	X	Article 3					Modéré	2022
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	Article 3					Modéré	2022
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3					Faible	2022
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde							Faible	2022
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset					E		Faible	2022
3422	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			NA		C	C	Faible	2022
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			NA		TC	C	Faible	2022
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
4568	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		Article 3	NA		C		Faible	2022
3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		Article 3	NA		C	C	Faible	2022
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte		Article 3	NA		C	PC	Faible	2021
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		Article 3					Faible	2022
2770	<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	X	Article 4			E		Modéré	2021
199425	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		Article 3	NA		PC	PC	Faible	2021
889056	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes		Article 3	NA		C	C	Faible	2021
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque			NA				Faible	2022
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3			TC	C	Faible	2022
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	NA		TC	C	Faible	2022

Avifaune hivernante**ESPECES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE EN PERIODE D'HIVERNAGE**

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en France		Rareté Hivernant IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire					depuis 1980-90	depuis 2000				
3978	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		Article 3	NA				TC		Faible	2023
2497	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	Article 3	NA	X*	↑		TR	O	Modéré	2022
3676	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			LC				TC	C	Faible	2023
2543	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			DD	X*		?	R	R	Faible	2021
3755	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		Article 3	NA				PC	PC	Faible	2023
3941	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Article 3	NA		?		PC	C	Faible	2023
2747	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada			NA		↑	↑	E		Faible	2023
2750	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette	X	Article 3	NA		↑	↑	TR / E		Modéré	2021
4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		Article 3	NA					PC	Faible	2022
4669	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux		Article 3					C	PC	Faible	2022
2623	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		Article 3	NA			=/±	PC	PC	Faible	2022
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert			LC	X*	?	↑	C	C	Faible	2023
2776	<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin						=	E		Faible	2021
1973	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet			LC		↗	↗	TR		Faible	2021
1952	<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur			LC		?	↗	R		Faible	2021
4583	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		Article 3	NA				C	C	Faible	2023
2603	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc		Article 3	NA		↑		TR		Faible	2021
4494	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours		Article 3	NA		↘		C	C	Faible	2023
3518	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		Article 3	NA						Faible	2022
2517	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	X	Article 3	NA		↑				Modéré	2021
4501	<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux			LC		↓		C	C	Faible	2023
4503	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire			NA		?		TC	C	Faible	2023
2895	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe		Article 3	NA				PC	PC	Faible	2022
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet			LC		↘		TC	C	Faible	2023
2669	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		Article 3	NA				PC		Faible	2023
3070	<i>Fulica atra</i>	Foule macroule			NA	X*	↑	↑	C	C	Faible	2023
3059	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau			NA		?		C	C	Faible	2023
4466	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes			NA					C	Faible	2023
199374	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée		Article 3	NA		↓	=	PC	PC	Faible	2023
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran		Article 3	LC	X*	↑		PC	PC	Faible	2023
977	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		Article 3	NA	X*	↑		TC	PC	Faible	2023
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		Article 3							Faible	2023
4142	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine			NA				C	C	Faible	2023
4127	<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne			LC				C		Faible	2021

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en France		Rareté Hivernant IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire					depuis 1980-90	depuis 2000				
4137	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			LC				TC		Faible	2023
4129	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne			NA				TC	C	Faible	2023
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		Article 3	NA				PC	PC	Faible	2023
3076	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	X	Article 3	NT		↑		O		Modéré	2021
2506	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Article 3	NA	X*	↑		PC	PC	Faible	2023
3571	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	Article 3	NA				R	R	Modéré	2023
4117	<i>Turdus merula</i>	Merle noir			NA				TC	C	Faible	2023
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		Article 3					C		Faible	2023
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		Article 3					TC	C	Faible	2023
3764	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		Article 3	NA				TC	C	Faible	2023
534750	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée		Article 3							Faible	2023
534751	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire		Article 3	NA				PC	C	Faible	2022
534753	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		Article 3							Faible	2023
4525	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		Article 3							Faible	2023
530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Article 3	LC		↓	↘	TC	C	Faible	2023
2989	<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise							E		Faible	2023
3448	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier							E		Faible	2023
3611	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		Article 3	NA						Faible	2023
3630	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		Article 3	NA						Faible	2023
3619	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	X	Article 3							Modéré	2023
3608	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	Article 3							Modéré	2023
3603	<i>Picus viridis</i>	Pic vert		Article 3							Faible	2023
4474	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde									Faible	2023
3420	<i>Columba livia</i>	Pigeon biset							E		Faible	2023
3422	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			NA		↗		C	C	Faible	2022
3424	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier			LC		↑	↑	TC	C	Faible	2023
4564	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		Article 3	NA		?		TC	C	Faible	2023
4568	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		Article 3	DD		↘		C		Faible	2023
3726	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		Article 3	DD		↘		PC	C	Faible	2023
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		Article 3	NA				TC	R	Faible	2021
4308	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		Article 3	NA				TC	C	Faible	2022
4314	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau		Article 3	NA				PC	C	Faible	2022
4001	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		Article 3	NA				TC	C	Faible	2023
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		Article 3	NA		↗		R	R	Faible	2022
1958	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver			LC	X*	↑	↑	PC	PC	Faible	2023
3774	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		Article 3							Faible	2023
2770	<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	X	Article 4			↑		E		Modéré	2021
889056	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes		Article 3	DD		↘		C	C	Faible	2023

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge France 2016	ZNIEFF IDF 2018	Tendances en France		Rareté Hivernant IDF 2013	Rareté Essonne 2013	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire					depuis 1980-90	depuis 2000				
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque									Faible	2023
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		Article 3	NA				TC	C	Faible	2023
3187	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé			LC			?	C	C	Faible	2023
4582	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		Article 3	NA				TC	C	Faible	2022

Mammifères

ESPECES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE

MAMMIFERES TERRESTRES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2017	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
60674	<i>Martes foina</i>	Fouine			LC		C	Faible	2010
60585	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux			LC		C	Faible	2021
60015	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		Article 2	LC		C	Faible	2022
61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne			NT		C	Modéré	2020
61678	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe			LC		C	Faible	2022
61153	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		Article 2	LC		C	Faible	2021
61667	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin			LC		C	Faible	2023

CHIROPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2017	Liste rouge IDF 2017	ZNIEFF IDF 2018	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
200118	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV	Article 2	LC	EN	X*	Très fort	2006
60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV	Article 2	NT	NT	X*	Modéré	2010
79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	Article 2	LC	LC	X*	Faible	2006
60537	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV	Article 2	NT	VU	X*	Fort	2010

ESPECES RECENSEES SUR LE TERRAIN EN 2023

MAMMIFERES TERRESTRES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2017	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire						
61057	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen			LC		C	Faible
60981	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier			LC		C	Faible
60674	<i>Martes foina</i>	Fouine			LC		C	Faible
60585	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux			LC		C	Faible
60015	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		Article 2	LC		C	Faible
61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne			NT		C	Modéré
61153	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		Article 2	LC		C	Faible
61667	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin			LC		C	Faible
60249	<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe			LC		C	Faible

CHIROPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2017	Liste rouge IDF 2017	ZNIEFF IDF 2018	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire						
200118	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV	Article 2	LC	EN	X*	Très fort
	<i>Myotis sp.</i>	Murin de Brandt/ à moustaches	IV	Article 2	LC			
60468	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV	Article 2	VU	NT	X*	Fort
	<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard non identifiable	IV	Article 2	LC			
60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV	Article 2	NT	NT	X*	Modéré
79303	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	Article 2	LC	LC	X*	Faible
60490	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	IV	Article 2	NT	NT	X*	Modéré
60537	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV	Article 2	NT	VU	X*	Fort

Reptiles

ESPECES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2015	Liste rouge IDF 2022	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
77756	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	Article 2	LC	LC		C	Faible	2022
77424	<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride			NA	NA			Négligeable	2022
78141	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade		Article 2	VU	EN	X	R	Très fort	2020

ESPECES RECENSEES SUR LE TERRAIN EN 2023

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2015	Liste rouge IDF 2022	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
851674	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique		Article 2	LC	LC		C	Faible
77756	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	Article 2	LC	LC		C	Faible
77490	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile		Article 3	LC	LC		C	Faible

Amphibiens

ESPECES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2015	Liste rouge IDF 2022	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
259	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		Article 3	LC	LC		C	Faible	2022
444443	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	V	Article 3	LC	NA		C	Faible	2020
444440	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	V	Article 3	NT	DD		C	Modéré	2010

ESPECES RECENSEES SUR LE TERRAIN EN 2023

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge France 2015	Liste rouge IDF 2022	ZNIEFF IDF 2018	Rareté IDF	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
259	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		Article 3	LC	LC		C	Faible
444443	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	V	Article 3	LC	NA		C	Faible
444440	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	V	Article 3	NT	DD		C	Modéré

Insectes

ESPECES RECENSEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE

LEPIDOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge France 2012	Liste rouge IDF 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire									
608405	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis				LC	LC		C	Faible	2022
53747	<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame				LC	LC		CC	Faible	2022
53724	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique				LC	LC		AC	Faible	2019
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-devil				LC	LC	X*	C	Faible	2010
53623	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris				LC	LC		C	Faible	2010
53668	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil				LC	LC		CC	Faible	2020
608364	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour				LC	LC		CC	Faible	2022
53770	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain				LC	LC	X*	AC	Faible	2019
53754	<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue				LC	LC		CC	Faible	2022
53759	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable				LC	LC		CC	Faible	2010
53878	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne				LC	LC		C	Faible	2010
53595	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis				LC	LC		CC	Faible	2021
219799	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan				LC	LC	X*	AC	Faible	2010
53741	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain				LC	LC		CC	Faible	2022
54279	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun				LC	LC		C	Faible	2018
54052	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns				LC	LC		C	Faible	20210
521494	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail				LC	LC		AC	Faible	2010
53973	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun				LC	LC		AC	Faible	2010
219755	<i>Satyrrium w-album</i>	Thécla de l'orme			Article 1	LC	LC	X	R	Faible	2010
54319	<i>Thecla betulae</i>	Thécla du bouleau				LC	LC		AR	Faible	2020
54451	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore				LC	LC		C	Faible	2010
54417	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron				LC	LC		C	Faible	2010
54342	<i>Pieris brassicae</i>	Piérède du chou				LC	LC		C	Faible	2010
219833	<i>Pieris napi</i>	Piérède du navet				LC	LC		C	Faible	2022
219831	<i>Pieris rapae</i>	Piérède de la rave				LC	LC		C	Faible	2022
54475	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			Article 1	LC	NT	X*	AC	Modéré	2022
249776	<i>Euclidia glyphica</i>	Doubleure jaune				NE			C		2010
159442	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	II			NE			C	Faible	2020
249038	<i>Orgyia antiqua</i>	Bombyx antique ou étoilée				NE			C		2010

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge France 2012	Liste rouge IDF 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire									
248867	<i>Ematurga atomaria</i>	Phalène picotée				NE					2010
248450	<i>Idaea fuscovenosa</i>	Acidalie familière				NE			C		2010
249151	<i>Autographa gamma</i>	Noctuelle gamma				NE			CC		2010

ODONATES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2014	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire									
653281	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant				LC	LC		C	Faible	2021
65219	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert				LC	LC		C	Faible	2021
65179	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé				LC	RE		E	Très fort	2006
65184	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes				LC	LC		C	Faible	2019
65141	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle				LC	LC		C	Faible	2010
65161	<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges				LC	NT		PC	Modéré	2021
65165	<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert				LC	LC		AC	Faible	2010
65109	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC	LC		CC	Faible	2022
65101	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu				LC	LC		AC	Faible	2010
65440	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue				LC	LC		AC	Faible	2006
65446	<i>Aeshna grandis</i>	Grande aeschne			Article 1	LC	NT	X*	PC	Modéré	2010
65451	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte				LC	LC		AC	Faible	2010
65473	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur				LC	LC		C	Faible	2010
65376	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée				LC	NT		AC	Modéré	2010
65262	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée				LC	LC		C	Faible	2021
65265	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve				LC	LC	X*	AC	Faible	2021
65290	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun				LC	LC		PC	Faible	2021
65278	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé				LC	LC		C	Faible	2010
65322	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin				LC	LC		C	Faible	2020
65344	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié				LC	LC		AC	Faible	2021
65227	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli				LC	LC		PC	Faible	2010

ORTHOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection régionale 1993	Liste rouge IDF	Tendance régionale de 1997 à 2017	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
66214	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Œdipode émeraude			LC	↗		PC	Faible	2022
66157	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé			LC	?	X*	PC	Faible	2021
913804	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux			LC	=		C	Faible	2010
837869	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures			LC	=		C	Faible	2022
65877	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré			LC	=		C	Faible	2022
65882	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		Article 1	LC	↗		AC	Faible	2010
65889	<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire			LC	=		PC	Faible	2006
65891	<i>Meconema meridionale</i>	Méconème méridionale			LC	↗		PC	Faible	2020
66032	<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain			LC	=		PC	Faible	2006
65774	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte			LC	=		CC	Faible	2022
65839	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		Article 1	LC	↗		AC	Faible	2006

COLEOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Espèce saproxylique	Enjeux de conservation	Dernière observation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
459325	<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique					CC	N	Faible	2022
10502	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	II				AC	-	Modéré	2023

ESPECES RECENSEES SUR LE TERRAIN EN 2023

LEPIDOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge France 2012	Liste rouge IDF 2016	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF 2016	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
219740	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine				LC	LC		AC	Faible
608405	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis				LC	LC		C	Faible
53747	<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame				LC	LC		CC	Faible
53700	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil				LC	LC	X*	C	Faible
53623	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris				LC	LC		C	Faible
53668	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil				LC	LC		CC	Faible
646236	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce				LC	LC		AR	Faible
53609	<i>Lasiommata maera</i>	Némusien				LC	LC		AR	Faible
608364	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour				LC	LC		CC	Faible
53770	<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain				LC	LC	X*	AC	Faible
53759	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable				LC	LC		CC	Faible
53878	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne				LC	LC		C	Faible
53595	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis				LC	LC		CC	Faible
219799	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan				LC	LC	X*	AC	Faible
53741	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain				LC	LC		CC	Faible
54279	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun				LC	LC		C	Faible
54052	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns				LC	LC		C	Faible
521494	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail				LC	LC		AC	Faible
53973	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun				LC	LC		AC	Faible
219756	<i>Satyrium pruni</i>	Thécla du prunier				LC	VU		AR	Fort
	<i>Colias sp.</i>									
54417	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron				LC	LC		C	Faible
54342	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou				LC	LC		C	Faible
219833	<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet				LC	LC		C	Faible
219831	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave				LC	LC		C	Faible
54475	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé			Article 1	LC	NT	X*	AC	Modéré

ODONATES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitat	Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge France 2016	Liste rouge IDF 2014	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF CETTIA	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire								
653281	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant				LC	LC		C	Faible
65219	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert				LC	LC		C	Faible
65199	<i>Lestes barbarus</i>	Leste sauvage				LC	LC		PC	Faible
65184	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes				LC	LC		C	Faible
65141	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle				LC	LC		C	Faible
65155	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe				LC	LC		C	Faible
645873	<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden				LC	LC		AC	Faible
65165	<i>Erythromma viridulum</i>	Naiade au corps vert				LC	LC		AC	Faible
65109	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC	LC		CC	Faible
65101	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu				LC	LC		AC	Faible
65440	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue				LC	LC		AC	Faible
65451	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte				LC	LC		AC	Faible
65473	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur				LC	LC		C	Faible
65477	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain				LC	LC		AC	Faible
	<i>Aeschnidae sp</i>	Aeschne sp.								
65300	<i>Crocothemis erythraea</i>	Libellule écarlate				LC	LC		AC	Faible
65265	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve				LC	LC	X*	AC	Faible
65278	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé				LC	LC		C	Faible
65322	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin				LC	LC		C	Faible
65344	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié				LC	LC		AC	Faible
	<i>Sympetrum sp</i>	Sympétrum sp.								

ORTHOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection régionale 1993	Liste rouge IDF	Tendance régionale de 1997 à 2017	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
66159	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine			LC	↗		AC	Faible
66173	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes			LC	=		AC	Faible
913804	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux			LC	=		C	Faible
971791	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste			LC	=		AC	Faible
66114	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux			LC	=		AC	Faible
66194	<i>Oedipoda caerulea</i>	Œdipode turquoise		Article 1	LC	=		AC	Faible

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection régionale 1993	Liste rouge IDF	Tendance régionale de 1997 à 2017	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
837869	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures			LC	=		C	Faible
65877	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré			LC	=		C	Faible
65882	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux		Article 1	LC	↗		AC	Faible
65932	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois			LC	=		C	Faible
65944	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie		Article 1	LC	=		AC	Faible
65636	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée			LC	=		AC	Faible
65614	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanérotère méridional			LC	↗		PC	Faible
66030	<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières			LC	?		PC	Faible
65740	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée			LC	=		C	Faible
65697	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée			LC	?		AC	Faible
593263	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée			LC	↗		C	Faible
837838	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée			LC	↗		PC	Faible
65774	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte			LC	=		CC	Faible
65839	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse		Article 1	LC	↗		AC	Faible

COLEOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	ZNIEFF IDF 2019	Rareté IDF	Espèce saproxylique	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire							
10992	<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée					NA	Fac	Faible

HYMENOPTERES

CD_NOM TAXREF	ESPECES		Protection nationale	Protection régionale 1993	Liste rouge européenne 2014	Rareté IDF	ZNIEFF IDF 2020	Enjeux de conservation
	Nom latin	Nom vernaculaire						
239523	<i>Apis mellifera</i>	Abeille domestique			DD			
53198	<i>Xylocopa violacea</i>	Abeille charpentière			LC			Faible
52886	<i>Vespa crabro</i>	Frelon européen				C		
433590	<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique				I		
52902	<i>Vespa vulgaris</i>	Guêpe commune						

ANNEXE 5 – DETAIL DES CORTEGES FAUNISTIQUES

MILIEUX FERMES							
Avifaune		Amphibiens	Mammifères	Chiroptères	Lépidoptères	Orthoptères	Coléoptères
Bondrée apivore	Mésange charbonnière	Crapaud commun	Chevreuil européen	Murin de Daubenton	Azuré des nerpruns	Grillon des bois	Lucane cerf-volant
Bouveuil pivoine	Mésange huppée		Écureuil roux	Noctule commune	Carte géographique	Méconème méridionale	
Buse variable	Mésange noire		Fouine	Oreillard sp.	Citron	Méconème tambourinaire	
Chouette hulotte	Mésange nonnette		Hérisson d'Europe	Pipistrelle commune	Myrtil		
Corbeau freux	Perruche à collier		Renard roux	Pipistrelle de Nathusius	Petit Sylvain		
Corneille noire	Pic épeiche		Sanglier		Piéride du navet		
Épervier d'Europe	Pic épeichette		Taupe d'Europe		Robert-le-Diable		
Étourneau sansonnet	Pic mar				Tircis		
Faucon hobereau	Pic noir				Vulcain		
Fauvette à tête noire	Pic vert						
Geai des chênes	Pie bavarde						
Gobemouche noir	Pigeon colombin						
Grimpereau des jardins	Pigeon ramier						
Grive draine	Pinson des arbres						
Grive litorne	Pouillot véloce						
Grive mauvis	Roitelet huppé						
Grive musicienne	Roitelet triple-bandeau						
Grosbec casse-noyaux	Rougegorge familier						
Loriot d'Europe	Rougequeue à front blanc						
Merle noir	Sittelle torchepot						
Mésange à longue queue	Tarin des aulnes						
Mésange bleue	Troglodyte mignon						

MILIEUX SEMI-OUVERTS							
Avifaune		Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Lépidoptères		Orthoptères
Accenteur mouchet	Rossignol philomèle	Couleuvre helvétique	Chevreuil européen	Murin de Daubenton	Acidalie familière	Paon-du-jour	Conocéphale bigarré
Bruant jaune	Tourterelle des bois	Lézard des murailles	Fouine	Murin de Brandt/ à moustaches	Amaryllis	Robert-le-Diable	Conocéphale gracieux
Bruant zizi	Troglodyte mignon	Orvet fragile	Hérisson d'Europe	Noctule commune	Aurore	Sylvaine	Decticelle cendrée
Chardonneret élégant			Lapin de Garenne	Oreillard non identifiable	Azuré des nerpruns	Tabac d'Espagne	Gomphocère roux
Fauvette à tête noire			Lièvre d'Europe	Pipistrelle commune	Bombyx étoilée	Thécla de l'orme	Grande sauterelle verte
Fauvette des jardins			Renard roux	Pipistrelle de Kuhl	Carte géographique	Thécla du bouleau	Grillon d'Italie
Fauvette grisette			Sanglier	Pipistrelle de Nathusius	Écaille chinée	Thécla du prunier	Leptophye ponctuée
Hypolaïs polyglotte				Sérotine commune	Flambé	Tircis	Méconème méridionale
Linotte mélodieuse					Nacré de la ronce	Tristan	Méconème tambourinaire
Merle noir					Némusien	Vulcain	Phanéroptère méridional
Pouillot fitis							
Pouillot véloce							

MILIEUX OUVERTS OU AGRICOLES							
Avifaune	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Lépidoptères	Odonates	Orthoptères	Coléoptères
Alouette des champs	Couleuvre helvétique	Chevreuil européen	Murin de Daubenton	Acidalie familière	Aeschne bleue	Conocéphale bigarré	Cétoine dorée
Bergeronnette printanière	Lézard des murailles	Lapin de Garenne	Murin de Brandt/ à moustaches	Aurore	Aeschne mixte	Conocéphale gracieux	Coccinelle asiatique
Bruant proyer	Orvet fragile	Lièvre d'Europe	Noctule commune	Azuré commun	Agrion à larges pattes	Criquet des bromes	
Corbeau freux	Vipère péliade	Renard roux	Oreillard non identifiable	Belle Dame	Agrion de Vander Linden	Criquet des pâtures	
Faisan de Colchide		Sanglier	Pipistrelle commune	Collier-de-corail	Agrion élégant	Criquet duettiste	
Grue cendrée		Taupe d'Europe	Pipistrelle de Kuhl	Cuivré commun	Agrion jouvencelle	Criquet marginé	
Perdrix grise			Pipistrelle de Nathusius	Demi-deuil	Agrion porte-coupe	Criquet mélodieux	
Pipit farlouse			Sérotine commune	Doublure jaune	Anax empereur	Criquet verte-échine	
Tarier des prés				Myrtil	Anax napolitain	Decticelle bariolée	
Tarier pâtre				Némusien	Gomphe joli	Decticelle carroyée	
Vanneau huppé				Noctuelle gamma	Grande aeschne	Decticelle cendrée	
				Petite Tortue	Libellule déprimée	Decticelle chagrinée	
				Phalène picotée	Libellule écarlate	Grande sauterelle verte	
				Piérade de la rave	Libellule fauve	Leptophye ponctuée	
				Piérade du chou	Orthétrum brun	Mante religieuse	
				Procris	Orthétrum réticulé	Oedipode émeraude	
				Sylvaine	Sympétrum sanguin	Oedipode turquoise	
					Sympétrum strié	Phanéoptère méridional	

MILIEUX HUMIDES						
Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Odonates	Orthoptères
Aigrette garzette		Crapaud commun	Ragondin	Murin de Daubenton	Caloptéryx éclatant	Criquet marginé
Bécassine des marais		Grenouille commune		Noctule commune	Aeschne bleue	Tétrix des vasières
Bergeronnette des ruisseaux		Grenouille rieuse		Pipistrelle commune	Aeschne mixte	Tétrix riverain
Bernache du Canada				Pipistrelle de Kuhl	Agrion à larges pattes	
Bernache nonnette				Pipistrelle de Nathusius	Agrion de Vander Linden	
Bruant des roseaux					Agrion élégant	
Canard colvert					Agrion jouvencelle	
Canard mandarin					Agrion orangé	
Canard pilet					Agrion porte-coupe	
Canard siffleur					Anax empereur	
Canard souchet					Anax napolitain	
Chevalier aboyeur					Cordulie bronzée	
Chevalier cul-blanc					Gomphe joli	
Chevalier guignette					Grande aeschne	
Foulque macroule					Leste sauvage	
Gallinule poule d'eau					Leste vert	
Goéland leucopnée					Libellule déprimée	
Grand cormoran					Libellule écarlate	

MILIEUX HUMIDES						
Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Odonates	Orthoptères
Grèbe castagneux					Libellule fauve	
Héron cendré					Naiade au corps vert	
Héron garde-bœufs					Naiade aux yeux rouges	
Hirondelle de rivage					Orthétrum brun	
Martin-pêcheur d'Europe					Orthétrum réticulé	
Mouette rieuse					Petite nymphe au corps de feu	
Petit Gravelot					Sympétrum sanguin	
Rousserolle effarvatte					Sympétrum strié	
Rousserolle verderolle						
Sarcelle d'été						
Sarcelle d'hiver						
Tadorne casarca						

MILIEUX URBAINS				
Avifaune	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Lépidoptères
Accenteur mouchet	Lézard des murailles	Fouine	Pipistrelle commune	Belle Dame
Bergeronnette de Yarrel	Orvet fragile	Hérisson d'Europe	Pipistrelle de Kuhl	Azuré commun
Bergeronnette grise		Renard roux	Pipistrelle de Nathusius	Citron
Chevêche d'Athéna			Sérotine commune	Cuivré commun
Choucas des tours			Noctule commune	Flambé
Corbeau freux			Murin de Daubenton	Paon-du-jour
Corneille noire				Petite Tortue
Effraie des clochers				Piéride de la rave
Étourneau sansonnet				Piéride du chou
Faucon crécerelle				Piéride du navet
Fauvette à tête noire				
Grimpereau des jardins				
Grive musicienne				
Hirondelle de fenêtre				
Hirondelle rustique				
Martinet noir				
Merle noir				
Mésange à longue queue				
Mésange bleue				
Mésange charbonnière				
Moineau domestique				
Perruche à collier				
Pic épeiche				
Pic vert				
Pie bavarde				

MILIEUX URBAINS				
Avifaune	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Lépidoptères
Pigeon biset				
Pigeon colombin				
Pigeon ramier				
Pinson des arbres				
Pouillot véloce				
Roitelet huppé				
Roitelet triple-bandeau				
Rougegorge familier				
Rougequeue noir				
Serin cini				
Sittelle torchepot				
Tourterelle turque				
Troglodyte mignon				
Verdier d'Europe				

7 GLOSSAIRE

Acidicline	Qui se développe sur des substrats légèrement acides Qui marque une préférence non exclusive pour les substrats acides
Allochtone	Se dit d'un taxon, d'une population ou d'un groupement rencontré dans un territoire biogéographique donné, bien qu'il n'en soit pas originaire.
Amphibien	Classe de Vertébrés, aptes à la fois à la vie en milieu terrestre et aquatique qui regroupe les groupes des Urodèles (Salamandres, Tritons) et des Anoures (Grenouilles, Crapauds).
Anoure	Ordre d'Amphibiens dont les adultes sont généralement dépourvus d'une queue. Ils sont représentés par les grenouilles et les crapauds.
Anthère	Partie terminale de l'étamine, organe mâle de la fleur, qui produit et renferme le pollen.
Anthropique	Se dit de l'intervention, directe ou indirecte, actuelle ou passée, de l'homme sur les milieux et les êtres vivants associés
Avifaune	Désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux
Bassin sédimentaire	Relative dépression de la croûte terrestre située sur un continent émergé, un plateau continental, ou encore dans un océan et qui recueille des quantités relativement importantes de matériaux sédimentaires qui se transforment ensuite petit à petit en couches stratifiées de roches sédimentaires.
Biocide	Se dit d'une substance ou d'un produit intentionnellement préparé, dont l'effet est mortel sur certains organismes vivants.
Biodiversité	Concept général qui recouvre la pluralité et la variété du monde du vivant à plusieurs niveaux : génétique, spécifique, écosystémique
Biotope	Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station (sol, climat, topographie,...)
Bisannuelle	Se dit d'une plante qui effectue son cycle biologique au cours d'une période comprise entre un et deux ans, et ne fructifiant que la 2ème année.
Chiroptères	Ordre regroupant les mammifères volants (Chauves-souris)
Coléoptères	Ordre d'insectes regroupant les scarabées, coccinelles...
Continuités écologiques	Elles comprennent deux types d'éléments : des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques
Corridors écologiques	Ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent prendre plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus.
Entomofaune	Ensemble des peuplements d'insectes présents dans une écosystème ou une région donnée.

Espèce	Ensemble de tous les individus d'aspect semblable ayant en commun des caractères qui les distinguent au sein d'un même genre et capables d'engendrer des individus féconds
Eutrophe	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol riche en éléments nutritifs, généralement non ou faiblement acide et permettant une forte activité biologique
Faune	Désigne l'ensemble des espèces animales constituant un peuplement, d'une région ou d'une époque géologique donnée
Flore	Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné
Formation végétale	Groupement végétal de physionomie homogène (prairie, bois, lande,...)
Gagnage	Action pour les animaux d'aller chercher de la nourriture
Herpétofaune	Ensemble des peuplements de reptiles présents dans une écosystème ou une région donnée.
Hibernaculum	Cavité sous l'écorce ou tout autre abri dans lequel un animal de petite taille se réfugie pour passer la période hivernale.
Hydrologie	Discipline qui étudie les caractéristiques biogéochimiques et physiques des eaux continentales.
Hydrologique	Se rapporte aux phénomènes de circulation de l'eau.
Hygrophile	Qui a besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement
Hygrocline	Moyennement hygrophile. Synonyme : mésohygrophile.
Indigène	Se dit d'un taxon se trouvant naturellement dans le territoire considéré
Ligule	Languette membraneuse située à la jonction de la gaine foliaire et du limbe des feuilles
Lépidoptères rhopalocères	Ordre d'insectes regroupant les Papillons diurnes
Macrohétérocères diurnes	Ordre d'insectes regroupant les Zygènes, Écailles...
Mégaphorbiaie	Formation végétale prairiale hétérogène (parfois arbustive ou arborée) constituée de grandes herbes, généralement des dicotylédones à larges feuilles et à inflorescences vives, se développant sur des sols riches et humides.
Mésophile	Désigne une espèce ou une communauté croissant dans un biotope au sol neutre sous des conditions moyennes de températures et d'humidité
Mésotrophe	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne
Migration pré-nuptiale	Migration ayant lieu avant la période de reproduction
Migration post-nuptiale	Migration ayant lieu après la période de reproduction
Mitage	Dissémination, contrôlée ou non, de constructions en périphérie d'agglomération
Nitrophile	Qui croît sur des sols riches en nitrates

Odonates	Ordre d'insectes regroupant les Libellules et les Demoiselles
Oligo-mésotrophe	Se dit d'un milieu plus riche en éléments nutritifs qu'un milieu oligotrophe, mais un peu moins riche qu'un milieu mésotrophe
Oligotrophe	Se dit d'un milieu naturel ou d'un sol très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite
Orthophotoplan	Images aériennes ou satellitaires de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radiométriquement. Ces images se présentant sous forme de dalles couvrant une zone de la Terre peuvent être géoréférencées dans n'importe quel système de coordonnées. Elles servent de fonds cartographiques dans les Systèmes d'information géographique (SIG).
Orthoptères	Ordre d'insectes regroupant les criquet, grillons, sauterelles...
Paléarctique occidentale	Le Paléarctique est l'une des huit écozones qui divisent la surface de la Terre. Physiquement, c'est la plus vaste, incluant les écorégions de l'Europe, du nord de l'Asie (au nord de l'Himalaya), de l'Afrique du Nord et les parties septentrionales et centrales de la péninsule arabe. À l'ouest de cette immense zone, on trouve le Paléarctique occidental, à laquelle appartient la faune de France.
Pédologie	Science dont l'objet est l'étude de la genèse, de la structure et de l'évolution des sols.
Pédologique	Désigne ce qui concerne les sols et leur transformation par l'action des facteurs écologiques.
Pronotum	Le pronotum est une structure proéminente en forme de plaque qui recouvre tout ou partie de la face dorsale du prothorax de certains insectes.
Prothorax	Segment antérieur du thorax des insectes, sur lequel s'articulent la tête et, en arrière, le mésothorax. (Il porte la première paire de pattes, mais il ne porte jamais d'ailes.)
Phyto-écologie	Écologie végétale
Réservoir de biodiversité	Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante
Rudérale	Se dit d'un taxon ou d'un groupement caractéristique des milieux anthropisés tels que les décombres
Rudéralisation	Modification d'un milieu ou d'une végétation, liée à la présence actuelle ou passée de l'homme
Saproxylique	Espèce qui dépend de la décomposition du bois et y contribue pour au moins une étape de son cycle de développement
Sédiment	Ensemble de particules en suspension dans l'eau, l'atmosphère ou la glace et qui a fini par se déposer sous l'effet de la pesanteur, souvent en couches ou strates successives.
Station	Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée)
Taxon	Unité systématique telle qu'une espèce, une sous-espèce, une variété, un genre, une famille, ... Un <u>groupe taxonomique</u> regroupe des espèces partageant des critères spécifiques et un même ancêtre commun.

<i>Thermophile</i>	Propriété des espèces dont l'optimum écologique est à des température élevées
<i>Trame Verte et Bleue</i>	Réseau écologique de continuités écologiques terrestres et aquatiques
<i>Ubiquiste</i>	Se dit des espèces animales et végétales que l'on rencontre dans des milieux écologiques très différents.
<i>Urodèles</i>	Ordre d'Amphibiens dont les adultes présentent généralement une queue. Ils sont représentés par les salamandres et les tritons.

8 BIBLIOGRAPHIE

HABITATS NATURELS / FLORE

ARNAL G. - 1996 – Les plantes protégées d'Ile-de-France, Collection Parthénope, 349 p.

Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides ; notamment l'annexe 2 fixant la liste des habitats et des espèces indicatrices de zone humide.

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (version consolidée au 08 juin 2013).

Arrêté du 11 mars 1991 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France

BARDAT J. et al. – 2004 – Prodrôme des végétations de France - Publications du Muséum, 171 p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C. – non daté – CORINE Biotope : version originale, types d'habitats français – ENGREF, ATEN, 175 p.

BOURNÉRIAS M., ARNAL G. & BOCK C. - 2001 – Guide des groupements végétaux de la région parisienne – Belin, Paris, 640 p.

Cahiers habitats Natura 2000 - <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>

Commission européenne (DG XI) - 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne, version EUR15 -109 p.

Conservatoire botanique national du Bassin parisien (2020) : Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France (version 2020), document indiquant les statuts de rareté, de menace et ainsi que le caractère déterminant de ZNIEFF pour chaque espèce.

Liste rouge des espèces menacées d'Ile-de-France – La flore vasculaire.

FERNEZ T., LAFON P., HENDOUX F. (coord.) – 2015 - Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France. CBNBP/DRIE, Paris – 2 Volumes : Méthodologie, 68 p. Manuel pratique, 224 p.

JULVE PH. - 1993 - Synopsis phytosociologique de la France (communautés de plantes vasculaires) - Lejeunia Nouvelle série n°140, 100 p.

LAMBINON J. et al. –1992- Nouvelle flore de la Belgique, du grand-duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines --4ème édition – Editions du patrimoine du jardin botanique national de Belgique – Meise, 1992, 1092 p.

MNHN/CBN PORQUEROLLES – 1995 – Livre rouge de la flore menacée de France – Tome 1 : Espèces prioritaires. ME/DNP, 486 p + annexes

MULLER S. (coordinateur) – 2004 – Plantes invasives en France – Publications du Muséum, 168 p.

Site de l'INPN, notamment les fiches ZNIEFF pour d'éventuelles données connues sur le site ou à proximité - <http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees>

Site du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) pour les connaissances régionales sur le patrimoine naturel (répartition, statuts,...) <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>

Site TELA BOTANICA pour les connaissances nationales sur la répartition et l'écologie des espèces inventoriées sur le site - <http://www.tela-botanica.org/>

AVIFAUNE

DEWULF L., ZUCCA M., ARB IDF, 2018, Réactualisation de la Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France JONSSON.L, 1994., Les Oiseaux d'Europe », 1994, 558p ;

ISSA. N. & MULLER Y. coord. (2015). Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

LE MARECHAL, LESSAFFRE & LALOI, « Les oiseaux d'Île-de-France, Nidification, migration, hivernage », Delachaux et Niestlé, 2013. Ouvrage précisant l'indice de rareté des oiseaux en Ile-de-France,

NATURESSONNE, Atlas départemental des oiseaux nicheurs de l'Essonne, période 2004-2013, 2016

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

www.oiseaux.net

Guides sonores :

ROCHE.JC, Les oiseaux d'Europe, Éditions Sitelles

BOSSUS, A. & CHARRON, F., 2014., Les chants oiseaux d'Europe occidentale, Delachaux et Niestlé, ISBN : 978-2-603-02003-6

AMPHIBIENS ET REPTILES

ACEMAV., 2005 - Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg.

ACEMAV., Guide sonore des amphibiens,

JOHAN H., RIVALLIN P. TAQARORT M., (2022) – Évaluation des Amphibiens et Reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une Liste Rouge Régionale - Dossier de synthèse pour l'obtention du label de l'UICN France et la validation du CSRPN.

Période d'évaluation 2000–2020. Agence Régionale pour la Biodiversité en Île-de-France – Société Herpétologique de France. 23 p.

MIAUD.C, MURATET.J., 2004., Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France, INRA Éditions, 200 p.

MURATET.J., Identifier les amphibiens de France métropolitaine

UICN France, MNHN, & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

MAMMIFERES

ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009. - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

BARATAUD M., 1996.- Ballades dans l'inaudible. Sittelle, Mens. 48 p.

LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Île-de-France. Pantin: Natureparif. 152 p

Plan national d'actions en faveur des Chiroptères, 2016 – 2025, 83 p.

Plan régional d'actions pour la sauvegarde des Chauves-souris, 2012 – 2016, 153 p.

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

INSECTES

BARAUD, J., 1992. Coléoptères Scarabaeoidea d'Europe. Faune de France, France et régions limitrophes. Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles, Paris, Vol. 78, 440 p.

BOUDOT JP., DOUCET G., GRAND D., 2019. Cahier d'identification des Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse – Deuxième édition. Biotope, Mèze (collection Cahier d'identification), 152 p.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel (CSRPN ÎdF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île-de-France (DIREN ÎdF), 2002. Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions Direction Régionale de l'Environnement d'ÎdF. 204 p.

Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur des Odonates Île-de-France 2013-2017, 86 p.

DEWULF L. & HOUARD X. (coord.), 2016. Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Association des Lépidoptéristes de France. Paris. 88 p.

DIJKSTRA, K-D., 2006. Field guide to the Dragonflies of Britain and Europe. British Wildlife Publishing. 320 p.

DOMMANGET, J.-L., 2011. Les Odonates de la région Île-de-France : État des connaissances, diversité et originalité, évolution et menaces (Résumé). Conseil Régional d'Île-de-France et Société française d'Odonatologie (Bois-d'Arcy), document non publié, 11 p.

HOUARD X. & MERLET F. (coord.), 2014. Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France. Natureparif – Office pour les insectes et leur environnement – Société française d'Odonatologie. Paris. 80 p.

HOUARD X. & JOHAN H. (coord.), 2021. Liste rouge régionale des Orthoptéroïdes d'Île-de-France. Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France – Office pour les insectes et leur environnement. Paris. 84 p.

LAFRANCHIS, T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 448 p.

LAFRANCHIS, T., 2007. Papillons d'Europe. Diathéo. 379 p.

MANIL, L., HENRY, P.-Y., 2007. Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STREF) – Suivi Temporel des Insectes Communs (STIC). Muséum National d'Histoire naturelle de Paris et les Lépidoptéristes parisiens, Paris, France, 10 p.

MOULIN N., JOLIVET S., MÉRIGUET B. & ZAGATTI P., 2007. Méthodologie de suivis scientifiques des espèces patrimoniales (faune) sur le territoire du Parc naturel

régional du Vexin français – Entomofaune. OPIE – PNR Vexin français. 61 p. + Annexes.

MOUSSUS J.P., LORIN T., COOPER A., 2019. Guide pratique des Papillons de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 416 p.

Plan national d'actions en faveur des Papillons de jour, 2018 – 2028, 64 p.

Plan national d'actions en faveur des Libellules, 2020 - - 2030, 68 p.

PORTEVIN, G., 1929-1935. Histoire Naturelle des Coléoptères de France. Lechevalier, Paris, 4 volumes.

ROBINEAU, R. (Coord.), 2007. Guide des papillons nocturnes de France – Les guides naturalistes. Delachaux et Niestlé. 288 p.

SARDET E., ROESTIC., BRAUD Y., 2015. Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze, (collection Cahier d'identification), 304 p.

TOLMAN, T. & LEWINGTON, R., 2009. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord – Les guides naturalistes. Delachaux et Niestlé. 384 p.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

VOISIN, J-F. (Coord.), 2003. Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantidés (Insecta : Mantodea) de France. Patrimoines naturels, 60 : 104 p.

WARING, P. & TOWNSEND, M., 2003. Field guide to the Moths of Great Britain and Ireland. BWP. 432 p.

WENDLER, A. & NÜß, J-H., 1997. Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. SFO, 130 p.